

60002

# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE  
**SOISSONS.**

Reverere gloriam veterum et hanc ipsam  
senectutem que, in homine venerabilis, in  
urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII, épit. XIV.

---

TOME NEUVIÈME.

---



**ON SOUSCRIT :**

SOISSONS,  
au Secrétariat  
DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,  
à la librairie archéologique de  
VICTOR DIDRON,  
Rue St-Dominique-St-Germain, 23.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

MDCCCLV.



# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

**SOISSONS.**

---

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 8 Janvier 1855.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

M. le président ouvre la séance en annonçant aux membres réunis qu'aux termes du règlement il y a lieu de procéder immédiatement au renouvellement du bureau pour l'année 1855. Au premier scrutin, MM. de Laprairie, l'abbé Poquet et Suin sont nommés président, secrétaire et trésorier. Au second scrutin, MM. Williot et Decamp sont proclamés vice-président, et vice-secrétaire-archiviste. En conséquence, le bureau est ainsi composé :

MM. De Laprairie, président.  
Williot, vice-président.  
L'abbé Poquet, secrétaire.  
Decamp, vice-secrétaire-archiviste.  
Suin, trésorier.

M. Suin rend compte de la gestion de l'année qui vient de s'écouler et donne un aperçu des rentrées qui sont encore à faire.

### OUVRAGES OFFERTS.

*Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de Lafond*, chanoine de la collégiale de Saint-Quentin, publiés par M. Charles Gomart. In-8°. Tome 1, de 506 pages.

*Etrences à mes petits amis et petites amies ou Elans vers Dieu, Bonheur de l'homme vertueux, Guerre aux méchants*, par Théodore Lorin, correspondant. In-24.

*L'Eglise Saint-Germain d'Amiens*, par l'abbé Jules Corblet, vicaire. In-18, 24 pages.

M. Williot fait hommage à la Société de quelques carreaux de faïence émaillés provenant du château de Droisy. Ces carreaux sur lesquels sont représentés des animaux servaient de lambris à un appartement de cette maison seigneuriale.

### COMMUNICATIONS.

Lettre de M. le préfet par laquelle ce haut fonctionnaire remercie la Société du titre de membre honoraire qu'elle a bien voulu lui décerner.

La Société des Sciences et Agriculture de la Marne propose un échange de publications.

Cette demande est acceptée.

M. le président demande ensuite la parole pour rendre compte des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler.

Messieurs, le huitième volume de notre Bulletin vient de se terminer avec l'année 1854. Dans la pensée que vous désirez en connaître la composition et la valeur, je crois devoir vous rappeler les principaux travaux qui nous ont occupés pendant l'année qui vient de s'écouler ;

mais je dois commencer par payer un tribut de regrets à la perte de deux membres de la Société : M. Gencourt, architecte à Soissons, et M. Fouquet, propriétaire à Chauny. En 1853, M. de Bussières, dont la mort avait été en quelque sorte une douleur publique, lui avait été enlevé. En 1854, ce sont deux nouveaux membres dont elle appréciait les qualités, qui disparaissent à leur tour.

M. Williot, qui s'était chargé de faire une notice biographique sur M. de Bussières, et qui avait été empêché par diverses circonstances de la communiquer à la Société, nous a retracé dans quelques pages bien écrites et bien pensées la vie active et toute dévouée au pays de notre ancien maire et collègue.

L'histoire métallique de Soissons est complètement à faire ; un très-petit nombre seulement des monnaies frappées dans notre ville sont parvenues jusqu'à nous, et les médailles proprement dites sont encore plus rares. En attendant que l'un de nous fasse de nouvelles recherches et réunisse en un seul tableau tout ce qui est connu, M. Charles Périn nous a donné la description d'une médaille en cuivre frappée en 1598 au nom de Louise de Lorraine, abbesse de l'abbaye Notre-Dame de Soissons. A ce sujet, la Société apprendra avec plaisir que d'après le conseil de plusieurs de ses membres, la ville a acheté une monnaie inédite de Saint-Médard.

S'il est une question qui offre un grand intérêt et qui est cependant assez peu éclaircie, c'est celle du culte des saints dans les différents diocèses de la France. M. l'abbé Daras a entrepris un travail complet sur les patrons du diocèse de Soissons et Laon, en lui donnant le titre de monuments historiques du culte, et il nous a donné la partie qui en forme comme la préface.

M. Destrez nous a lu un mémoire important sur les Gaulois, en prenant leur histoire aux temps les plus éloignés ; mais les proportions considérables de cette

étude n'ont pas permis à la Société de la faire entrer dans son Bulletin.

Deux documents qui jettent du jour sur les habitudes et les mœurs du 17<sup>e</sup> siècle nous ont été adressés par M. de Villermont.

Le don que M. Ed. Fleury a fait à la Société d'un certain nombre de pavés émaillés du moyen-âge a fourni à M. l'abbé Lecomte l'occasion d'en faire une description dans ce style imagé et pittoresque que vous lui connaissez. L'hommage que nous ont fait nos confrères, MM. Cadet et Bazin d'un nouvel atlas de leur composition, a été pour M. Suin l'objet d'une appréciation aussi vraie que bienveillante. Nous devons au même membre des recherches qui viennent compléter celles qu'il avait déjà faites dans les archives de Blérancourt.

M. Decamp s'est également occupé des archives des communes, et le dépouillement qu'il a fait des titres de l'église de Morsain présente de l'intérêt et montre que l'on pourrait trouver dans ces vieux papiers une foule de renseignements précieux.

M. Laurendeau, dans un travail que vous avez remarqué, a rétabli dans leur vérité différents points jusque-là mal rapportés de la courte histoire de l'école centrale établie à Soissons en 1796. Une note que ce membre a fournie sur des trouvailles d'ossements dans le terrain des anciens Feuillants a donné lieu à une discussion importante sur la plus ou moins longue conservation des ossements humains dans la terre.

M. le docteur Billaudeau a choisi, pour sujet d'un travail très-intéressant, les léproseries du moyen-âge, ces espèces d'hôpitaux si nombreux et d'une organisation si rigoureuse que les règlements qui les régissaient nous effrayent encore aujourd'hui.

Vous vous rappelez, Messieurs, la belle excursion que

la Société presque au complet a faite à Oulchy, Armentières et Vierzy. M. l'abbé Poquet s'en étant fait l'historiographe éloquent et fidèle, je n'ai pas besoin de vous en parler de nouveau. M. l'abbé Poquet a fourni de plus, au Bulletin, un document qu'il pourra être fort utile pour nous de consulter ; il s'agit d'une liste de vues, de plans et de dessins existant dans plusieurs bibliothèques de Paris, et tous concernant le Soissonnais.

Enfin dans une notice sur le château d'Albâtre, j'ai cherché à rassembler tout ce qui avait été dit au sujet de ce monument romain, à rendre compte de toutes les découvertes qu'on y avait faites, et à déterminer quelle avait été son antique destination.

A la fin de l'année, un membre de la Société a fait la proposition de réimprimer, dans le Bulletin, les notices publiées par l'ancien comité archéologique, notices tirées à un très-petit nombre d'exemplaires. M. Betbeder ayant en même temps offert, pour les accompagner, d'extraire de son album soissonnais quelques lithographies, la proposition a été adoptée, à la condition que les auteurs reverraient et refondraient leurs articles, de manière à en faire des travaux réellement nouveaux. La notice de M. l'abbé Poquet sur l'abbaye Notre-Dame, sujet intéressant et bien traité, a paru dans ce volume avec l'étude de M. de Vuillefroy sur une curieuse maison de bois, malheureusement détruite.

M. Bretagne, directeur des domaines au Puy, informe la Société qu'en parcourant une publication que vient de faire M. Comarmond sur les monuments épigraphiques du musée de Lyon et du département du Rhône, il a remarqué une inscription très-intéressante relative à un illustre enfant de Soissons de l'époque gallo-romaine. Le zèle archéologue qui a conservé, nous le savons, des affections pour un pays où il a su se faire des amis, a

bien voulu joindre à cette précieuse communication un fac-simile de l'inscription dont voici la traduction :

A. L. Cassivs

Melior, de Soissons, qui a été  
élevé à tous les honneurs parmi  
ses concitoyens ; inquisiteur des  
Gaules. Les trois provinces des  
Gaules lui ont élevé ce monument.

Ce monument a été trouvé dans les fondations du chevet de l'église Saint-Pierre et offert au musée par M. le curé Athumbert.

*Description.* — Cette inscription honorifique est composée de huit lignes dont les lettres sont d'un très-beau style ; les deux premières lignes ont 80 millimètres de haut, et les autres 60 millimètres en moyenne.

A la 1<sup>re</sup> ligne, la lettre O est mutilée.

A la 5<sup>e</sup> id. la dernière lettre V est mutilée.

A la 6<sup>e</sup> id. id PN id.

A la 7<sup>e</sup> dans le mot GAL, l'A et l'L sont mutilés ; il en est de même pour la fin de la dernière ligne dans le mot *Galliæ* ; les trois dernières lettres sont entièrement détruites.

Ce cippe en calcaire jurassique est orné d'une base et d'un couronnement à moulures d'un bon style. Le côté gauche de ce monument a été mutilé (voir pl. 15, n° 180).

Hauteur 2 mètres, largeur 81 centimètres.

Épaisseur 76 centimètres.

Voici comment M. Comarmond explique le mot inquisiteur.

« L'inquisiteur était une espèce de contrôleur, d'inspecteur, d'intendant. Le titre paraît se rapprocher beaucoup de celui de procureur. Quelques auteurs pensent que

cette charge se rapportait aux impôts. Ducange, page 1454, s'exprime ainsi en parlant des inquisiteurs des Gaules : « *Inquisitores, appellati extra ordinem in provincias delegati de tributis ac vectigalibus cogniti.* »

Les employés du fisc avaient un mandat spécial pour examiner et contrôler les registres des receveurs, des répartiteurs de l'impôt.

Cet emploi devait être très-relevé, puisque celui qui en était chargé venait mettre la dernière main à une œuvre achevée, et vérifier si les autres employés avaient réparti l'impôt avec impartialité, et si rien n'avait échappé au droit du fisc. »

Quoique cette inscription soit déjà connue, puisqu'elle a été reproduite par un historien soissonnais (Leroux), T. 1. p. 144, la Société n'en vote pas moins de vifs remerciements à M. Bretagne pour les nouvelles notes dont il a bien voulu accompagner ce monument épigraphique.

M. Williot fait observer combien il serait désirable pour la Société de posséder un estampage exact de cette inscription intéressante sous tous les rapports pour le musée de Soissons. L'honorable membre fait remarquer la facilité qu'il y aurait de le faire exécuter sous la surveillance de M. Quatrevaux, Soissonnais lui-même et professeur au collège de Lyon.

Cette proposition est acceptée avec empressement. La Société prie M. le vice-président de vouloir bien s'entendre à ce sujet avec M. Quatrevaux.

M. Lecomte donne lecture d'une importante dissertation sur l'orientation des églises.

#### ORIENTATION DES ÉGLISES.

Un antique usage qui tient, comme nous le verrons, au culte divin, qui remonte sans interruption jusqu'aux

temps apostoliques, qui a traversé glorieux et respecté dix-huit siècles ; usage attaqué de nos jours quoique sans motif, attaqué sur une grande échelle par des hommes étrangers pour la plupart à l'histoire et au sens de nos usages religieux, peu convaincus du moins de leur importance, mérite bien assurément d'attirer l'attention des hommes sérieux. Tel se présente à nous l'usage d'orienter les églises, vénérable par son antiquité, faisant en quelque sorte partie du culte divin, attaqué, méprisé de nos jours dans un grand nombre d'églises nouvelles. Paris, la France tout entière sont là pour l'attester. Qui de nous, en effet, n'a pas remarqué la capitale qui donne le ton à la province, bâtissant dans toutes les directions Sainte-Clotilde, Saint-Vincent-de-Paul, aussi bien qu'une foule d'autres églises élevées récemment dans les différents quartiers de cette ville ? Qui n'a pas entendu, qui n'a pas vu du moins nos constructeurs de province, et jusqu'aux ecclésiastiques, frappés du sans-gêne de la capitale, et voulant se donner des airs à la mode, rejeter avec dédain la loi d'orientation ? Je pourrais citer un département où plus de vingt-cinq églises mal orientées ont vu le jour en moins de vingt années. Chose inouïe ! qui ne s'était point vue par toute la France dans l'espace de quinze siècles.

En présence de ces faits, il était donc urgent de venir examiner minutieusement si l'usage de diriger à l'orient le chevet de nos églises ne serait pas un de ces usages capricieux dont on puisse aujourd'hui s'affranchir comme d'une mode gênante, ou bien si des motifs graves et de haute convenance qui subsisteraient encore, et qu'il faut mettre au grand jour, puisqu'on les oublie, n'auraient point présidé à son origine et à son développement ; en un mot, s'il faut de nos jours encore imiter nos pères et orienter les églises : telle est la question que je viens soulever. Ce débat purement historique dans un temps

ordinaire, présente à l'époque où nous vivons quelque chose d'actuel et de pratique qui se recommande de lui-même à l'attention de tous, mais surtout du clergé, des savants, des architectes, et j'oserais dire de tous les chrétiens.

Etablir le fait historique de l'orientation, donner de ce fait la raison mystérieuse, tel est le plan que je me suis tracé. Je ferai suivre les deux parties de ce travail d'une courte réponse à certaines objections modernes étrangères à l'histoire et au symbolisme. Qu'on ne s'étonne pas de me voir reconstruire patiemment toutes les assises de la tradition, et introduire le lecteur, le flambeau du symbolisme à la main, dans nos églises, ces vastes nécropoles où sans cette lumière tout est mort et sans vie, tout disparaît, jusqu'au sens religieux qui les fit construire, embellir et décorer. Mon but, c'est, au moyen d'un luxe de preuves, d'arracher de toutes les poitrines cet aveu : *quiconque n'oriente pas une église commet un acte de vandalisme.*

## PREMIÈRE PARTIE.

### FAIT HISTORIQUE.

Avant de traiter de l'orientation chrétienne, je dois dire un mot de l'orientation avant Jésus-Christ. La mauvaise querelle que l'on nous fait en nous taxant d'une origine païenne, m'en fait un devoir.

### ORIENTATION AVANT J.-C.

Le paganisme avait en si haute estime l'orientation que, sur tous les points du globe, nous voyons tous les peuples se tourner à l'orient pour prier et diriger leurs travaux vers ce point du ciel. Philosophes, historiens, poètes, tous les écrivains de l'antiquité, et bon nombre de monuments encore debout attestent cet usage.

*Pythagore* en a laissé le précepte à ses disciples ; *Hérodote* dans son histoire, l. 2 ; *Ovide* dans ses fastes, l. 4 ; *Virgile* au 12<sup>e</sup> de l'Enéide ; *Valère Flaccus* dans ses Argonautes , et une foule d'autres moins connus dont on peut voir la liste dans les œuvres du cardinal *Bona* ( 1 div. psalm. ch. 6 ) en parleut comme d'un usage universel.

Il est vrai de dire que le culte du soleil était de toutes les théogonies païennes, et qu'on le trouve aussi bien au sein de Rome et d'Athènes que sur les rives de l'Euphrate et du Nil. Qu'on nomme le soleil Apollon , Bel , Baal ou Bacchus , Apis , Osiris , Ammon ou Jupiter , Saturne , Sérapis , Adonis ou Mithra, qu'importe le nom, quand sous ces noms divers toujours on découvre le soleil reconnu et adoré , et partout des temples, des villes élevés à son honneur. De là, la prière païenne dirigée à l'orient. Aussi lorsqu'au siècle d'Auguste , on entendra l'architecte *Vitruve* décrire le plan et la forme d'un temple, et qu'on le verra établir en principe l'orientation (liv. 4, ch. 5 de templ. arch.), personne ne pourra s'en étonner.

Il n'en serait pas de même si, ouvrant la république d'*Aristote de silu urbis* , je vous montrais ce grand philosophe voulant soumettre les villes elles-mêmes à la loi d'orientation. Il faudra , pour vous faire accepter cette idée du précepteur d'Alexandre, que je vous montre sous ce conseil une question de salubrité publique. Car, dit *Albert-le-Grand* commentant ce passage (pol. 7, ch. 6), c'est d'Orient que nous viennent les vents les moins humides, et l'air le plus pur. En effet, le midi est brûlant, le nord glacial , et le couchant chargé de pluies. *Aristote* suppose la ville sur le versant d'une colline à l'abri des vents pernicieux et des froids rigoureux de l'hiver.

Mais il paraît , au dire du savant *Bosio* dans sa *Roma subterranea* (l. 1, ch. 21), que les païens ne se sont pas bornés à orienter la prière, les temples et leurs villes. Toutes les nations, dit cet auteur, se sont comme donné

le mot pour orienter les morts. On les inhumait, assurément, partout la face tournée vers le ciel, de manière à mettre l'orient devant eux. Quoi qu'il en soit de cette assertion historique, pris du moins dans sa généralité, il paraît hors de doute, d'après *Grégoire de Tours* dans sa vie de sainte Radegonde, que Jésus-Christ fut placé de cette façon dans le sépulcre. *Baronius* et *Mabillon* affirment le même fait (l. 2, liturg. gall.)

L'antiquité païenne avait donc adopté l'orientation à plusieurs points de vue ; mais au point de vue religieux, cette orientation suppose une origine mystérieuse et symbolique, puisqu'après avoir adoré Dieu qui envoie le soleil, remercié celui qui nous donne le bœuf pour labourer nos champs, imploré le Seigneur contre les animaux malfaisants, comme le crocodile, les peuples passant de la réalité au symbolisme, adorèrent comme Dieu ce qui servait dans l'origine à leur en rappeler les perfections. L'orientation fut donc antérieure au paganisme ; mais le paganisme l'a souillée comme tout le reste. Une autre preuve de l'antiquité de cet usage païen est consignée dans l'histoire du peuple juif.

Quand Dieu se choisissant un peuple au milieu des nations idolâtres voulut par sa loi le séparer de l'infidélité, il devint nécessaire de le détourner des usages païens, alors en vigueur ; et de même que pour ramener ce peuple à l'unité d'un Dieu, il ne voulut qu'un seul temple, un seul tabernacle dans tout Israël ; de même aussi pour le forcer à ne plus confondre le soleil avec la divinité, il ordonna au législateur Moïse, à Salomon et Zorobabel d'élever le tabernacle et le temple tournés à l'occident : *Contra orientem introitum fecit* (ex. 38). C'est ainsi qu'entouré de païens, porté lui-même à l'idolâtrie, le peuple juif devait avoir une religion à part, un culte opposé à celui des infidèles, et le temple de Jérusalem résumant la foi judaïque devait protester jusque dans

ses murs contre l'idolâtrie des nations. Pour nous, cet ordre du Seigneur à Moïse établit comme fait incontestable que l'usage païen d'adorer le soleil levant est antérieur au peuple juif, et nous oblige par conséquent à remonter jusqu'au berceau du monde pour y trouver l'usage légitime et primitif de prier Dieu tourné vers le soleil levant comme vers le symbole le plus frappant de sa gloire, de sa puissance et de sa bonté.

Cette situation des esprits touchant l'orientation semblait tracer le chemin au peuple nouveau qui allait renverser le culte idolâtrique et remplacer le peuple juif. Il semble, en effet, que s'il devait un jour adopter l'orientation, ce ne pouvait être que longtemps après la destruction des erreurs du polythéisme; mais il en arriva tout autrement, car soit que l'orientation figurât parmi ces recommandations secrètes de Jésus-Christ dont parle le dernier des évangélistes, soit que la voix des prophètes annonçant le Messie fit tourner les regards des fidèles vers l'orient; ou que, comme l'histoire nous l'apprend, l'esprit et le cœur tout occupés de la doctrine et des exemples du Sauveur, les premiers chrétiens ne vissent partout que Jésus crucifié; ou bien encore que d'autres raisons mystérieuses leur fissent naturellement prendre l'habitude d'attacher leurs regards vers cette heureuse contrée qui avait vu naître, vivre, mourir, ressusciter et monter au ciel le Sauveur du monde; soit enfin que, venant briser le sceptre de la synagogue comme on le voit dans les sculptures et les vitraux du moyen-âge, et ne voyant dans le peuple juif qu'un peuple maudit et réprouvé, les chrétiens redoutassent le judaïsme ennemi personnel de la foi en Jésus-Christ plus que toutes les folies païennes, le fait est que les chrétiens venus pour s'établir sur les ruines du paganisme ont aimé et pratiqué l'orientation plus encore que les païens, ce qui a fait dire à certains esprits, vieux et rares débris des

philosophes païens du 18<sup>e</sup> siècle, que l'orientation chrétienne était un emprunt fait au paganisme. Nous ne voulons pas apprécier cette manie très-réjouissante qui découvre partout dans nos usages chrétiens une copie plus ou moins pâle des théories, des costumes et des cérémonies païennes. Nous pourrions, avec justice, laisser en paix ces messieurs se plonger et disparaître dans leur eau lustrale dont ils font leur eau bénite; nous aimons mieux les renvoyer aux raisons mystérieuses que les premiers chrétiens ont trouvées dans les prophéties, dans l'histoire du monde, dans celle de notre rédemption, dans leur esprit et au fond de leur cœur; mais avant de développer ces motifs sur lesquels repose l'usage d'orienter nos églises, la voix des pères et des écrivains ecclésiastiques va se charger de leur répondre.

#### ORIENTATION CHRÉTIENNE.

Que les chrétiens aient toujours regardé l'orientation dans la prière publique, et l'orientation des églises comme un usage infiniment respectable venu des apôtres, c'est un fait qu'il est facile de prouver par le témoignage de presque tous les *écrivains ecclésiastiques*. Les *monuments* encore debout de toutes les époques viennent attester le même fait, et les *lois*, les *cérémonies*, aussi bien que les *prières liturgiques* n'ont jamais varié sur ce point dans aucune des parties du monde chrétien. Puisse l'importance qu'on a mis partout à conserver intact durant tant de siècles cet usage chrétien d'orienter les églises ne pas être pour nous une leçon perdue! Serait-il donc permis de croire qu'en fait d'orientation, le mot *impossible* que nos pères n'ont jamais connu, et qu'aujourd'hui plus que jamais nous rejetons fièrement comme une insulte, puisse jamais, à notre époque, devenir un mot français?

1° ORIENTATION PROUVÉE PAR LES PÈRES.

Si nous remontons aux temps apostoliques, nous lisons au livre 2 des *Constitutions* (ch. 55 et 61) du pape *saint Clément*, disciple de saint Pierre, cette ordonnance : Que l'église soit longue, en manière de navire, et tournée à l'orient. Plus loin, il affirme que tous les chrétiens sont dans l'usage de prier tournés vers cette partie du ciel : *Oriente[m] contemplant[es]*.

Au début du 2<sup>e</sup> siècle paraît *saint Justin*, martyr, apologiste et philosophe distingué. Ce père, dans les questions aux orthodoxes 118 que l'on voit sous son nom à la fin de ses œuvres, tient un langage plus clair encore et plus exclusif. Si, en priant, nous nous tournons, dit-il, vers l'orient, et cela en tout lieu, *in omni loco*, c'est que cet usage nous vient des apôtres, et nous est même indiqué par les prophètes. L'église regarde donc cette coutume comme une ordonnance apostolique, digne de tout respect et obligatoire, *venerandæ observationi ordinatum ab apostolis*. Et, continue-t-il, parce qu'il ne nous est point possible de nous tourner de tous côtés, la chose a été réglée de la sorte. C'est ainsi que nous avons l'usage de faire le signe de la croix de la main droite. On voit que cet auteur compare ceux qui n'y regardent pas de si près, à ces ignorants qui ne savent pas même faire le signe de la croix, ce qui est peu flatteur.

La fin du 2<sup>e</sup> siècle voit s'élever deux grandes lumières de l'église : *Saint Clément d'Alexandrie*, longtemps chargé de la célèbre école de cette ville, et l'illustre auteur de l'apologétique *Tertullien*. Or, nous lisons au septième des stromates de saint Clément, ces paroles remarquables : De même que l'orient est l'image de la naissance, de même il est la figure de la vérité succédant

à l'erreur. C'est pour cela que nous autres chrétiens, nous sommes appris à nous tourner vers l'orient lorsque nous prions, *ideo orantes docemur verti ad orientem*. Ce n'est plus comme les païens pour adorer le soleil, mais pour adorer Jésus-Christ, vrai soleil de justice et de vérité.

Cette précaution de saint Clément pour avertir ses auditeurs qu'il ne s'agit pas dans cet usage d'un culte idolâtrique ne nous paraîtra pas sans portée, car il circulait contre les chrétiens une calomnie qui alla même jusqu'aux oreilles de l'empereur. Leur Dieu, disait-on, c'est le soleil. Et Tertullien ne crut pas indigne de lui de réfuter victorieusement cette accusation d'impiété au chapitre 16 de son apologétique. Ce soupçon de nos adversaires nous est venu, dit-il, de ce que chez nous c'est un usage dont nous ne faisons mystère à personne de prier tournés vers l'orient. Dans son livre contre les Valentinieniens, chapitre 3, il affirme que l'ordonnance des constitutions apostoliques est observée. Les églises des chrétiens, remarque-t-il, chérissent l'orient, selon la coutume. Et comparant l'église à une colombe et au Saint-Esprit : la figure du Saint-Esprit, la maison de notre colombe recherche toujours l'orient, figure de Jésus-Christ.

A Tertullien succède un homme prodigieux en science et en talent, *Origène*, surnommé le Travailleur, et qui, à peine âgé de dix-huit ans, monte sur la chaire de son ancien maître, saint Clément. Cet homme, d'une érudition immense dont les seuls ouvrages formeraient une bibliothèque si on ne les eût point perdus pour la plupart, après avoir parlé de l'usage d'orienter les temples vers l'*orient de l'équinoxe*, ce qui est une chose plus précise que ce que nous avons déjà vu, dans la cinquième homélie sur les nombres, défend les usages chrétiens avec une sainte indignation contre les ignorants

qui veulent y trouver à redire. Parce que, dit-il, nous fléchissons les genoux en priant Dieu, parce que, de tous les points du ciel, il n'y a que le *seul côté de l'orient* vers lequel nous nous tournions dans la prière, cela veut-il dire que l'on ne puisse prier debout, et que Dieu n'est point partout? Loin de nous une pareille impiété.

Résumons ces trois premiers siècles. L'orientation y est prescrite par un décret; on regarde cet usage comme venu des apôtres; il est universellement suivi; c'est chose réglée, hors de toute discussion, faisant même partie de l'enseignement catholique, comme on apprend aux catéchumènes et aux enfants à bien faire le signe de la croix. La véritable orientation est celle de l'équinoxe; l'origine et le sens de cet usage ne vient pas du paganisme, mais bien du désir des chrétiens de se rappeler, dans la prière, le véritable soleil de leur cœur et de leur intelligence, Jésus-Christ. Enfin, les premiers chrétiens sont si attachés à cet usage qu'ils s'exposent volontiers à la calomnie et aux persécutions plutôt que de l'abandonner. Voilà des faits et des explications dont les premiers écrivains de l'église se donnent pour garants.

Toutes ces voix s'éteignirent pendant la longue et dernière lutte du paganisme étreignant dans ses bras, pour l'étouffer, l'église de Jésus-Christ. Tandis que les chrétiens, traqués, de toutes parts comme des bêtes fauves, inondaient de leur sang les diverses provinces de l'empire romain, un silence solennel règne sur toute l'église; il semble qu'on y attend l'heure du jugement dernier. Le seul cri: je suis chrétien, retentissait dans tous les coins du monde, et la palme glorieuse du martyr remplaçait noblement la plume de l'écrivain; mais quand la croix victorieuse vint pacifier le monde et monter sur le trône des Césars, alors les savants reparurent, et leur voix se fit entendre de nouveau dans le monde.

*Eusèbe de Césarée*, que nous citerons le premier comme témoin oculaire et comme historien de cette époque, puisqu'il nous a donné la vie et les actions du grand Constantin, en rapportant les nombreuses églises élevées dans l'empire par les soins et aux frais de l'empereur, nous fait remarquer l'attention du prince à observer partout la loi d'orientation. Il cite entre autres, à Constantinople, l'église de la Résurrection; il aurait pu dire Sainte-Sophie rebâtie par Justinien. Ce respect de l'empereur pour l'orientation nous apprend toute l'importance qu'on attachait à cet usage. Le même Eusèbe, dans son Histoire ecclésiastique (liv. 2, ch. 4), parlant de la construction de l'église de Tyr, observe qu'on y a suivi la loi d'orientation, comme cela se devait.

Et cette loi n'était point particulière aux orientaux, puisque *saint Hilaire de Poitiers*, que nous entendrons avec plaisir nous raconter ce qui se passait en Gaule, et ce qu'il avait vu de ses yeux pendant son exil en Italie et dans tout l'Orient, parlant de cet usage comme d'une chose commune à tous les chrétiens, l'explique ainsi : Nous nous tournons vers l'orient pour prier, dit-il dans ses Commentaires sur le psaume 67, parce que le Seigneur est monté au ciel vers l'orient, selon le prophète.

En Egypte, *saint Athanase* si célèbre par sa doctrine et sa fermeté dans l'hérésie d'Arius, écrivant aux habitants d'Antioche, 57, leur explique à son tour le sens de l'orientation : Nous adorons à l'orient, parce que Dieu est la vraie lumière : et dans son livre du Saint-Esprit, après avoir cité ce passage : J'adorerai le Seigneur dans le lieu où ses pieds se seront arrêtés. Ses pieds, dit-il, se sont arrêtés sur la montagne des Oliviers, à l'orient.

De son côté, l'historien *Pallade* qui longtemps avait habité et visité les solitudes de Thébaïde, racontant dans son Histoire des Lares, chapitre 108, ce qu'il avait vu d'édifiant dans le désert, cite en particulier un certain

abbé Elpidius qui mettait un si grand prix à l'usage de prier à l'orient, qu'il passa vingt-cinq années dans sa cellule placée sur le haut d'une montagne, le corps et les yeux tournés à l'orient.

Ce fait de l'orientation de la prière, et par conséquent des églises, se trouve partout dans les écrivains du 4<sup>e</sup> et du 5<sup>e</sup> siècles. *Saint Epiphane* (heres. 19), *saint Basile le grand* (De sp. s<sup>o</sup>. ch. 27) en rappellent l'universalité, *omnes...* *Saint Grégoire de Naziance* (orat. 3 ad orth.) en donne pour motif que Dieu éclaire l'esprit comme le soleil les corps. Et *saint Grégoire de Nysse*, que, chassés du paradis, nous sommes des exilés qui tournons sans cesse nos regards vers la patrie.

Nous ne pouvons oublier le témoignage de *saint Sidoine Appollinaire*, ce grand du monde, historien et poète qui a chanté les malheurs de notre patrie tombant déjà sous les coups des Barbares dont il dépeint si énergiquement les traits et les usages. Au livre 2 de ses nombreuses lettres (10 ad Hesp.), il se réjouit de voir s'élever l'église de Saint-Patient, à Lyon, et il nous apprend qu'on eut grand soin de ne pas s'y méprendre sur la véritable orientation; mais que, sans dévier à droite ni à gauche, on la tourna juste à l'orient équinoxial, *ortum prospicit æquinoxialem*.

*Saint Paulin*, contemporain de Sidoine, qui lutta avec lui de poésie, admet lui-même l'orientation. Car dans sa lettre douzième où il raconte les merveilleuses peintures dont il a décoré son église, les inscriptions composées par lui dont les murailles sont couvertes, venant à dire la fausse direction donnée par lui à une chapelle qu'il achève de construire, il se croit obligé de fournir des excuses pour n'avoir pas suivi l'orientation, comme c'est l'usage, *mos usitator*. Le mot est faible, mais il faut pardonner à un évêque italien placé à la porte de Rome, où il a vu tant de monuments antiques

transformés en églises ; il faut lui pardonner le mot *usitation*. L'orientation était plus que cela, et l'on m'a toujours paru faire un étrange abus et de l'exemple et des paroles de saint Paulin, car l'église dont il parle n'était qu'une chapelle ; il l'appelle même *vestibule*, et assure qu'elle forme une magnifique *entrée* à la grande église Saint-Félix, sa cathédrale, vers laquelle il l'a dirigée comme les rayons vers le centre, et la partie moindre vers la plus grande.

Mais écoutons maintenant les trois grandes voix qui dominent cette époque, celle de *Chrysostôme* qui retentit à Antioche au milieu des applaudissements du peuple, et qui, à Constantinople, excite les frémissements de la multitude. Écoutons *saint Jérôme*, l'anachorète de Bethléem, *saint Augustin*, ce célèbre rhéteur converti qui va faire retentir sa voix sur les plages d'Afrique, rougies par le sang de nos soldats, et devenues pour nous une seconde patrie.

Au milieu des citations nombreuses que nous pourrions faire du grand patriarche de Constantinople, prenons au hasard ce que nous trouvons dans ses Commentaires du prophète Zacharie, chapitre 6, sur l'usage d'orienter. Si, laissant là, dit-il, l'occident, nous nous attachons à l'orient, c'est que nous y voyons l'image du Tout-Puissant, que de là vient la lumière qui éclaire le monde, image de celle qui éclaire l'âme de tout homme venant en ce monde. Et en commentant le chapitre 6 de Daniel, il donne l'explication de cette manière de prier : Daniel, dit-il, et tous les juifs exilés priaient Dieu la face tournée vers Jérusalem ; c'est pour cela que nous aussi, selon que nos pères nous l'ont appris par tradition, *sicut patres nostri tradiderunt*, nous prions la figure tournée à l'orient, car nous aussi nous aspirons à rejoindre notre antique cité, notre véritable patrie. L'on voit, par ce passage, que saint Jean-Chrysostôme, aussi bien que saint Clément

d'Alexandrie regarde cet usage comme étant de tradition apostolique. Cet usage de prier à l'orient suppose l'orientation des églises ; aussi le même père à la première page de sa liturgie (ord. div. off.) nous apprend que, pour adorer l'image du Sauveur et de la mère de Dieu, il faut se tourner à l'orient, que, dans l'église, on adore toujours dans cette direction, *adorant ad orientem*. Or, pour ne pas tourner le dos à l'autel, il faut en conclure que l'autel était toujours dans la partie orientale de l'église ; ce qui nous suffit.

Je ne citerai du savant auteur de la Vulgate que ses Commentaires sur le livre d'Ezéchiel. Cet ouvrage, qui occupe la moitié d'un volume in-folio, suppose partout le fait de l'orientation. Chapitre 9. Les païens, dit-il, adorent le soleil à l'orient ; les juifs adorent Dieu tournés vers le temple ; nous, nous adorons le soleil de justice. Au 11<sup>e</sup> chapitre, on lit : La porte de l'orient qui renferme le soleil de justice est fermée, et au 44<sup>e</sup>, il en donne les raisons : C'est que le seul Christ entre par cette porte, selon cette parole : Voici que je suis à la porte et je frappe. Au chapitre 47 pénétrant plus avant dans le sens mystérieux de ce qui se fait à l'orient de nos églises, il dit : Les eaux qui coulent à l'orient, ce sont les eaux du pardon et de la rémission des pechés, eaux qu'il faut boire dans cette vie pour se relever dans l'autre, selon ce qui est écrit : Il boira dans le chemin de l'eau du torrent (ps.), et selon ces autres paroles : Je suis la voie, la vérité et la vie ; et celles-ci : Si quelqu'un a soif qu'il vienne à moi ; et enfin ces autres qui ne sont plus ici des paroles d'anathème : Que son sang soit sur nous et sur nos enfants. Voilà, termine-t-il, comment le voile du temple ancien est déchiré dans le nouveau.

A ces remarquables paroles répondait la voix d'Augustin placé à l'autre bout du monde. Du haut de la chaire d'Hippone expliquant à son peuple le sermon de

la montagne (9<sup>e</sup>), il disait : Quand nous nous tenons debout pour prier, nous nous tournons vers l'orient. Il est vrai qu'ailleurs il affirme, contrairement à saint Justin, qu'il n'est pas possible de prouver, par des textes de prophète ou des apôtres, que cet usage soit établi par un ordre exprès de Dieu. Ce qui ne l'empêche pas, en plus d'un endroit de ses ouvrages, de recommander et même d'exalter l'orientation, comme lorsqu'il dit que si nous avons choisi l'orient pour prier, c'est qu'il est le côté le plus beau et le plus excellent du ciel, et qu'il faut toujours offrir à Dieu ce qu'il y a de meilleur.

A ces grands hommes de l'église se joignent les historiens de la même époque, et jusqu'aux hommes d'Etat. *Coripe* d'Afrique, livre 2, parlant des usages chrétiens, les explique de la même manière que saint Clément. Il remarque la différence qui existe entre l'orientation paenne et celle des chrétiens. Les païens, dit-il, adoraient par là le soleil, le regardant comme Dieu, tandis que nous, c'est le Créateur du soleil que nous adorons; c'est à Jésus-Christ que nous déferons cet honneur. Un autre historien de ce temps-là nous fournit un document précieux sur l'universalité de l'orientation : c'est l'historien *Procopé* (liv. 2 de bell. persic. 17). Il raconte que dans la ville de Côme, deux temples païens, celui de Diane et celui d'Iphigénie furent convertis en églises chrétiennes, et que, pour cela, on n'eut rien à changer à la structure de l'église, que la situation même des autels fut conservée, parce qu'ils étaient placés selon les usages chrétiens. A ces voix, venues des profondeurs de l'orient et de toutes les plages du midi, se joignait la voix d'un ministre de Théodoric, préfet du prétoire de trois empereurs. *Cassiodore*, placé au centre de l'empire, après avoir quitté les affaires humaines pour songer à celles de l'éternité, du fond de la solitude où il se préparait à la mort par la pénitence, écrivait en note

au psaume 67 : L'usage d'adorer à l'orient et de diriger ainsi les églises, est motivé par ces paroles du psaume : Chantez les louanges de Dieu, priez vers le Seigneur qui est monté au ciel à l'orient. Puis il ajoute un motif que nous n'avons pas vu cité avant lui en faveur de notre cause, c'est qu'il est de tradition que Jésus-Christ, en mourant, avait le visage tourné à l'occident, et que, dans l'usage d'orienter, on s'est souvenu de la recommandation de David : Tournez vos regards vers la face de votre Christ.

Je ne terminerai pas cette période des six premiers siècles sans raconter un fait cité par *Jean Mosch* dans son pré spirituel, chapitre 72. Un jeune homme ayant été faussement accusé d'homicide, fut condamné sans forme de procès à être pendu. Ce jeune homme, qui était chrétien, supplia les soldats, ses juges et ses bourreaux qu'on voulût bien, en le pendant, le mettre en face de l'orient, afin qu'en mourant il pût du moins contempler cette partie du ciel. Tant on attachait d'importance alors à prier Dieu tourné vers l'orient.

Au reste, cet usage d'orienter les églises ne fut pas, comme on veut bien le dire, et comme on va partout le répétant sans fournir de preuve, ne fut pas un de ces usages libres laissé à l'arbitre de chacun; car le *pape Vigile*, après avoir recommandé, dans une lettre à un évêque d'Afrique, de ne pas oublier de prendre toujours la bonne orientation dans la construction des églises de son diocèse, porta un décret, au dire de Durand de Mende dans son *rational*, qui imposait l'orientation comme un principe en architecture chrétienne, renouvelant ainsi le décret des constitutions apostoliques.

Ainsi se termine la seconde période de six premiers siècles. Nous y avons vu l'orientation établie de nouveau par un décret pontifical; respectée, maintenue, propagée par l'ordre des empereurs; en usage dans toutes les pro-

vinces de l'empire et dans toutes les parties du monde : Afrique, en Gaule, en Italie; dans tout l'Orient, en Palestine, en Egypte, partout en honneur jusque dans la profondeur de la solitude. Nous y avons entendu les papes, les patriarches, les évêques, les prêtres, les hommes d'Etat, les historiens et les poètes n'ayant tous qu'une voix pour affirmer ce fait. Les prescriptions liturgiques de saint Jean-Chrysostôme ont commencé cette série de témoignages de haute importance dont nous parlerons plus bas. Les explications symboliques se sont multipliées, et en admirant la richesse et la beauté de ces explications, nous y avons remarqué Jésus-Christ, vrai soleil de justice, Jésus-Christ en croix, Jésus-Christ montant au ciel, Jésus-Christ dans son second avènement; comme aussi le paradis terrestre et d'autres motifs étrangers à l'histoire et à la religion. Tel a été l'ensemble des précieux documents que nous avons recueillis du 4<sup>e</sup>, du 5<sup>e</sup> et du 6<sup>e</sup> siècles.

A partir du 7<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'époque de la construction de nos grandes cathédrales, nous nous bornerons à démontrer que la chaîne de la tradition n'est pas interrompue. L'abondance des matières nous rendant impossible la citation complète de tous les commentateurs de l'Écriture sainte qui ont parlé de l'orientation, je m'attacherai surtout à mettre en relief cette vérité : que tous les auteurs des lois liturgiques, en supposant partout dans leurs règlements la loi d'orientation, l'ont mise par là au-dessus de toute discussion et en ont fait ainsi comme un principe dont il leur paraissait inutile de parler.

Ainsi, au premier rang paraît *Isidore*, l'auteur présumé de la liturgie mozarabe. Son témoignage nous a paru d'un grand poids en fait de liturgie, et lorsque nous le voyons (liv. 15, orig. c. 4) attester que, de toute antiquité, les églises ont été construites vers l'orient,

nous devons bien croire que toute sa liturgie est modelée sur ce principe, comme aussi nous l'avons vu plus haut dans la liturgie de saint Jean-Chrysostôme.

Cet usage d'orienter était si bien passé dans les habitudes, que le grand pape *saint Grégoire*, auteur de la liturgie et du chant grégorien, le suppose partout sans en parler. Sur ces paroles du cantique 6 : S'élevant comme l'aurore, qu'il applique à l'église de Dieu, il ajoute : Elle est choisie comme le soleil, car à sa tête est le Christ, soleil de justice. Plus loin, il appelle le Christ orient, et les chrétiens des orientaux. Et dans ses commentaires sur Job, 1<sup>er</sup>, sur ce mot : *Il était un homme parmi les orientaux*, il cite ces paroles du prophète : *Orient sera son nom*, parole qui s'applique directement à Jésus-Christ; et il ajoute un fait historique très-remarquable en faveur de notre cause; et c'est avec raison, dit-il, que l'on nous appelle des *orientaux*, lorsque nous nous tenons fixés vers cet orient. Et plus loin : Nous allons vers l'orient quand nous dirigeons notre esprit à la contemplation des choses divines. Le surnom d'orientaux donné à tous les chrétiens à cause de leur manière de prier est une preuve sans réplique en faveur de l'orientation, et nous sommes heureux de recueillir ce témoignage de la bouche même du patriarche de la liturgie romaine.

A cette voix du pontife romain répondait à Constantinople le patriarche *Germain* dans sa théorie (de reb. eccl.) L'orientation, dit-il, n'est pas d'hier, elle est de tradition apostolique; elle repose non pas sur le caprice; mais sur des motifs qui la doivent faire chérir et respecter, car c'est Jésus-Christ, soleil de justice, que nous regardons à l'orient. A l'orient se trouve le paradis terrestre, et il faut tourner vers lui nos regards, si nous voulons songer à le recouvrer; et parce que nous avons appris qu'à son second avènement Jésus-Christ viendra

de l'orient pour nous juger, quel est le chrétien qui oublierait de se tourner vers son juge? Le passage que je viens de citer nous fait voir qu'au 8<sup>e</sup> siècle, les chrétiens voyaient toujours derrière l'usage d'orienter une tradition apostolique, tradition attestée par saint Justin au 2<sup>e</sup> siècle, indiquée par saint Clément d'Alexandrie et par saint Jean-Chrysostôme, et reconnue jusqu'au temps de Charlemagne où nous sommes parvenus.

A cette époque, *saint Jean Damascène* nous laissait un long chapitre sur l'orientation des églises (liv. 4 de fid. orth., ch. 15). Il y donne toutes les explications mystiques que nous avons vues du paradis terrestre, du soleil de justice, du jugement dernier, de la mort de Jésus-Christ, crucifié le visage vers l'occident, circonstance qui lui fournit la même citation que Cassiodore: *Regardez la face de votre Christ*. Les explications de ce père grec ont d'autant plus de portée qu'il habitait Jérusalem, et qu'il avait passé sa jeunesse à Damas, placé au nord de cette ville.

Plusieurs ouvrages sans nom d'auteur parurent en ce temps-là. Je citerai parmi les plus importants l'*Ordre romain* des divins offices. Cet écrit, qui fait loi en matière liturgique, suppose partout l'orientation. Au chapitre de *œdificandis ecclesiis*, en traitant de la consécration de l'église, arrivé à la croix de cendre et de sable dont les deux extrémités supérieures aboutissent aux deux côtés de l'autel, cet auteur indique le cérémonial de l'inscription: Le pontife, dit-il, commence à écrire avec son bâton pastoral les lettres de l'alphabet grec et latin en partant du côté gauche de l'orient; et nous voyons dans le même ouvrage que l'autel est à l'orient de l'église. Aux premières pages, nous lisons: Lorsque le diacre, à l'ambon de l'Évangile, a dit: *Dominus vobiscum*, et qu'on lui a répondu, le pontife, tout le clergé et le peuple se tournent à l'orient, c'est-à-dire vers l'autel, et quelques

lignes plus bas, il ajoute : Le diacre, pour lire l'Évangile, se tourne vers le midi où les hommes ont l'usage de se placer; mais il est des contrées où le diacre se tourne vers le septentrion. Or, ces faits constituent l'orientation; la nef, occupée par les hommes au midi, par les femmes au nord, l'évêque tourné vers l'ambon, obligé de se retourner à l'orient, c'est-à-dire vers l'autel, font voir clairement que cet ouvrage suppose en principe l'orientation des églises.

Un autre ouvrage célèbre de ce temps-là, sans nom d'auteur, comme le précédent, le *Micrologue*, ouvrage liturgique qui paraît avoir été composé pour la France, au chapitre 8, confirme tout ce que nous venons de voir pour les cérémonies liturgiques du chant de l'Évangile.

Quand on parle des écrivains de l'époque carlovingienne, oublier le célèbre *Alcuin*, le restaurateur des lettres, ce serait commettre une injustice. Nous aimerons donc à citer ses propres paroles au livre des divins offices : Nous nous tournons, dit-il, à l'orient lorsque nous prions, afin d'avertir notre âme de se tourner vers Dieu, comme le corps se tourne vers la partie du ciel la plus excellente. Plus loin expliquant les cérémonies de l'Évangile à la sainte Messe, il rapporte ce que nous avons vu plus haut, et en donne diverses explications symboliques. Tous les écrivains formés par ce religieux et encouragés par les bienfaits de Charlemagne ont tous le même langage.

C'est ainsi qu'*Amalaire*, *Fortunat* (liv. 3, div. off. ch. 2), constate les faits et les règlements de l'ordre romain, du micrologue, et confirme les règlements que nous venons de lire.

Cependant un léger nuage qu'on a essayé de grossir de manière à faire une tempête, parut au 9<sup>e</sup> siècle sur l'orientation. Le disciple d'Hincmar, *Walafride-Strabon*, au chapitre 18, se sentant pris de scrupule de conscience

en parlant de notre sujet, assure qu'il n'y aurait point erreur de foi à diriger une église dans un autre sens que l'orientation. Nous sommes parfaitement de son avis ; nous prouverons plus bas que ce serait seulement pécher contre le bon sens, ce qui n'est pas la même chose, car tout ce qui est de bon sens n'est pas toujours de foi, quoique tout ce qui est de foi soit nécessairement et éminemment raisonnable. L'observation de Walafride parut à cet auteur une assertion si hardie que, voyant bien qu'on le croirait difficilement sur parole, il apporta aussitôt ses preuves. Le Panthéon, dit-il, ce temp'e païen converti en église, n'est pas orienté. Il est vrai qu'il est circulaire. Passons. Ce temple ne peut nous faire de mal, car nous accordons qu'il a fallu conserver ainsi non-seulement les temples, mais les plus grands et les plus beaux édifices de Rome et des villes anciennes. Le second exemple qu'il apporte est l'église de la Résurrection élevée par sainte Hélène sur le tombeau du Sauveur à Jérusalem. Cet exemple est d'une toute autre valeur, et pourtant l'on va voir qu'il se réduit à rien quand on l'examine de près. D'abord Strabon avoue que cette église était toute ronde, *in rotunditate constituit*. Et puis nous savons par les voyageurs modernes que l'église actuelle, bâtie à peu près sur le premier plan, a son maître-autel au milieu, c'est-à-dire que, pour les fidèles, l'orientation y est impossible ; enfin pour peu qu'on ait étudié la description des lieux saints, on s'apercevra aisément que la pente du terrain où cette église fut construite a toujours été très-rapide. De là, les nombreux escaliers qui coupent l'intérieur de cette basilique ; cela suffit pour nous faire comprendre pourquoi l'entrée ne se trouve pas à l'occident. Mais notre auteur cite un troisième exemple, l'église de Saint Pierre à Rome où, dit-il, plusieurs autels n'ont pas la bonne direction ; il paraît donc supposer que l'autel principal a la bonne

direction; mais nous verrons comment le cérémonial des messes papales a fait admettre plusieurs changements en faveur de l'orientation de la prière mise d'accord avec les rites personnels au souverain pontife. Walafride craignant, ce qui est arrivé, qu'on abusât de ces exceptions, s'empresse d'ajouter que l'usage, et l'usage raisonnable, veut que l'on prie à l'orient, et que la grande majorité, pour ne pas dire la totalité des églises, *pluralitatem maximam*, a pris cette direction. Aussi ajoute-t-il au même chapitre que le clergé et le peuple doivent, après le titre de l'Évangile, se tourner à l'orient vers l'autel.

Nous ne citerons pas *Remy d'Auxerre*, pas plus que *Nicetas* (orat. 49), ni l'archevêque *Gregentius* (disp. cum Herb.) qui, en confirmant le fait de l'orientation, n'ajoutent rien de nouveau à ce que nous avons vu. Cependant, je ne puis laisser passer le 10<sup>e</sup> siècle sans vous parler d'un évêque syrien, *Moïse-Bar-Cepha*, qui semble prendre à tâche de défendre d'avance l'explication des pères touchant le paradis terrestre; car dans son livre sur le paradis terrestre, après avoir dit que nous prions à l'orient tournant ainsi les regards vers le paradis que nous avons perdu, il observe que les églises les plus anciennes, et ce témoignage d'un habitant de la Syrie est fort précieux pour notre cause, sont toutes orientées sur le lever du mois de Nizan, parce qu'alors le soleil se lève précisément sur le paradis terrestre; qu'ainsi l'orientation la plus rationnelle, c'est l'orientation équinoxiale.

Nous croyons inutile de rappeler que plusieurs célèbres manuscrits du 11<sup>e</sup> siècle, comme l'*Expositio missæ* et le *Gemma animæ* (de ritu missæ) mentionnent la loi et le fait de l'orientation. Nous sommes en effet arrivés à une époque où les paroles ne disent plus rien devant les faits qui se produisent de toutes parts. L'église romane, bâtie à Prémontré par *saint Norbert*, proclame plus haut

que tous les livres qu'il reconnaissait l'orientation comme une loi. Qu'ai-je à faire de citer *Ives de Chartres* dans ses sermons de la Dédicace et dans son *Vetus et novum sacrificium*, où l'orientation est si bien indiquée, lorsque nous voyons sa cathédrale debout et orientée comme toutes celles dont s'enorgueillit la France, et dont, à juste titre, sont si fiers tous les pays catholiques. Qu'importe que, remuant les œuvres de saint Bernard, nous ne trouvions aucun texte formel, contraire, quand je vois debout et orientées toutes les églises construites par ses ordres ? Elles nous paraîtront désormais bien pâles toutes les dépositions des écrivains et des savants. Qu'un professeur de Paris, surnommé le second Augustin, *Hugues de saint Victor* (de dedic. eccl.), explique à ses disciples comment la marche du pontife inscrivant l'alphabet sur le sable rappelle que, les juifs placés à l'orient, ont été délaissés pour les peuples placés à l'occident et du côté de l'aquilon, ou bien que, dans son livre (de spec. eccl. ch. 7), il nous parle des diverses significations des quatre points cardinaux, ses paroles feront moins d'impression encore que les faits, les faits que nous touchons du doigt, et qu'il n'y a pas moyen de contester.

Sans doute, on lira toujours avec plaisir, en face de ces monuments, des sermons de Dédicace dans le genre de ceux d'*Hildebert*, ou des explications comme celles de l'abbé *Rupert* sur Zacharie et sur les divins offices. Oui, les voix lointaines de tous ces grands hommes se donnant la peine de nous expliquer pourquoi ils orientaient les églises, auront toujours pour nous un parfum d'antiquité qui, nous faisant sortir du milieu où nous vivons, nous transportera dans une époque de foi vivace et de haute vertu. On aimera encore à entendre *Luc de Tuy* en Galice, dans son livre contre les Albigeois, nous donner cet usage d'orienter comme une protestation

contre l'hérésie et l'infidélité, affirmant que l'église qui ne veut point avoir de part avec les impies, et ne sait point tourner à tout vent de doctrine, a voulu par là se séparer des juifs qui, de tous les coins du monde, se tournaient vers le temple de Jérusalem, des sarrasins qui prient tournés vers le midi, de tous les hérétiques enfin qui, ne faisant aucun cas des traditions, ont méprisé par là le principe traditionnel de l'orientation.

Mais que peuvent ajouter à nos convictions sur ce point les auteurs, les plus célèbres même, du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> siècles. *Saint Thomas*, l'oracle de l'école théologique, et son ami *saint Bonaventure*, que l'on pourrait appeler le maître de l'école mystique, que pourraient-ils nous apprendre, que ce que nous voyons nous-mêmes, et que ce qu'ils voyaient comme nous ? Écoutons cependant leur contemporain *Albert le Grand*. Il fut leur maître avant d'être leur émule; il résumera les disciples. Le mouvement, dit ce savant homme, nous vient de l'orient. Tout se meut dans ce sens. Ceci est une explication du mot : Je suis *la vie*. *Saint Augustin* avait donné une autre raison du même genre. L'orient était, à ses yeux, le point du ciel le plus excellent. *Albert* passant ailleurs à des explications chrétiennes (ps. 25) : Telle est, dit-il, la génération de ceux qui cherchent la face du Seigneur. Ah ! s'écrie-t-il, montrez-nous votre visage, et nous serons sauvés. Puis invitant tous les chrétiens à lever la tête vers Jésus-Christ en croix qui regarde l'occident : Regardez, dit-il, la face de votre Christ, et cherchez toujours son visage non pas une fois, de temps à autre, mais toujours ; c'est ainsi qu'il faut toujours prier. Autant de textes qui s'appliquent de la manière la plus heureuse à notre sujet.

Toute cette chaîne de tradition se trouve comme résumée dans le livre si curieux de l'évêque de Mende. Ce savant que, de son temps, on a surnommé l'Observateur,

nous a laissé, dans son rational des divins offices, l'abrégé et le résumé de tout ce que nous venons de voir, sans parler de ce qu'il dit au premier livre sur la dédicace des églises, ni au livre 4 au sujet de l'Évangile. Je renvoie le lecteur au livre 3 (ch. 2-37) où il traite à fond la question d'orientation, et rappelle toutes les explications symboliques déjà citées. *Durand* nous apprend cependant que quelques rares églises, au lieu d'être orientées, se trouvent dirigées à l'occident, mais il ajoute une observation qui devra faire comprendre toute l'importance que l'on mettait alors à tourner vers l'orient l'autel et la prière du prêtre qui résume celle des fidèles : Dans ces églises, dit-il, le prêtre est toujours tourné à l'orient, c'est-à-dire vers les fidèles, et il ne se retourne pas pour dire : *Dominus vobiscum*. Dans l'énumération des raisons symboliques, cet auteur se permet une réflexion qui fera voir combien il trouverait absurde une autre direction que celle de l'orient. Si nous agissons ainsi lorsque nous prions, dit-il, c'est pour ne pas tourner le dos à Dieu. Cette idée, qui semble opposée au dogme de l'immensité de Dieu, et qui n'eût pas été du goût de Gavantus ni de son commentateur Cajetan Méraï, nous rappelle le signe de la croix fait par la main droite, et nous découvre un usage enraciné auquel toute dérogation semblait déraisonnable.

Après ces longues citations, qu'il a fallu abréger pour ménager la patience du lecteur, que me reste-t-il à faire, que de laisser l'orientation se montrer elle-même comme loi immuable dans tous les monuments du XI<sup>e</sup>, du XII<sup>e</sup>, du XIII<sup>e</sup>, du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècles. Nous la laisserons donc couler de source pendant cette longue période de siècles. On nous pardonnera pourtant encore deux ou trois citations pour faire voir que la tradition, sur l'usage d'orienter, ne s'est point perdue dans la renaissance, mais a été reconnue, proclamée et professée

jusqu'au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècles. Essayons encore de jeter, sur ce point, la conviction la plus complète dans les esprits.

A l'époque du concile de Trente, au moment où l'on construisait la grande basilique de Saint-Pierre, le célèbre cardinal Borromé *saint Charles*, dans les actes de l'église de Milan, quatrième partie, établissant des règles pour la construction des églises, suppose toujours l'église orientée. En effet, dans ce livre curieux qui fait connaître tous les détails d'ornementation et tous les usages des églises d'Italie, modèle unique en ce genre, où rien n'est oublié, véritable manuel d'architecture chrétienne, nous lisons au livre 1-22, *De situ ambonum*, que l'ambon de l'Evangile doit être situé au nord, et que, de là, le diacre en chantant l'Evangile devra, selon l'ordre romain, se tourner vers le midi où se tiennent les hommes. N'est-ce pas là supposer que toute église sera orientée?

Un siècle plus tard, le cardinal *Bona* nous laissait ses ouvrages liturgiques où (liv. 1<sup>er</sup>, ch. 20 de const. eccl.), il consacre un paragraphe tout entier sur la direction de l'église à l'orient; mais comme il n'a pas suffisamment développé la matière, il revient sur ce point dans sa divine psalmodie (ch. 6) en deux paragraphes ainsi intitulés : *Oramus ad orientem*, et *Verus sol christus adorandus*. Cet ouvrage, plein d'érudition, est certainement ce qui s'est écrit de plus complet sur cette matière. La notice des conciles de *Cabassut*, dissertation 10 sur la situation des églises, est loin de traiter ce sujet avec l'abondance de matières et le soin du cardinal.

Je n'ai pas besoin de vous citer quantité d'auteurs du xviii<sup>e</sup> siècle qui, dans ces derniers temps, ont fait entendre leur voix en faveur de l'orientation. Les explications liturgiques des *Lebrun*, des *du Pin*, des *Claude de Vert*, des *Grandcolas*, des *Thiers* et de tous les savants

bénédictins, font voir à qui veut se donner la peine de les parcourir que l'usage d'orienter les églises leur a paru digne de tout point d'être conservé et respecté. Je sais bien que l'on m'objectera l'opinion de *Gavantus*, contemporain du cardinal Bona, et celle bien plus tranchée encore de son commentateur *Mérati*; mais, outre que le premier reconnaît que longtemps les chrétiens ont tenu à l'orientation, la raison qu'il donne de la licence de son époque à faire bon marché de cet usage, ne fait pas honneur à son esprit. Dieu est partout, dit-il, et que nous importe donc l'orientation? saint Augustin disait aussi : Dieu est partout, ce qui ne l'empêchait pas de tenir à l'orientation. On ne me blâmera certes pas de préférer saint Augustin à *Gavantus*. Quant à *Mérati*, venu un siècle plus tard, ses conclusions exagérées, fondées sur des faits qui n'ont pas été considérés au flambeau de la critique, conclusions hasardées et téméraires, où l'on voit que le fait de saint Paulin lui sert à conclure *légitimement*, selon lui, que l'orientation a toujours été libre, et jamais ordonnée à personne, où Strabon dont il fait un écrivain du v<sup>e</sup> siècle, bien que, jusqu'à présent, on l'ait fait vivre au ix<sup>e</sup>, lui fournit à propos des faits que j'en ai cités cette belle et lumineuse conclusion : Donc, de toute antiquité, on a laissé libre tout le monde de tourner les églises vers tous les points cardinaux. Jamais la chose n'a été prohibée. Mais ce qui donne la mesure de la sagacité de cet écrivain, c'est la manière dont il se retire d'embarras au sujet de la liturgie. Lorsque l'on parle de l'orient de l'église dans l'ordre romain, ce n'est pas, dit-il, le véritable orient, mais un orient *imaginaire*. Le mot est bien trouvé, et l'auteur fait voir qu'il ne manque pas d'une certaine imaginative; mais on conçoit qu'avec de pareils adversaires, il faut clore toute discussion. J'accorderai tant que l'on voudra à ces mes-

sieurs de l'érudition, du zèle, de la patience, mais les prendre pour modèle d'écrivains judicieux, c'est ce que je ne ferai jamais; leur façon d'agir ne me paraît ni franche, ni de bon aloi. Est-il donc si difficile de dire qu'on a tort ?

Telle est donc la suite non interrompue de la tradition, telle est la profession publique et solennelle de tout ce que l'église a renfermé de rares génies, d'esprits judicieux et d'écrivains distingués. Il me semble que, pour venir se poser en antagoniste de ces faits et de ces témoins, il faut à un homme un merveilleux aplomb et une témérité bien rare. Comment, en effet, pour justifier un telle démarche, s'appuyer de bonne foi sur deux expressions mal soutenues par les faits; sur saint Paulin bâtissant une chapelle qu'il n'oriente pas pour l'attacher à son église dirigée à l'orient, sur saint Paulin qui vient s'excuser du fait, et sur Strabon qui sépare l'orientation des choses de foi, *non errare*, et la range parmi les usages respectables et raisonnables ? Quelqu'un a-t-il jamais soutenu qu'il y ait erreur à faire le signe de croix de la main gauche ? Non, et nous pouvons le dire en toute confiance, le fait de l'orientation des églises et de la prière chez les chrétiens est un fait apostolique, universel, perpétuel dans l'église, constaté par les plus célèbres et les plus illustres des écrivains ecclésiastiques, et ceux qui l'ont attaqué n'ont certes pas fait preuve d'érudition, pour ne rien dire de plus.

Venons maintenant aux faits existants, à ces monuments encore debout qui rendent témoignage à ce que les pères nous ont appris.

*Le Président,*  
DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*  
L'Abbé POQUET.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Février 1855.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## OUVRAGES OFFERTS.

*Les Annales du bien.* Troisième année. 1<sup>er</sup> numéro. Janvier, février.

*Les Archives de la France.* In-8°.

*Annuaire du département de l'Aisne.* In-8°.

*Bulletin des Sociétés savantes.* In-8°.

*Séance publique de la Société d'agriculture du département de la Marne.* In-8°. 1854.

*Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.* In-8°.

*La Picardie, revue littéraire et scientifique.*

*Etude sur le Pavage émaillé dans le département de l'Aisne.* In-4°. Par M. Ed. Fleury.

Cet ouvrage, orné de plus de deux cents dessins gravés par M. Ed. Fleury, est une œuvre capitale due à la sagacité, au désintéressement et aux patientes recherches d'un de nos plus savants correspondants.

M. le curé de Belleu fait don à la Société d'un vase en terre cuite décoré de quelques motifs d'ornementation qui semblent rappeler le xv<sup>e</sup> siècle.

M. Lahire est, de plus, disposé à céder à la Société une poutre sculptée sur laquelle sont représentés les douze apôtres.

La Société prie son président de vouloir bien s'entendre à ce sujet avec M. le curé de Belleu.

Plusieurs membres rappellent, à cette occasion, qu'il existe encore des ornements de ce genre dans quelques communes du département, notamment à Septmont, à Vigneux, à Chery, à Fossoy, à Largny et à Coincy surtout, qui possède une de ces sculptures avec laquelle rien ne peut se comparer.

#### COMMUNICATIONS.

La Société des archivistes de France et la Société Liénoise de Maine-et-Loire proposent un échange de publication. Cet échange est accepté.

M. Suin demande si l'on possède quelques documents sur le portail de Missy-sur-Aisne.

M. l'abbé Poquet répond que, sur le portail latéral de l'église de Missy, sont sculptés, dans divers médaillons historiés flanqués sur les parois du tympan, les principaux événements de la vie de sainte Radegonde. L'honorable membre ajoute qu'il serait à désirer qu'on fit prendre une épreuve photographique de ce monument, qui intéresse à plusieurs titres le pays.

M. Daras donne lecture de plusieurs inscriptions classées dans un ordre chronologique, depuis l'époque romaine jusqu'au x<sup>e</sup> siècle.

Cette communication est accompagnée de commen-

taires très-détaillés qui en font connaître la provenance, la situation et la valeur.

La Société accepte ce travail auquel elle pourra avoir recours lorsqu'elle entreprendra la publication des monuments épigraphiques de l'ancien diocèse de Soissons.

M. Watelet donne le catalogue des fossiles observés dans les couches de sable comprises entre les fausses glaises et lignites et le calcaire grossier dans le département de l'Aisne, et principalement dans les environs de Soissons.

Le sol du Soissonnais a été exploré géologiquement à plusieurs époques; mais ce n'est que dans ces derniers temps qu'on s'est appliqué à raccorder toutes les assises qui se rencontrent dans les différentes localités du bassin parisien, de façon à ne faire qu'un seul et même système des couches comprises entre la craie et le calcaire grossier. Les fossiles y sont recherchés avec beaucoup d'activité par plusieurs savants et de nombreux amateurs.

Les sables inférieurs n'étant représentés aux environs de Paris que par un petit nombre de couches presque sans fossiles, on comprend que, malgré l'ardeur prodigieuse des géologues, on ne se soit occupé spécialement qu'assez tard des terrains de nos environs.

On pensait, dans le principe, que les couches suivraient partout cet ordre : *craie*, *argile* plastique, sables, *fausses glaises* et calcaire. Cependant, les lignites qui se rencontrent si fréquemment dans nos environs avaient attiré l'attention; on ne savait à quelle place les rapporter. Aussi, un grand nombre de savants de premier ordre se sont efforcés d'en déterminer l'âge relatif, et leurs prévisions se sont trouvées une fois encore en rapport avec les faits que, plus tard, il a été possible d'établir d'une manière incontestable.

En cherchant quel rapport les lignites pouvaient avoir avec les terrains environnants, il fallut s'occuper de ces massifs de sable si puissants qui sont subordonnés au calcaire grossier.

M. Poiret, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de l'Aisne, a donné sur ces terrains, vers 1800, des détails qui ne sont controversés par personne, ce qui est remarquable pour l'époque où ces observations ont été faites.

MM. Cuvier, Brongniart, Deshayes, Elie de Beaumont et d'autres, se sont occupés des sables tertiaires inférieurs et surtout des lignites; mais ce n'est que plusieurs années après leurs publications qu'on retrouve des travaux importants sur ces terrains.

MM. Graves et d'Archiac ont alors publié avec détails le résultat de leurs observations, dans des ouvrages fort estimés sur le département de l'Aisne, et particulièrement sur les sables inférieurs au calcaire grossier.

A peu près à la même époque, M. Melleville a donné son *Mémoire sur les sables inférieurs du bassin de Paris*; depuis, les travaux se succèdent avec rapidité.

M. Hébert a, dans plusieurs notices insérées au *Bulletin de la Société géologique de France*, classé d'une manière méthodique et fort lumineuse toutes les couches qui se rapportent à cet étage; il a raccordé les couches peu nombreuses qu'on observe sur les rives gauche de la Seine, avec celles de la droite qui s'étendent fort loin et qui sont plus multipliées.

D'après ces travaux, il convient de dresser la suite des assises ainsi qu'il suit de bas en haut :

- 1° Sables blancs de Rilly, calcaire lacustre, et marne à *Physa gigantea*.
- 2° Sables marins inférieurs du Soissonnais. (Bracheux.)
- 3° Grès et poudingues de Nemours.
- 4° Argile plastique.

3° Lignites.

4° Sables et argiles à *Cyrena cuneiformis*, et *cerithium* variable du Soissonnais.

5° Lit à *ostrea bellovacina* du Soissonnais.

6° Sables marins supérieurs, (Soissonnais, Cuise-Lamothe, Mercin, etc.)

Plusieurs géologues pensent que les sables supérieurs aux lignites contiennent plusieurs assises fossilifères. Laon paraît être dans ce cas ; Sinceny n'offre, pour M. Hébert, qu'un mélange accidentel des espèces propres aux lignites, avec celles qui se retrouvent à Cuise-Lamothe, Mercin, et autres localités. M. Deshayes admet que c'est un lit intermédiaire entre les lignites et les couches fossilifères de Cuise-Lamothe, etc. Nous pensons que les observations ne sont pas encore assez multipliées, surtout dans le Soissonnais où les sables acquièrent plus de trente mètres de puissance, pour décider la question. L'un des meilleurs moyens, pour arriver à ce but, nous paraît être de cataloguer avec soin les espèces qu'on trouve dans les diverses localités. Déjà nous avons recueilli plusieurs faits dont le développement suivra notre liste générale et qui peut-être pourront venir en aide à une solution.

Quatre listes des fossiles des sables inférieurs ont été dressées à des époques différentes; ce sont :

1° Celle qui peut être extraite de l'important ouvrage de M. Deshayes, sur les environs de Paris. On y trouve, en effet, les espèces, nouvelles alors, provenant de la collection de M. Petit qui, à ce qu'il paraît, est le premier qui se soit occupé de rassembler les fossiles des sables inférieurs des environs de Soissons. Nous avons cherché à prendre connaissance des notes manuscrites qu'il a laissées à sa mort, mais les héritiers ont assuré qu'elles étaient détruites. On y trouve aussi les espèces qui proviennent des recherches de M. Deshayes lui-même et celles dont on doit la connaissance à M. l'abbé Lévêque, qui

a tant fouillé les riches localités de Cuise-Lamotte et de Rethenil.

2° Les listes de M. d'Archiac, insérées dans son ouvrage intitulé : *Description géologique du département de l'Aisne* ; elles sont assez complètes, mais elles laissent encore des lacunes nombreuses. En les parcourant, on s'aperçoit facilement que les recherches ont été plus multipliées aux environs de Laon que partout ailleurs ; le Soissonnais n'a presque pas été exploré.

3° Le catalogue que donna M. Melleville à la Société géologique des espèces qu'on trouve dans les environs de Laon, et surtout celui qui fait partie de son mémoire sur les sables inférieurs du bassin de Paris.

4° Enfin, le prodrome de paléontologie, de M. Alcide d'Orbigny, étage 24°.

On pourrait ajouter les listes supplémentaires que donnent nos petits mémoires intitulés : *Recherches dans les sables inférieurs des environs de Soissons*.

Des renseignements utiles peuvent aussi être puisés dans diverses collections faites aux environs de Soissons, notamment dans celle de MM. l'abbé Lambert et l'abbé Joffroy, et dans celle que forme M. de Saint-Marceaux.

Nous nous proposons de mettre en ordre ces matériaux et de coordonner ces listes ; nous y ajouterons ce que le temps et nos propres recherches nous ont fait connaître.

Notre catalogue sera suivi de tous les renseignements que nous avons pu nous procurer sur les diverses localités ; nous ajouterons la description des coquilles qui nous paraissent nouvelles, et, dans un travail subséquent, nous donnerons, s'il nous est possible, la comparaison des coquilles qui se trouvent en même temps dans les sables inférieurs et dans le calcaire grossier.

En attendant qu'un travail spécial soit fait pour nous faire connaître les noms nouveaux imposés à des espèces qui, par suite des progrès de la science, ont été élevées

au rang de genre, nous prendrons pour base de notre catalogue l'excellent ouvrage de M. Deshayes, sur les environs de Paris. C'est le guide le plus suivi et qui d'ailleurs renferme le plus grand nombre de matériaux.

Nous ne prenons pas sous notre garantie tous les fossiles que contient notre catalogue; nous indiquerons toujours les espèces qui n'ont été observées que par une seule personne, soit pour lui en laisser la responsabilité, soit pour lui faire honneur de la découverte.

## CATALOGUE.

---

### REPTILES.

#### I. — TRIONYX.

1. T. ... Brasles. Liste de M. d'Archiac.

#### II. — EMYS.

1. E..... Brasles. Liste de M. d'Archiac.

### POISSONS.

#### III. — LAMNA.

1. L. cornubica (dents). Verneuil, Laon, Mercin, Aizy. M. C.

On trouve aussi d'autres dents indéterminées et des vertèbres. M. C.

### CRUSTACES.

#### IV. — CYPRIS.

1. C. punctata. d'Archiac. Aizy, Cuisy-en-Almont. M. C.

### ANNELÉS.

#### V. — SERPULA.

1. S. plusieurs espèces. Mercin, Aizy. M. C.

#### VI. — DITRUPA.

1. D. strangula. Desh. Osly, Aizy. M. C.

MOLLUSQUES.

VII. — DENTALIUM.

1. *D. abbreviatum*. Desh. Vauxbuin, Aizy, Verneuil, Creil, Cuise-Lamothe. M. C.
2. *D. fissura*. Lamk. Vregny, Cuise, Mercin, Vauxbuin, Laon. M. C.
3. *D. entalis*. Lamk. Cuise-Lamothe. Cité par M. d'Orbigny (prodrome).
4. *D. costatum*. Sow. Laon.
5. *D. sulcatum*. Lamk. Mons-en-Laonnois. Liste de M. d'Archiac.
6. *D. tarentinum*. Laon. Catalog. de M. Melleville.
7. *D. pseudo-entalis*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
8. *D. incertum*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.

VIII. — UMBRELLA.

1. *U. laudunensis*. Mellev. Laon, Aizy. M. C.

IX. — PARMOPHORUS.

1. *P. elongatus*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
2. *P. angustus*. Lamk. Laon.
3. *P. arenarius*. Nob. Mercin. Trouvé par M. Joffroy.

X. — FISSURELLA.

1. *F. costaria*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
2. *F. squamosa*. Desh. Sermoise, Clamecy, Laon. M. C.
3. *F. Minosti*. Mell. Monampeuil.

XI. — PILEOPSIS.

1. *P. squamœformis*. Desh. Mercin, Laon, Osly. M. C.
2. *P. lævigatus*. Mell. Laon.

XII. — CALYPTROEA.

1. *C. trochiformis*. Lamk. Cuise-Lamothe, Mercin, Laon. M. C.

2. *C. lamellosa*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
3. *C. lœvigata*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.

XIII. — BULLA.

1. *B. cylindroïdes*. Desh. Mercin, Vauxbuin, Verneuil, Bièvres, Laon. M. C.
2. *B. cylindrica*. Desh. Osly, Laon. Mercin, Vauxbuin, Bièvres, Vic, Mons-en-Laonnois, M. C.
3. *B. lignaria*. Lin. Mercin, Cuise-Lamothe, Laon. M. C.
4. *B. semi-striata*. Desh. Osly, Mercin, Vauxbuin, Aizy, Mons-en-Laonnois, Creil, Verneuil, Laon. M. C.
5. *B. conica*. Desh. Environs de Soissons? Cité par M. Deshayes.
6. *B. striatella*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.

XIV. — BULLŒA.

1. *B. striata*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.

XIV bis — BULIMUS.

1. *B. conulus*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
2. *B. teretellatus*. Lamk. Laon. M. C.

XV. — AURICULA.

1. *A. ringens*. Lamk. Mercin, Aizy, Laon. M. C.
2. *A. miliola*. Lamk. Mercin. Signalé par nous. M. C.
3. *A. acicula*. Lamk. Laon, Creil.

XVI. — MELANIA.

1. *M. Cuvieri*. Desh. Mercin, Cuise-Lamothe. M. C.
2. *M. costellata*. Lamk. Var. Laon, Cuise-Lamothe, Osly, Vregny, Cuisy-en-Almont, Vic, Verneuil, Mons-en-Laonnois. M. C.
3. *M. marginata*. Lam. Var. Vregny, Mercin, Aizy, Verneuil, Laon, Cuise Lamothe. M. C.
4. *M. nitida*. Lamk. Laon, Aizy, Cuise-Lamothe, M. C.
5. *M. cochlearella*. Lamk. Clamecy, Mercin, Laon, Mons-en-Laonnois Cuise-Lamothe. M. C.

6. *M. hordeacea*. Lamk. Laon, Creil, Chaumont.
7. *M. triticea*. Cuise-Lamothe. Collection de M. Lambert.

XVII. — LITTORINA.

1. *L. elegans*. Nob. Mercin. M. C.

XVIII. — PALUDINA.

1. *P. striatula*. Desh. Environs de Soissons, citée par M. Deshayes.
2. *P. pullus*. Nob. Mercin. M. C.

XIX. — MELANOPSIS.

1. *M. Dufresnii*. Desh. Mercin, Cuise-Lamothe, Vaux-buin. M. C.
2. *M. obtusa*. Desh. Mercin, Brasle, Cuise-Lamothe, Retheuil. M. C.
5. *M. Parkinsoni*. Desh. Mercin, Brasle, Cuise-Lamothe, Retheuil. M. C.
4. *M. ancillaroides*. Desh. Mercin, Cuise-Lamothe. M. C.
5. *M. cerithiformis*. Nob. Mercin. M. C.
6. *M. ovularis*. Desh. Mercin, Cuise-Lamothe. M. C.

XX. — AMPULLARIA.

1. *A. acuminata*. Lamk. Vregny, Laon, Mercin. M. C.
2. *A. spirata*. Lamk. Mercin, Aizy, Laon, Chavignon. M. C.
3. *A. scalariformis*. Desh. Laon. Catal. de M. Melleville.
4. *A. conica*. Lamk. Laon. Catal. de M. Melleville.

XXI. — NERITINA.

1. *N. conoidea*. Lamk. Mercin, Vregny, Sermoise, Cuisy-en-Almont, Laon, Martigny, Bièvres, Cuise-Lamothe. M. C.
2. *N. zonaria*. Desh. Retheuil.
3. *N. nucleus*. Desh. Retheuil.

XXII. — NERITA.

1. *N. tricarinata*. Lamk. Cuise-Lamothe. M. C.

XXIII. — NATICA.

1. *N. depressa*. Desh. Laon, Bièvres, Septvaux.
2. *N. hybrida*. Desh. Retheuil, Mercin, Laon, Mons-en-Laonnois, Vauxbuin, Aizy. M. C.
3. *N. labellata*. Lamk. Laon, Verneuil, Mercin, Aizy. M. C.
4. *N. glaucinoides*. Desh. Laon, Verneuil, Cuisy-en-Almont.
5. *N. epiglottina*. Lamk. Laon, Verneuil, Vic, Aizy. M. C.
6. *N. intermedia*. Desh. Mercin, Retheuil, Pierrefonds, Cuise-Lamothe. M. C.
7. *N. patula*. Desh. Mercin, Laon, Retheuil. M. C.
8. *N. sigaretina*. Desh. Mercin, Laon. M. C.
9. *N. spirata*. Desh. Retheuil, Cuise-Lamothe
10. *N. infundibulum*. Nob. Mercin, Aizy. M. C.
11. *N. semistriata*. Mich. Laon. Catalog. de M. Melleville.
12. *N. paludiniformis*. d'Orb. Retheuil, Cuise-Lamothe, Pierrefonds. (Le prodrome.)
13. *N. perusta*. d'Orb. Cuise-Lamothe (Le prodrome.)

XXIV. — SIGARETUS.

1. *S. Levesquei*. Chenu. Cuise-Lamothe
2. *S. canalicatus*. Sow. Laon. Catalog. de M. Melleville.

XXV. — TORNATELLA.

1. *T. sulcata*. Lamk. Vregny, Mercin, Laon. M. C.
2. *T. inflata*. Lamk. Laon. Catal. de M. Melleville.
3. *T. alligata*. Desh. Laon. Catal. de M. Melleville.
4. *T. elegans*. Mellev. Laon.

XXVI. — PYRAMIDELLA.

1. *P. terebellata*. Lamk. Mercin. Collection de M. Lambert.
2. *P. turella*. Mellev. Mercin, Laon. M. C.
3. *P. nitida*. Mellev. Mercin, Laon. M. C.

XXVII. — SCALARIA.

1. *S. tenuislamella*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
2. *S. multilamella*. Sow. Laon. Catalog. de M. Melleville.
3. *S. monilifer*. Mellev. Laon.
4. *S. multicineta*. Nob. Mercin. M. C.
5. *S. cerithiformis*. Nob. Mercin. M. C.
6. *S. decussata*. Lamk. Mercin. M. C.

XXVIII. — DELPHINULA.

1. *D. marginata*. Lamk. Mercin, Clamecy, Martigny, Laon, Vic. M. C.
2. *D. turbinoides*. Lamk. Osly, Cuisy-en-Almont, Laon. M. C.
3. *D. striata*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.

XXIX. — SOLARIUM.

1. *S. bistratum*. Desh. Retheuil, Vauxbuin, Urcel, Mercin, Mons-en-Laonnois, Laon. M. C.
2. *S. marginatum*. Desh. Retheuil, Laon.
3. *S. suessionense*. Nob. Mercin. M. C.
4. *S. granulosum*. Mell. Laon.
5. *S. plicatum*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
6. *S. canaliculatum*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.

XXX. — BIFRONTIA.

1. *B. bifrons*. Desh. Vregny, Mercin, Laon, Vic, Verneuil. M. C.
2. *B. laudunensis*. Desh. Mercin, Laon, Verneuil, M. C.

3. *B. Deshayesi*. Mich. Mons-en-Laonnois, Laon, Biè-  
vres, Mercin. M. C.
4. *B. monstrosa*. Mell. Laon.
5. *B. serrata*. Desh. Laon. Catalog. de M. Mellev.

XXXI. — TROCHUS.

1. *P. agglutinans*. Lamk. Pasly, Mercin, Laon. M. C.
2. *P. subcarinatus*. Desh. Laon, Verneuil, environs  
de Soissons?

XXXII. — TURBO.

1. *T. raristriatus*. Mell. Mercin, Laon. M. C.
2. *T. helicinoides*? Lamk. Mercin. Signalé par nous.  
M. C.
3. *T. lævigatus*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
4. *T. turbinatus*. Desh. Mercin. M. C.

XXXIII — PHASIANELLA.

1. *P. pullus*? Lamk. Mercin. Signalé par nous. M. C.

XXXIV. — TURRITELLA.

1. *T. hybrida*. Desh. Mercin, Aizy, Rethenil, Cuise-  
Lamothe, Laon, etc. M. C.
2. *T. imbricata*. Lamk. Mercin, Vregny, Osly, Aizy.  
M. C.
3. *T. edita*. Sow. Osly, Mercin, Pasly, Laon, Aizy, M. C.
4. *T. funiculosa*. Desh. Laon, Verneuil. Liste de  
M. d'Archiac.
5. *T. granulosa*. Desh. Laon, Verneuil. Liste de M.  
d'Archiac.
6. *T. melanoides*. Desh. Laon, Verneuil. Liste de  
M. d'Archiac.
7. *T. incerta*. Desh. Laon, Verneuil. Liste de M. d'Ar-  
chiac.
8. *T. perforata*. Lam. Aizy. Signalé par nous. M. C.
9. *T. monilifera*. Desh. Laon. Liste de M. d'Archiac.
10. *T. carinifera*. Desh. Laon, Cuise-Lamothe.

11. *T. rotifera*. Desh. Laon. Environs de Soissons?
12. *T. terebellata*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
13. *T. abbreviata*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
14. *T. marginulata*. Mellév. Laon, Mons-en-Laonnois, Leury, Osly. M. C.

XXXV. — CERITHIUM.

1. *C. acutum*. Desh. Mercin, Laon, Cuise-Lamothe, Pierrefonds, M. C.
2. *C. biseriala*. Desh. Pierrefonds, Retheuil, Cuise-Lamothe, Mercin. M. C.
3. *C. calcitropoides*. Lamk. Laon, Martigny?
4. *C. clavus*. Lamk. Mercin, Laon, Verneuil, Cuise-Lamothe, M. C.
5. *C. curvicostatum*. Desh. Cuise-Lamothe. Environs de Soissons?
6. *C. dentatum*. Defr. Laon. Liste de M. d'Archiac.
7. *C. denticulatum*. Desh. Laon. Liste de M. d'Archiac.
8. *C. detritum*. Desh. Retheuil, Cuise-Lamothe, Mercin.
9. *C. Geslini*. Desh. Retheuil, Cuise-Lamothe, Trosly, Breuil.
10. *C. papale*. Desh. Mercin, Retheuil, Cuise-Lamothe. M. C.
11. *C. pyramidatum*. Desh. Retheuil, Cuise-Lamothe.
12. *C. pyreniforme*. Desh. Retheuil, Laon, Martigny. M. C.
13. *C. resectum*. Desh. Retheuil, Cuise-Lamothe. M. C.
14. *C. semigranulosum*. Lamk. Verneuil, Laon, Mercin. M. C.
15. *C. stephanophorum*. Desh. Retheuil, Cuise - Lamothe.
16. *C. ventricosum*. Desh. Retheuil, Cuise-Lamothe.
17. *C. alternans*. Desh. Cuise-Lamothe.

18. *C. clathratum*. Desh. Cuise-Lamothe, Pont-Sainte-Maxence, Laon.
19. *C. obliquatum*. Desh. Environs de Soissons? Cité par M. Deshayes.
20. *C. gradatum*. Desh. Mercin, Cuise-Lamothe. M. C.
21. *C. plicatulum*. Desh. Mercin, Osly, Cuise-Lamothe. M. C.
22. *C. inversum*. Lamk. Mercin, Laon. M. C.
23. *C. perforatum*. Lamk. Vauxbuin, Sermoise, Laon, Aizy. M. C.
24. *C. mitreola*. Desh. Pierrefonds, Cuise-Lamothe.
25. *C. angulosum*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
26. *C. breviculum*. Desh. Rethcuil, Cuise-Lamothe, M. C.
27. *C. unisulcatum*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
28. *C. terebrate*. Lamk. Cuise-Lamothe, Laon.
29. *C. spinosum*. Desh. Mercin. Signalé par nous dans ce terrain. M. C.
30. *C. obtusum*. Mellev. Laon.
31. *C. tenuistriatum*. Mellev. Mercin, Mons-en-Laonnois, Laon. M. C.
32. *C. regulare*. Mellev. Mercin, Osly, Trosly, Breuil, Laon. M. C.
33. *C. sulcifer*. Mellev. Mercin, Laon. M. C.
34. *C. gibbosulum*. Mellev. Mercin, Aizy, Laon, Cuise-Lamothe. M. C.
35. *C. cancellaroides*. Mellev. Laon, Cuise-Lamothe.
36. *C. canaliculatum*. Mellev. Chavailles, près Martigny.
37. *C. heteroclitum*. Mellev. Laon, Saint-Waast de Longmont, Aizy. M. C.
58. *C. Philipardi*. Nob. Mercin, Aizy, Sermoise. M. C.
39. *C. parvicostatum*. Nob. Mercin. M. C.

XXXVI. — PLEUROTOMA.

1. *P. clavicularis*. Lamk. Mercin, Laon. M. C.

2. *P. dentata*. Lamk. Mercin, Vregny, Laon. M. C.
3. *P. Lajonkairi*. Desh. Mercin, Cuise - Lamothe, Retheuil. M. C.
4. *P. colon*. Sow. Cuise-Lamothe. Environs de Soissons ?
5. *P. attenuata*. Desh. Retheuil, Cuise-Lamothe, Creil.
6. *P. cancellata*. Desh. Laon, Retheuil, Cuise - Lamothe.
7. *P. crenulata*. Lamk. Retheuil.
8. *P. tenuistriata*. Desh. Retheuil, Cuise - Lamothe, Compiègne.
9. *P. terebralis*. Lamk. Retheuil, Mercin, Laon, Verneuil. M. C.
10. *P. textiliosa*. Desh. Mercin. M. C.
11. *P. striolaris*. Desh. Retheuil, Cuise-Lamothe.
12. *P. curvicosta*. Lamk. Laon, Verneuil. Liste de M. d'Archiac.
13. *P. inflexa*. Desh. Laon. Liste de M. d'Archiac.
14. *P. polygona*. Desh. Var. Laon. Liste de M. d'Archiac.
15. *P. propinqua*. Desh. Laon.
16. *P. pyrulata*. Desh. Laon, Retheuil, Aizy, Cuise - Lamothe. M. C.
17. *P. turella*. Desh. Verneuil, Laon.
18. *P. undata*. Desh. Laon.
19. *P. bicatena*. Lamk. Var. Laon. Catalog. de M. Melleville.
20. *P. uniseriale*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
21. *P. aquensis*. Bast. Laon. Catalog. de M. Melleville.
22. *P. granifera*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
23. *P. catenata*. Lamk. Var. Laon. Catal. de M. Melleville.
24. *P. rugosa*. Desh. Laon. Catal. de M. Melleville.
25. *P. furcata*. Lamk. Laon. Catal. de M. Melleville.
26. *P. simplex*. Desh. Laon. Catal. de M. Melleville.

27. *P. elongata*. Desh. Rethcuil.
28. *P. affinis*. Mellev. Cuisy-en-Almont, Laon. M. C.
29. *P. filifer*. Mellev. Mercin, Laon, Pont-Sainte-Maxence.  
M. C.
30. *P. lævigata*. Mell. Laon, Cuise-Lamothe.
31. *P. tenuiplicata*. Mell. Laon, Cuise Lamothe.
32. *P. granulosa*. Mell. Laon, Cuise-Lamothe.
33. *P. elegans*. Mellev. Laon.
34. *P. seminuda*. Mell. Laon.
35. *P. spirata*. Mellev. Laon.
36. *P. monilifer*. Mellev. Laon.
37. *P. granulosa*. Mellev. Laon.
38. *P. bicarinata*. Nob. Sermoise. M. C.

XXXVII. — TURBINELLA ?

1. *T?* *ornata*. Nob. Mercin. M. C.

XXXVIII. — CANCELLARIA.

1. *C. crenulata*. Desh. Laon, Rethcuil. M. C.
2. *C. evulsa*. Sow. Var. Rethcuil, Cuise-Lamothe, Mercin, Mons-en-Laonnois. M. C.
3. *C. striatulata*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
4. *C. Maglorii*. Mellev. Laon, Sermoise. M. C.
5. *C. angusta*. Nob. Sermoise, Aizy. M. C.
6. *C. costulata*. Lamk. Mercin. Collect. de M. Lambert.

XXXIX. — FUSUS.

1. *F. semiplicatus*. Desh. Rethcuil, Cuise-Lamothe, Laon, Aizy. M. C.
2. *F. longœvus*. Lamk. Mercin, Laon, Cuise-Lamothe, Bièvres, Verneuil, Cuisy-en-Almont. M. C.
3. *F. conjunctus*. Desh. Mercin. Collection de M. Lambert.

4. *F. regularis*. Sow. Mercin, Rethueil, Cuise-Lamothe, Laon. M. C.
5. *F. aciculatus*. Lamk. Mercin, Laon, Cuise-Lamothe. M. C.
6. *F. bulbiformis*. Lamk. Mercin, Laon, etc. M. C.
7. *F. ficulneus*. Lamk. Rethueil, Osly, Cuise-Lamothe, Laon. M. C.
8. *F. scalarinus*. Sow. Mercin, Rethueil, Cuise-Lamothe. M. C.
9. *F. unicurinatus*. Desh. Mercin, Laon, Rethueil, Cuise-Lamothe. M. C.
10. *F. serratus*. Desh. Mercin. Collection de M. Lambert.
11. *F. costarius*. Desh. Laon, Rethueil, Cuise-Lamothe, Mercin. M. C.
12. *F. costellifer*. Desh. Rethueil, Cuise-Lamothe.
13. *F. funiculosus*. Lamk. Rethueil, Cuise-Lamothe, Aizy. M. C.
14. *F. intortus*. Desh. Rethueil.
15. *F. sulcatus*. Desh. Rethueil, Cuise-Lamothe, Aizy. M. C.
16. *F. exiguus*. Desh. Rethueil, Cuise-Lamothe, Laon, Verneuil.
17. *F. incertus*. Desh. Laon.
18. *F. rugosus*. Lamk. Laon, Bièvres.
19. *F. scalaroides*. Lamk. Rethueil. Cité par M. Deshayes.
20. *F. minax?* Lamk. Mercin. Fragment trouvé par M. Joffroy. M. C.
21. *F. simplex*. Desh. Rethueil, Cuise-Lamothe.
22. *F. angustus*. Lamk. Laon. Environs de Soissons?
23. *F. affinis*. Mellev. Laon, Cuise-Lamothe.
24. *F. angusticostatus*. Mell. Laon, Mons-en-Laonois. M. C.
25. *F. Heberti*. Nob. Osly. M. C.

26. *F. nov. sp.* d'Arch. Voisine de l'Augustus. Mons-en-Laonnois.

XL. — PYRULA.

1. *P. tricosata*. Desh. Vregny, Mercin, Laon, Rethueil. M. C.
2. *P. nexilis*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
3. *P. intermedia*. Mell. Vregny. M. C.

XLI. — MUREX.

1. *M. plicatilis*. Desh. Rethueil, Cuise-Lamothe. M. C.
2. *M. spinulosus*. Desh. Rethueil. Liste de M. d'Archiac.
3. *M. tubifer*. Lamk. Aizy, Verneuil, Laon, Sermoise. M. C.
4. *M. fistulosus*. Brocc. Laon. Catalog. de M. Melleville.

XLII. — TRITON.

1. *T. augustum*. Desh. Cuise-Lamothe, Laon, Mons-en-Laonnois.
2. *T. nodularium*. Lamk. Mons-en-Laonnois. Liste de M. d'Archiac.
3. *T. lævigatum*. Desh. Mercin. Cité par nous. M. C.
4. *T. bicinctum*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
5. *T. colubrinum*? Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
6. *T. viperinum*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
7. *T. Lejeunii*. Mell. Mons-en-Laonnois, Cuise-Lamothe.

XLIII. — ROSTELLARIA.

1. *R. macroptera*. Lamk. Mercin, Mons-en-Laonnois. M. C.

2. *R. fissurella*. Lamk. Laon, Vregny, Cuisy-en-Almont, Mercin, Cuise-Lamothe, Trosly, Breuil. M. C.  
*R. fissurella*. Lamk. Var. Laon, Verneuill, Mercin. M. C.
3. *R. columbaria*? Lamk. Mercin, Aizy, Laon. M. C.
4. *R. crassilabrum*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
5. *R. lœvigata*. Mell. Aizy, Sermoise, Laon. M. C.
6. *R?* *inœquicostata*. Nob. Sermoise. M. C.

XLIV. — CASSIDARIA.

1. *C. carinata*. Lamk. Vregny, Mercin, Aizy, Cuisy-en-Almont. M. C.

XLV. — BUCCINUM.

1. *B. ambiguum*. Desh. Retheuil, Cuise-Lamothe, Laon.
2. *B. ovatum*. Desh. Retheuil, Aizy, Sermoise. M. C.
3. *B. stromboides*. Lamk. Mercin, Laon, Cuise-Lamothe. M. C.
4. *B. fissuratum*. Aizy, Laon. M. C.
5. *B. decussatum*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
6. *B. intermedium*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
7. *B. cancellatum*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
8. *B. obtusum*. Desh. Cuise-Lamothe, Laon.
9. *B?* *arenarium*. Mell. Laon.
10. *B. granulosum*. Mell. Châtons.
11. *B. acies*. Nob. Mercin. M. C.
12. *B. Andrei*. Bast. Mercin. Collect. de M. Lambert.

XLVI. — TEREBRA.

1. *T. plicatula*. Lamk. Retheuil.
2. *T. minuta*. Mell. Laon.

XLVII. — MITRA.

1. *M. fusellina*. Lamk. Mercin, Verneuil. M. C.
2. *M. terebellum*. Lamk. Cuise-Lamothe. Catalog. de M. Melleville.
3. *M. labratula*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
4. *M. graniformis*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.

XLVIII. — VOLUTA.

1. *V. ambigua*. Sow. Laon, Rethueil, Cuise-Lamothe, Cuisy-en-Almont, Mercin, Vregny, etc. M. C.
2. *V. angusta*. Desh. Mercin, Aizy, Vregny, Rethueil, Laon, Verneuil, Cuisy-en-Almont, etc. M. C.
3. *V. depressa*. Lamk. Mons-en-Laonnois, Laon, Aizy. M. C.
4. *V. cythara*. Lamk. Mons-en-Laonnois, Mercin. M. C.
5. *V. multistriata*. Desh. Rethueil, Cuise-Lamothe.
6. *V. plicatella*. Desh. Rethueil, Cuise-Lamothe.
7. *V. musicalis*. Lamk. Mercin, Laon. M. C.
8. *V. crenulata*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
9. *V. trisulcata*. Desh. Cuise-Lamothe, Rethueil, Laon. M. C.

XLIX. — MARGINELLA.

1. *M. ovulata*. Lamk. Laon.

L. — CONUS.

1. *C. bicoronatus*. Mell. Laon.

LI. — VOLVARIA.

1. *V. acutiuscula*. Sow. Laon. Liste de M. d'Archiac.

LII. — CYPROEA.

1. *C. Levesquei*. Desh. Rethueil, Cuise-Lamothe, Soissonnais?

2. *C. exerta*. Desh. Retheuil, Cuise-Lamothe.
3. *C. sulcosa*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
4. *C. acuminata*. Mell. Mercin, Laon, Mons-en-Laonnois. M. C.

LIII. — OVULA.

1. *O. tuberculosa*. Duclos. Mons-en-Laonnois, Cuise-Lamothe, Pierrefonds, Retheuil, Laon, Mercin, Aizy, M. C.
2. *O. spelta*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.

LIV. — ANCILLARIA.

1. *A. buccinoidea*. Lamk. Retheuil, Mercin, Laon, Trosly-Breuil. M. C.
2. *A. olivula*. Lamk. Laon, Retheuil, Verneuil.
3. *A. canalifera*. L. Vregny, Mercin, Cuise-Lamothe, Laon. M. C.
4. *A. subulata*. Lamk. Retheuil. Liste de M. d'Archiac.
5. *A. dubia*. Desh. Laon. Catal. de M. Melleville.

LV. — TEREPELLUM.

1. *T. fusiforme*. Lamk. Retheuil, Mercin, Mons-en-Laonnois, Laon, Cuise-Lamothe. M. C.

LVI. — OLIVA.

1. *O. mitreola*. Lamk. Mercin, Laon. M. C.
2. *O. nitidula*. Desh. Laon, Verneuil. Liste de M. d'Archiac.
3. *O. mucronata*. d'Orb. Cuise-Lamothe, dans le prodrome.

LVII. — NAUTILUS.

1. *N. umbilicaris*. Desh. Mercin, Retheuil. M. C.
2. *N. zig-zag*. Sow. Retheuil.

LVIII. — SEPIOSTERA.

1. *S. tricarinata*. Nob. Pomnier, Vauxbuin. M. C.

LIX. — BELOPTERA.

1. *B. belemnitoidea?* de Blainv. Mercin. Notre liste. M. C.
2. *B. Levesquei*. d'Orb. Cuise-Lamothe, dans le prodrome.

LX. — SEPIA.

M. Melleville annonce plusieurs espèces inédites.

MOLLUSQUES CONCHIFÈRES.

LXI. — TEREDINA.

1. *T. personata*. Lamk. Cuise-Lamothe. M. d'Orbigny (prodrome).

LXII. — PHOLAS.

1. *P. Levesquei*. Nobis. Mercin, Cuise-Lamothe. M. C.

LXIII. — GASTROCHENA.

1. *G. bipartita*. Nob. Mercin. M. C.

LXIV. — SOLEN.

1. *S. vagina?* Lamk. Aizy, Osly, Mercin, Pasly. M. C.
2. *S. ovalis*. Desh. Laon. Catal. de M. Melleville.

LXV. — PANOPOEA.

P?..... Aizy. Trouvé par nous à côté de M. Deshayes, sa collection.

LXVI. — PHOLADOMYA.

1. *P. margaritacea*. Sow. Laon.

LXVII. — MACTRA.

1. *M. semisulcata*. Lamk. Mercin, Aizy, Laon. M. C.
2. *M. suessonensis*. Nob. Mercin. M. C.

LXVIII — CRASSATELLA.

1. *C. tumida*. Lamk. Laon, Vaux, Osly, Cuisy - en - Almont. M. C.
2. *C. tumida*. Lamk. Var. Mercin, Osly, Aizy, Bièvres, etc. M. C.
3. *C. sulcata*. Lamk. V. B. Verneuil, Septvaux. Liste de M. d'Archiac.
4. *C. lamellosa*. Lamk. Cuisy-en-Almont, Laon. M. C.
5. *C. trigonata*. Lamk. Osly, Cuisy-en-Almont, Laon, Mons-en-Laonnois, Cuise-Lamothe. M. C.
6. *C. compressa*. Lamk. Var. Sermoise, Laon. Collection de MM. Lambert et Melleville.
7. *C. tenuistria*. Desh. Verneuil, Laon.
8. *C. sinuosa*. Desh. Laon. Catalogue de M. Melleville.
9. *C. propinqua*. Nob. Sermoise, Vauxbuin. M. C.

LXIX. — ERYCINA.

1. *E. elliptica*? Lamk. Laon, Verneuil. Liste de M. d'Archiac.
2. *E. elegans*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
3. *E.* Laon. Liste de M. d'Archiac.

LXX. — CORBULA.

1. *C. dubia*. Desh. Retheuil.
2. *C. exarata*. Desh. V. B. Laon, Septvaux, Verneuil. Liste de M. d'Archiac.
3. *C. gallica*. Lamk. Vauxbuin, Pasly, Mercin, Verneuil, Laon. M. C.
4. *C. striata*. Lamk. Retheuil, Verneuil, Laon.
5. *C. umbonella*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
6. *C. longirostra*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
7. *C. anatina*. Lamk. Mercin, Laon.
8. *C. victoriae*. Mellev. Sermoise, Aizy, Laon. M. C.

LXXI. — TELLINA.

1. *T. rostralis*. Lamk. Vregny, Aizy, Laon, Cuise-Lamothe. M. C.
2. *T. scalaroides*. Lamk. Var. Laon, Verneuil. Liste de M. d'Archiac.
3. *T. lucinoides*. Desh. Laon. Liste de M. d'Archiac.
4. *T. corneola*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
5. *T. donacialis*. Lamk. Var. Laon. Catalog. de M. Melleville.
6. *T. rostralina*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
7. *T. decorata*. Nob. Sermoise, Cuise-Lamothe. M. C.

LXXII. — LUCINA.

1. *L. concava*. Desh. Martigny, Cuise-Lamothe, Pierrefonds, Trosly. M. C.
2. *L. minuta*. Desh. Verneuil. Liste de M. d'Archiac.
3. *L. mutabilis*. Lamk. Laon, Cuise-Lamothe, Aizy. M. C.
4. *L. renulata*. Lamk. Sermoise. Signalé par nous. M. C.
5. *L. squamula*. Desh. Mercin, Osly, Retheuil, Cuise-Lamothe, Mons-en-Laonnois, Cuisy-en-Almont, etc. M. C.
6. *L. divaricata*. Lamk. Mercin, Cuisy-en-Almont, Aizy, Martigny, Laon. M. C.
7. *L. albella*. Lamk. Laon, Septvaux.
8. *L. saxorum*. Lamk. Laon. Liste de M. d'Archiac.
9. *L. contorta*. Desh. Mercin, Laon. Collection de M Lambert.
10. *L. gibbosula*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
11. *L. squamosa*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.

12. *L. argus*. Mellev. Mercin, Cuisy-en-Almont, Laon, Cuise-Lamothe. M. C.
13. *L. radians*. Mell. Laon, Bourguignon, Sermoise, Cuisy-en-Almont. M. C.
14. *L. ventricosa*. Nob. Mercin. M. C.  
M. d'Orbigny cite en outre sept espèces nouvelles de Cuise-Lamothe.

LXXIII. — DONAX.

1. *D. sublœvis*. Nob. Mercin. M. C.

LXXIV. — CYRENA.

1. *C. Gravesi*. Desh. Cuise-Lamothe, Brasle. M. C.
2. *C. pisum*. Desh. Cuise - Lamothe, Pont - Sainte - Maxence. (Prodrome.)
3. *C. intermedia*. Desh. Cuise-Lamothe. Collection de M. Lambert.

LXXV. — CYTHEREA.

1. *C. lœvigata*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.  
*C. lœvigata*. Lamk. Var. Martigny, Verneuil, Septvaux, Mons-en-Laonnois.
2. *C. nitidula*. Lamk. Septvaux, Laon.  
*C. nitidula*. Lamk. Var. Laon, Verneuil.
3. *C. suberycinoides*. Desh. Laon, Mercin, Cuisy-en-Almont. M. C.
4. *C. Lamarki?* Desh. Sermoise. Signalé par nous dans ce terrain. Collection de la ville de Soissons et la nôtre.
5. *C. pusilla*. Desh. Mercin, Aizy. Signalée par nous. M. C.
6. *C. Verneuilli*. d'Arch. Verneuil, Cuise-Lamothe.
7. *C. obliqua*. Desh. Cuise-Lamothe, Aizy, Laon, Cuisy-en-Almont. M. C.
8. *C. suessouensis*. Nob. Vauxbuin, Sermoise. M. C.

LXXV *bis* — VENUS.

1. *V. turgidula*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.

LXXVI. — CYPRICARDIA.

1. *C. oblonga*. Desh. Cuise-Lamothe, Laon. M. C.

LXXVII. — VENERICARDIA.

1. *V. planicosta*. Lamk. Laon, Pierrefonds, Aizy. M. C.  
*V. planicosta*. Lamk. Var. Laon, Bièvres, Verneuil,  
Mercin, Osly. M. C.
2. *V. asperula*. Desh. Osly, Laon, Aizy. M. C.
3. *V. elegans*. Desh. Laon, Martigny, Septvaux, Soissonnais ?
4. *V. decussata*. Lamk. Clamecy, Mercin, Septvaux,  
Laon, Martigny. M. C.
5. *V. imbricata*. Lamk. Osly, Martigny, Laon. M. C.
6. *V. mitis*. Lamk. Laon, Vic-sur-Aisne. Catalog. de  
M. d'Archiac.
7. *V. acuticostata*. Lamk. Laon. Collection de M. Lambert.

LXXVIII. — CARDIUM.

1. *C. porulosum*. Lamk. Var. Mercin, Laon, Martigny,  
Verneuil, Cuisy-en-Almont. M. C.
2. *C. discor.* Lamk. Laon, Cuise-Lamothe.  
*C. discor.* Lamk. Var. Osly, Aizy, Cuisy-en-Almont,  
Cuise-Lamothe. M. C.
3. *C. asperulum*. Lamk. Laon.
4. *C. hybridum*. Desh. Mons-en-Laonnois, Laon.
5. *C. obliquum*. Lamk. Var. Mercin, Verneuil.
6. *C. semistriatum*. Desh. Cuisy-en-Almont, Laon, Aizy.  
M. C.
7. *C. semigranulosum*. Sow. Mercin, Laon. M. C.
8. *C. lima*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.

9. *C. verrucosum*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
10. *C. fragile*. Mell. Mercin, Laon. M. C.

LXXIX. — *CARDITA*.

1. *C. aspera*. Lamk. Sermoise. Collection de M. Lambert.

LXXX. — *ARCA*.

1. *A. globulosa*. Desh. Mercin, Clamecy, Osly, Cuise-Lamothe, Laon. M. C.
2. *A. scapulina*. Lamk. Vic-sur-Aisne. Liste de M. d'Archiac.
3. *A. biangula*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
4. *A. modioliformis*. Desh. Cuise-Lamothe, Verneuil. M. C.
5. *A. obliquaria*. Desh. Cuise - Lamothe. Citée par M. Deshayes.
6. *A. quadrilatera*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.

LXXXI. — *PECTUNCULUS*.

1. *P. pulvatus*. Lamk. Martigny. Laon.  
*P. pulvatus*. Lamk. Var. Minor. Verneuil. Liste de M. d'Archiac.
2. *P. granulatus*. Lamk. Cuisy-en-Almont, Clamecy, Laon. M. C.
3. *P. depressus*. Desh. Monamptenil, Mons-en-Laonnois.
4. *P. dispar*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville. M. C.
5. *P. angustidens*. Nob. Cuisy-en-Almont. M. C.
6. *P. tenuis*. Nob. Sermoise. M. C.
7. *P. ovatus*. Nob. Pommier, Aizy. M. C.

LXXXII. — *NUCULA*.

1. *N. margaritacea*. Lamk. Mercin, Clamecy, Osly, Laon, Verneuil, etc. M. C.
2. *N. fragilis*. Desh. Laon, Verneuil.

LXXXIII. — *CHAMA*.

1. *C. lamellosa*. Desh. Martigny. Liste de M. d'Archiac.
2. *C. papyracea*. Desh. Laon.
3. *C. calcarata*. Lamk. Laon. Catalogue de M. Melleville.
4. *C. plicatella*. Melley. Laon.

LXXXIV. — *MODIOLA*.

1. *M. lithophaga*. Lamk. Laon, Martigny. Liste de M. d'Archiac.
2. *M. hastata*. Desh. Mercin, Laon. Catalog. de M. Melleville. Collection de M. Lambert.
3. *M. pectinata*. Desh. Mercin, Laon. Collection de M. Lambert. Catalog. de M. Melleville.
4. *M. papyracea*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
5. *M. triangularis*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
6. *M. angularis*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
7. *M. sulcata*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.

LXXXV. — *MYTILUS*.

1. *M. serratus*. d'Orb. (*Dreissena serrata*. Mell.) Laon, Mercin. M. C.

LXXXVI. — *AVICULA*.

1. *A. trigonata*. Lamk. Cuise-Lamothe, Laon.
2. *A. fragilis*. Def. Laon Aizy. M. C.

LXXXVII. — SPONDYLUS.

1. *S. rarispinata*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
2. *S. radula*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.

LXXXVIII. — PECTEN.

1. *P. squamula*. Lamk. Aizy, Laon. M. C.
2. *P. solea*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville
3. *P. multistriatus*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
5. *P. corneus*. Mellev. Laou. M. C.

LXXXIX. — PLACUNA.

1. *P. solida*. Mellev. Laon.

XC. — OSTREA.

1. *O. flabellula*. Lamk. Mercin, Verneuil, Laon. M. C.
2. *O. angusta*. Desh. Mercin. Cabinet de M. Lambert.
3. *O. multicosata*. Desh. Mercin, Cuisse-Lamothe. M. C.
4. *O. mutabilis*. Desh. Laon.
5. *O. cymbula*. Desh. Laon. Catalog. de M. Melleville.
6. *O. rarilamella*. Mell. Laon.

XCI. — ANOMIA.

1. *A. tenuistria*. Desh. Laon, Cuisse-Lamothe. M. C.

MOLLUSQUES BRYOZOAIRES.

XCH. — LUNCLITES.

1. *L. radiata*. Lamk. Mercin, Vregny, Verneuil, Monsieur-Laonnois, etc. M. C.

ZOOPHYTES.

*Echinodermes.*

XIII. — ECHINUS.

1. *E. Gravesii* Agass. Retheuil. (Prodrome.)  
Un échinoderme se trouve à Aizy; il n'a point encore été déterminé.

POLYPPES.

XIV. — SPHENOTROCHUS.

1. *S. semigranosus*. Edw. et Haime. Cuise-Lamothe. (Prodrome.)

XV. — SIDERASTREA.

1. *S. Websteri*. Dixon. Mercin. Signalé par nous. M. C.

XVI. — ASTROEA.

1. *A. Callandi*. Mich. Cuise-Lamothe. (Prodrome.)

XVII. — EUPSAMMIA.

1. *E. trochiformis*. Edw. et H. Vauxbain, M. C.

FORAMINIFÈRES.

XVIII. — NUMMULITES.

1. *N. globularis*. Lamk. Laon. Catalog. de M. Melleville.
2. *N. planulata*. d'Orb. Partout. M. C.
3. *N. scabra*. Lamk. Laon, Soissons.
4. *N. lævigata*. Laon. Catalog. de M. Melleville.

XIX. — ALVEOLINA.

1. *A. oblonga*. d'Orb. Mercin, Aizy, Laon, etc. M. C.

C. — ROTALIA.

1. *R. suessonensis*. d'Orb. Soissons, Cuise-Lamothe, Trosly, Breuil.
2. *R. consobrina*. d'Orb. Soissons.

VÉGÉTAUX.

Bois dicotylidones. Vauxbuin.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE,

*Le Secrétaire,*

L'Abbé FOQUET.



# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE  
DE  
**SOISSONS.**

---

## TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Mars 1853.

---

*Présidence de M. Williot.*

### **OUVRAGES OFFERTS.**

De la liturgie des Cloches, par M. l'abbé Jules Corblet, vicaire à St-Germain d'Amiens. In-18.

### **COMMUNICATIONS.**

M. Ed. de Barthélemy, correspondant à Châlons, écrit qu'il espère que la Société de Soissons sera représentée au Congrès archéologique de Châlons, qui doit s'ouvrir le 21 mai prochain. A cette lettre est joint un programme des questions qui seront soumises dans cette savante assemblée.

M. Rupert-Lebeau dépose sur le bureau la copie du cartulaire de Saint-Michel, qui lui a été envoyé par M. Auguste Lebeau, d'Avesnes, son frère, archéologue distingué.

La Société félicite M. Lebeau du succès de cette acqui-

sition qu'il avait été autorisé à faire il y a plusieurs mois. L'honorable membre reporte, avec une modestie qui l'honore, une partie de ces éloges sur M. l'abbé Poquet qui, le premier, lui a parlé de ce précieux manuscrit dont il connaissait l'existence chez M. Deharmes, maire d'Avenel.

Ce beau volume in-folio, d'une parfaite conservation, contient 456 pages, y compris la table.

Il paraît que le manuscrit original avait disparu et que ce n'est qu'après beaucoup de recherches et grâce à la puissante intervention de M. le duc de la Vrillière, qu'il a été permis aux religieux d'en faire prendre une copie qui leur a coûté plus de quatre cent cinquante livres.

Au reste, voici les pièces qui en font foi :

« Le manuscrit original en vélin, sur lequel on a fait la copie cy-après, du cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache, après beaucoup de recherches, a enfin été trouvé dans la bibliothèque du Roy, à Paris, dans les premiers jours du mois de septembre 1774, par le révérend père Dom Jean-Baptiste Arnould, procureur de ladite abbaye. C'est à ses soins que l'on doit ce recouvrement qui restitue, à l'abbaye, la connaissance de la fondation de cette abbaye, de ses principaux bienfaiteurs et de la plus considérable partie de ses possessions ; et, à ses sollicitations, les permissions requises pour en avoir la présente expédition, pour l'authenticité de laquelle il n'a été rien épargné ; aussi, coûte-t-elle à la manse conventuelle, sans aucun concours des seigneurs abbés, au moins quatre cent cinquante livres. »

Sans doute, dans cette somme approximative, sont comprises les dépenses du procureur, car, d'après le reçu qui est annexé à la pièce précédente, nous trouvons la dépense un peu moins élevée.

• Je reconnais avoir reçu de Dom Conscience la

somme de trois cent soixante-quinze livres, pour avance de pareille somme au copiste qui a fait la copie du cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel, en Thiérache, que les religieux de ladite abbaye m'avaient prié de leur procurer, en vertu d'un ordre du ministre, et que je leur ai envoyé au mois d'octobre dernier, y compris trois livres pour la boîte, la toile cirée, l'emballage et le transport au carrosse.

A Paris, le vingt-neuf janvier mil sept cent soixante-quatorze. »

BEJOT.

C'est ce même Bejot, garde des manuscrits de la bibliothèque du Roy, qui certifie, le 20 septembre 1773, qu'après avoir collationné la présente copie du cartulaire de Saint-Michel, avec le manuscrit original faisant partie de ceux de ladite bibliothèque, sous le n° 2,736, du cabinet de M. de Gagnières, il déclare l'avoir *trouvée transcrite exactement mot à mot dudit original*. C'est ce que confirme encore plus amplement le certificat de M. Bignon.

« Nous, Jérôme-Frédéric Bignon, chevalier, seigneur, patron du Rosel, Barnoville, Ecosseville et autres lieux, bibliothécaire du Roy, intendant du cabinet des médailles de Sa Majesté, certifions que la copie cy-dessus et des autres parts, contenue en quatre cent cinquante-six pages et collationnée par le sieur Bejot, garde des manuscrits, est conforme au cartulaire de l'église de Saint-Michel, en Thiérache, conservé parmi les manuscrits du cabinet de M. de Gagnières, en ladite bibliothèque, sous le n° 2,736, de format in-4° et écrit sur vélin; en foi de quoi nous avons signé le présent certificat et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

A Paris, en l'Hôtel de la bibliothèque du Roy, le 20 septembre 1773. »

BIGNON.

C'est, comme nous l'avons dit, M. le duc de la Vrillière qui avait obtenu, en faveur des religieux, la *permission de faire faire une copie en bonne forme* de ce cartulaire.

A Versailles, le 18 janvier 1772.

« Les Prieur et Religieux de l'abbaye de Saint-Michel, en Thiérache, Monsieur, ordre de Saint Benoît, congrégation de Saint-Yannes, représentent depuis longtemps que le cartulaire de leur abbaye se trouve compris dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi. Je leur avais accordé d'abord la permission d'en prendre des extraits, mais ils représentent aujourd'hui qu'ils auraient besoin d'en avoir une copie en bonne forme; je crois qu'il n'y a nul inconvénient à leur accorder la permission de la faire, et je vous prie d'en donner l'ordre au sieur Bejot, afin qu'il puisse s'arranger avec ces religieux, pour leur procurer la facilité qu'ils demandent.

Vous connaissez les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

*Signé* : LE DUC DE LA VRILLIÈRE. »

Au bas: M. Bignon.

Ces renseignements donnent à la belle copie dont il est ici question toute la valeur de l'original et l'assurent de sa parfaite conformité. Voilà donc une bonne et excellente acquisition qui, en venant enrichir les archives de la Société, révèle le zèle qu'elle met à sauver de l'oubli et du vandalisme les monuments les plus précieux de notre histoire locale.

M. l'abbé Lambert, vicaire de Chauny, donne lecture d'un travail important, présenté sous le modeste titre de *Note sur les terrains d'argiles à lignites du département de l'Aisne*.

Notre but, en écrivant cette note sur les assises des

argiles à lignites, n'est pas précisément d'offrir quelque chose de nouveau sur ce terrain qui, depuis quelques années, a été exploré avec beaucoup de soin, cela serait téméraire à nous qui ne faisons que débiter dans la carrière géologique; en outre, toutes ces innovations plus ou moins hypothétiques, quand elles n'arrêtent pas les progrès de la science, lui sont d'une utilité très-contestable. Notre but est donc de résumer l'état de la science sur l'âge et la composition de ces terrains, de les préciser d'une manière claire et intelligible à tous.

Appuyé sur les travaux savants et consciencieux de savants, tels que M. d'Archiac et de M. Hébert, directeur des études scientifiques à l'Ecole normale supérieure, avec lequel nous avons eu le bonheur de faire des explorations, nous avons moins de crainte de nous tromper et de faire fausse route; ce ne sera donc à peu près que le résumé et l'application de leurs importants travaux que nous donnerons ici, en nous permettant toutefois d'y joindre les observations que nous avons recueillies depuis quelques années dans nos recherches multipliées sur ces importants terrains.

## NOTE SUR LES TERRAINS D'ARGILES A LIGNITES

*Du département de l'Aisne.*

### § I. — ORDRE ET SUCCESSION DES COUCHES.

Le terrain d'argile lignitifère repose sur *les sables marins inférieurs du Soissonnais* appelés aussi *sables de Bracheux* et glauconie inférieure, par M. d'Archiac. Ces sables sont friables dans le plus grand nombre de cas, ils sont glauconieux un peu verdâtres, micacés siliceux, contenant une petite quantité de matière argileuse; quelquefois ils forment par aggrégation un grès friable divisé en lits minces et nombreux, comme à La Fère et dans les environs. C'est sur cette roche que s'est déposée l'argile

*plastique* proprement dite, la couche la plus ancienne du terrain, *d'argiles à lignites*.

L'argile plastique, dit Brongniart, est ainsi nommée parce qu'elle prend aisément et conserve toutes les formes qu'on lui imprime; elle est onctueuse, tenace, généralement composée d'alumine, de silice et d'eau; elle ne renferme que des traces de chaux ou de fer au moins dans le plus grand nombre de cas et ne fait aucune effervescence avec les acides, elle est absolument infusible au feu de porcelaine lorsqu'elle ne contient point une trop grande quantité de fer pyriteux disséminé. Jamais les nombreuses exploitations d'argile plastique n'ont fourni ni coquilles, ni ossements, ni végétaux.

Il est assez rare de rencontrer, dans le département de l'Aisne, l'argile plastique proprement dite avec ces caractères que lui attribue Brongniart; sur quelques points cependant, il y a, au-dessous des argiles coquillières et lignifères, des assises argileuses plus pures, qui se rapprocheraient par leurs caractères de l'argile plastique; c'est ce qui a lieu à Sinceny. Mais nous devons faire remarquer que, dans cette localité seulement, cette couche d'argile ne repose pas, comme elle le devrait, sur les sables marins inférieurs du Soissonnais, mais bien sur *le calcaire lacustre, les marnes à physa gigantea et les sables blancs de Rilly*, qui la sépare de la craie.

Au-dessus de cette couche d'argile plastique sont les *lignites proprement dits*. Le lignite est ainsi nommé parce qu'il provient de végétaux ligneux et qu'il présente fréquemment, dans son tissu, des traces de son organisation primitive; c'est une matière noire ou brune qui s'allume et brûle avec facilité, sans boursoufflement et avec flamme noire et odeur bitumineuse.

Il peut quelquefois manquer comme dans la partie méridionale du bassin de Paris, ainsi que l'a signalé

M. Hébert, mais il se montre en général dans notre département d'une manière constante, sinon en bancs compacts, au moins par quelques traces, comme je l'ai observé bien des fois.

On distingue plusieurs variétés de lignites : Le *lignite compacte piciforme*, d'un brun-luisant et d'un aspect de poix ou de résine. (C'est à cette variété qu'appartient le jayet ou le jais qui se trouve quelquefois dans les cendrières aux environs de Soissons.

Le *lignite compacte terne*, noir ou brun, sans aucune apparence de tissu organique.

Le *lignite fibreux* ou *xyloïde*, brun ou noirâtre, laissant voir la forme extérieure de tiges ou branches ligneuses et le tissu intérieur des arbres dicotylédones et monocotylédones (1).

Enfin, le lignite terreux en masse grenue et friable, d'un brun-noirâtre souillé quelquefois par des sables ou des matières terreuses et très-souvent chargé de pyrites ; c'est l'état sous lequel il se présente le plus souvent pour ne pas dire toujours, les autres variétés ne s'y trouvant qu'accidentellement.

Le lignite forme plusieurs bancs, séparés entre eux par des lits de glaise charbonneuse ou lignite impur, d'argile gris-bleuâtre pyriteuse avec ou sans cristaux, de sulfate de chaux. A la cendrière de Belleval, près Goudelancourt, nous avons recueilli de très-gros cristaux rhomboédriques de gypse parfaitement translucide ; c'est le seul endroit où ils atteignent cette grosseur prodigieuse.

Ces bancs de lignite sont au nombre de deux, trois et quelquefois quatre, d'une épaisseur souvent très-petite, variant de 0 m. 20<sup>e</sup>. à 0 m. 40<sup>e</sup>. ; mais quelquefois ils

(1) Un jeune géologue très-zélé, M. P. Berville, a trouvé dans la cendrière d'Andelain des restes de palmier dont toutes les fibres étaient en parfait état de conservation.

peuvent atteindre 3 et 4 mètres dans leur plus grande épaisseur. A Montaigu, l'on rencontre fréquemment des fragments de bois dicotyledones silicifiés, offrant à l'intérieur des cristaux de quartz hyalin. Cela existe assez fréquemment dans les cendrières de quelque importance. Il est à remarquer aussi que dans chaque cendrière il y a un banc principal; c'est ordinairement le plus inférieur; le lignite y est plus pur, plus abondant et en plus bel état de conservation.

Entre les lignites et les argiles à *cyrena cuneiformis*, dans quelques cendrières comme à Soissons, à Reissons-le-Long, etc., l'on voit un calcaire marneux gris-noirâtre en plaques réniformes, non continu, quelquefois siliceux et présentant à l'intérieur des cristaux de quartz, d'une odeur fétide et bitumineuse au frottement.

La partie la plus supérieure du dépôt est formée de bancs d'argile à *cyrena cuneiformis* très-fossilifères, d'argiles impures jaunâtres, bleuâtres ou noirâtres, alternant avec des sables argileux de même couleur.

Sur la route de Paris, au-delà du rempart Saint-Jean, à Soissons, les argiles à *cyrena cuneiformis* sont remplacées par une couche très-épaisse de sable argileux verdâtre, où l'on trouve très-communément le *buccinum semi costatum*, Desh., *cerithium turbinatum*, Desh., *variabile*, Desh., et la *melaia ninquinata*, Defr. Au-dessous est un lit d'*Unio Deshayesi*, Wat., et à la partie la plus inférieure du dépôt, dans le fossé, un autre lit de *paludina lenta*, Desh., et de *melanopsis buccinoidea*, Fer. C'est le seul endroit où ces coquilles se trouvent en aussi bel état de conservation. A Venizel et Billy-sur-Aisne, la *paludina lenta* et l'*unio Deshayesi* sont dans une couche d'argile impure, mais ces coquilles sont aplaties et brisées.

Le fer sulfuré est disséminé dans toutes ces couches en plus ou moins grande quantité; on le trouve aussi quelquefois en plaques ou en ramifications dendritiques.

Au-dessus de ces argiles se trouve ordinairement, pour ne pas dire toujours, un lit d'*ostrea bellouacina*, Lamk., entassées les unes sur les autres, et, pour compléter le système, les grès et poudingues qui séparent, dans quelques localités seulement, les argiles des sables marins supérieurs du Soissonnais. Les grès et poudingues se divisent en bancs de 0<sup>m</sup>. 20<sup>c</sup>. d'épaisseur à 0<sup>m</sup>. 50<sup>c</sup>. Quelquefois ils ne forment qu'une seule couche; ils sont aussi souvent remplis de moules et d'empreintes de *cyrena cuneiformis*, *cert.*, *turbinatum*, *cer.*, *variable*, etc., *cardium porulosum ostreae*, etc.

Comme résumé des faits que nous venons de signaler, nous donnerons ici un tableau de l'ordre de superposition des couches, depuis les sables marins supérieurs du Soissonnais jusqu'à la craie. Nous adoptons de préférence les grandes divisions de M. Hébert, parce qu'elles nous semblent plus sûres et plus en rapport avec les faits.

*Ordre de superposition des couches du terrain  
d'argile à lignites.*

Partie inférieure du terrain tertiaire inférieur.	Sables marins supérieurs du Soissonnais (Cuise, Mercin.)
	1 <sup>o</sup> Grès et poudingues.
	2 <sup>o</sup> Lit d' <i>ostrea bellouacina</i> .
	3 <sup>o</sup> Alternances d'argiles à <i>cyrena cuneiformis</i> et d'argiles impures.
	Lignites { 4 <sup>o</sup> Calcaire lacustre.
	5 <sup>o</sup> Lignite pur alternant avec des lits d'argile ou de sable argileux.
	6 <sup>o</sup> Argile plastique proprement dite.
Sables marins inférieurs du Soissonnais, (de Bracheux, glauconie infer.)	
Calcaire lacustre, marnes à <i>physa ggan- tea</i> et sables blancs de Rilly.	

C'est surtout dans les arrondissements de Soissons et Laon qu'existent les *argil. s à lignites*; les exploitations y sont nombreuses. Il existe aussi quelques cendrières dans ceux de Saint-Quentin et de Château-Thierry.

Voici le nom de quelques localités où le lignite est exploité :

*Laon.* Ailles, Pancy, Chevreigny, Pargny-Filain, Urcel, Mailly, Mauregny, Montaigny, Chaillevet, Lizy, Suzy, Trosly-Loire, Bourguignon, Quierzy, Jonquières, près Manicamp, Bertaucourt, Charmes, Andelain, Rogécourt, Versigny, Travecy, Quessy, Villequier-Aumont, Frières, Amigny-Rouy.

*Soissons.* Vauxbuin, Ciry-Salsogne, Billy-sur-Aisne, Chevreux, Venizel, Vignolles, Limé, Reissons-le-Long, Aconin, Rozières, Courmelles, Osly, Vic-sur-Aisne, Saint-Christophe, Bucy-le-Long, Vailly, Villers-en-Prayères, Paars, Bazoches, Chassemy.

*Saint-Quentin.* Vendeuil, Remigny, Jussy, Montescourt.  
*Château-Thierry.* Chierry, Etampes, Jaulgonne.

#### LISTE DES FOSSILES DU TERRAIN D'ARGILE A LIGNITES.

*Cette liste est entièrement prise dans l'ouvrage de M. d'Archiac; les espèces marquées d'un \* n'étaient pas connues de cet auteur dans nos terrains; nous les avons ajoutées d'après de nouvelles découvertes.*

*Mya plana.* Sow. Vailly.

*Corbula nitida?* Desh. Vailly.

\* *Id. triangula.* Nyst.

\* *Cardium.* nov. sp. nob. Soissons.

*Cyrena antiqua.* Fer. Etampes.

*Id. cuneiformis.* Fer. partout.

*Id. trigona.* Desh. Chierry, Reissons, Rogécourt.

*Tellina ambigua.* Sow. Reissons.

- \* *Unio Deshayesi* Wat. Soissons, Billy.  
\* Id. *Cordieri*. Desh. Soissons.  
*Unio* ? Chassemy.  
*Pectunculus terebratularis*. Lamk. Vauxbuin.  
*Arca modioliformis*. Desh. Soissons, Bertaucourt.  
\* Id. *striatularis*. Mellev. Ciry-Salsogne.  
*Ostrea bellovacina*. Lamk. Partout.  
Id. *angusta*. Desh. Soissons, Salsogne, Ressions,  
Chierry.  
Id. *plicatella*. Desh. Soissons.  
Nov. sp. Chierry, Ressions.  
\* Id. *multicostata*. Desh. Soissons.  
\* Id. *multiplicata*. Desh. Id.  
\* Id. *cyathula*. Id. Id.  
*Planorbis lævigatus*. Desh. Ressions. (calc. lac.)  
Id. *sub ovatus*. Id.  
*Lymnæa* ?  
*Melania inquinata*. Def. Vailly.  
Id. *triticea*. Fer. Ressions. (calc. lac.)  
\* Id. *tenuistriata*. Ciry-Salsogne.  
*Melanopsis buccinoidea*. Fer. Chierry, Soissons.  
*Paludina lenta*. Desh. Soissons.  
Id. *Desnoyersi*. Desh. Bucy-le-Long, Chassemy.  
(calc. lac.)  
Id. *globulus*. Desh. Ressions, Vailly, Chierry.  
Id. *pusilla*. Id. Ressions. (calc. lac.)  
Id. *striatula*. Id. Ressions. (Id.)  
*Neritina consobrina*. Fer. Vailly, Ressions, Chierry.  
Id. *globulus*. Def. Vailly, Chierry, Bertaucourt.  
Id. *pisiformis*. Fer. Ressions, Vailly.  
*Cerithium variabile*. Desh. Vailly, Ressions, Château-  
Thierry.  
Id. *turris*. Desh. Château-Thierry.  
Id. *turbinatum*. Desh. Soissons, Vailly, Res-  
sions, etc.

- Id. *perforatum*. Desh. Vailly, Chierry, Reissons.
- \* Id. *polygyratum*. Wat. Crouy, Vauxrot.
- \* Id. *Wateleti*. Desh. Id. Id.
- \* *Fusus nov. spec.* nob. Soissons.
- \* *Fusus minax*. rr. Etampes. (1)  
*Buccinum ambiguum*. Desh. Vailly, Chierry, Reissons.  
*Semicostatum*. Desh. Soissons.  
*Graines de chara*. Chierry.  
*Palmier, bois, faisceaux de fibres, empreintes de feuilles*.  
Vauxhuin, Fontenoy, Chaillevet.
- \* *Equisetum stellare* (fruits). Genlis.  
*Bois dycotylédones*. Mailly et Montaignu.  
*Cypris punctata*. d'Archiac. Vailly, Reissons.
- \* *Machoire de Poisson*. nob. Etampes.
- \* *Museau de Crocodile*. Vic-sur-Aisne.  
*Dents de Lamna*. Soissons, Bertaucourt.
- \* *Lophiodon*. Billy-sur-Aisne, cendrières de Laon, Guny.
- \* *Coprolites*. Soissons, Billy.  
Ossements indéterminés. Urcel, Aconin.  
{ *Bœuf.* }  
{ *Cheval.* } Jaulgonne (2).  
{ *Cerf.* }  
{ *Bois de Cerf.* Osly.

APPENDICE.

Avant de terminer ce chapitre, nous croyons utile de mentionner ici une particularité curieuse qui se rencontre à Sinceny et dont la découverte nous est propre.

(1) Quatre échantillons de cette coquille ont été trouvés dans ce terrain. MM. Hébert, Desbays, Alcide d'Orbigny seuls la possèdent avec nous.

(2) Ces ossements appartiennent-ils vraiment aux lignites, n'y auraient-ils pas été remaniés et déposés accidentellement par les courants qui ont formé le diluvium ou par quelque autre cause fortuite.

- Le terrain est évidemment l'argile à lignites, et, pour preuve, nous donnons la coupe relevée par M. Hébert. (*Bulletin géologique*, tome XI, page .)

TERRE VÉGÉTALE.

1° Lit de cailloux et de fossiles roulés, épaisseur variable.	
2° Lit d'ostrea bellovacina, entassées les unes sur les autres.	
3° Argiles à cyrena cuneiformis très-fossifères. . . . .	3 m, 00 c.
4° Lignite. . . . .	0 25
5° Argile bleu-verdâtre. . . . .	0 50
6° Lignite. . . . .	0 30
7° Argile noire pyriteuse . . . . .	0 60
8° Argile noire très-peu pyriteuse, avec cristaux de sulfate de chaux . . . .	3 00
9° Argile jaune très-plastique. . . . .	0 50
10° <i>Marne calcaire</i> blanche ravinée et pénétrée d'argile dans les interstices, à la partie supérieure au moins. .	6 00
11° Sables blancs sans fossiles, jaunis par places et agglutinés par des infiltrations ferrugineuses provenant de la partie supérieure, environ . . . .	10 00

A l'angle du parc, sur le penchant de la colline, au lieu dit les Goulènes, dans un champ appartenant à M. Dufresnes, j'ai découvert et signalé un amas de coquilles brisées ou entières, roulées et formant un banc d'une épaisseur de six mètres environ. Vers la partie inférieure de ce banc, l'on voit une couche de sable grisâtre très-fin, rempli de coquilles parfaitement conservées; les cérites surtout y sont en abondance et dans un état admirable de conservation. Ce lit s'étend sur une surface de 150 mètres à peu près de longueur et

200 mètres de profondeur, adossé contre les argiles à lignites.

Fort embarrassé d'abord, je crus y découvrir ensuite l'embouchure d'un fleuve ou rivière dans une mer, et je fus porté à admettre cette opinion par l'examen de la couche fossilifère; c'est un sable glauconieux grisâtre, pétri de galets, de coquilles marines et d'eau douce, toutes caractéristiques, les unes des sables marins supérieurs du Soissonnais (Cuise, Mercin), les autres des argiles à lignites, avec vertèbres de sauriens, de poissons, coprolites nombreuses, dents de squales, de crocodiles, fragments de carapaces de tortue, etc.

Le courant arrachait aux sables leurs coquilles et les entraînait dans cette petite anse ou golfe; d'un autre côté, les flots venant battre le rivage enlevaient les coquilles des argiles à lignites et, les mélangeant avec celles des sables, formèrent cette espèce de falun si riche et si extraordinaire par le mélange des espèces.

Je communiquai ces idées à M. Hébert, en lui envoyant les espèces de coquilles que j'avais recueillies. Cet habile explorateur en fut fort étonné, et, dans une excursion que nous fîmes ensemble, il put se convaincre lui-même de la réalité de mes observations.

Voici comment M. Hébert résume son opinion (*Bulletin géologique*, tome XI, page 655.) :

« Cette étrange association, plus frappante d'ailleurs par la grande quantité des individus que par le nombre des espèces, m'avait fort intrigué. J'ai été quelque temps avant de m'en rendre compte sur les lieux mêmes; mais je ne tardai pas à reconnaître que cette sorte de falun était adossée aux argiles à cyrena cuneif ormis, cerithium variable, etc.

» Ce dépôt coquillier de Sinceny est postérieur aux lignites, puisqu'il contient les fossiles de Cuise; il n'est pas plus récent que les sables de Cuise, puisqu'il ne ren-

ferme pas de fossiles plus modernes. C'est donc le représentant, dans cette contrée, de l'assise supérieure des sables du Soissonnais. Ils se sont déposés dans une vallée creusée à travers les argiles à lignites. Ce creusement s'est fait avant et non pendant le dépôt, car les *ostrea bellovacina*, dont le lit a été entamé le premier, ne se trouvent point au milieu de cet amas de coquilles si variées. (1) Les seules coquilles des lignites que l'on trouve mélangées à celles de Cuise sont celles des lits contre lesquels le falun est adossé. C'est par l'action longtemps prolongée de l'eau qui venait battre ce rivage que les coquilles ont été extraites de leurs lits argileux, lavées, usées et accumulées presque en place, en même temps que les coquilles des mollusques de cette époque, et avec les galets de ce rivage. Les *ostrea bellovacina*, enlevées par la première érosion, avaient été entraînées au loin, puis leur lit étant resté au-dessus des atteintes de la vague, elles n'étaient point entrées dans le mélange.

• C'est donc, quoique sur une étendue bien restreinte, une discordance à signaler entre les lignites et la partie supérieure des sables du Soissonnais. Il est à noter que ces dépôts coquilliers ne renferment ni les *nummulites planulata*, (2) ni la *turritella imbricatoria*, variété B, ni la *neritina conoidea* qui forment par leur abondance la plus grande partie des lits supérieurs de ces sables. Il est donc probable qu'il date du commencement de cette époque plutôt que de la fin. »

(1) Nous avons trouvé, depuis ces *ostrea bellovacina*, à différentes hauteurs du falun (Ed. L.)

(2) A deux kilomètres environ, sur la route de Rouy, près du Moulin, j'ai trouvé un lit de *nummulites planulata* formant une roche très-dure et séparée de l'argile à lignites par une couche épaisse de sable jaune; ce lit, selon les paroles de M. Hébert, s'est donc formé postérieurement au falun de Sinceny.

M. Deshayes, auquel nous avons fait voir ce falun, est de la même opinion. Voici ce que le célèbre conchyliologiste nous écrivait : « A propos de Sinceny, j'ai vu, près de Bazoches, une cendrière où j'ai retrouvé presque toutes les espèces de Sinceny: la neritine, l'un des cerites; le fuseau, l'une des cyrènes; etc. Sinceny est donc très-probablement un étage intermédiaire entre les argiles plastiques et les sables du Soissonnais. »

---

Nous donnons ici la liste provisoire des coquilles que nous avons recueillies dans ce terrain et que nous augmentons chaque jour par de nouvelles découvertes.

TABLEAU DES FOSSILES TROUVES DANS  
CE TERRAIN.

- Pholas Levesquei*. Watelet.  
*Id.* nov. spec. nob.  
*Cyrena Gravesii*. Desh.  
*Id.* *tellinella*. Fer.  
       *cuneiformis*. Fer.  
       *antiqua*. Fer.  
       nov. spec. nob.  
*Nactra Lamberti*. Desh.  
*Lucina* nov. spec. nob.  
*Modiola* nov. spec. nob.  
*Pectunculus terebratularis*. Lamk.  
*Arca* { *modioliformis*. Desh.  
       *obliquaria*. Desh.  
*Ostrea* *bellovacina*. Lamk.  
       *flabellula*. Lamk.  
       *cyathula*. Desh.  
       *multiplicata*. Desh.  
       *multicostata*. Desh.  
       *angusta*. Desh.  
*Calyptroea trochiformis*. Lamk.  
*Physa* nov. sp. Trouvée par M. Hébert.  
*Auricula* nov. spec. nob.  
*Melania inquinata*. Defr.  
       *curvicostata*. Mellev.  
*Melanopsis buccinoidea*. Fer.  
*Paludina Lenta*. Desh.  
       *Pusilla* ?  
*Neritina consobrina*. Fer.  
       *Globulus*. Defr.  
       *pisiformis*. Fer.  
       nov. species nob.  
*Cerithium crenatulum*. Desh.  
       *turris*. Desh.  
       *turbinatum*. Desh.  
       *acuminatum*. Desh.  
       Variété entre le *turbinatum* et l'*a-*  
       *cuminatum*.  
       *acutum*. Desh.  
       *involutum*. Lamk.  
       *variabile*. Desh.  
       nov. spec. nob.  
*Murex plicatilis*. Desh.  
*Fusus* nov. spec. nob.  
*Buccinum semicostatum*. Desh.  
*Rostellaria macroptera*. Lamk.  
 Coprolites nombreuses, carapaces de tortue,  
 dents de squales, crocodiles, vertèbres de  
 sauriens et de poissons.

§ II. — ORIGINE DES TERRAINS D'ARGILES A LIGNITES.

Une question très-belle et très-curieuse, mais malheureusement très-hypothétique se présente naturellement à la pensée : *Comment ces terrains se sont-ils déposés, quelle en est l'origine et quelle était la température de la terre à cette époque?*

Deux opinions sont en présence; toutes deux appuyées sur de fortes preuves, défendues par des noms illustres et qui font autorité dans la science. Nous nous garderons bien de nous prononcer; qu'il nous suffise de les rapporter avec leurs preuves.

Un des premiers principes en géologie est de rechercher la cause des phénomènes anciens et de l'expliquer par l'examen des phénomènes qui se passent actuellement sur la terre; ce moyen est sûr, et c'est sur ce principe que s'appuient les défenseurs des deux hypothèses.

Tout le monde est d'accord que le terrain d'argiles à lignites s'est déposé dans des eaux douces et des eaux marines qui ont envahi successivement ces contrées. Mais, comment ces dépôts et surtout celui de lignites ont-ils été formés? Les uns veulent que ce soit par voie de transport, et les autres par l'ensevelissement des végétaux sur place.

*Première opinion.* — Des voyageurs ont remarqué dans l'Amérique du Nord que, par suite de la position élevée du Mississipi, les matières entraînées puis déposées dans les grandes crues de ce fleuve ou de ses principaux affluents sont, à des intervalles de deux ou trois ans, recouvertes par des lits de sable ou de vase argileuse plus ou moins épais. Un observateur a calculé qu'il passait mille pieds cubes de matières végétales, par heure, à l'embouchure du Mississipi. Il y a des temps où des troncs d'arbres, envasés près de l'embouchure de

ces grands courants américains, barrent le passage aux autres matériaux de même nature qui viennent après eux; ces bois s'entrelacent par leurs branches, les substances minérales qu'amènent les eaux cimentent grossièrement et maintiennent quelque temps ces sortes de radeaux d'une longueur démesurée que l'on voit descendre le fleuve pour aller s'attérir et se déposer dans la mer. « On peut donc supposer, dit M. d'Archiac, sans trop d'in vraisemblance, que les dépôts de lignite ont une origine peu différente et que les végétaux qui les ont formés ont été apportés sur le littoral de l'ancienne mer par les bouches d'un grand fleuve, analogue à ceux de l'Amérique par son étendue, le peu de rapidité de ses eaux et le peu de profondeur de son lit. Ces dépôts se sont d'abord effectués non loin de la mer, dans de faibles dépressions du sol que ses eaux avaient momentanément abandonnées, puisqu'il n'y a pas de coquilles marines dans les argiles inférieures ni dans les bancs de lignites. Peu après, ces amas ont été recouverts sur divers points par une couche mince de calcaire lacustre, déposé sans doute sous des eaux douces peu profondes, où vivaient les planorbes et les paludines. Si, dans cet état de choses, on suppose que le littoral, ainsi que cela a lieu de nos jours, se soit abaissé de deux ou trois mètres seulement, ou, ce qui revient au même, que les eaux se soient élevées d'une égale quantité, on aura l'explication de la formation des couches de glaise et de sable qui sont venues après. »

Parmi les coquilles que renferment ces bancs, on y voit des ostrea, coquilles essentiellement marines; des cyrènes, mélanies, mélanopsides, certaines espèces de cerites, coquilles des grands fleuves ou d'embouchure. Ainsi, dit encore M. d'Archiac, « la parfaite régularité des couches et des bancs d'huîtres d'une part, prouvent la tranquillité et la faible profondeur des eaux marines

sur cette plage ; et, de l'autre, les bancs de cyrènes, de mélanies, de mélanopsides, de néritines et de cérites, annoncent le voisinage de l'embouchure d'un fleuve peu profond et peu rapide. Cette période de dépôts argileux et sableux fut de courte durée, à en juger par la faible épaisseur des couches. Bientôt après, les eaux d'une mer plus profonde envahirent cette même surface, s'étendirent au loin et alors commença, d'une manière régulière, la longue série des dépôts tertiaires marins. »

Voilà le résumé de cette théorie très-admissible et très-belle ; cependant il ya, quant aux lignites, quelques points qui nous semblent un peu attaquables. Comment, d'après cette hypothèse, expliquer cette multitude de dépôts qui s'étendent d'une manière à peu près continue et forment, dans le département, comme une circonférence dont le diamètre serait de quatre ou cinq myriamètres, et, si nous les suivions hors du département, nous les verrions se continuer, vers l'ouest, dans le département de l'Oise, Appilly, Guiscard, Muirancourt, etc ?

Comment expliquer la parfaite conservation des fossiles que l'on y rencontre, ces petites coquilles d'une ténuité extrême, ces empreintes de feuilles trouvées en abondance dans les argiles d'Osly, près Soissons, ces insectes (dans le succin il est vrai) avec leurs élytres et leurs ailes, ces lophiodons, etc., dont on trouve les restes si nombreux. Dira-t-on qu'ils ont pu être entraînés en aussi grande abondance avec les débris de végétaux que les flots roulaient dans leur cours ? Mais, dans ce long trajet que l'on suppose, n'auraient-ils pas été altérés, décomposés et brisés, surtout ces coprolites que l'on trouve en abondance dans le lignite ?

Toutes ces remarques ont de la valeur, ce nous semble, et forment contre cette théorie une puissante objection. Nous nous garderons bien de nous prononcer ; nous fai-

sons seulement une remarque qui nous est toute personnelle.

*Deuxième opinion.* — D'autres savants, non moins nombreux, ont émis une opinion contraire: ce serait l'ensevelissement des végétaux sur place; et ils s'appuient sur les phénomènes qui se passent de nos jours: la formation de la tourbe. Laissons parler M. Hebert (1). (*Bulletin géologique*, tome XI, page 457.) Ce savant consciencieux a examiné en détail toute la série des terrains d'argile à lignites; son témoignage sera d'un plus grand poids.

« Les particularités qui nous frappent le plus dans les lignites avaient déjà fixé l'attention de Poiret, professeur à l'Ecole centrale de l'Aisne en 1800. Des lits presque exclusivement formés de matière charbonneuse provenant de la décomposition des végétaux, des coquilles disséminées dans des lits de marne ou d'argile, les unes à la *partie inférieure*, exclusivement fluviales ou lacustres, les autres à la *partie supérieure*, exclusivement marines; Poiret en conclut: 1° que la contrée a été occupée par un lac, au sein duquel des rivières ou torrents apportaient des sédiments vaseux; 2° que des végétaux qui croissaient sur les lieux-mêmes avaient produit des lits de charbon, comme aujourd'hui se produit la tourbe; 3° que les eaux salées avaient recouvert le tout et avaient permis la formation de ces lits de coquilles marines qu'on observe au-dessus. Il n'est pas possible de rendre mieux compte des assises à *paludina lenta* d'une part, et, de l'autre, du lit à *ostrea bellovacina*. Pour que la pensée de Poiret devienne identique avec la nôtre, il nous suffira de lui donner un développement qui n'est nullement incompatible avec les expressions dont il s'est servi. Nous dirons que les lacs ou marais

(1) Le talent véritable, la science, et le zèle infatigable qu'il déploie dans ses explorations, ont placé, comme l'on sait, M. Hébert au nombre des plus célèbres géologues.

dont il parle étaient plutôt de vastes lagunes, s'étendant de Paris à Londres et à Bruxelles, en partie sur les sables inférieurs du Soissonnais et du pays de Reims, en partie directement sur la craie.

Au milieu de ces lagunes, habitées par des coquilles d'eau saumâtre, se sont formés, dans des portions plus ou moins étendues, de véritables lacs d'eau douce.

Les fausses glaises *des environs de Paris* formaient les rivages de ces lagunes; la rareté des fossiles d'eau saumâtre s'explique par le plus grand éloignement de la mer; l'absence de coquilles d'eau douce et des lits charbonneux produits à la manière de la tourbe, semblaient indiquer qu'à cette époque les eaux douces ne pénétraient point dans la lagune de ce côté, tandis qu'au contraire elles y arrivaient par l'est, où les dépôts de lignites et d'argiles coquillières attestent leur passage dans notre département.

Nous n'avons rien à ajouter à ces paroles qui prouvent, d'une manière évidente, la vraisemblance de cette hypothèse, et il est impossible de ne pas l'admettre si l'on joint à ces paroles l'examen des couches; en effet, nous retrouvons constamment le lit d'*ostrea bellovacina*, (coquilles marines) à la partie supérieure du dépôt; les argiles coquillières à *cyrena cuneiformis*, contenant toujours exclusivement des coquilles fluviatiles ou terrestres, et, toujours à la partie inférieure, bien qu'ils soient séparés par des lits d'argiles, les dépôts de lignites plus ou moins compactes.

Elle explique aussi la parfaite conservation des petites coquilles des insectes, des ossements, etc., puisque ces êtres organisés vivaient dans ces localités. Elle répond donc parfaitement aux objections que nous avons soulevées contre la première hypothèse. Ce n'est pas à dire pour cela que nous lui donnions la préférence et que nous regardions l'autre comme inadmissible, à Dieu ne plaise;

nous rapportons les faits, nous avons voulu même citer les propres paroles des auteurs pour ne pas affaiblir leurs preuves ; mais il nous est bien permis de les discuter.

En résumé, ces deux hypothèses sont libres ; elles sont appuyées sur des faits et défendues par des savants de haut mérite. En attendant que de nouvelles découvertes viennent les renverser ou donner droit à l'une ou à l'autre, la plus grande liberté existe pour chacun dans le choix de son opinion.

Quant à l'origine de la matière première qui a formé l'*argile plastique*, est-ce par voie de dénudation ou bien est-elle arrivée à la surface du sol à la manière des gypses par voie d'éjaculation, que rien dans le cas actuel ne rend inadmissible ? La science n'a pas dit son dernier mot.

*Quelle était la température de ces contrées à cette époque ?*  
Il est facile d'en donner une idée par l'examen des plantes que ces terrains renferment.

La végétation qui a correspondu au dépôt d'argiles à lignites a été extrêmement différente de celle qui l'a précédée. A cette époque, les *fougères arborescentes* avaient cessé d'exister sous nos latitudes, puisque l'on n'en trouve pas de fossiles dans ces dépôts ; des équisétacés de petite dimension, analogues sous ce rapport aux prêles de notre époque, ont succédé aux *calamites* gigantesques des houillères.

Il en a été de même des fougères : elles ont pris de plus petites dimensions et leur nombre a singulièrement diminué. Ces plantes, ainsi réduites, égalent au plus en grandeur les fougères qui croissent sur la limite méridionale des pays tempérés.

Si les cryptogames ont pour ainsi dire végété à cette époque puisque les espèces avaient diminué en nombre et en taille, les phanérogames s'y sont montrés plus

nombreux que dans les époques précédentes ; les espèces de végétaux monocotylédones et gymnospermes (palmiers et conifères) sont les plus nombreuses et elles ont été accompagnées par un assez grand nombre de dicotylédones. Ainsi, la présence de ces végétaux annonce que la température des régions où ils croissaient devait être élevée et signale un climat rapproché de celui des côtes méridionales de la France ; seulement il devait être un peu plus chaud et peut-être même analogue à celui des régions tropicales.

Un autre point peut nous servir à déterminer d'une manière à peu près précise la température : c'est la présence de nombreux débris de crocodiles, de lophiodons ; la température était donc assez élevée pour que ces êtres organisés pussent y prospérer. Comme les palmiers et les crocodiles prospèrent en Egypte et que les cicadées et les fougères arborescentes ne s'y trouvent point, on est donc fondé à conclure qu'à l'époque dont nous parlons, la température devait avoir de grands rapports avec celle d'Egypte, c'est-à-dire de 25° à 30°, si ce n'est plus.

### § III. — UTILITÉ ET PROPRIÉTÉ DES ARGILES A LIGNITES.

*1° Argile.* — L'argile contient beaucoup d'alumine, elle happe à la longue, absorbe l'eau et la retient avec persistance ; les terrains argileux forment donc, par l'absorption de l'eau, une espèce de pâte en quelque sorte imperméable. Aussi, les terres qui contiennent une forte proportion d'argile sont parfois inondées ; elles sont froides et ne peuvent être cultivées qu'au printemps, le soc les entame très-difficilement ; et le sol, en se desséchant, est sillonné de fissures, de crevasses et même, lorsqu'il contient de l'alumine en excès, il se refuse à toute espèce de culture.

L'argile s'emploie à Urcel pour la poterie et les briques réfractaires ; elle est d'un blanc-grisâtre.

A Sinceny, où elle est exploitée en grand pour la faïence, elle arrive à la surface du sol ; elle est grise, mouchetée de rouge par du peroxyde de fer qui passe sous certains points à l'état d'hydrate, mais elle ne peut s'employer seule : elle doit être mélangée avec une autre argile provenant de Rouez, commune de Viry-Nouveau, et de Rouy, qui appartient au même niveau.

Les argiles de Sinceny et, en général, les argiles impures et communes pourraient servir à faire de la grosse poterie d'excellente qualité, des tuyaux de drainage et de conduite, tuiles, briques, carreaux d'appartement, etc., etc. Mais, quand on veut obtenir des carreaux réfractaires propres à la construction des hauts fourneaux, on rejette les argiles qui contiennent de la potasse, de la soude ou de la chaux, car ces substances communiquent à la masse une fusibilité plus ou moins grande.

Une découverte, due à M. Sainte-Claire-Deville, maître de conférences à l'École normale supérieure de Paris, vient tout récemment d'ajouter une nouvelle propriété à ces terrains si curieux. Nous voulons parler de l'*aluminium*, qui ne tend à rien moins que convertir l'argile du potier en un métal rival de l'or et de l'argent par son inaltérabilité, et du fer par son abondance à la surface de la terre. Ce métal extraordinaire, léger comme le verre, blanc et éclatant comme l'argent, inaltérable presque à l'égal de l'or, malléable et ductile au même degré que les métaux précieux, tenace comme le fer et fusible comme le cuivre, que le moulage, le laminage, la filière, le marteau et la lime peuvent façonner par conséquent sous toutes les formes, se trouve en abondance dans les plus viles argiles. C'est une des plus précieuses conquêtes de la science et de l'industrie ; et

*l'aluminium* est appelé à jouer un grand rôle, dans l'économie domestique et dans les arts, lorsque les procédés d'extraction auront été régularisés et simplifiés, et que les appareils qu'on y consacre auront reçu une forme manufacturière.

2° *Lignites*. — L'emploi du lignite est assez connu. Les variétés pyriteuses par l'exposition à l'air libre, s'effleurissent, s'enflamment, donnent naissance à des sulfates de fer et d'alumine que l'on enlève par des lessives et différentes préparations; on en obtient le vitriol, l'alun, la couperose. Des usines importantes de ces produits ont été fondées à Urcel, Bourg, Chaillevet, etc., etc. Les cendres qui proviennent du lavage servent ordinairement à l'engrais des terres.

Le lignite terreux, friable, appelé cendre noire, est employé avec succès, soit après calcination, soit à l'état naturel, à l'amendement des terres; cette variété de lignite est la plus commune dans le département, et c'est une source de richesses pour la contrée qui le possède.

La quantité de cendres que l'on emploie ordinairement est de 50 hectolitres à l'hectare; leur action est peu sensible sur les sols argileux et humides; on les emploie avantagement sur colza, trèfle, pomme de terre et froment. Elles sont surtout très-avantageuses sur les prairies; elles favorisent la végétation de toutes les plantes, mais particulièrement celles des légumineuses. Dans les lignites pyriteux après calcination, lors de la combustion des lignites, les sulfures de fer se transforment à l'air en sulfates, et ces lignites agissent un peu comme amendements salins.

Le lignite peut encore s'employer comme combustible dans les cas où l'on n'a pas besoin d'une température un peu élevée, il est propre au chauffage des

chaudières, à la cuisson de la chaux et des briques, et au chauffage domestique.

Quelquefois, comme dans les environs de Soissons, l'on rencontre des nodules de succin et du jayet. Un mot, en terminant, sur ces substances :

*Le succin* (résine fossile), ou ambre, est d'un jaune orangé, blanchâtre, jaune brunâtre, grisâtre, rougeâtre; il est demi-transparent, translucide, diaphane ou opaque; il brûle avec flamme, fumée et odeur agréable, et il est électrique par le frottement.

Le succin est fragile, sa cassure est conchoïde, sa composition n'est point uniforme; il renferme de l'acide succinique, une huile volatile, deux résines et un corps bitumineux qui constitue la masse. On le rencontre en gros morceaux dans des bois semblables à des conifères. Il est employé à différents objets de luxe, dans la préparation de l'acide succinique, la composition des vernis gras, blancs et transparents; en médecine comme antispasmodique et en pharmacie.

*Le jayet*, vulgairement appelé *jais*, est connu dans la bijouterie par sa belle couleur noire qui même est passée en proverbe, et par sa dureté assez grande pour prendre un beaupoli; mais, c'est une de ses variétés seulement, celle à texture compacte, que l'on taille pour en faire des parures de deuil; au reste, il est considéré comme de peu de prix dans la bijouterie.

---

M. Suin propose à la Société de faire l'acquisition, au nom de la Bibliothèque de la ville, de l'ouvrage sur les émaux, publié par M. de Laborde.

M. l'abbé Poquet observe qu'on pourrait aussi désigner la belle publication de M. Gaillabaud, comprenant toute l'architecture depuis le v<sup>e</sup> siècle jusqu'au xvi<sup>e</sup>. Le texte en est substantiel, et les planches d'une

exactitude et d'un fini irréprochable. L'éditeur offre plusieurs années de crédit.

M. Destrez continue la lecture de son travail sur les Gaulois en général , et notamment sur leur gouvernement.

M. Watelet fait le dépôt d'un catalogue général des fossiles des sables du Soissonnais et donne le nom des espèces connues.

Un membre demande s'il ne conviendrait pas de reprendre la question des fouilles de Laffaux ; voilà la saison où l'on pourrait entreprendre très-prochainement ces utiles explorations. La Société décide que l'on s'occupera incessamment de cette question et qu'on s'entendra avec M. Chauvin, maire de Laffaux.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé FOQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

## QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Avril 1855.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

### OUVRAGES OFFERTS.

*Bulletin de la Société de sphragistique* ; avril 1854.

*La Picardie*, revue littéraire et scientifique ; avril 1855.

*Introduction au cours classique d'agriculture*, par L. Gossin, professeur d'agriculture dans l'Oise, 1855.

*Règlement et programme de la XX<sup>e</sup> session du Congrès scientifique de France*, qui se tiendra dans la ville du Puy, le 10 septembre prochain.

*Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, tome XVIII<sup>e</sup>, année 1853.

### ENVOIS ET CORRESPONDANCES.

M. Chotin, instituteur à Villeneuve-Saint-Germain, adresse une note manuscrite sur une médaille représentant un Roi d'Ecosse, et trouvée récemment au lieu dit la Butte-de-Villeneuve. Cette médaille intéressante et d'une

belle conservation, sera l'objet d'un nouvel examen et d'un rapport qui devra être présenté dans une prochaine séance de la Société.

M. Delbarre, de Château-Thierry, envoie trois Chartes inédites, relatives à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry. Ces pièces, d'une assez grande importance historique, et au bas desquelles se trouve la signature de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, seront imprimées dans le Bulletin de la Société. M. Suin rappelle, à ce propos, qu'il a aussi retrouvé, dans les minutes de son étude, d'autres pièces portant la signature du même duc de Mayenne, qu'il se réserve de publier plus tard, et qui sont destinées à jeter un nouveau jour sur certains points de l'histoire du Soissonnais.

M. Lebeau soumet à l'appréciation des membres de la Société un vase émaillé, en cuivre rouge, qu'il a rencontré dans une commune des environs de Soissons. Ce vase, qui semble appartenir à l'art du XVI<sup>e</sup> siècle, est extrêmement remarquable par la richesse et la vivacité des émaux qui le décorent. Il est divisé en six lobes arrondis, représentant des arabesques en or, entremêlées de fleurs et d'oiseaux d'un dessin fort correct. Le centre de ce vase est occupé par un médaillon sur lequel est figuré un Jason combattant un dragon.

Le même membre présente une cuillère en bronze trouvée à Tancourt, commune de Vaurezis.

M. le bibliothécaire de la ville envoie le catalogue d'une vente de manuscrits relatif à l'histoire des différentes villes du département de l'Aisne. Ces manuscrits, qui proviennent de la bibliothèque du bibliophile Jacob, doivent être vendus à Bruxelles dans les premiers jours de juin. M. le Président est chargé de prendre,

à cet égard, de nouveaux renseignements près de l'officier ministériel chargé de cette vente.

M. le docteur de Comarmond, conservateur des Musées archéologiques de la ville de Lyon, envoie, au nom de cette ville, un magnifique volume, orné d'un grand nombre de planches et ayant pour titre : *Description du Musée lapidaire de la ville de Lyon*. La Société reçoit avec reconnaissance cet ouvrage qui sera placé dans sa bibliothèque, et nomme M. de Comarmond, qui en est l'auteur, membre honoraire de la Société.

M. Suin dépose sur le bureau la copie de plusieurs procès-verbaux de l'ancienne Compagnie d'arc de Blérancourt. Ces procès-verbaux contiennent des documents pleins d'intérêt sur les Compagnies d'arc, sur la famille de Gesvres et sur Nicolas Lecat, originaire de ce pays, l'une des lumières de la médecine et de la chirurgie au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le même membre donne quelques détails biographiques sur le R. P. de Sainte-Marthe, enterré à Saint-Paul-aux-Bois. On ne lira pas sans intérêt l'acte de décès et d'inhumation qui fut dressé dans cette circonstance.

Messieurs, votre dernier bulletin contient quelques lignes sur un voyage que j'ai fait, en 1854, à Saint-Paul-aux-Bois, dans le canton de Coucy-le-Château. Ayant appris qu'il existait, à la mairie de Saint-Paul, d'anciens registres, qu'on appellerait aujourd'hui registres de l'Etat civil, je suis retourné, le 28 mai dernier, dans cette commune, pour y rechercher l'acte d'enterrement du R. P. Sainte-Marthe, supérieur-général de l'Oratoire. Il m'a été très-facile de me procurer une copie de cet acte, grâce à l'extrême obligeance de M. l'instituteur de Saint-Paul.

Sans tracer ici la biographie du père Sainte-Marthe, je dois cependant rappeler les principaux titres de ce personnage illustre au souvenir de la postérité, et surtout au souvenir et à la reconnaissance des personnes qui s'occupent d'histoire et d'archéologie.

Abel-Louis de Sainte-Marthe, né à Paris en 1621, appartenait à l'une des familles françaises les plus célèbres dans la science. Il descendait de Gaucher de Sainte-Marthe, médecin de François 1<sup>er</sup>.

Abel-Louis, que son père, Scévole de Sainte-Marthe, avait d'abord destiné au barreau, entra dans la Congrégation de l'Oratoire dès 1642. Il professa la théologie avec le plus grand succès et publia plusieurs poèmes latins. Scévole de Sainte-Marthe et Louis, son frère, étant morts avant d'avoir terminé cette œuvre considérable, ce monument qu'on appelle *Gallia Christiana*, Abel-Louis et ses deux frères voulurent y mettre la dernière main. Abel-Louis revit tout l'ouvrage, en polit le style, en composa l'épître dédicatoire et la préface. Il fit de plus un travail très-étendu sur les églises d'Orient et un autre sur les généalogies des premières maisons du Royaume.

Il fut élu supérieur-général de la Congrégation de l'Oratoire en 1672. Ayant encouru la disgrâce de Louis XIV, le père Sainte-Marthe reçut l'ordre de se retirer à Saint-Paul-aux-Bois.

En 1696, il était à Paris où il se démit de ses fonctions de supérieur-général. Deux jours après l'élection du père de Latour, son successeur, Abel-Louis de Sainte-Marthe regagnait la maison des Oratoriens de Saint-Paul, et c'est dans cette douce retraite, admirablement placée au milieu d'un riche et magnifique pays, qu'il s'est éteint le 8 avril 1697.

Voici en quels termes les Oratoriens de Saint-Paul ont constaté la mort de leur ancien supérieur-général :

L'an de grâce 1697, le huitième jour d'avril, un peu après minuit du dimanche de Pâque au lundi, est décédé dans cette maison de St-Paul-aux-Bois le très-révérend père Abel-Louis de Sainte-Marthe, 5<sup>e</sup> supérieur général de la Congrégation des prêtres de l'Oratoire de Jésus-Christ notre Seigneur, âgé de près de quatre-vingt ans. Il s'était confessé 2 jours auparavant, savoir le vendredi saint. Il avait dit la sainte messe le jour de Pâque et avait assisté à la grand'messe. Sur les 6 heures du soir, la fièvre le prit et le conduisit en peu d'heures à l'agonie. Après avoir reçu le sacrement de l'extrême-onction, il mourut laissant une grande odeur de sainteté. Son corps a été inhumé dans la partie la plus honorable du chœur le mardi 9 jour dudit mois et an, d'où il fut déterré le lendemain avec les ordres et les permissions nécessaires afin qu'on pût prendre son cœur, lequel a été porté à Paris et enterré auprès des corps de ses prédécesseurs. Le corps a été remis ici en la même place. En foi de quoi j'ai signé. Joseph BOYLIEVRE, prêtre de l'Oratoire de Jésus.

Les autres actes sont, en général, fort courts. Dans presque tous, Boylièvre prend le titre de curé de la paroisse de Saint-Laurent, de Saint-Paul-aux-Bois et prêtre de l'Oratoire de Jésus.

Dans le chœur de l'église de Saint-Paul se trouve une pierre tombale qui recouvre sans doute les restes mortels du R. P. Sainte-Marthe. On ne peut en avoir la certitude, car l'inscription que portait cette pierre est complètement effacée.

M. Williot annonce qu'il a retrouvé, dans une maison particulière de Saint-Médard, un fragment de pierre revêtu d'une inscription, et qui paraît avoir fait partie de la pierre milliaire offerte par M. de Bussières à la collection archéologique de la Société. M. Williot est

chargé de recueillir ce précieux fragment qui pourra servir à compléter une inscription romaine intéressante.

A propos des nombreuses trouvailles qui, chaque jour, viennent récompenser le zèle de nos archéologues, l'interminable question de l'établissement d'un Musée soissonnais donne encore lieu à une discussion vive et animée. M. l'architecte de la ville sera de nouveau prié de hâter la présentation du devis qui lui a été demandé par l'autorité municipale.

M. Watelet, l'infatigable explorateur des terrains encore si peu connus et cependant si riches en fossile du sol Soissonnais, présente une nouvelle espèce de *Rostellaire*, remarquable par ses dimensions qui surpassent toutes celles connues jusqu'aujourd'hui dans ce genre de coquilles. M. Betbéder a bien voulu en faire un dessin qui sera lithographié pour le Bulletin de la Société.

M. Daras continue la lecture de son travail sur les inscriptions du Soissonnais :

## DU XI<sup>e</sup> AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

### XI<sup>e</sup> SIÈCLE.

C'est avec un bonheur, mêlé de regret, que nous sortons d'une époque où les inscriptions du *pays* Soissonnais sont rares, incertaines, quelquefois tronquées, souvent illisibles, pour entrer dans une période plus moderne où elles deviennent plus nombreuses, plus intactes, plus accessibles. Les inscriptions gallo-romaines ont été recueillies sur des monuments commémoratifs, rappelant tantôt un Dieu, un temple, un théâtre, un chemin de l'empire; tantôt sur des objets usuels, échappés à la ruine du temps, et, alors, c'est le nom de quelque obscur potier ou de quelque monétaire. L'époque

mérovingienne ne nous a laissé qu'une dizaine de types monétaires, d'une provenance assez problématique, et quatre inscriptions lapidaires d'une authenticité absolue. Nous connaissons, des temps Carolingiens, une vingtaine de monnaies Soissonnaises et deux ou trois noms de saints relevés sur des reliquaires.

Cette effrayante pauvreté est assurément regrettable, surtout lorsqu'on la rapproche des nombreux événements historiques dont notre contrée a été le théâtre sous les deux premières dynasties. La décadence de Soissons date des Capétiens; siège du gouvernement sous les descendants de Mérovée, cette ville avait continué d'être en possession des affections royales sous les fils de Pépin-le-Bref; Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, aimèrent souvent à s'y reposer de leurs fatigues et embellirent, à l'envi, son territoire de leurs palais royaux. Il résulte donc de ce rapprochement que le Soissonnais s'est trouvé, à cette époque, sous les plus favorables circonstances historiques, et, si les monuments ne nous en ont laissé aucun souvenir, c'est que ces siècles, peu littéraires, prenaient peu de soucis d'en confier la mémoire à la postérité.

On a fait cette observation générale, que les inscriptions de cette première période de notre histoire nationale étaient toujours très-laconiques. Les tombeaux mérovingiens de Saint-Denis ne portent que le nom royal, et on ne faisait pas plus d'honneur aux particuliers. L'un des plus anciens tombeaux de Saint-Médard ne porte que le nom d'Hildeboldus.

Nous verrons, dès les premiers siècles suivants, notre épigraphie locale emprunter au progrès des idées et à la popularité des lumières un caractère essentiellement opposé; la connaissance des lettres et les opérations de l'esprit cherchent à transmettre au dehors une manifestation d'elles-mêmes inconnue jusque là. L'esprit

public a plus de ressort, et le cloître lui-même a perdu ce silence éternel dans lequel il s'était enseveli; ces austères vertus qu'il dérobait naguère au siècle et à lui-même, il en orne maintenant complaisamment les sépulcres des morts. Ce grave esprit de religion, qui réservait à Dieu seul de juger les vertus, commence à s'altérer dès le XI<sup>e</sup> siècle. Dans le chapitre de Longpont, les grandes tombes abbatiales ne portent encore que ces inscriptions d'une laconicité antique: *Hugo, abbas. Balduinus, abbas. Godefridus, abbas. Erardus, abbas.* Mais dans le cloître, à la même époque, on ne se croyait point obligé à la même sévérité à l'égard des nobles chevaliers qui étaient venus, loin du siècle, demander aux pieux enfants de Saint-Bernard l'hospitalité du dernier repos. En 1155, Gaucher de Montmirel était enterré à l'entrée de l'église de Longpont, et on lisait sur sa tombe :

*Cy gist li debonnaire cheualiers Messires Gauchiers  
de Montmirel.*

C'est l'époque de transition pour la littérature comme pour les arts. Nous trouvons ici, sur les tombes, une inscription latine à côté d'une inscription française; comme dans les cartulaires, une transaction romane entre deux transactions latines. Avec ce caractère dominant, que l'élément nouveau dans la langue comme dans les arts est essentiellement laïc, toutes les premières chartes et les premières inscriptions en langue romane émanent de la société laïque. L'élément religieux s'obstine à demeurer latin pendant plus d'un siècle, jusqu'à ce que l'envahissement progressif de la jeune langue achève d'arracher le sceptre au vieux latin abatardi et dégénéré.

Je ne connais, du XI<sup>e</sup> siècle, que trois inscriptions: celles gravées sur les sceaux des Evêques de Soissons, Thibault et Hugues de Pierrefonds, et celle découverte

sur un sceau appartenant à un titre de 1047, émané du comte Renaut, de Soissons.

XII<sup>e</sup> SIÈCLE.

J'ai pu recueillir, sur la seconde moitié de ce siècle, vingt inscriptions. La première ne paraît pas nous avoir laissé de trace d'épigraphie lapidaire. La première inscription, 1152, est celle de Jocelin, évêque de Soissons, enterré dans l'abside de l'église de Longpont, du côté de l'épître. Le pontife y était représenté en habits épiscopaux, avec cette épitaphe :

*Hic jacet Joslenus, episcopus suesstonensis.*

A cette même époque on lisait, sur un tableau d'argent contenant le calice miraculeux de Braine, ces deux vers sculptés :

*Ad vitam vitæ sitientis, oro, venite?*

*Et vinum licitè de vera sumite vite.*

(Annual. prem. p. 405.)

Un titre de 1164 nous donne l'inscription du sceau d'Agnès, abbesse de N.-D. de Soissons. Berlette, page 161, nous a conservé une très-curieuse inscription romane, sculptée dans le réfectoire de l'abbaye de Saint-Médard, sur la tombe du prieur Roger.

De l'année 1169, il nous reste l'inscription gravée sur le célèbre évangélaire de l'empereur Louis-le-Débonnaire. L'abbé de Saint-Médard, Ingranne (1), qui avait reçu du monarque cet évangélaire, le fit encadrer dans une tablette en filigrane de vermeil doré, avec l'inscription dont nous parlons. Ce splendide manuscrit a

(1) L'auteur se trompe; Ingranne vivait au XII<sup>e</sup> siècle, et Louis-le-Débonnaire au IX<sup>e</sup>. C'est sous son gouvernement que le riche fermoir a disparu.

été conservé, mais son fermoir d'or a disparu avec l'inscription.

De 1182, nous avons un sceau de l'évêque Nivelon, portant : *Sigillum Nivelonis suessionensis epi.*

De 1183, il nous reste l'inscription tumulaire de Hugues de Troyes, troisième du nom dit de Juvencourt, enterré dans le chapitre de l'église de Longpont; c'était le septième abbé de ce monastère.

De l'année suivante, nous possédons l'inscription sigillaire d'Agathe de Pierrefonds, sur un sceau suspendu à un titre de donation, signé d'Henri de Cuise, de Guillaume d'Acy, de Sylvestre de Banru, serviteur de la Comtesse, et de Pierre d'Orval. Maître André, archidiaque de Soissons en 1189, nous a laissé une inscription sigillaire sur un titre de 1189.

Hugues de Saint-Quentin, huitième abbé de Longpont, mort le 6 des calendes de novembre et inhumé dans le chapitre, portait sur sa tombe son nom et son titre comme ses vénérables prédécesseurs.

Une des plus belles inscriptions que j'aie recueillies, est celle gravée sur la tombe d'Agnès de Viri, abbesse de Morierval. Cette belle tombe, sciée en plusieurs morceaux, compose aujourd'hui le degré du sanctuaire de l'église. Sous une arcade ogivale subtrilobée, repose l'abbesse vêtue de riches ornements. (Mabillon. Annales bénédictines vi. 96 rapporte cette sépulture à l'année 1190.)

Je ne passerai point sous silence un fait relatif à l'année 1191, concernant l'une des plus magnifiques statues du XII<sup>e</sup> siècle que nous possédions. Cette statue, sans inscription, est celle de noble et vaillant croisé, messire Florent de Hangest, chevalier-seigneur de Viri, occis en 1191 au siège de Saint-Jean-d'Acre, représenté à haut de taille, couvert de sa cotte d'armes, portant les éperons aux pieds, le sceptre fleurdelysé à la main

droite, et l'écu triangulaire, aux cinq coquilles d'or de Hangest, de l'autre.

Les archidiacres de Soissons, Hugues, Cicot et Gervais, nous ont laissé leurs inscriptions sigillaires sur un titre de 1192.

Raoul de Gandelus nous a laissé aussi une inscription sigillaire qu'il convient de rapporter à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi que le porte le texte du cartulaire de Longpont, page 74.

Enfin, il convient de noter ici les noms des ancêtres de Jésus-Christ, des prophètes de l'ancienne loi et des appellations zodiacales qui se lisent sur une des plus anciennes verrières de la cathédrale de Soissons : Aminadal, Salathiel, Jechonias, Cainan, Micheas, Daniel, Joram, David, Ozas, Jérémie, Zacharias, Sagittar, Hy...enor, Marcel..., se déchiffrent assez facilement. Les autres noms présentent plus de difficultés.

#### XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Les abbayes de Braine et de Longpont, ainsi que les sceaux des archives de ces monastères, nous ont laissé parvenir une cinquantaine d'inscriptions tumulaires et sigillaires, toutes du XIII<sup>e</sup> siècle. La nature et l'étude de ces documents peuvent nous mettre sur la voie de nouvelles découvertes; en effet, les cartulaires passés à l'étranger et les copies qui existent dans les dépôts publics, présentent, sous ce rapport, des richesses authentiques et inexploitées qu'il nous importe de ne point perdre de vue.

En 1210, on lit sur le cachet de Renaud de Soissons, chambellan du roi de Chypre : *Reynaldus Suessionensis marescalcus*. En 1214, on lit sur celui de Haynard de Provins, évêque de Soissons : *Sigillum Haymar... ves-sionensis epi. Secretum meum Iobi*. En 1226, Jacques de

Basoches inscrit sur le sien : *Signum Iacobi episcopus. Svectionis. Salvum fac eus M.* En 1228, le sceau de la commune de Soissons porte : *Sigill-M. Sves.....nensis com mynie. Bertrid. Svectionis.* Le sceau de la cathédrale, en 1231, porte : *Sigill. beate Marie sve.... ecclie. P'hasivs Gervasius.*

Nous possédons, de l'année 1235, l'inscription tumulaire de Hugues de l'Oratoire, onzième abbé de Longpont, mort le 6 des calendes de février, et inhumé dans le chapitre.

Berlette, page 24, nous a fait connaître l'inscription tumulaire de Raoul, abbé de Saint-Jean-des-Vignes, austère comme le lion, prudent comme le serpent et humble comme la *coulombe*, qui trépassa le 27 novembre, l'an 1235, après avoir *régné* trente-huit ans.

Le cartulaire de Longpont de Paris a relaté, page 78, les inscriptions sigillaires de Mathieu de Montmirel, pendantes à une charte du mois d'avril 1241, et par laquelle le châtelain de Cambrai donne dix livres de revenu annuel sur sa terre de La Ferté-Gaucher.

En 1243, le sceau de la cure de Soissons porte, pour la première fois, la légende connue : *Urbs habet hæc vere post Remos prima sedere. Svessio.*

L'année 1244, Gérard, treizième abbé de Saint-Yves de Braine, fait graver, sur la chasse nouvellement fabriquée pour recevoir les reliques de l'archevêque de Rouen, une inscription contenant sept vers latins qui rappellent la patrie, le siècle, l'origine, la famille et les vertus du bienheureux patron de l'abbaye.

En 1250, une autre inscription tumulaire, que l'on voyait dans la sacristie de Saint-Yves de Braine, rappelait, en quatre vers latins, les qualités, les vertus et le nom de Humbert, quatorzième abbé; le *soleil de la patrie*, la *main de l'église*, le *médiateur de la paix*.

L'abbaye de Longpont nous a aussi conservé une autre.

inscription tumulaire d'un autre prélat : celle d'Amicus , treizième abbé du couvent.

Un sceau de la cure de Soissons , de 1266 , porte : *Curie Gon archid Sues*. Sur le contre-sceau , on lit : *Sigillum clavis*.

En 1267 , Pierre de Versigny , fils de Guillaume de Versigny , inscrivait sur son cachet : *Sigillum Petri de Vereigni*. Le sceau de cet *escuyer* était attaché à une charte du mois de juin de la même année.

Le cartulaire de Longpont , page 75 , donne l'inscription sigillaire de Pierre d'Avesnes : *S. Petri de Avesnes armigeri*. Le cachet était suspendu a une transaction du 1<sup>er</sup> juillet 1270 , relative à une difficulté sur la propriété d'un domaine de quinze arpents.

Nous connaissons , de l'année 1272 , une fort belle inscription tumulaire : celle de la noble Marie , dame de La Fère , laquelle , vivant très-saintement , libérale en aumônes , dévote en l'oraison , pleine de bonnes œuvres , était mère d'Enguerrand de Coucy et fille de ce très-bon seigneur et très-dévoit religieux frère Jean , jadis sire de Montmirel.

Du mois de décembre 1275 , le cartulaire de Longpont , page 77 , nous donne l'inscription sigillaire de sire Jehan dou Plaissier de Luzarches , escuyer , fils jadis de Geoffroi de Vaus , escuyer , et de damoiselle Aelis.

Le même manuscrit , sous l'année 1277 , nous donne d'intéressants détails sur le sceau et l'inscription sigillaire de Guiard de Vauxbuin. Cet escuyer vend , à l'abbaye de Longpont , son pré de Chevreux , près la rivière Crise , pour un revenu annuel d'un essein de blé. La vente est faite du consentement de damoiselle Marguerite , son épouse , et ratifiée par Wermandus de Vauxbuin , escuyer , frère du vendeur , et par Théobaldus , maire de Vauxbuin. (O. 95.)

En 1288 , nous trouvons l'inscription sigillaire de

M<sup>me</sup> Perronnelle de Noyant, femme jadis de M<sup>r</sup> Henri don Chastel de Nully, chevalier. Elle vend à l'abbaye de Longpont, page 127, quatre arpents et un pichet de bois, à Verzi, *atenant dou bois desdits religieux et de Monseigneur Raoul de Virzi et de Philippe de Virzi, pour 6 livres l'arpent, lequel je tenoi en fie de damoiselle Joyeuse d'Escuiri, ma seur.*

De 1299, nous connaissons un fragment d'inscription sigillaire, appartenant à Bernard V, sire de Moreuil, comte de Soissons. (Ans. 6. P. 716) Enfin, deux inscriptions numismales nous sont connues par une obole du comte Raoul, communiquée par M. de Saint-Vincent, et une obole de Conon, donnée par M. Lemaire.

Voilà les inscriptions à date certaine que nous avons pu recueillir sur le XIII<sup>e</sup> siècle. Il en est d'autres, et en grand nombre, qui forment la *desiderata* de la science et qui gisent épars dans un grand nombre de manuscrits et de cartulaires. Les signaler, c'est mettre sur la voie de leur découverte ou constater leur irréparable perte. Beaucoup de ces belles lames d'or ou de cuivre, qui ornaient les reliquaires des saints ou les tombeaux des bienfaiteurs d'abbayes, ont été sacrilègement enlevées et fondues au creuset avec les inscriptions et les dates qu'elles portaient. D'un autre côté, le Moyen Age, on le sait, avait mis à la mode les dalles tumulaires avec inscriptions. Le pavé d'une église était un véritable manuscrit portant le nom des générations ensevelies. Or, chaque génération, marchant sur celle qui l'avait précédée, usait, sous ses pieds, les noms des ancêtres, jusqu'à ce qu'elle vint prendre elle-même la place; et, les générations se poussant ainsi l'une l'autre au tombeau, à peine avons-nous pu connaître la dernière, horriblement martelée avec ses devancières.

A Longpont, les ornements en cuivre qui embellissaient les tombeaux ont été arrachés par les calvinistes; mais,

à Laon, les vieillards se rappellent encore ces riches encadrements métalliques qui bordaient toutes les pierres tumulaires des évêques et qui ne furent enlevées que pendant la dernière révolution.

Qu'est devenue, dans l'abbaye de Longpont, l'inscription tumulaire de Grégoire de Plaisance dont l'auguste monument, dit un chroniqueur, élevé et taillé dans le mur de l'enceinte du sanctuaire, le représentait mort et enlevé dans le ciel par les anges? Qu'a-t-on fait de la tombe de sire Matifart de Bucy, magnifiquement sculptée et placée à l'entrée de l'église?

Sait-on davantage ce que portait inscrit le tombeau de Robert, abbé de Clervaux, enterré au XII<sup>e</sup> siècle dans le chapitre? Qu'y avait-il de gravé sur la riche sépulture de Tristan le chevalier, et sur celle de Béatrix, son épouse, qualifiée par son épitaphe de *belle, bonne, sage et très dévote*? Connaissions-nous l'inscription tumulaire de Jean III, comte de Soissons, inhumé à la même époque dans le chapitre, ainsi que celle du comte Raoul? Dans le cloître de lecture, on admirait un magnifique monument de marbre à deux étages; c'était le caveau sépulcral de Raoul le jeune et d'Aliénor de Vermandois et de Valois, enfants des fondateurs. Des inscriptions relataient leurs titres, mais elles ont disparu. Il en a été de même du tombeau de Jean II, comte de Soissons, et de ceux d'Alix, comtesse de Vermandois, et d'Elisabeth, sa fille aînée. Les inscriptions se sont perdues, dit le chroniqueur Muldrac, et les lames de cuivre ont été envelopées par les hérétiques. (O. 98.)

- Il y avait encore, dit ce bon religieux, une autre tombe *a platte terre usée et sans reconnaissance, que l'on croit être de Raoul-le-Vieil, principal fondateur*. Elle a été détruite, sans pitié, comme les autres.

Dans le chapitre, on admirait la sépulture de Mathieu de Roye, gouverneur de Compiègne, et celle d'Ad<sup>e</sup>

de Grandpré ; il n'en est rien resté. Milon de Basoches reposait, au milieu du sanctuaire, sous une belle tombe de cuivre, avec une épitaphe latine qui rappelait ses mérites et ses vertus. Mais, tombe et épitaphe ont aussi été enlevées.

#### XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Je ne connais, du XIV<sup>e</sup> siècle, qu'une douzaine d'inscriptions : elles sont intéressantes et précieuses à plus d'un titre. La première est celle d'Enguerrand de Coucy, sire de Marle, La Fère, Montmirel, Tresmes, Condé-en-Brie, et vicomte de Meaux, qui trépassa l'an de grâce 1311, le vingtième jour du mois de mars. Le tombeau de sire Enguerrand était placé dans l'église de Longpont, au-dessous du sanctuaire, du côté de l'évangile, près de celui de Marie de Montmirel, sa mère, qu'il avait fait construire à ses frais. La structure en était magnifique et représentait le guerrier, armé de toutes pièces à l'antique et gisant à terre les mains jointes.

De l'an 1320, nous avons l'inscription tumulaire, imprimée dans les annales de Prémontré, de Martin du Mont, dix-huitième abbé de Saint-Yves de Braine. Les manuscrits de D. Grenier ont conservé, à la date de 1328, l'inscription tumulaire de Jeanne d'Essomme. Cette inscription entourait le tombeau d'une abbesse inconnue et se trouvait, devant le maître autel, dans une chapelle bâtie en l'honneur de Saint-Crépin par Raoul de Nesle, comte de Soissons, près de son château.

Le cabinet de M. Gagnières nous a fourni l'inscription sigillaire de Rogues, sire de Mareuil et de Cœuvres, année 1383.

Jean de Conflans IV, sire de Mareuil, enterré dans une chapelle de la nef de la cathédrale de Soissons,

la même année, était appelé, sur son épitaphe, chevalier sire de Saint-Pierre-Aigle.

Dans le chapitre de Longpont, Gilles, vingt-troisième abbé, mort le quatrième jour des calendes de janvier 1587, avait une inscription tumulaire, relatée depuis dans le cartulaire du monastère.

En 1590, Bernard de Soissons, enterré dans l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, avait été honoré d'une riche tombe sculptée dont les inscriptions n'ont pu être relevées par Berlette. Le même chroniqueur, plus heureux, nous a conservé celle de noble homme Jean Dompré, écuyer, qui donna tous ses biens à l'abbaye.

En 1594, Simon de Roucy, comte de Braine, enterré dans l'abbatiale de Saint-Yves sous une tombe magnifique, était loué dans une belle inscription tumulaire conservée à la bibliothèque impériale. Il en était de même de Marie de Châtillon, son épouse, inhumée le 41 avril 1595.

Dans l'abbaye de Cerfroid, une inscription également tumulaire rappelait le souvenir de Jean de Châtillon, seigneur de Gandelus et de Marigny, grand queux de France.

On le voit, les inscriptions tumulaires des grandes familles de la noblesse féodale dominent toute cette période de notre histoire. Il n'est plus question d'inscriptions numismales ni sigillaires. Le pavé, les parois des églises se couvrent seuls de ces documents précieux, en attendant que les verrières des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles viennent, à leur tour, offrir à l'épigraphie historique un champ nouveau et non moins éclatant.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé FOQUET.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

## CINQUIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Mai 1853.

---

*Présidence de M. Williot, Vice-Président.*

### OUVRAGES OFFERTS.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, envoyés par les correspondants :

*La France et l'Angleterre au Moyen-Age. — Bataille de Bouvines*, envoyée par l'auteur, M. Stanislas Prioux, membre de la Société de l'histoire de France. Brochure in-8°, de 68 pages. La Société vote des remerciements à M. Prioux.

*Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, tome 11<sup>e</sup>, n° 5, publié par le Ministère de l'Instruction publique.

*La Picardie, revue littéraire et scientifique*. N<sup>os</sup> du 5 mai et du 6 juin 1853.

*Des progrès de l'Archéologie religieuse en France et à l'Etranger, depuis 1848*, par M. l'abbé Jules Corblet.

Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1855, n° 1<sup>er</sup>.

*Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*. Livraisons des mois de janvier et février 1853, et des six derniers mois de l'année 1854.

*Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*. Janvier 1855.

#### **DONS.**

M. Decamp offre, pour le Musée de la Société, une douzaine de pavés émaillés, qu'il a trouvés dans la cour de la grande caserne de Soissons, au milieu d'un tas de décombres. Ces pavés, qui représentent des animaux, des arabesques et des dessins géométriques, sont d'une très-belle conservation; plusieurs même paraissent n'avoir jamais servi. Ils sont à peine épais de quelques centimètres, ce qui ferait croire qu'ils ont dû servir non à un véritable pavage, où ils auraient bientôt été brisés, mais à une décoration murale quelconque.

#### **COMMUNICATIONS.**

M. Ed. Fleury envoie le texte du discours prononcé dans l'Académie française, le 27 mai 1675, par M. Guérin, l'un des députés de Messieurs de l'Académie de Soissons, lorsqu'ils vinrent lui faire compliment sur l'établissement de leur Académie, et, en outre, le texte de la réponse adressée aux députés de Soissons par M. de Ségrais, alors directeur de l'Académie française.

La Société reçoit cette intéressante communication avec d'autant plus de reconnaissance que les textes envoyés par M. Fleury diffèrent, en beaucoup de points,

de ceux des mêmes discours, publiés à Soissons il y a quelques années, dans un recueil de pièces relatives à l'histoire du Soissonnais.

« MESSIEURS ,

» Quoique l'Académie de Soissons vous doive d'infinies actions de grâces, elle ne pense néanmoins qu'à vous donner des assurances d'un profond et inviolable respect. Vous l'avez comblée de tant de faveurs, qu'elle chercheroit en vain des paroles pour exprimer l'excès de vos bontez et la grandeur de sa reconnoissance.

» En effet, Messieurs, si elle se voit établie par un Prince également sage et magnanime, par un Prince digne de commander à toute la terre, elle ne scauroit attribuer cet heureux évènement qu'à l'approbation que vous avez accordée à ses exercices. Si un Cardinal, dont le mérite rend à la pourpre plus d'éclat qu'il n'en reçoit, en jette les premiers fondemens et l'honneur de sa protection; si un Ministre au-dessus de tous les éloges y met la dernière main et l'anime aux grandes choses par de précieuses marques de sa bienveillance, c'est parmi vous, c'est dans cet Auguste Corps qu'elle trouve et ce protecteur illustre, et ce Mécène incomparable.

» Quelles assemblées ont pû même se feindre une plus noble origine? quelles villes, quelles républiques ont eu plus de raisons de se vanter de leurs fondateurs? Mais quel avantage, Messieurs, quelle gloire pour nous d'être élevez à l'alliance d'une Compagnie qui est aujourd'hui, dans toute l'Europe, la règle de la politesse et de l'éloquence!

» Lorsque les Romains associoient d'autres peuples à leurs privilèges, c'étoit toujours ou pour récompenser quelques services signalez, ou pour reconnoître un mérite extraordinaire. Ici, Messieurs, où sont nos services?

Qu'y a-t-il en nous de recommandable? Si nous avons quelque goût, quelque discernement pour les belles-lettres, nous le devons à l'émulation que vous nous avez inspirée; nous le devons aux livres inimitables et immortels dont vous avez enrichi le monde; et cette vénération que nous avons et pour vous, et pour tout ce qui part de vos mains savantes, qu'est-ce autre chose qu'un tribut nécessaire qu'on ne scauroit vous refuser sans injustice?

» Ainsi, Messieurs, nous ne pouvons assez admirer ni votre générosité, ni nôtre bonheur. Vous comblez des désirs que nous ne formions que dans un mélange confus de hardiesse et de crainte. Nous obtenons ce que nous n'aurions pû prétendre sans présomption. Une Compagnie protégée, chérie de nôtre invincible Monarque, une Compagnie où la vertu, le scavoir, où toutes les grandeurs humaines se réunissent, nous admet à la participation de sa gloire. Des hommes en qui le divin génie du grand Richelieu vit encore, des hommes par qui tout le monde scavant est éclairé, nous ouvrent les précieux trésors de leurs lumières. Nous ne marcherons plus comme autrefois dans l'obscurité; nous ne craindrons plus de nous égarer dans des routes incertaines et dangereuses. Nous pourrons nous purifier dans ces sources d'eaux vives. Il nous sera désormais permis de nous parer des fleurs et de nous nourrir des fruits que produit ce champ fertile d'érudition et de politesse.

» Après cela, Messieurs, faut-il s'étonner que le public regarde nos Assemblées comme un Séminaire érigé pour travailler avec vous, et sous vôtre conduite, à l'exaltation de ce règne, pour faire passer aux siècles à venir les prodigieux évènements qui le relèvent au-dessus des règnes les plus mémorables? Faut-il s'étonner qu'il en conçoive d'aussi hautes espérances?

La suffisance des maîtres forme ces grandes idées de la capacité des disciples.

» Et, à dire vray, Messieurs, quels progrès ne ferons-nous point dans la science de la parole, instruits par les restaurateurs de la vraye et ancienne éloquence? Ce que la nature nous a refusé, nous l'obtiendrons de vos enseignements, nous l'obtiendrons de vos exemples et de nos veilles plus utilement employées. La protection du grand Cardinal, qui dans Rome même efface le mérite des plus grands hommes qu'on y admiroit autrefois (1); les bontez du généreux Mécène qui daigne jetter les yeux sur nous, qui achève nos desseins, qui excite nôtre ardeur parmi les plus importantes occupations du ministère; l'heureuse nécessité de prendre toujours des Protecteurs dans l'Académie françoise, tous ces glorieux avantages nous élèveront au-dessus de nous-mêmes, et nous donneront la hardiesse de tenter les plus hautes et les plus difficiles entreprises.

» Mais après tout, Messieurs, oserons-nous parler d'un règne si merveilleux? Pourrons-nous représenter les actions d'un Prince devenu l'amour et les délices de son peuple, la terreur de ses ennemis, l'étonnement des nations? Il n'appartient sans doute qu'à vous de peindre ce Héros; il n'appartient qu'à vous de faire voir à la postérité combien il est ferme dans ses résolutions, prudent dans ses entreprises, judicieux dans le choix de ses Ministres, modéré, bon, équitable. Sa magnanimité, sa sagesse, l'intrépidité de son cœur, son expérience dans la guerre, le nombre de ses conquêtes, toutes

(1) Le cardinal d'Estrées qui fut évêque de Laon, abbé de Longpont, de Saint-Claude, de Saint-Eloi, de Saint-Nicolas-aux-Bois, etc., directeur des affaires étrangères de France à Rome où il reçut le cordon, et qui faisait partie des quarante de l'Académie françoise. Il entra en France en mars 1677 et fut complimenté par M. Charpentier, alors directeur de l'Académie. Edit.

ces merveilles passent de bien loin nôtre intelligence. Il sçait conserver la vigueur aux loix et le repos à ses sujets parmi le tumulte des armes : il cueille lui-même les lauriers dont la victoire le couronne : il arrête, il confond, il dissipe toutes les puissances de l'Europe unies contre luy : il forme des sièges, il force des citadelles, il assujettit des provinces, et, malgré ces travaux et ces empêchements, au milieu des périls où l'expose sa valeur, il peut penser à l'avancement des lettres : il érige des Académies sous ses pavillons et dans les champs de Mars. Enfin, nous ne voyons rien en lui qui ne nous étonne, rien qui ne nous éblouisse, et si vous ne nous accoutumez à l'éclat de tant de vives lumières, si vous ne prenez le soin de nous fortifier, quelque effort que nous fassions pour vous suivre, nous serons contraints d'en demeurer à une stérile et impuissante admiration.

» Achevez, Messieurs, achevez vôtre ouvrage, justifiez vos premières faveurs, et faites que nous puissions répondre à ce que toute la France attend de nous. Rendez nous dignes de la gloire et de vôtre alliance, et de nôtre établissement. Vous ne pouvez accorder ces grâces à des personnes qui s'appliquent plus fortement à vous étudier, et qui ayent ou plus de docilité, ou de soumission, ou plus de reconnoissance. »

—

*Discours de M. DE SEGRAIS, alors directeur de l'Académie française. au discours de M. GUERIN, de l'Académie de Soissons.*

» MESSIEURS,

» Il n'appartient qu'à la Gloire de faire des rivaux et de les rendre amis. Si un mérite tel que le vôtre excite en

nous l'émulation ordinaire entre les personnes qu'elle anime, il nous inspire aussi cette bienveillance inséparable de l'estime et de la conformité des sentiments.

» Nous avons le même but, nous aurons les mêmes occupations. Votre Académie se veut donner au service du public et à l'étude des Belles-Lettres : la nôtre est doucement flatée de voir que des personnes de votre capacité et que, à votre exemple, les plus honnêtes gens des autres villes s'efforceront de l'imiter. La beauté et l'éloquence de votre discours marquent que vous avez acquis ce que l'art peut ajouter à un beau génie ; mais si, comme il le paroît par le zèle dont vos paroles sont animées, votre plus forte passion a toujours été de vous rendre dignes de publier les louanges du Roy, (vous venez de le prouver, Messieurs), en quel lieu pouviez-vous être plus agréablement écouté que dans ce superbe Palais où Sa Majesté nous appelle par sa munificence royale ?

» Ce Monarque, plus noble encore et plus auguste par ses qualitez héroïques que par la splendeur de son sang qui n'a rien de comparable dans le monde, n'a point dédaigné d'ajouter aux titres, qui luy sont si légitimement dus, de Père de la Patrie, de Victorieux et de Conquérant, celui de Protecteur de cette Académie. Il souhaite de la rendre de jour en jour plus florissante, il n'y admet que les plus dignes sujets de sa Cour et de son Royaume ; il la comble de grâces, de faveurs, de privilèges. Où pouviez-vous donc, Messieurs, trouver des auditeurs plus favorables ? Vous avez l'honneur de compter de ce nombre une personne qui le seconde dans les pénibles travaux que luy coûtent tant de triomphes et le désir de donner la paix à ses peuples. Ce sage Ministre, qui fuit ses propres louanges, vous fait lire sur son visage que nous sommes naturellement touchés d'entendre louer l'objet de nôtre admiration.

C'est l'unique plaisir dont il laisse divertir les soins et les veilles de son inconcevable attachement pour la gloire et la personne de son Prince.

• Que si, de nôtre part, excitez par nôtre devoir, et admirant comme vous les qualitez sublimes et éclatantes de ce grand Roy, nous nous représentons les charmes, la présence et la pénétration de son esprit, l'éloquence et la politesse qui luy sont naturelles, cet air de grandeur répandu en sa personne et en toutes ses actions, cette phisionomie plus divine qu'humaine ; si nous voulons louer son intrépidité dans les périls, sa vigueur dans l'exécution de ses entreprises, sa prudence heureuse dans le choix de ses généraux, sa sincérité et son exactitude dans ses paroles, son équité en toutes choses, ne sommes-nous pas en droit de vous appeler à nôtre secours par l'union que vous nous offrez, et dans la juste appréhension de succomber sous un si pesant fardeau ? Sage Politique, fameux Capitaine, grand Roy, il est encore généreux Maître, tendre et fidelle amy ; il est le plus puissant et le meilleur de tous les hommes. A compter seulement ses vertus, la moisson est si abondante que nous n'y saurions être appelez en trop grand nombre.

• Venez donc, Messieurs ; entrez avec nous dans ce champ vaste et fertile ; secourez-nous de vôtre activité et de vos belles connoissances. Le plus seur moyen de laisser vôtre nom vivant dans la bouche des hommes est de rendre au sien les honneurs qui luy sont dus. J'ajouterois que comme ce Héros n'a point eu d'ennemis qu'il n'ait vaincus, il ne connoît point de vertu qu'il ne protège ; mais je ne puis vous exciter à l'amour de la Gloire que par elle-même. Si vous fuyez les vices et les vanitez qu'elle méprise, si libres de la fonction de vos charges, ou des devoirs de vôtre profession, vous ne donnez vôtre loisir qu'à des choses homêtes,

attendez toutes les suites heureuses d'une vie innocente. Prenant la vraie sagesse et le solide honneur pour guides, vous arriverez du moins au terme des malheurs de la vie par la route la plus débarassée et la plus agréable. Soissons est célèbre pour avoir donné le nom à des princes du sang, pour avoir été la capitale d'un Royaume et la demeure de grands Roys ; il le sera encore pour être habité par des Citoyens aussi doctes et aussi parfaits que vous.

» Nous ne doutons pas, Messieurs, que l'illustre Cardinal que vous avez choisi pour votre protecteur dans cette Compagnie, ne seconde des desseins si glorieux. Son esprit occupé des grandes affaires et si capable de les soutenir, ne négligera point les sciences pour qui la nature luy a donné tant d'inclination ; il vous éclairera de ses lumières, il vous animera de son exemple. L'Académie vous promet de l'en solliciter, et, dans toutes les occasions qui pourront s'en offrir, elle tachera de vous témoigner l'estime que vous méritez et la considération qu'elle a pour vous. «

M. Laurendeau soumet à l'examen de la Société un petit coffret, en bois de poirier, magnifiquement sculpté. Ce coffret, d'une ornementation très-riche, appartient à l'époque de la Renaissance ; il est signé du nom de Verne, parfaitement lisible. Les divers compartiments des sculptures représentent, en haut relief, différentes vertus, avec leurs attributs, telles que la foi, l'espérance, la charité et la justice, sculptées sur le couvercle. Sur les côtés on remarque la douceur avec un agneau, la géométrie, l'innocence, la force, la vérité et d'autres emblèmes plus difficiles à déterminer. L'intérieur du coffret est également sculpté ; la monture est en argent. C'est un objet d'art extrêmement précieux.

Le même membre lit une Notice très-intéressante sur

le mot *Surchette*, qui sert de désignation à une des rues de la ville de Soissons.

» Sur l'observation faite par un Membre de la Société, que depuis longtemps on cherchait en vain l'étymologie du nom de la rue qui conduit de celle des Feuillants à la Place-des-Ecoles, un autre Membre répondit que le mot *surchette* signifie *petite source*. Les mots *source*, *sourcette*, que dans l'Artois, dit-il, on traduit par *seurce*, *seurchette*, et que dans le patois artésien on prononce *seurche*, *seurchette*, donnent évidemment, selon lui, la signification du mot *surchette* que la présence de la Fontaine des quatre Sources, au coin de la rue des Feuillants, semble justifier.

» Cette explication ne me paraît pas vraisemblable. Lors même que la rue de la Surchette, ou seulement le nom qu'elle porte, ne serait pas antérieur à l'établissement des fontaines de la ville, lequel date de 1640; lors même qu'on admettrait avec Leroux (1) que les Romains amenèrent les eaux de Pigeonville, par un aqueduc, au château de Crise, situé, selon cet historien, sur la Place-des-Ecoles; et qu'après la destruction de ce château, ces eaux se perdaient dans le terrain; lors même que dans cette hypothèse, elles auraient donné naissance à une *petite source*, cela ne me paraît pas suffisamment établir qu'à Soissons on ait pu employer un mot tiré du patois artésien pour désigner une petite source. Que dans les villages de l'Artois on appelle une petite source : *seurchette*, cela est possible; mais qu'à Soissons on ait donné la même signification au mot *surchette*, rien ne le prouve; puisque non-seulement le patois artésien n'est pas celui du Soissonnais, mais encore ce patois est tout-à fait inconnu à Soissons.

(1) Leroux. *Hist. de Soiss*, tom. 1<sup>er</sup>, p. 85.

Le mot *sourcette* n'y est pas plus en usage que le mot *seurchette* et encore moins *seurchette*.

En parlant des eaux, au lieu de *sourdre*, sortir de terre, mot qui ne s'emploie qu'à l'infinif et à la troisième personne du présent de l'indicatif, ou de *sourceller*, sortir en petites sources, on dit vulgairement à Soissons *sourcer*, verbe qu'on y emploie à tous les temps, ce qui est plus commode dans le langage vulgaire.

» Je trouve dans tous les dictionnaires français le mot *surgeon* d'eau, petit jet d'eau naturel. Les mots *surgette*, *surchette*, seraient-ils la corruption du mot *surgeon*? Je ne crois pas. Si l'on admettait la transformation du mot *surgeon* en celui de *surchette*, il n'y aurait pas de raison pour ne pas admettre que celui-ci ne fût dérivé du mot *fourchette*.

» Mais je ne trouve dans aucun dictionnaire le mot *surger* employé, à Soissons, dans le langage populaire, qui, s'il n'est pas académique, peut fort bien être essentiellement Soissonnais et, à ce titre, avoir donné naissance au mot *surchette*, lequel a peut-être trouvé son origine dans l'ignorance de l'ouvrier chargé, à l'époque de la Révolution ou à une date plus éloignée, de graver le nom des rues de Soissons : il a pu écrire *surchette* au lieu de *surgette*.

» On désigne, à Soissons, par le mot *surger*, l'action d'un chat qui guette, qui attend sa proie. Par imitation, on y appelle *surgette* les pièges, les souricières, qui font l'affaire du chat. Le mot *surger* peut être une abréviation du mot *surgetter*, lequel a pu être aussi la corruption du mot *surguetter* : guetter d'un lieu élevé. Si le mot *surchette* n'est pas la corruption du mot *surgette*, *surguette* lieu propre pour le guet, piège contre les rats, les souris, les mots *surger*, *surgette*, peuvent être celle des mots *surcher*, *surhette*, employés peut-être anciennement dans le sens d'un chat qui guette d'un

lieu élevé, aux abords d'un trou de souris. *Surcher*, dans ce cas, pourrait être une abréviation de *surchatter* : surprendre à la manière des chats.

» Les mots *surchette* et *surgette* me paraissent non-seulement synonymes, mais encore dériver l'un de l'autre, en prenant leur origine dans le mot *surger*, *surguetter*, ou dans le mot *surcher*, *surchetter*.

» L'histoire locale pourrait peut-être justifier l'étymologie que je viens de donner au mot *surchette*; en effet, et sans avoir besoin de recourir au siège de Noviodunum (aujourd'hui Soissons) par Jules César, où le général romain fit élever, sur le bord du fossé, une grande terrasse qu'il garnit de tours roulantes, de machines, etc., du haut de laquelle il pouvait, comme le chat qui surge une souris, guetter les mouvements des ennemis pour tomber sur eux à l'improviste, terrasse que Leroux (1) pose sur la Place-des-Ecoles, voisine de l'ancienne enceinte de la ville, tout proche de la porte de Saint-André, comme une souricière placée à l'entrée d'un trou de souris, on pourrait facilement supposer que l'éminence de la Place-des-Ecoles, quelle que soit du reste son origine, a pu être utilisée par les assiégeants, lors des diverses attaques subies par Soissons au Moyen-Age et à plusieurs époques, et, pour cette raison, être appelée, à une date plus ou moins éloignée, *surchette* ou *surgette* : lieu propre à guetter, à surcher ou surger les assiégés, d'où la rue qui y conduit a conservé le nom; mais, sans recourir aux grands événements de l'histoire locale, on peut, avec plus de vraisemblance, dire qu'un grand nombre des rues de Soissons ayant pris leur nom des enseignes qui y existaient anciennement, il y avait peut-être dans cette rue soit une hôtellerie, soit une boutique où était appendue l'image d'une souricière, avec l'ins-

(1) Leroux, *Dist. de Soiss.*, tom. 1<sup>er</sup>, p. 37.

cription : A la *surguelle* ou *surchette*, laquelle aura donné le nom à la rue qui le porte encore. »

A ce propos, plusieurs discussions s'engagent sur la véritable acception et sur l'origine de certains noms des rues de la ville de Soissons. M. Suin regrette, avec beaucoup d'autres Membres, les changements apportés récemment par l'administration municipale dans la désignation d'un certain nombre de nos rues. Beaucoup de noms, employés par nos pères et devenus historiques dans nos contrées, ont complètement disparu pour être remplacés par des noms insignifiants et qui n'ont pas même le mérite de fournir une indication précise. La Société se propose de faire un jour, sur cette question, un travail spécial qui ne peut manquer de présenter des détails du plus haut intérêt, et qui exposera les nombreuses et puissantes raisons qui auraient dû faire respecter les anciennes dénominations des diverses rues et quartiers de la vieille capitale du Soissonnais.

---

Contrairement à l'opinion émise, dans une des dernières séances, par M. l'abbé Poquet, M. Suin soutient que celui des frères de Sainte-Marthe, qui porte les prénoms de Abel-Louis, et dont le tombeau se voit encore aujourd'hui dans une des chapelles de l'église de Saint-Paul-aux-Bois, a véritablement été un des plus actifs collaborateurs du *Gallia Christiana*. (1) M. Suin apporte

(1) Cette manière de s'exprimer n'est pas entièrement exacte. M. l'abbé Poquet n'avait pas prétendu avancer qu'Abel-Louis de Sainte-Marthe, général de l'Oratoire, mort à Saint-Paul-aux-Bois, fût complètement étranger à la publication d'un ouvrage intitulé : *Gallia Christiana*. Il ne pouvait ignorer qu'un livre de ce nom avait été publié, en un volume in-folio, par Claude Robert, archidiacre et grand-vicaire de Chalons-sur-Saône, et dont Guicher

à l'appui de son opinion une pièce historique d'une très-grande valeur et qui sera reproduite à la suite du présent procès-verbal.

*Bibliothèque historique et critique du Poitou*, tome 5<sup>r</sup>, p. 377, par Dreux du Radier, 1754.

• Abel-Louis de Sainte-Marthe, né à Paris, 12 août 1621.

• Ce fut lui qui eut l'honneur de haranguer l'Assemblée du Clergé, le 13 septembre 1656, lorsqu'il lui présenta, avec ses deux frères, Pierre-Gaucher et Nicolas Charles, les quatre volumes du *Gallia Christiana*, auquel il avait travaillé et dont il composa l'épître dédicatoire et la préface. On peut voir la réponse que fit à son discours Claude de Rebé, archevêque de Narbonne, président de l'Assemblée. Elle est imprimée, avec le discours du Père de Sainte-Marthe, dans les actes de cette Assemblée, p. 804. Elle est extrêmement honorable aux trois frères, qui reçurent, dans cette Assemblée, toutes les marques de distinction dues à leur mérite. Il fut gratifié d'une pension de 500 livres.

de Sainte-Marthe et Louis, son frère, morts, l'un en 1650 et l'autre en 1656, avaient poursuivi la continuation. Il savait aussi que ce travail, après avoir été revu et augmenté par les trois frères, Pierre, Abel-Louis et Nicolas, avait été présenté, en quatre volumes in-folio, à l'Assemblée du Clergé de France, en 1656.

Mais, ce qu'il avait voulu établir, c'est qu'il ne fallait pas confondre cette publication des trois frères de Sainte-Marthe avec un autre ouvrage bien autrement célèbre et aussi intitulé *Gallia Christiana*. Ce dernier ouvrage, dont treize volumes in-folio ont paru, fut entrepris par Dom Denys de Sainte-Marthe, général des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, à la prière de l'Assemblée du Clergé de France, en 1710. C'était une nouvelle édition de l'ancienne *Gallia*, mais bien autrement importante, quoique encore incomplète, puisqu'il y manque plusieurs provinces. Dom Denys en fit paraître trois volumes in-folio, et Dom René, un des plus savants religieux de Saint-Germain-des-Près, se chargea, depuis 1751, de diriger la continuation de cette nouvelle *Gallia*, dont le dernier volume fut imprimé en 1785.

» La partie de l'histoire à laquelle il s'attacha fut celle des Eglises d'Orient.... Il entreprit l'histoire ecclésiastique des quatre Patriarches d'Orient et de celui de Goa. Il corrigea les cartes géographiques de l'Asie. Il fit une collection des Conciles tenus en Orient.... Il s'occupait de théologie, d'histoire de France, d'histoire ecclésiastique, des langues grecque et hébraïque, de poésie, d'architecture. Il peignait même avec goût.

» (Longs détails sur ces ouvrages et les éloges qu'ils reçurent) ....Les éloges répandus sur les auteurs du *Gallia Christiana* et du grand projet de l'*Orbis Christianus*, lui appartiennent avec ses deux frères.

» Des savants français et étrangers lui dédièrent des ouvrages. Sa démission, 14 septembre 1696. Sa mort, 7 avril suivant. »

Il est fait lecture d'une lettre écrite, en 1821, adressée à M. Brayer par M. L. G. Cahier, de Soissons, alors avocat-général à la Cour de cassation, et dans laquelle l'auteur révoque en doute la tradition populaire qui veut que Louis-le-Débonnaire ait été enfermé dans l'espèce de souterrain qui porte, à Saint-Médard, le nom de ce fils de Charlemagne. On ne lira pas sans intérêt les nombreuses raisons qui militent en faveur de l'opinion de M. Cahier, et qu'il a su réunir et exposer avec une lucidité fort remarquable.

» Comme Soissonnais, je dois vous remercier de vos notes historiques sur les anciens monuments qui ornaient cette ville, berceau de la Monarchie française et qui fut aussi le vôtre et le mien. Ces monuments avaient résisté à douze siècles; il a suffi, à la Révolution française, de quelques années, et les ruines même en sont dispersées; bientôt disparaîtra la poussière même de ces ruines, et le voyageur cherchera en vain le sol où la piété de nos

premiers Rois avait, dans cette partie de l'ancienne Gaule, élevé à Dieu les premiers autels. Toutefois, Monsieur, je vous prie de me permettre quelques observations critiques sur une de vos notes.

» Vous dites (p<sup>e</sup> 52) de l'ancienne abbaye de Saint-Médard : *Il ne reste plus aujourd'hui d'autre monument historique d'un lieu auquel se rattachent tant de souvenirs, que la prison où fut détenu Louis-le-Débonnaire.*

» Déjà vous aviez inséré cette observation dans l'ouvrage intitulé : *Monuments, établissements et sites les plus remarquables du département de l'Aisne*, lithographiés sur les dessins de M. Pingret, et dont les notes explicatives ont été rédigées par vous ; dans le recueil de ces monuments se trouve le dessin de l'intérieur d'une espèce de cachot souterrain de quinze pieds de long sur huit de large ; ce dessin porte ce titre : *Prison où fut détenu Louis-le-Débonnaire dans l'abbaye de Saint-Médard, près Soissons.* M. Pingret, pour donner plus d'intérêt à ce dessin, a garni ce lieu de quelques meubles de forme antique, d'une chaise, d'un prie-Dieu et d'une croix ; il y a représenté le monarque vêtu d'un froc et traçant sur la muraille quelques caractères dont une partie se lit encore aujourd'hui assez facilement.

» Je n'ignore pas qu'en ceci vous n'avez fait, ainsi que M. Pingret, que suivre une sorte de tradition assez ancienne ; que cette tradition a trouvé jusques à présent peu de contradicteurs ; qu'elle est tellement accréditée que sur la foi de cette opinion assez générale dans le pays, M<sup>me</sup> la duchesse de Berry s'est transportée sur le lieu, a visité le souterrain où M. Geslin, mon ancien condisciple, propriétaire actuel de ce qui reste de cette ancienne abbaye, a eu l'honneur de la conduire ; que cette princesse en est sortie convaincue qu'elle venait de voir la prison où Louis-le-Débonnaire fut enfermé en 833.

» J'ai eu souvent occasion de vous parler de mes doutes

sur la vérité de cette tradition. J'ai voulu les éclaircir ; je ne me suis pas borné à consulter nos histoires modernes ; j'ai voulu remonter aux sources ; j'ai compulsé, étudié nos plus anciennes chroniques ; et je suis aujourd'hui convaincu qu'il en est de cette tradition sur ce souterrain, sur le lieu que l'on prétend avoir été la prison de Louis-le-Débonnaire, comme de beaucoup d'autres traditions populaires ; que ce réduit, ce véritable cachot, n'a jamais été habité par ce prince.

» Vous êtes en droit de me demander mes raisons ; les voici :

» Je commencerai par nos historiens modernes, je finirai par les anciens chroniqueurs, parce que l'autorité de ceux-ci me paraît plus décisive.

» Vous pensez bien que mon intention n'est point de retracer ici cet épisode de l'histoire des Carlovingiens dans laquelle on vit le fils de Charlemagne trahi par ses généraux, abandonné par son armée, condamné par des évêques qu'il avait comblés de bienfaits, dépouillé de la pourpre par ses propres enfants et relégué dans un cloître, épouvantable catastrophe dont les suites furent si funestes à la France.

» Je n'ai qu'un point de fait historique fort simple à examiner. Il est constant que la déposition de Louis-le-Débonnaire fut prononcée par l'Assemblée de Compiègne en 833 ; que cette sentence impie fut exécutée dans l'église de Saint-Médard ; que là ce prince fut contraint de quitter les ornements impériaux, de déposer ses armes, de se revêtir d'une robe brune, *pullâ veste*, de se soumettre à la pénitence qui lui fut imposée, et qu'il fut enfermé dans cette abbaye.

» Devons-nous croire que c'est dans le lieu que l'on montre aujourd'hui comme lui ayant servi de pri-on, qu'il a été enfermé ? Voilà le point que je vais chercher à éclaircir.

» Il faut d'abord reconnaître que ce lieu, auquel on arrive aujourd'hui par une espèce de souterrain, est, ainsi que je l'ai déjà remarqué, un véritable cachot construit en pierres de taille, à peine éclairé par une petite lucarne, et qu'il est difficile de croire que Lothaire, auteur principal de cette odieuse intrigue, ait poussé la barbarie au point de confiner son père dans un tel réduit. « *Le but unique de ce fils ingrat, dit Daniel, était de déposer l'Empereur comme coupable de péchés contre l'Etat et l'Eglise, et de le soumettre ensuite à la pénitence publique et canonique pour le reste de sa vie.* » Or, personne n'ignore comment, dans de telles circonstances, on en usait à l'égard des princes que l'on voulait ou écarter ou faire descendre du trône : on leur coupaient les cheveux, on les revêtit de l'habit monastique et on les reléguait dans un cloître : là ils habitaient une simple cellule et ils observaient toutes les pratiques auxquelles les moines étaient soumis par la règle de leur ordre. Lothaire n'a point fait tondre son père : il est même douteux qu'il l'ait contraint de se revêtir d'un froc. Il l'avait fait condamner à subir une pénitence publique dans l'abbaye de Saint-Médard et il l'a fait enfermer dans ce monastère ; mais il n'a pas fait plus. Il avait pu reconnaître, le jour même où son père fut obligé de subir l'humiliante cérémonie de sa déposition, que ce spectacle avait excité dans les âmes l'indignation contre lui, la compassion pour le vieil Empereur ; son intérêt personnel lui aurait défendu d'exciter de plus vifs mécontentements par une rigueur inutile et sans exemple.

» A cette observation il faut joindre des autorités.

» Mézerai s'est borné à dire « que l'Empereur fut mis à Saint-Médard de Soissons, où, refusant de vestir le froc, il était indignement traité par des moines et des clercs de servile condition. »

» Daniel, après avoir rendu compte de l'acte de

déposition de Louis dans l'église de Saint-Médard, ajoute qu'on le conduisit dans une petite cellule du monastère, pour y vivre en pénitence le reste de ses jours. (1)

» Moreau, dans son douzième discours sur l'histoire de France, termine ainsi le récit de l'acte de déposition :

« Il est ensuite couvert d'un sac par l'archevêque de  
» Rheims, et c'est en cet état que le fils de Charlemagne  
» est conduit par les évêques à une petite cellule où il  
» devait passer toute sa vie; elle donnait sur une espèce  
» de cloître dans lequel on plaça, au-dessous de la  
» fenêtre du prince, un garde destiné à observer tous  
» les mouvements qu'il pourrait faire pour recouvrer  
» sa liberté. »

» On lit dans l'*Histoire des Conspirations*, tome 1<sup>er</sup>, page 245 : « Pendant qu'on défendait avec courage la  
» cause de l'Empereur, une garde impitoyable veillait  
» sans cesse à la porte et à la fenêtre de la cellule où ce  
» prince était renfermé; on voulait le déterminer à se  
» faire moine, et pour réussir on employait les plus durs  
» traitements. »

» Ainsi, suivant cet auteur et suivant Moreau, Velly et Daniel, la prison de Louis-le-Débonnaire fut une petite cellule donnant sur un cloître.

» Avant de consulter les anciennes chroniques, je crois devoir rappeler les termes dans lesquels l'abbé Expilly, en son *Dictionnaire des Gaules*, tome 6. art. *Saint-Médard*, s'est expliqué sur le lieu où l'on croyait de son temps que ce prince avait été renfermé : « L'Empereur  
» Louis le-Débonnaire, dit-il, fut mis en prison, par ses  
» propres enfants, dans un lieu qui sert aujourd'hui de  
» pressoir. »

» Ceci servira à prouver que n'est pas très-ancienne

(1) Velly s'exprime à peu près dans ces termes : « Il fut ensuite  
» chassé de l'église et renfermé dans une petite cellule du monastère,  
» pour y vivre en pénitence le reste de ses jours. »

cette tradition que vous avez adoptée ainsi que M. Pingret et que j'ai cru devoir combattre.

» C'est dans le sixième volume du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, par D. Bouquet, contenant les *gestes de Louis-le-Débonnaire*, que se trouvent les anciennes chroniques dans lesquelles j'ai cherché des notions exactes sur le point de fait que je discute et je vous en adresse une analyse très-fidèle.

« *Annales Francorum fuldenses*, p. 210. *Post hæc, judicio episcoporum, arma deposuit et ad agendam pœnitentiam inclusus est.* »

» La chronique d'Hermann, p. 226, et celle de Sigebert, p. 524, s'expriment dans les mêmes termes :

« *Imperator, judicio episcoporum, dit l'une, armis depositis, ad agendam pœnitentiam includitur.* »

« *Ludovicus imperator, dit l'autre à suis desertus ac proditus, et in potestatem filiorum redactus, episcoporum judicio arma deposuit, et ad agenda pœnitentiam inclusus est.* »

» Un monument fort curieux de cette collection est l'histoire de Nitard, fils d'Angilbert, neveu de Charlemagne. On y lit, p. 69 : « *Uxor ab eo dempta in Longobardiam exilio mittitur, ac Karolus unâ cum patre sub magnâ custodiâ serratur.* »

» Dans un monument non moins curieux, intitulé : *Vita Ludovici pu imp.*, dont l'auteur est inconnu, on lit, p. 114 : « *Pullâ indutum veste, adhibitâ magnâ custodiâ, sub tectum quoddam retrudunt.* » On lit, page 241 : *Ex diversis chronicis.*

« *Imperator à Lothario filio regno privatur, et in monasterio S. Medardi cum monachis clauditur.* »

» Dans d'autres chroniques, dans celles intitulées : *Annales Bertiniani*, p. 195, dans les extraits intitulés : *Ex chronico saxonico*, p. 222, *Ex chronico virdunensi*, p. 250, on remarque que les écrivains, parlant de l'em-

prisonnement de l'Empereur dans l'abbaye de Saint-Médard, se servent de ces expressions : *Custodiæ traditur, custodiæ traditus est, sub arcâ custodiâ positus est.*

» Ainsi, de ces anciens monuments de l'histoire de France, il résulte que Louis-le-Débonnaire fut, par les ordres de Lothaire, renfermé à Saint-Médard, avec les moines, pour y faire pénitence, et qu'il y fut tenu sous une garde étroite et sévère.

» Je ne dois pas dissimuler que dans la chronique d'Adhémar, p. 223, et dans l'extrait *Ex diversis chronicis*, p. 241, les écrivains se sont exprimés dans d'autres termes ; que Adhémar a dit : *A Lothario missus in carcerem apud S. Medardum*, et que, dans les chroniques diverses, on lit : *Ludovicus regno privatur et carceri traditur.* J'ajouterai que cette expression *carcer* et d'autres plus énergiques encore, se trouvent dans une pièce fort curieuse rapportée par Duchesne, ch. 44, t. 2, p. 356, et qui est insérée dans le sixième tome du *Recueil des Historiens des Gaules*, p. 325. Cette pièce est intitulée : *Conquestio domini Chludovici imperatoris et Aug piüssimi de crudelitate et defectione et fidei ruptione militum suorum, et horrendo scelere filiorum in sui dejectione parato.* L'Empereur, qui venait d'être rendu et à la liberté et à l'entier exercice de son autorité, rend compte dans cet acte de la conduite impie de ses enfants à son égard, de sa déposition, de son emprisonnement, et se sert de ces expressions : « *Quo cùm me publicâ custodiâ arc-*  
» *tavissent,* » et de ces autres : « *Ingressus Sancta*  
» *Trinitatis, vicinam carceris oratorium.... notis ergastuli*  
» *antris sum restitutus.* » Quel que soit le sens ordinaire du mot *carceris* et quelle que soit l'énergie de ceux-ci, *notis ergastuli antris*, je crois pouvoir persister à soutenir que Louis-le-Débonnaire n'a jamais été enfermé dans une *prison* proprement dite, et que le rédacteur de cet acte n'a employé ces expressions fortes que pour

inspirer au peuple une horreur plus vive de l'outrage commis envers le monarque, et du crime de ceux qui, après lui avoir arraché sa couronne, avaient attenté à sa liberté et avaient fait pour ce prince une prison d'un monastère, pour lequel ils savaient qu'il avait une sorte de prédilection, et dont il avait dit dans d'autres temps : « *Hæc requies meæ in sæculum sæculi; hic habitabo, quoniam elegi eam.* »

Au surplus, ce sera dans cette pièce même que je trouverai la preuve la plus décisive que ce prince n'a pas été enfermé dans le lieu que l'on prétend aujourd'hui avoir été sa prison.

On y lit que toute communication avec lui était défendue, que seulement il lui était permis d'aller à l'église par une voie qui était soigneusement gardée. « *Quoniam quidem aditus et colloquium negabatur omnibus, ad ecclesiam tantum et ad fratres raro via et ipsa cum summâ prospectione custodum patebat.* » Il fait ensuite ce récit; je le copie littéralement :

« *Sequente noctis umbra, cogitatu sedulo luciferum desiderabam cernere sidus; ingressusque Sanctæ Trinitatis vicinum carceris oratorium, post matulinalem expletionem, solus inibi pernoctans, cum per fenestram intuitum extrâ dirigerem, quemdam custodum ultrâ vires, inmerito tamen, mihi infestum, sub imbrice cominus video jacentem, et, ne vel permodico maceræi foamine elaberet, ipso statu servare cupientem. Quem somno et mero sopitum deprehendens, inter alta cordis suspiria ridiculum mihi omnem melius adspectans oboriur. Enimverò, cum ità diffusum solo tenuis, et ejus ense frequenti cervicalis, quo superfuerat expositus, repulsu viderem penès fundamina basilicæ impexum, scalam concite quæ ad accendendas faros angulo fuerat reposta, subiens, funiculum otio torpentem super à laquearibus solvi; cominus que hastas, quibus vexilla, tempore tetaniarum ferenda,*

» *apiantur, conspiciens, uni earum funiculum cum laqueo*  
» *subnexui, perque eandem fenestram jeci. Hac compre-*  
» *hensum arte mucronem sustuli, inque altas et squalentes*  
» *feci jactari latrinas : vocatoque ejus nomine, aïo ad*  
» *eum : O custos pervigil, tuorum spes fidissima, vigi-*  
» *lans-ne ? Ad hæc ille : Vigilo et bene vigilo. Cui iterum*  
» *ego : et quid struis ? Et ille : Quid de his, inquit, tibi ?*  
» *Rurus ego : Si tibi forte repentina necessitas cogeret,*  
» *forsitan gladius manu abesset. Illo ad caput brachia con-*  
» *vertente, et eum huc illucque quæritante ; si me, dixi,*  
» *sic custodisses, hodiè nequaquam hic habuisses. Ille*  
» *autem : Quidquid, inquit, illud est quod de mucrone*  
» *actum est, satis super que te, ut jussus sum, servavi,*  
» *et servare curabo. Et ego : Vade ergo, et pro munere*  
» *fidelitatis hujus et vigilarum tuarum, illo in loco,*  
» *competenti sane armamentario, quem turpiter amisisti,*  
» *recollige mucronem. »*

Ce dialogue entre Louis-le-Débonnaire et le soldat posté sous sa fenêtre rappelle le grossier langage des gardiens de Louis XVI.

Je joindrai ici une traduction de ce morceau, extraite des chroniques de Saint-Denis :

» La nuit qui après vint estoie en la chartre, et moult  
» desirroie à voir l'estoite journal pour la nuit qui  
» trop me duroit. Quand ce vint après matines, *si m'en*  
» *entraï en une petite chapelle dédiée de la Trinité, qui*  
» *estoit près de la prison, et demorai illec grant pièce*  
» *de la nuit ; si regardai par adventure parmi une fenestre,*  
» *ung des serjanz qui me gardait, qui sanz raison*  
» *me fesait tant de mauls com il pooit ; si estoit cou-*  
» *chiez près des fondemen desouz la couverture, pour*  
» *garder que je n'eschapasse parmi cele fenestre. Et quand*  
» *je m'aparçui que il dormait comme cil qui estoit*  
» *yvres et plains de vin, je montai en une eschiele qui*  
» *estoit en un anglet de la chapelle ; et pris une corde*

» qui pendoit à un laz, et la loiai à une des hantes qui  
» laieuz (là) estoit pour porter les ensignes en rou-  
» voisons (rogations); puis fis un laz en la corde, et  
» la getai parmi la fenestre, et par tel enging sachai à  
» moi l'espée de celui qui dormoit et la jetai en un fossé  
» plain de fange et d'ordures, qui estoit près du fonde-  
» ment du mur; lors apelai le serjant par son nom, et li  
» dis; — O bons serjanz et bone gaité, et espérance de  
» touz tes compagnons, dors-tu, ou si tu veilles? — et  
» il me respondi; je veille, je veille: — et je li redis,  
» que fais-tu? et il me respondi: que te chaut que je  
» face? — et je li redis: se besoing te sourdoit mainte-  
» nant, je cuît que tu n'auroies point d'espée. Lors getta  
» les bras à son chief, et puis ça puis là, pour querre  
» s'espée. Lors li redis; hé, bons serjanz, se tu m'eusses  
» aussi bien gardé comme tu as l'espée, je ne fusse  
» hore pas ici; — et il me respondi: que que il soit hore  
» fait de m'espée, je t'ai bien gardé si comme il m'est  
» commandé, et te garderai encore; et je li respondi,  
» pource donques que tu es si bonne gaité et si sage,  
» en guerredon de ton bon service, va et si pren  
» l'espée, que tu as si honteusement pardue, en ce biau  
» lieu et net qui es tout faiz pour garder armures. »

Ce récit prouve : 1° que Louis pouvait se rendre, du lieu où il était renfermé, dans l'église de l'abbaye et converser avec les moines; 2° que sa prison était proche d'un oratoire ou d'une chapelle dédiée à la Sainte-Trinité et qu'il pouvait facilement aller de cette prison à cet oratoire; 3° que de la fenêtre de cette chapelle il pouvait apercevoir la sentinelle postée en dehors qui veillait à sa garde. Or, pour tous ceux qui ont vu le lieu que vous prétendez avoir été la prison de ce prince et surtout pour ceux dont la mémoire a pu conserver des notions exactes, sur l'abbaye de Saint-Médard, sur la situation de l'église, du cloître, des divers bâtiments qui dépendaient de ce

monastère, il est impossible de retrouver dans le souterrain, dans le cachot dessiné par M. Pingret, cette habitation, quelle qu'elle ait été, voisine de la chapelle de la Sainte-Trinité, dans laquelle Lothaire faisait retenir son père.

Vous ferai-je part d'une conjecture qu'a fait naître dans mon esprit ce passage du récit que je viens de transcrire : *Ingressus que Sanctæ Trinitatis vicinum carceris oratorium.*

J'ai voulu rechercher en quel lieu était situé cet oratoire dédié à la Sainte-Trinité, voisin de la prison de Louis-le-Débonnaire, et voici le résultat de mes recherches :

Avant la fondation de l'abbaye de Saint-Médard, par Clotaire, existait un palais habité par les rois de Soissons, appelé le palais de Croicy ou Crouy (1) dans lequel était une chapelle sous l'invocation de Sainte-Sophie. Outre cette chapelle que les rois avaient ainsi nommée : *Ex imitatione Constantinopolitanæ ejusdem nominis Basilicæ imperatoris* (v. note tome 6 du *Recueil des Historiens des Gaules*, p. 525) Flodoart rapporte, *in historiâ lib. III. cap. II*, qu'existait encore dans la même enceinte une église dédiée à la Sainte-Trinité. *Sanctæ Trinitatis honore sacrata* et autre que l'église principale de l'abbaye, laquelle était dédiée à la Vierge, *quæ ecclesia alia erat à principali quæ B. Mariæ sacrata erat.*

Flodoart rapporte que Hincmar tint un Concile provincial dans cette église en la septième année de son épiscopat. Ainsi, il paraît que dans l'enceinte de cet ancien palais de Crouy existaient et cette chapelle impériale de Sainte-Sophie, et cette église de la Sainte-Trinité, simple oratoire au temps de Louis-le-Débonnaire. Il paraît aussi, par les anciens plans de l'abbaye, que le principal logement du palais de Clotaire était au midi,

(1) *Villa regalis Croiciaca.*

que la chapelle de Sainte-Sophie était au milieu de la cour, que l'église ou l'oratoire de la Trinité était plus haut, à l'orient, assez près du fossé.

Serait-il donc hors de toute vraisemblance que Lothaire eût fait enfermer son père dans une partie de l'ancien palais de Crouy, voisine de cet oratoire? Au surplus, je le répète, je ne présente ceci que comme une simple conjecture à laquelle je mets peu d'importance.

Quoi qu'il en soit, je crois avoir suffisamment établi, et par des considérations morales tirées des mœurs du temps et de l'intérêt personnel de Lothaire, et par l'autorité de nos historiens, et par des extraits des anciennes chroniques, que Louis-le-Débonnaire n'a point été enfermé dans cette espèce de cachot que l'on prétend aujourd'hui lui avoir servi de prison.

Je ne pense pas que l'on puisse m'opposer comme une objection cette inscription qu'on lit sur les murs de ce cachot et dont on peut lire une partie : *Hélas ! je suis bien prins de douleur que je dure mourir me...* Les lettres qui suivent sont illisibles.

Cette inscription prouve sans doute que quelque malheureux a été enfermé dans ce souterrain; mais on n'y trouve rien qui appartienne plus au langage d'un grand monarque tombé dans l'infortune, qu'à celui de l'homme le plus obscur; et, si l'on rapprochait la forme des caractères tracés sur ce mur de celle de l'écriture des premières années du ix<sup>e</sup> siècle, on trouverait peut-être dans ce rapprochement la preuve que cette inscription est d'un âge bien postérieur au temps de la captivité de Louis-le-Débonnaire.

Au surplus, mon cher compatriote, je vous abandonne ces observations auxquelles j'ai été entraîné à donner la forme d'une véritable dissertation. La question que j'ai traitée est d'un bien faible intérêt et ne peut en avoir que pour nous, pauvres Soissonnais,

depuis longtemps *deshérités*, pour me servir d'une expression à la mode, de notre bien antique gloire, et je ne sais même si je ne dois pas me reprocher à moi-même tant d'efforts et de recherches, pour détruire une tradition qui donnait plus de prix à ce qui nous reste d'un des plus beaux monuments de la province.

Vous connaissez, mon cher compatriote, mon ancien et bien sincère attachement.

*Signé* : CAHIER.

La séance est terminée à cinq heures par la lecture d'une note communiquée par M. l'abbé Daras, sur le cartulaire de l'abbaye de Prémontré, conservé à la bibliothèque communale de Soissons. M. l'abbé Daras promet, du reste, un travail de plus longue haleine dans lequel il examinera, avec toute l'étendue qu'il comporte, ce précieux recueil de pièces historiques relatives à l'un des plus célèbres établissements religieux de l'univers entier, et dont la prochaine restauration, entreprise par M<sup>gr</sup> l'Evêque de Soissons, excite en ce moment, dans nos contrées, de si vifs sentiments de sympathie.

Avant de se séparer, la Société décide que son excursion annuelle aura lieu, cette année, le jeudi 7 juin. Les localités qu'elle visitera sont Ambleny, Laversine, Cœuvres, Valsery et Longpont.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé FOQUET.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

**SOISSONS.**

---

SIXIÈME SÉANCE.

Judi 7 Juin 1855.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

La Société ayant décidé dans sa dernière séance qu'une excursion archéologique serait entreprise, le jeudi 7 juin, dans les environs de Soissons, il fut en même temps arrêté que la réunion mensuelle aurait lieu à Longpont.

Beaucoup de membres et de correspondants avaient répondu avec empressement à l'invitation de la Société; et, après avoir visité et étudié les églises et châteaux d'Ambleny, de Cœuvres et de Valsery, ils venaient s'installer au milieu des ruines de l'ancienne abbaye de Longpont.

La séance s'ouvrit vers deux heures. Elle empruntait aux circonstances quelque chose de solennel et d'insolite. La Société, en effet, se trouvait réunie au milieu des plus grands souvenirs de l'histoire locale et dans l'enceinte d'un des plus augustes et des plus célèbres monastères de la contrée, sur les ruines imposantes et

pittoresques d'un des sanctuaires les plus riches et les plus regrettés. Ajoutez à cela qu'on avait là, sous les yeux, de gigantesques débris, de grands murs flanqués de contre-forts isolés, une façade splendide percée d'une immense rosace, des voûtes qui s'écroulent, des pans de murs renversés, des tronçons de colonnes dispersés çà et là on juchant le sol, de beaux arbres croissant dans les transepts, au travers desquels se jouait un soleil étincelant. C'est au milieu de ces graves et mélancoliques impressions que la Société ouvrait la séance du 7 juin. Chaque membre avait pris pour siège, qui un tronçon de colonne, qui un débris de chapiteau, qui un fragment d'arbre ou un tertre de gazon.

Le président ayant déclaré la séance ouverte, M. Fleury offrit à la Société l'*Inventaire du Trésor de la cathédrale de Laon en 1525*, avec une introduction : splendide brochure in-4<sup>e</sup> de 48 pages, texte et traduction, et un *fac simile* ; intéressant catalogue de nos richesses artistiques, et qui joint à l'inventaire du trésor de Liesse, montre combien sont regrettables les pertes sans nombre que le temps, les guerres et les révolutions surtout nous ont fait éprouver.

M. le comte de Montesquiou, dont la famille avait accueilli si bienveillamment la Société, est invité à prendre part à ses travaux. M. de Montesquiou fait don d'une notice sur Longpont. Cette notice est accompagnée de deux lithographies dues à son crayon exercé.

M. de Montesquiou veut bien entretenir la Société des fouilles et des découvertes qu'il a faites dans ces belles ruines, du soin qu'il a pris pour en assurer la conservation, ainsi que des objets d'art qu'il est parvenu à recueillir avec une rare patience et un dévouement infatigable. Ces objets aujourd'hui déposés dans une magnifique galerie, attestent dans les possesseurs de Longpon

un goût éclairé et une rare persévérance dans tout ce qu'ils entreprennent pour l'amélioration de leur propriété et l'agrément des visiteurs.

M. l'abbé Poquet, qui avait demandé à un savant archéologue rémois quelques renseignements sur Bernard de Soissons, ne put que transmettre son épitaphe, qu'il accompagne de quelques explications : « Au coin du » labyrinthe, à droite, vis-à-vis la chaire du prédicateur » et en haut, on voit l'image de Bernard de Soissons, » qui fit cinq voûtes et ouvra l'O (la rosace), maître » des ouvrages l'espace de 38 ans. »

Si Bernard de Soissons ouvra l'O, il n'a pu être maître des ouvrages de Notre-Dame de Reims que vers la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle; car cette rose n'est pas antérieure à cette époque. Son titre de maître ès-œuvres doit équivaloir à celui d'architecte dirigeant les travaux, et non l'auteur du plan de l'édifice; car cet édifice n'a eu qu'un auteur, son unité le prouve, et cet auteur vivait au XIII<sup>e</sup> siècle, puisque les travaux commencèrent en 1212, sous Aberc ou de Hombert ou de Hautvillers, comme le croit M. Viollet-Leduc, et non Robert de Coucy, mort en 1311, et qui n'est nommé comme architecte de la cathédrale de Reims par aucun auteur antérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle. On compte toutefois deux Robert de Coucy: le père et le fils; celui mort en 1311 est Robert le jeune, sans doute celui qui ouvra l'O.

M. Laurendeau donne la description détaillée d'un coffret en bois de poirier :

*Description d'un coffret de 19 centimètres de longueur sur 5 centimètres de largeur et 12 centimètres de hauteur, en bois de poirier richement sculpté extérieurement et intérieurement, et garni de serrure, clé, poignée et charnières en argent.*

Destiné évidemment à contenir l'or qu'une personne

charitable, pieuse, équitable et remplie d'espérance dans l'avenir, employait à ses aumônes, à ses œuvres-pies, et à être, vraisemblablement, placé dans son oratoire, ce petit meuble offre d'abord sur son couvercle les quatre vertus que tout chrétien doit mettre en pratique : la Charité, la Religion ou Foi chrétienne (1), la Justice et l'Espérance; ensuite, sur ses deux faces principales et au-dessous de chaque vertu, sont représentés leurs effets ou les dons, qu'en particulier, chacune d'elles procure à l'humanité personnifiée sous la figure d'une femme nue et debout. Sous la Charité, l'aumône; sous la Religion, l'édification; sous la Justice, la justification, et sous l'Espérance, la crainte de la mort éternelle ou de la damnation. Enfin, chacune des faces latérales qui sont comme les liens, les contre-forts qui unissent et soutiennent chaque partie de l'édifice représenté par le coffret, contient l'attribut, le symbole propre des vertus placées au-dessus. Du côté de la Charité et de l'Espérance se trouve la Prudence (2), vertu morale représentée par une femme debout, tenant d'une main un miroir et de l'autre un serpent; et du côté de la Religion et de la

(1) Religion. Culte qu'on rend à la divinité, signifie aussi foi, croyance, piété, dévotion. — Foi. Croyance aux vérités de la religion. La foi est la première des trois vertus théologiques; la foi, l'espérance et la charité. Il se prend aussi pour l'objet de la foi, pour les dogmes qu'une religion propose à croire comme révélés de Dieu; et souvent pour cette religion même. (*Dictionnaire de l'Académie*, in-4<sup>o</sup>, 1833.)

(2) Prudence. Vertu qui fait apercevoir et éviter les dangers et les fautes, qui fait connaître et pratiquer ce qui est convenable dans la conduite de la vie. — Prudence chrétienne, celle qui nous apprend à discerner ce qui conduit à Dieu, de ce qui en éloigne et nous fait préférer l'un à l'autre. (*Dictionnaire de l'Académie*.)

Prudence (iconologie). Cette vertu est représentée sous la figure d'une jeune fille tenant un miroir entouré d'un serpent. (*Encyclopédie*, in-4<sup>o</sup>, 1753. — *Dictionnaire de la Fable*, par Chompré.)

Justice se trouve la Foi (1), vertu morale, sous la figure d'une femme debout, légèrement vêtue et ayant les mains jointes.

## DESCRIPTION DES SCULPTURES DU COUVERCLE.

### *Côté de l'entrée du coffret.*

#### 1<sup>o</sup> A GAUCHE, LA CHARITÉ (2),

Personnifiée par l'image d'une femme à demi-couchée; vêtue d'une longue robe; entourée d'un voile ou écharpe; la tête couronnée de laurier; soutenant de la main droite un enfant suspendu à sa mamelle, tandis qu'elle porte la main gauche sur la tête d'un autre enfant qui s'appuie sur son genou, en soulvant par la main un troisième enfant agenouillé à ses pieds.

#### 2<sup>o</sup> A DROITE, LA RELIGION OU FOI CHRÉTIENNE (3),

Représentée par une femme à demi-couchée; vêtue

(1) Foi. Signifie encore la fidélité, l'exactitude à tenir sa parole, ses promesses, ses engagements; ou l'assurance donnée de garder sa parole, sa promesse, etc. (*Dictionnaire de l'Académie.*)

Foi (iconologie). La foi, comme vertu morale, est représentée sous la figure d'une femme vêtue de blanc ou sous la figure de deux jeunes filles se donnant la main. (*Encyclop.*)

Foi. On la représentait comme une femme vêtue de blanc, les mains jointes. (*Dict. de la Fable*, par Chompré.)

(2) Charité. L'une des trois vertus théologales; amour par lequel nous aimons Dieu comme notre souverain bien. Il signifie également l'amour qu'on a pour le prochain en vue de Dieu. (*Dict. de l'Acad.*) — Charité. Cette vertu a pour symboles des enfants qu'elle tient entre ses bras et un cœur enflammé qu'elle porte dans une de ses mains (*Dict. des Beaux-Arts*, par Lacombe, iconologie abrégée.)

(3) Religion. On la représente sous la figure d'une femme voilée, tenant de la main gauche une croix, de la droite un livre qui est la Bible. (*Dict. des B.-A.*, par Lacombe)

Foi (iconol.). Comme vertu chrétienne, elle est représentée par

du corselet antique et d'un large pantalon ; entourée d'un voile ou écharpe ; la tête couronnée de feuilles de chêne, tenant de la main droite une croix et ayant à ses pieds un livre ouvert, qui est la bible ou l'évangile.

*Côté des charnières du coffret.*

3° A GAUCHE, LA JUSTICE (1),

Sous la figure d'une femme à demi-couchée ; vêtue d'un manteau avec écharpe en ceinture et large pantalon ; la poitrine couverte d'un plastron ; la tête couronnée de feuilles de chêne ; tenant de la main gauche la balance, accompagnée de l'épée qui est à côté.

4° A DROITE, L'ESPÉRANCE (2),

Figurée par une femme à demi-couchée, vêtue d'une longue robe à ceinture et écharpe avec des épaulettes figurant des têtes de lion ; les cheveux bouclés en couronne ; tenant une ancre de la main droite sur laquelle repose un oiseau.

les catholiques tenant un livre ouvert d'une main et de l'autre une croix ou un calice d'où il sort une hostie rayonnante. (*Encyclopédie.*)

(1) Justice (morale). La justice en général est une vertu qui nous fait rendre à Dieu, à nous-mêmes et aux autres hommes ce qui leur est dû à chacun ; elle comprend tous nos devoirs ; et être juste de cette manière, ou être vertueux, ne sont qu'une même chose. (*Encycl.*) — Justice. Elle tient des balances d'une main et, de l'autre, une épée nue ; elle a aussi quelquefois un bandeau sur les yeux. (*Dict. des B.-A., iconol. abrég.*) — Justice. Divinité allégorique. On la représente sous la figure d'une jeune fille, tenant d'une main une balance égale des deux côtés, et de l'autre une épée. (*Dict. de la Fable, par Chompré.*)

(2) Espérance. Vertu théologale et infuse par laquelle on attend de Dieu avec confiance le don de sa grâce en cette vie et la béatitude en l'autre. (*Encyclop.*) — Espérance. On la peint sous la figure d'une jeune nymphe couronnée de fleurs et appuyée sur une ancre. (*Dict. des B.-A., par Lacombe.*)

Ces quatre bas-reliefs sont disposés de manière que la Justice occupe l'angle opposé à celui où se trouve la Charité, et l'Espérance l'angle opposé à celui occupé par la Religion.

*Sujets représentés sur la face du devant.*

1° A GAUCHE, SOUS LA CHARITÉ,  
L'AUMÔNE (1).

La Charité, amour de Dieu et du prochain en vue de Dieu ; la Charité, cette vertu qui allaite et élève l'humanité, est mère de l'aumône qu'elle rend, par sa prudence, une source inépuisable qui alimente les villes et rejaillit de toutes parts.

L'Aumône est ici représentée sous la figure d'une femme nue et debout, dont la poitrine est légèrement voilée par une écharpe volant au vent, emblème de son active vigilance ; elle tient de la main droite une cruche dont (par prudence, pour ne pas blesser la susceptibilité du malheur) elle verse derrière elle le contenu, eau bienfaisante qui, par une longue courbe, pénètre discrètement et mystérieusement dans un antre obscur (emblème de la misère qu'elle va soulager), ouvert sous l'entrée d'une ville et se transforme en une fontaine jaillissante. De la main gauche elle montre, du doigt, l'entrée du coffret, source où elle puise ses bienfaits.

2° A DROITE, SOUS LA RELIGION OU FOI CHRÉTIENNE,  
L'ÉDIFICATION (2).

La Religion ou Foi chrétienne, culte rendu à la divi-

(1) Aumône. Ce qu'on donne aux pauvres par charité. (*Dictionnaire français de Rivarol*)

(2) Edification. Action de bâtir. Il n'est guère employé au propre qu'en parlant des temples. Il se dit au figuré des sentiments de piété et de vertu que l'on inspire par l'exemple ou par le discours. (*Dict. de l'Académie.*)

nité, qui, non-seulement s'occupe à élever, à construire des temples, des autels, mais encore, par la rectitude de ses principes, la pureté de sa morale, donne le bon exemple, a donné, à l'aide de la foi morale, naissance à l'édification.

L'Édification est représentée ici par une femme nue et debout, au milieu d'une ville, tenant de la main gauche une équerre (emblème de la droiture) et de la main droite un compas (emblème de la précision géométrique, de la rectitude des principes) dont l'une des pointes est appuyée sur un temple (1).

*Sujets représentés sur la face opposée à l'entrée.*

3. A GAUCHE, SOUS LA JUSTICE,  
LA JUSTIFICATION (2).

La Justice, « observation exacte des devoirs de la religion, de la morale; rectitude intérieure, exemption de péché, état de grâce, sainteté; vertu morale qui fait qu'on rend à chacun ce qui lui appartient, qui porte au respect des droits d'autrui; droiture, probité, intégrité » (*Dictionnaire français* de Rivarol.); la Justice, qui puise sa force dans la foi morale, a pour effet la justification.

La Justification est ici représentée par une femme nue et debout; portant la main gauche sur son cœur, siège de la conscience, et montrant de la main droite un agneau (emblème de l'innocence) qui, debout, lève la tête vers elle et lui présente le pied gauche en signe d'accord ou d'affirmation.

(1) A défaut de symbole pour représenter l'Édification dans le sens figuré, l'artiste a représenté l'Édification dans son acception au propre.

(2) Justification. Rémission des péchés, exemption de pécher; effet de la grace qui rend juste; première innocence. (*Dict. français* de Rivarol. 1828.)

4<sup>o</sup> ▲ DROITE, SOUS L'ESPÉRANCE,  
LA CRAINTE DE LA MORT ÉTERNELLE OU DE LA  
DAMNATION (1).

L'Espérance, espoir du paradis, « l'Espérance, qui » est la vie du cœur de l'homme. » (Fénélon) fait naître la crainte qui « se sert de l'instabilité des événements » futurs pour séduire l'esprit dont elle s'empare pour y » jeter le trouble et l'effroi » (*Encycl.*); l'espérance fait prudemment craindre de pécher.

La crainte de la mort éternelle ou de la damnation est représentée ici par une femme nue et debout, tenant de la main droite une colonne hors d'aplomb, (emblème d'une force instable, chancelante), et le pied gauche sur le seuil d'un tombeau duquel elle s'éloigne et qu'elle semble repousser de la main gauche en portant les yeux au ciel, c'est-à-dire vers Dieu.

Telle est l'explication que j'ai cru devoir donner de cette œuvre artistique et religieuse qui fait, par sa composition et la finesse de son exécution, (à part quelques incorrections dans les formes et les proportions des figures) autant d'honneur aux sentiments religieux de l'artiste qui l'a signée (VERN<sup>o</sup>), qu'au tranchant de son ciseau.

---

La Société examine ensuite et avec le plus grand soin,

(1) « L'effet de l'Espérance n'est pas de produire en nous une » certitude absolue de notre sanctification, de notre persévérance » dans le bien, et de notre glorification dans le ciel, mais d'établir » dans les cœurs une simple confiance, fondée sur la bonté de » Dieu et les mérites de Jésus-Christ, que Dieu nous accordera la » grâce pour triompher des tentations et pratiquer le bien afin de » mériter la gloire, parce que l'homme doit toujours travailler avec » crainte et tremblement à l'ouvrage de son salut, et qu'il ne peut » savoir en cette vie s'il est digne d'amour ou de haine. » (*Encycl.*)

les restes imposants de l'abbaye de Longpont : l'église, les cloîtres et la chapelle, remplis de tableaux anciens, de châsses curieuses. Puis, elle termine sa visite par la galerie de M. de Montesquiou, où une foule de meubles antiques, de tableaux, de verrières et d'autres objets précieux, attirent successivement son attention et provoquent de nombreuses observations qui seront consignées dans le procès-verbal d'excursion archéologique que le secrétaire est chargé de rédiger pour la première séance.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé FOQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

SEPTIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Juillet 1855.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## NOMINATION.

M. Stanislas Prioux, 46, Quai-des-Augustins, à Paris,  
est nommé membre correspondant.

## OUVRAGES OFFERTS.

*Vitreaux des églises de La Ferté-Milon*, première partie,  
par M. l'abbé Lecomte, in-8°.

*Annales du bien*, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> liv. in-8°.

*Notice historique sur Zuydcoote*, par M. Raymond de  
Bertrand, in-8°

*Notice historique et descriptive sur l'église-collégiale de  
Saint-Hildevert de Goarnugen-Bray*, par l'abbé Cochet,  
in-8°, ornée de 32 gravures.

*Epigraphie de la Seine - Inférieure, depuis les temps  
les plus reculés jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, par le même.

*Notice historique et descriptive sur l'église-prieurale de Ligy, par le même.*

*Notice historique et descriptive sur l'église de Veulettes, par le même.*

*. Etretat, son passé, son présent, son avenir, par le même.*

### COMMUNICATIONS.

M. Billaudeau appelle l'attention de la Société sur les grottes de Pasly, auxquelles il assigne une époque très-reculée.

M. l'abbé Poquet pense que ces souterrains, creusés dans la roche et le tuf, peuvent remonter à l'époque gauloise.

M. Williot donne quelques renseignements sur les anciens remparts de Reims et sur des inscriptions qu'il a rencontrées près de la porte Cérés. Ces débris romains sont là, abandonnés sur le sol, et bientôt il n'en restera plus aucun fragment. La porte elle-même est sérieusement menacée, et tout porte à croire qu'elle ne résistera pas aux travaux projetés pour le chemin de fer de Saint-Quentin. On trouvera bientôt que cette vieille ruine ne présente que des revêtements hideux et délabrés, espèces de haillons dont sont affublés aujourd'hui les parois de cette porte monumentale, depuis la démolition des remparts qui l'ont laissée à découvert.

M. l'abbé Poquet rend compte de l'excursion archéologique qui a eu lieu, le 7 juin dernier, dans les environs de Soissons :

Depuis longtemps, Messieurs, vous avez contracté une habitude assurément bien louable et qui remonte presque au berceau de votre Société : celle de visiter, avec un culte qui vous honore, quelques-uns des monu-

ments les plus considérables du pays que vous habitez. C'est ainsi que les curieuses basiliques de Mont-Notre-Dame et de Saint-Yves de Braine, le bourg de Bléran-court, l'ancien palais mérovingien de Quierzy, le village de Manicamp, les châteaux de Villers-Cotterêts et de La Ferté-Milon, les ruines imposantes de Pierrefonds, les profondes solitudes de Saint-Jean-aux-Bois et de Saint-Pierre-en-Châtre, cachées au sein des sombres forêts, les manoirs féodaux d'Armentières, d'Oulchy et de Vierzy, ont été tour à tour l'objet de vos utiles explorations. Non contents d'interroger leurs muets débris, vous avez reconstitué leur passé historique et fait connaître toute leur importance esthétique. Vous avez accepté une belle mission, Messieurs, et les huit volumes de vos publications, qui renferment déjà une bonne partie du fruit de vos recherches, sont là pour attester que vous y avez été fidèles.

Mais, permettez-moi de vous le dire avec une liberté dont je suis fier, de toutes les excursions faites jusqu'à ce jour, quelque utiles et brillantes qu'elles aient pu être, aucune ne peut être comparée à celle que vous venez d'entreprendre aux portes de Soissons et dans des localités que chacun de vous connaissait déjà. Cette excursion, à laquelle un si grand nombre de membres avaient voulu prendre part, et qui n'a pu que laisser de vifs regrets à ceux d'entre nous qui en étaient empêchés, a été singulièrement remarquable non-seulement par la variété et la valeur des édifices que vous aviez à étudier, mais plus encore par les souvenirs agréables que cette belle journée ne peut manquer de nous rappeler à tous. Chacun de nous, Messieurs, nous pouvons le dire avec une entière confiance, a le droit de s'estimer heureux d'appartenir à une Société qui sait allier, à un si haut degré, l'amour des choses sérieuses aux épanchements d'une douce amitié. C'est autant pour conserver les impressions.

si suaves de cette véritable confraternité scientifique que pour fixer le souvenir d'un temps si utilement employé au profit de nos chères études archéologiques, que je viens aujourd'hui vous demander d'en déposer, dans vos savantes archives, les bonnes impressions. .

Vous n'attendez pas de moi, je l'espère, que je traite le vaste sujet de votre dernier pèlerinage avec toute l'ampleur qu'il mériterait. Il doit en être de l'archéologue voyageur comme du dessinateur touriste : tous deux ne peuvent offrir qu'un léger croquis, une ébauche, une espèce de vol d'oiseau pris à la hâte et qu'il faut toujours juger avec indulgence. Jene crois pas avoir besoin de réclamer cette faveur auprès de vous ; je sais qu'elle m'est toujours acquise.

La promenade scientifique du 7 juin dernier a donc été pour tous un jour de fête et d'intéressantes investigations. La Société avait pour but de visiter les églises et châteaux d'Amblegny, de Laversine et de Cœuvres ; les abbayes de Valsery et de Longpont ; Longpont surtout dont les augustes débris et les richesses artistiques égalent encore aujourd'hui l'antique célébrité. Nous allons donc parler de ces diverses localités et de leurs monuments. Nous ne suivrons d'autre ordre que l'itinéraire de cette journée dont nous allons décrire l'emploi avec toute l'exactitude du plus fidèle historiographe.

#### AMBLEGNY.

Pour aller de Soissons à Amblegny, on suit d'abord la magnifique route de Compiègne, établie sur l'emplacement d'une ancienne chaussée romaine. A droite et à gauche du chemin, vos regards peuvent embrasser, au milieu d'une riche et fraîche vallée, une foule de villages pittoresquement assis, les uns sur les bords sinueux de l'Aisne, les autres aux pieds des coteaux ou dans les gracieuses ondulations des montagnes. C'est ainsi que

nous voyons se dérouler devant nous, d'un côté, la plaine Maupas et ses habitations isolées, Mercin et son petit castel aux frais ombrages, Pernant et sa flèche élancée; de l'autre côté, Pasty, avec ses grottes gauloises, Pommiers et son pont suspendu, Osly, Courtil, sentinelles avancées sur la rivière, Cuisy-en-Almont, dont on aperçoit les maisons resplendissantes sur le sommet des collines.

Une fois parvenu à la hauteur de Fontenoy et de sa vieille église romane, on découvre, au sud, l'entrée d'une gorge étroite qu'arrose un petit ruisseau originaire de la forêt de Retz dont il conserve le nom. Ce vallon, humide et boisé, tend insensiblement à s'élargir en se rapprochant de la vallée de l'Aisne; mais avant de se confondre avec elle, vous le voyez se replier sur lui-même et former un vaste bassin. C'est dans cette plaine accidentée et couverte de petits mamelons qu'est situé le village, jadis bourg d'Amblegny, avec ses nombreuses dépendances jetées çà et là dans la campagne ou placées dans les plis d'un terrain tourmenté. (1)

Amblegny (2) est, sans contredit, un des plus anciens

(1) Amblegny compte, en effet, un grand nombre de hameaux : Montaigu, Labarre, les Fosses-en-Bas, les Fosses-en-Haut, le Soulier, la Tarte, Hinnière-en-Haut, Hinnière-en-Bas, Préville, Rollet, la Plaine, Hinclin, Pontarcher, la Quillette, Maubrun (*Maubuin*, *Maubuan*), Normandie, autrefois Courtançon, aujourd'hui réuni à la commune de Saint-Bandry, Lecour Pontcheminé; les dépendances ou fermes le Poteau, le Pressoir; les moulins Emprez, Breuil, Quenneton; les maisons isolées Chantraine, le Marais. Le territoire de cette commune est immense; il s'étend non-seulement dans la vallée, mais jusque sur les plateaux des montagnes environnantes; il comprend plus de 1,700 hectares de terres.

(2) Amblegny, *Ambligniacum*, *Amblé*, *Amblidum*, Ambligny, Amblesy, Ambleny, comme on l'écrit aujourd'hui administrativement. Nous croyons que c'est Amblegny qu'il faut écrire. Ce nom d'Amblegny viendrait-il du latin *Ambo ligna*, population située entre deux bois qui auraient pu prolonger anciennement la forêt

villages du Soissonnais et dont l'origine se perd dans la nuit des époques gauloises. L'historien Cabaret, t. 1, p. 549, nous apprend qu'il existait autrefois, dans ce lieu, une de ces pierres levées qu'on est convenu d'appeler Menhir ou Peulvant (1) et il ajoute : Il y a longtemps que ce vieux témoin des âges celtiques a disparu, sans que nous sachions même la place qu'il occupait. (2)

de Retz, ou d'*Ambo lineæ*, à cause des deux voies romaines qui se bifurquaient à l'extrémité occidentale de son territoire, l'une au sud-ouest vers Senlis, l'autre au nord-ouest vers Noyon, ou d'*Ambigines, loca flexuosa anfracta. Ambanare, ambire, cingere*, entourer, d'où *Ambanus* barrière ? Nous l'ignorons ; nous déclarons même que nous n'avons aucuns documents qui puissent nous faire accepter une explication plutôt que l'autre. Il serait peut-être plus rationnel d'y retrouver une étymologie celtique, latinisée comme tant d'autres, sous la période romaine et exprimant l'idée pittoresque d'un lieu renfermé entre deux bras de montagnes qui se creusent de larges ouvertures au sud et au nord, qui peuvent servir de rempart. Nous laissons cette discussion à de plus habiles.

(1) Ces grosses pierres, dressées debout ou assises en forme de tombeau, sans signes bien caractéristiques, ont donné naissance à beaucoup de fables. Plusieurs savants antiquaires les ont pris pour les *saxa grandia* dont parle l'Écriture sainte. Mais l'opinion la plus probable est qu'elles ont dû être dressées par les Soissonnais gaulois, à la mémoire de leurs grands Capitaines morts dans les combats, ou destinées à rappeler quelques grands événements. *Ibid.*

(2) Il y a encore aujourd'hui deux lieux-dits qui portent un nom analogue au sujet qui nous occupe : la Pierre-Droite presque sur les bords de l'Aisne, et la *Haute-Borne*, à l'extrémité sud vers le village de Cutry. Voici, au reste, les principaux lieux-dits reconnus dans le cadastre :

Section A, dite de Maubrun. Champ-Tord, l'Epinette du Champ-Tord, le Fond-de-Vaudingue, la Croix-Rouge, la Courturgeoise, Pruniers-Drus, Fonds-de-la-Justice, les Fosses-Creuses, Pouillon, les Voyeux, Au-dessus de la Fontaine Sant-Martin, Au-dessus de la Croix Blanche, la Bonne-Orne, Fort-de-Maubrun, les Clos-Juvigny, la Pissotte. (Nord-ouest.)

Section B, dite du Bourg. Fontaine-des-Chiens, Têtelette, Beron, Paradis, Cachiot, Petite-Chavoie, Oserain, les Roches, Au-dessus de

Toutefois, ne pourrions-nous pas dire, avec quelque vraisemblance, que dès le commencement de la domination romaine dans ces contrées, Amblegny, placé à peu de distance des chaussées de Senlis et de Noyon, dut prendre quelque importance. La première de ces voies qui traverse encore toute l'étendue de son territoire, à l'ouest, en lui servant de limite, l'enveloppait encore au nord, où elle ne tarda pas à se bifurquer pour prendre la direction de Noyon par Vic-sur-Aisne. Ce fut à ce point de jonction et sur le plateau septentrional de la vallée qui s'abaisse sur la rivière d'Aisne, que ces maîtres du monde créèrent alors un de ces grands établissements dont la destination certaine nous échappe encore, malgré les fouilles que nous y avons exécutées il y a quelques années, et qui ont provoqué des études sérieuses de la part de la Société. Faut-il voir, dans ces centaines de loges, dont on a mis à découvert toutes les fondations, une immense villa ? une vaste exploitation rurale ou industrielle ? des magasins pour les approvisionnements de l'armée ? des relais établis pour les troupes en campagne ? ou une de ces stations militaires échelonnées pendant la conquête

la Tour, Rue-Mahon, les Jaunès, Champs-de-la-Brebis, Noyer-de-Ciry, Borne-Echafaud, Couarde, Pigeonville, le Trécot, Chaudière, Croisette-de-Ressons, Grands-Chavois, Champs-Sainte-Marie, la Bruyère, près Henecourt, Entre-deux-Rues, près de Presles, l'Aventure, l'Auche-Adam, Normandie. (Centre et nord.)

Section C, dite du Soulier. La Vierzaune, Bois-Robert, Pierre-Droite, Fontaine-Bouillante, Cufroy, Rochet-au-Prieur, Fond-de-Valsery, Rue-Foulée, Rue-de-la-Vacherie, Chaussée-Moreuil, Chatel, Certeau, Butte-de-Montaigu, Rue-de-Soissons, Fontaine-d'Ardeul, Calvaire, Marais-Sangues, Fond-de-Bia, Fosses-aux-Jones, les Blancs-Riez, les Quarante-Essins, Rue-des-Leus, Poirier-Merlette, les Aulnes-Jorlan, Veru, Marais de Millerie, Mu-d-Touffin. (Est.)

Section D, dite de la Croix-des-Pas-Saint-Martin. Fond-de-Fougère, le Chaussen, Haut-Buis, Fosse-Jean-Dupont, Croix Sainte-Crode, la Haute-Borne, l'Épinette, Sente-de-Cutry, Fosse-Gallepie, Mont-Orgueil, Croix-des-Pas-Saint-Martin. (Sud.)

sur tous les chemins de l'empire? Il est permis d'en douter; mais son origine et son importance sont hors de toute conteste et nous devons dire que tout semble se déclarer pour l'hypothèse d'un camp romain. Hâtons-nous d'ajouter que les noms contemporains et significatifs de Pontarcher, de Chatel, si voisins de cet emplacement, paraissent, selon nous, donner quelque poids à cette supposition.

Et, en effet, en face de cette ancienne voie romaine (1) qui, de Pontarcher, s'élançe en droite ligne chez les Sylvaectes en franchissant les plateaux de Resson et de Montigny-Lengrain, pour se diriger vers Pierrefonds et Champlieu, on remarque, du côté opposé, un mamelon élevé et saillant qui paraît se détacher de cette chaîne de collines à laquelle il appartient et s'avancer en promontoire sur la vallée dont il rétrécit l'ouverture.

Ce monticule, isolé en partie et garni de gradins naturels qui s'étagent circulairement à des distances à peu près régulières, pour ne laisser sur le sommet qu'une superficie d'environ douze hectares, porte encore le nom de chatel, chatelet, *castrum*, *castellum*, camp ou petit château. *Quod castellum vocatur*. Cette position avantageuse, à cheval sur la route militaire de Soissons qu'elle domine, propre à surveiller l'arrivée et la sortie des chemins de Senlis et de Noyon, fut-elle un simple poste avancé, un point d'observation, un *exploratorium*, ou une espèce de camp retranché? C'est ce que nous ignorons. Mais tout semble annoncer qu'il fut occupé, à

(1) On croit que la chaussée de Soissons à Senlis date d'Auguste. César en avait bien conçu le plan après la conquête des Gaules; mais il avait chargé son gendre Agrippa d'en poursuivre l'exécution. Quant à l'embranchement sur Noyon, il ne semble pas remonter au-delà de Caracalla, si l'on en juge par les monnaies et les colonnes militaires qu'on y a trouvées. *Hist. du Valois*, t. 4. Voyez notre *Pièce historique sur Vic-sur-Aisne*.

une certaine époque, non-seulement par des carrières dont on rencontre encore les nombreuses excavations et les parapets qu'ont formés leurs déblais sur la chaussée de Moreuil, mais encore par des habitations dont on retrouve les emplacements des caves et les débris de tuiles. Ce lieu, qui a traversé le Moyen-Age sous la dénomination obscure de fief de Margouille, était devenu la possession des religieux de Valsery qui l'avaient reçu de Drogon I<sup>er</sup>, seigneur de Pierrefonds. Ces derniers l'avaient vendu dans la suite au marquis de Cœuvres, Antoine d'Estrées.

N'est-ce pas sur ce bastion avancé, qui présente un front si formidable et d'où la vue plonge au loin et jusque dans les replis des vallées voisines, qu'il faudrait placer les restes du camp que dressèrent les ennemis, lors du siège de Soissons, en 1414 ? Pour nous, nous l'avouons, nous n'aurions pas d'autre endroit à lui assigner si nous ne lisions, dans un chroniqueur manuscrit de Soissons, sous la rubrique de 1429: « Pendant le séjour de Charles » VII à Soissons, les troupes furent campées dans la » prairie d'Amblegny, dans un camp d'une rondeur » tirée au cordeau, qui faisait comme une espèce d'am- » phithéâtre de tous côtés et qui s'y voit encore dans » son entier. Ce qui fait juger qu'étant fait à l'ancienne » façon des Romains, que quoiqu'il y eût des armes à » feu lors, elles n'étaient pas encore bien connues. » N'en déplaise à l'historien soissonnais, nous n'avons rien trouvé des vestiges apparents dont il parle, quoique nous ayons parcouru toute cette prairie, interrogé toutes les configurations du sol; nous n'avons rencontré, dans notre exploration, que deux tertres nommés l'Aventure et la Normandie ou le Calvaire. Encore ces mamelons auraient-ils offert une assiette fort peu favorable pour un campement en rase campagne.

Les quelques tombes, dont les fragments brisés ap-

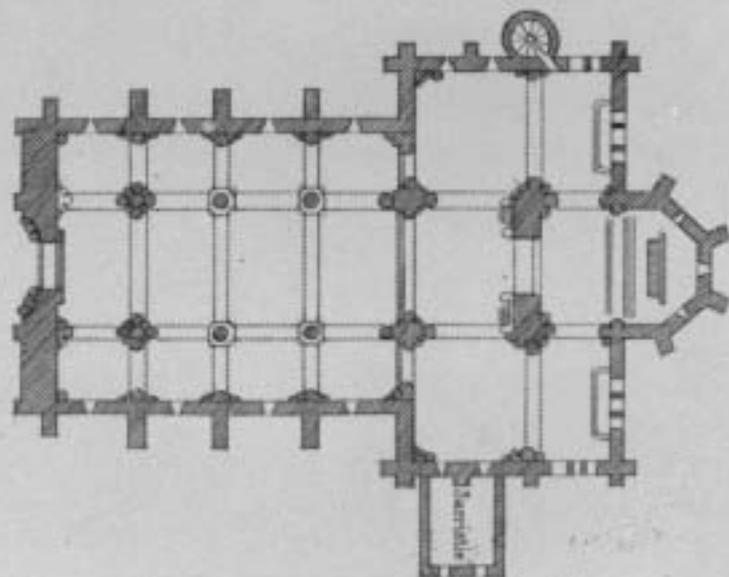
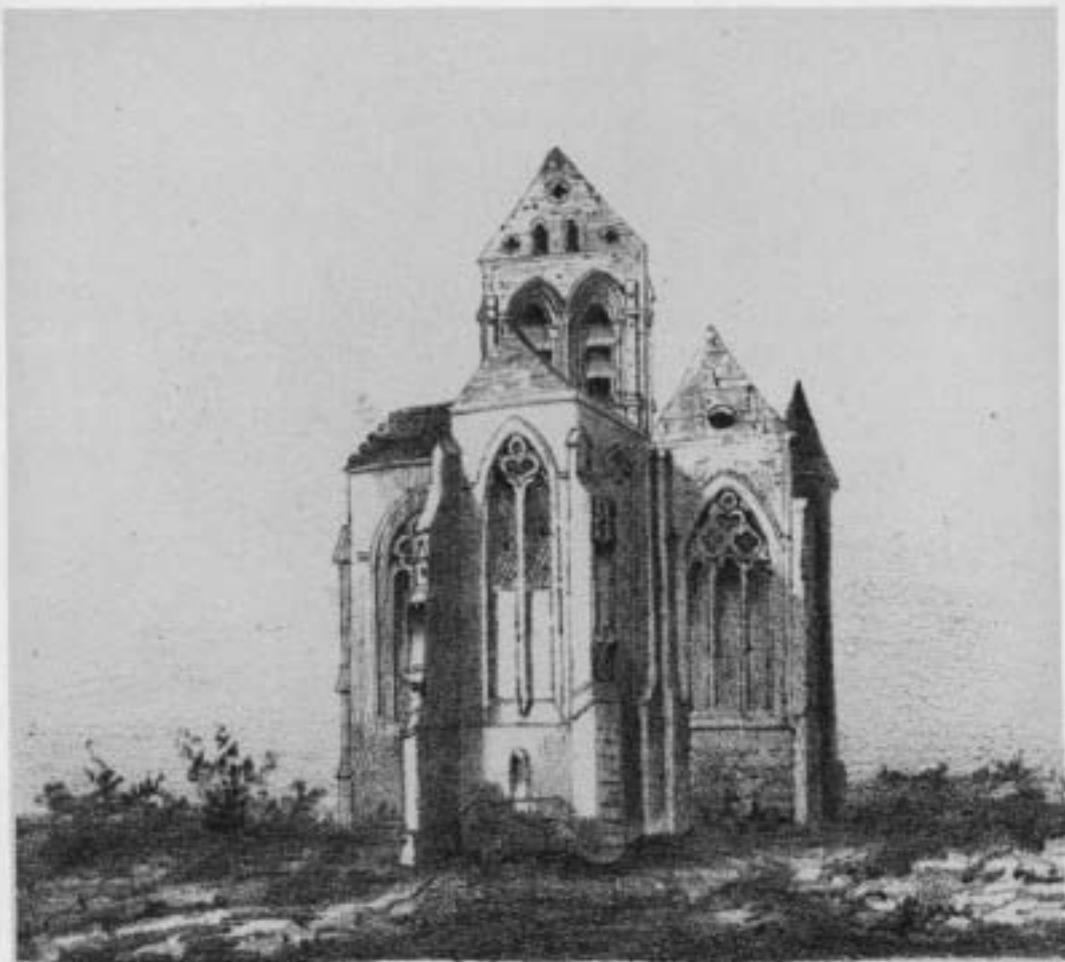
paraissent dans la tranchée du nouveau cimetière, ne suffiraient pas pour dissiper nos doutes ni fixer nos incertitudes, attendu que ces débris ne prouvent qu'une seule chose : la destination de ce lieu affecté à d'anciennes sépultures.

### ÉGLISE.

Du haut de ce tertre, nous découvrons complètement l'église d'Amblegny et le noir donjon qui l'avoisine. L'église présente un fort bel aspect et justifie même de loin la réputation de petite cathédrale qu'on se plaît à lui donner. C'est certainement un des édifices les plus complets et les plus élégants qui existent dans le Soissonnais, d'ailleurs si riche en monuments religieux. Nous pourrions ajouter qu'une foule de chefs-lieux de cantons et même de villes populeuses sont loin d'être aussi heureusement dotés que le village d'Amblegny. Cependant, sa construction appartient à différentes époques architecturales; les XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles y sont largement représentés. La nef, les bas-côtés, une partie du chœur, accusent la première époque dans leurs pleins-cintres mêlés d'ogives; la seconde étale au clocher et dans quelques parties restaurées sa forme lancéolée; la troisième époque, soudée en quelque sorte aux deux autres, réclame pour elle, avec son style prismatique et flamboyant, les contre-forts de la nef, l'augmentation des transepts et le sanctuaire. Mais une appréciation aussi générale ne vous suffirait pas, Messieurs, pour juger un édifice auquel vous attachez avec raison une certaine valeur archéologique, il vous faut des détails qui vous en fassent connaître toute l'importance; je vais essayer de vous satisfaire.

**EXTÉRIEUR.** Le portail offre, dans sa partie inférieure, une physionomie toute romane : une voussure à plein-cintre flanquée de colonnettes annelées surmontées de chapiteaux.

AMBLÉGNY.



Claudet, del.

Imp. Jacquesson, r. de S<sup>t</sup> Quentin, 10. Paris

P. J. Delbarre, Lith.

Vue et Plan de l'Église.

teaux à feuillages, chargés de masques, à cheval sur des animaux fantastiques. Sur l'un de ces chapiteaux, on reconnaît Saint-Laurent étendu sur un gril. Une archivolte fleuronée couronne la voussure. Sur les parois du tympan on distingue encore quelques fragments de peintures à fresques représentant la figure de Notre-Seigneur, celle de Saint-Martin, patron de l'église, et de Saint-Pierre, prince des apôtres.

Au-dessus de la porte s'ouvrent deux petites fenêtres qui nous ont paru rappeler un motif que nous avons vu à Courmelles et annonçant le commencement de l'ogive. On a pratiqué, entre ces deux ouvertures, une large fenêtre à meneaux contournés qui datent du XVI<sup>e</sup> siècle.

Les ailes ou les bas-côtés de la nef sont entablés d'une corniche à crosses végétales entremêlées de figures grotesques. Celle de gauche, d'un aspect plus roman, a été brisée en plusieurs endroits par l'exhaussement des fenêtres qui l'ont endommagée; ces fenêtres de gauche sont plus régulières et plus franchement ogivales.

De grands et lourds contre-forts, projetés en arcades, viennent contrebuter la nef principale; les pyramides en sont décorées de bouquets de fleurs d'une grande simplicité. Sur l'un de ces contre-forts on remarque une statue à cheval sur le pignon, au-dessous de laquelle on lit : A. L. MVCXXXVI (1536); le C donnant seulement ici la signification des chiffres précédents, sans en augmenter la valeur, comme on pourrait le penser. Un examen très-attentif nous a convaincus que telle devait être l'interprétation de ce millésime, intéressant comme date et confirmant, par sa présence, l'âge réel des grands travaux qui furent alors exécutés dans l'église d'Amblegny. Nous ne dirons rien du petit porche latéral, défendu par une espèce d'auvent fermé. Son arc surbaissé, ses figures joufflues, ses triglyphes, ses métopes, en font une œuvre

du siècle dernier, tandis que la porte, avec ses ornements, remonte à la construction des bas-côtés.

Nous pensons qu'il faut aussi assigner l'époque du *xv<sup>e</sup>* siècle à cette addition des transepts et à l'abside polygonale, ces larges fenêtres à meneaux perpendiculaires, mais dont les extrémités sont contournées en formes de cœur et de miure. Ces contre-forts saillants dans lesquels sont pratiquées des niches couronnées de dais festonnés ou de légers pinacles, peuvent accepter sans violence une date qu'on a quelquefois attribuée au siècle précédent. On pourrait démontrer, par de nombreux exemples, que le mélange de l'architecture ogivale dégénérée et se traduisant par des complications sans fin, des ornements affilés et mesquins s'est encore longtemps imposé, même dans les plus beaux jours de la prétendue renaissance. On ne brise pas de suite avec les habitudes et les traditions du passé, même quand ce passé est defectueux. Nous en avons encore, même de notre temps, des preuves malheureusement trop fréquentes.

Personne, assurément, ne sera tenté de confondre cette architecture maniérée et pleine de maigreur avec ce style robuste et vigoureux des transepts où règne le plein-cintre. Dans l'un des murs du transept gauche, il existe encore aujourd'hui une porte bouchée et enterrée de plusieurs pieds. D'après une ancienne tradition qui s'est conservée dans le pays, ce serait la porte par où passait le roi saint Louis lorsqu'il entra à l'église. Cette tradition nous paraît sans aucun fondement; et nous sommes portés à croire que cette communication a dû être établie pour la commodité des prêtres qui habitaient la maison curiale qui en est très-rapprochée.

Le clocher, bien qu'il ne puisse pas rivaliser avec ces flèches élevées que l'on rencontre quelquefois dans le Soissonnais, ne manque pas d'une certaine élégance ;



Clairet. 44.

Imp. Jacobus et de P. Quentin, St. Paris

P. J. Delorme Lith.

1. Chapiteaux du Collatéral droit.  
2 et 3 Pignons des Transepts

4 et 5 Contreforts.  
6. Pierre tumulaire.

c'est une belle et haute tour carrée terminée par un toit à double égoût. Deux larges baies, séparées par un massif garni de plusieurs colonnettes avec chapiteaux à crochets, surmontées de tores, en décorent agréablement les parois. Aux angles, les contre-forts inférieurs s'arrêtaient à une certaine hauteur pour se profiler en longues colonnettes jusqu'à la corniche en modillon. Le galbe ou pignon est orné de plusieurs fenêtres ogivales et de petites rosaces à segment; cette disposition architecturale, qui tend à faire disparaître les plaines, donne de la légèreté à l'édifice et le rend en quelque sorte transparent. Les transepts et le sanctuaire sont percés de grandes fenêtres avec meneaux contournés, et butés de contre-forts dans lesquels on a taillé des niches élégantes, couronnées de pinacles finement découpés.

INTÉRIEUR. L'église, déjà si intéressante à l'extérieur, offre, à l'intérieur, un cachet en quelque sorte plus monumental et moins heurté. Le ton un peu hybride qui frappe le visiteur, jaloux de ne voir dans les constructions qu'un agencement harmonieux, ne produit pas ici le même effet; on dirait que la divergence des styles architectoniques que l'on vient de constater s'efface entièrement pour ne laisser subsister qu'un ensemble qui vous plaît. Après être descendu de quelques marches, vous vous trouvez dans une vaste nef accompagnée de ses deux déambulatoires. Douze colonnes cylindriques, garnies de chapiteaux à corbeilles, hérissées de crochets à boutons dans le haut et plaquées, dans le bas, de feuilles de chêne, d'eau et de lierre peu fouillées (1), surmontées d'un tailloir tantôt carré, tantôt octogone, forment de belles travées. Parmi ces colonnes, deux surtout, à l'entrée

(1) Quelques-uns de ces ornements sont cependant traités plus vigoureusement; mais leurs contours, pour être plus largement accusés, n'ont pas toujours perdu leur rudesse d'exécution.

de l'église, ont appelé notre attention par leur tournure origmale. L'une d'elles, cantonnée de quatre colonnettes à demi engagées avec chapiteaux, nous a présenté une base polygonale peu élevée, ornée d'un tore à peine accusé et d'une scotie sans profondeur; l'autre, en regard, nous offrait une base unie, un fût creusé de cannelures prismatiques avec une espèce de bourrelet au socle et au tailloir. Il était aisé de voir que c'était là un remaniement du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces entrecolonnements forment cinq travées ogivales, disposées en voussures et où des boudins géminés encadrent une plate-bande, motif que nous retrouvons dans les grands arceaux de la voûte. Du tailloir carré ou octogone partent des nervures pour soutenir la voûte et envelopper la travée latérale. Ces nervures vont se réunir à un point central de la voûte et se terminent en fleurons accostés de figurines. Cette voûte, de douze à treize mètres d'élévation et que l'œil décompose de suite en trois parties égales, la colonne, le tiers-plein du mur et la fenêtre, lui donne un aspect qui ne le cède en rien à celui d'édifices plus considérables.

Dans les bas-côtés, les pilastres, flanqués de trois colonnettes, portent de préférence, comme ornement, des feuilles recourbées en boutons, semées de petites grappes de lierre alternées d'espèce de langues, sillonnées de nervures grossières. On remarque cependant deux têtes d'un dessin assez correct. Les nervures ne sont que de simples tores en dos de carpe, et les clefs de voûtes des fleurons feuillagés. Ne pourrions-nous pas répéter ici une observation que nous avons déjà faite ailleurs: c'est que l'ogive a commencé à s'introduire au-dedans des églises avant de faire irruption au dehors. Les fenêtres basses de l'église d'Amblegny viendraient, au besoin, appuyer cette opinion.

Le clocher repose sur quatre gros piliers, dont deux



AMBLEGNY.



Chenet del.



P. J. Delorme del.

1. Chapiteaux du Portail Côté gauche.  
2. " " " " Côté droit.

3. Chapiteaux du Grand AB. Côté gauche.  
4. Vieille Maison.

romans et deux de l'époque flamboyante. Les premiers, qui servent de soutiens à l'arcade triomphale, sont cantonnés de colonnes courtes, à la base peu élevée et armée de griffes. Sur la corbeille du chapiteau pousse une abondante végétation; des monstres horribles, des dragons affreux, dévorent ces longues et larges feuilles évidées vers le milieu et retombant en bouquets touffus. Cinq tores ornent le dessous des arcades; un gros tore saillant remplace la plate-bande unie pour s'harmoniser avec les colonnes cantonnées. Le même système a été employé dans les nervures qui croisent la voûte du chœur. Ce sont deux tores juxta-posés, recouverts en partie par la nervure médiane qui est beaucoup plus forte et superposée. Quant à l'arcade qui s'ouvre sur le sanctuaire, tout atteste ici un remaniement complet; soit que la destruction de l'ancien abside ait compromis la solidité des vieux piliers romans, soit qu'on ne les ait pas jugés assez forts pour supporter le clocher, on a cru devoir les remjamber par un corps de maçonnerie plein qui a donné beaucoup de lourdeur à cette partie de l'église, gêne la vue et défigure ces gracieuses colonnes. Peut-être qu'en trouant cette masse de pierres sans caractère qui les enveloppe aujourd'hui, retrouverait-on les colonnettes engagées et leurs élégants chapiteaux. Dans le travail de consolidation qui s'est fait alors, et sans aucun souci du style architectonique, on s'est contenté de profiler sur les angles deux colonnettes surmontées de chapiteaux grossiers et épais; puis on s'est borné à rattacher ces larges déchi-quetures à une corniche saillante d'un style plus que douteux.

Nous avons dit que le transept était en quelque sorte double, grâce à l'addition faite au xvr siècle. Rien de plus facile, au reste, que de distinguer la partie romane, non-seulement par ses fenêtres à plein cintre; mais surtout par l'ornementation et la richesse des chapiteaux

histories dont le galbe occupe une place importante. On y rencontre ordinairement une guirlande de palmettes, puis plusieurs rangs de crosses qui se superposent, enfin, de grandes feuilles de lauriers, de perles et de broderies, se repliant d'une façon très-variée. Quant à la seconde partie, dite flamboyante, elle tranche sur la première par ses colonnettes incomplètes, les larges dimensions de ses fenêtres à meneaux contournés. La construction revêt alors des formes vagues et indécises. Il n'y a plus ni base, ni fûts, ni chapiteaux dans la colonne antique; c'est une réminiscence de l'ornementation ancienne, mais une réminiscence malheureuse et dégénérée. Il n'y a là rien qui rappelle cette riche et puissante décoration des beaux temps de l'architecture. L'une présente l'image d'un corps robuste chargé d'embonpoint, de broderies et de festons; l'autre ressemble à un convalescent qui a longtemps souffert entre les mains de médecins inhabiles : sa taille s'est élargie, ses yeux se sont agrandis; mais sa forme vigoureuse a disparu, une triste maigreur s'est emparée de lui. L'architecture, elle aussi, a perdu sa force, son inspiration; elle ne laisse plus apparaître, de loin en loin, qu'un souffle de vie qui va bientôt s'éteindre. Ces observations, nous pourrions les reproduire à l'égard d'une foule d'églises et notamment pour celles de Condé-en-Brie, de Fère-en-Tardenois et de Château-Thierry.

C'est dans l'un de ces transepts que se trouve enchâssé dans un rétable en bois, un tableau du rosaire. Nous retrouverons cette dévotion à Chézy-l'abbaye, à Fère, et à Cœuvres. Cette confrérie avait eu ici pour fondateur un nommé Charles Duchesne, docteur en médecine. C'est, du moins, ce qu'atteste l'inscription d'une pierre tumulaire placée près de l'autel; l'effigie du fondateur s'est effacée sous les pas des fidèles. On y lit encore : *Charles Duchesne, vivant docteur en médecine et paroissien d'Amblegny, fondateur du saint rosaire de céans.*

Le sanctuaire pentagone est éclairé par trois grandes verrières divisées par des meneaux et jadis ornées de vitraux de couleur. Il n'en reste plus que des fragments insignifiants. Le seul morceau un peu complet qui existe encore occupe le haut de la fenêtre médiane. On voit, sur un fond rouge, un arbre qui s'élève au milieu. Sur son tronc noueux est peint un blazon au champ d'azur, semé de trois arbres d'or, deux en chef et un en pointe. Dans le compartiment plus bas, sont les armes de France périées en bande.

Le maître-autel placé dans l'abside rappelle, dans sa forme, celui de la cathédrale de Soissons. Il est composé de deux pilastres de marbre blanc, cannelé, marqueté aux angles de morceaux de marbre jaspé, auxquels sont attachés des anneaux dorés. Ces pilastres sont destinés à soutenir la table d'autel en marbre de Saint-Anne. Au-dessous et entre les deux supports se trouve un tombeau de marbre en mosaïque jaspée, dans lequel sont renfermées les reliques. Les gradins, le tabernacle, les chandeliers et la niche répondent, par leurs richesses à ce bel autel.

Au fond de l'abside existait jadis un escalier par où l'on descendait dans une crypte ou caveau, aujourd'hui abandonné, et qui date aussi du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce caveau existe encore dans le cimetière au nord-est.

Cette église ne possède aucun objet d'art qui ait quelque valeur; elle n'est pa plus riche en tableaux. A peine nous sommes-nous arrêtés devant deux petites peintures, à l'autel du rosaire, représentant l'Annonciation et l'Adoration des bergers. L'autel Saint-Jean possède une descente de croix passable : Marie reçoit dans ses bras son fils mort; Madeleine le soutient d'une de ses mains, et de l'autre essuie ses larmes; ses parfums sont à côté d'elle; une autre sainte femme soutient le bras gauche. Au-dessus planent deux anges tenant l'image de la

Sainte-Face, les trois clous et la couronne d'épine. Malheureusement ce tableau a été retouché en plusieurs endroits. Cette composition n'est pas sans mérite. On remarque de l'expression dans les personnages dont quelques-uns sont teints avec une certaine vigueur. A côté de ce tableau existe une autre petite toile sans valeur du côté de la peinture, mais curieuse par l'idée originale de l'artiste : c'est le baptême de Jésus. Un ange est à genoux entre le Sauveur et saint Jean. Celui-ci est placé près d'un rocher où il appuie la hampe de sa croix. Au-dessus, se trouve une forteresse crénelée en ruines ; à l'extrémité, un ange conduit un petit enfant chaussé de sandales à travers un désert et lui montre du doigt la route qu'il doit prendre pour éviter une dangereuse forêt qui est au-dessus.

La sacristie possède encore un petit tableau de la Sainte-Vierge et de l'Enfant-Jésus, qui n'est pas à dédaigner. Nous ne dirons rien des statues en bois représentant l'*Ecce Homo*, saint Sébastien, la Sainte Vierge, plusieurs saints Evêques avec la chasuble antique, sainte Barbe, le jeune saint Martin. Nous n'avons là rien à voir, rien à recommander.

#### INSCRIPTIONS.

Nous avons trouvé dans l'église plusieurs inscriptions : les unes gravées sur des pierres tombales en partie brisées et illisibles, les autres attachées contre les colonnes. Celles-ci sont bien conservées. Parmi ces épitaphes tumulaires les plus endommagées, l'une mentionne un habitant *du Rollé, paroisse d'Ambligny*. Celle que nous avons le plus regrettée est une tombe du XVI<sup>e</sup> siècle, cantonnée à ses angles des symboles évangéliques, chargée d'un blazon triangulaire et d'une longue légende. Les autres inscriptions sont placées dans diffé-

reus endroits de l'édifice. On lit sur un des piliers de la nef :

Cy devnt gist Symone Foreirie, fême de Jehan Langlet. censier du Chastel, auprès de la mère Marie Gouieu. Laquelle est trespassee l'an V, XXXVIII le jour de Nre Dée en mars ; et auprès de la mè Jehan Duchemin Chirgien, mari de Bastiène, fille du dz Lenglet et de la de Simone qui est trespassee l'an V<sup>e</sup> l'XII le III<sup>e</sup> de novembre,  
Priez Dieu por lè ames.

Sur une autre pierre gravée et enduite de mastic noir enrichi de quelques ornements et d'une tête de mort, on lit :

#### A LA MÉMOIRE

de vénérable et discrète  
personne Louis Brayer, prêtre,  
cy devant cvré de la paroisse  
d'Ambleny et chan<sup>e</sup> de Notre  
Dame des Vignes de Soissons,  
qui après avoir administré la  
d<sup>e</sup> paroisse pendant 20 ans  
et demy et chan<sup>e</sup> 2 ans 8 mois,  
trépassa le 11 février 1724,  
agé de 55. Dam<sup>l</sup>e Marg<sup>t</sup>e Labouret  
sa mère, veuve de M<sup>r</sup> Nicolas Brayer,  
march<sup>d</sup> à Soissons, a fondé en cette  
Eglise pour le repos de l'ame de  
son fils les prières de 40 heures,  
le dimanche, lundi et mardi de la  
Quinquagesime, vne messe de requiem  
le 11 febr, vne le jour de St-Louis  
le 29 x<sup>bre</sup>, vne le 2 janvier et vne  
autre le jour de St-Estienne pour  
le repos de l'ame de M<sup>r</sup> Estienne  
Robert, cvré, prédécesseur dudit  
s<sup>r</sup> Brayer, aux charges portées en  
l'acte passé pardevant Cholet,  
not<sup>e</sup> à Soissons, le 23 febr 1726  
priés Dieu pour son ame.

Les trois premières messes  
ci-dessus sont pour le repos de  
l'ame dudit sieur Brayer.

Sur un autre pilier du bas-côté droit est représenté le Temps ailé, une ceinture sur les reins et tenant un sablier à la main ; des larmes l'environnent en signe de deuil. Au-dessous est écrit :

A LA GLOIRE DE DIEU

et à la memoire de defunte Antoinette Rousin, vivant femme et épouse de M<sup>e</sup> Nicolas Charpentier, marchand demeuré au Pontarcher, décédée le 27 mars 1734, âgée de 37 ans, onze mois et 4 jours. Ledit Charpentier, son mary, a fondé en cette paroisse pour le repos de l'ame de la dite defunte, son épouse, un salut solemnel à perpetuité avec un *Libera* et un *De profundis* à la fin, le dimanche de la Sainte Trinité, et une messe basse de *Requiem* aussi par chacun an le jour du décès de la dite defunte ; et pour cet effet a donné cent sols de rente par chacun an à la cure et fabrique de cette paroisse. Le tout comme il est porté au contract passé par devant M<sup>e</sup> François Calais, notaire à Soissons, le 27 janvier 1735.

*Requiescant in pace.*

Mais l'inscription la plus curieuse est celle qui est gravée sur une petite pierre losangée, d'environ trentecinq centimètres de diamètre. Cette épitaphe, incrustée en ciment rouge, est ornée de plusieurs sujets qui occupent les angles et représentent, dans le haut, un cerf affronté de ses branches ; au bas un griffon ailé ; sur les côtés, l'Agnel ou *Agnus Dei*, avec le nimbe et le porte-étendard, la patte appuyée sur un serpent ; au bas saint

Jean-Baptiste. Un long phylactère, replié sur lui-même, s'enroulant autour des lettres pour rattacher les sujets entre eux, porte, tracé en caractère ordinaire et en chiffres arabes, la légende suivante :

2cc2. 168538d23. 73029293. Celvy qvy ma fait et en pierre refaict, espère que de ce lieu lapellera sou Dieu. Celvy qvy ma taillié prie ses bons alliez qu'après sa mort soit mis avecques ses bons amis. 1581. 162129820. 028d2z. 82592t c34592. 210206328c 19d528. 61z.

Cy Devan. gy. le corps. en sepulture.  
de. Jan. Mahon. lequel. de. sa. natvre  
fut. laboyevr. de. vertv. en. la. terre.  
la. où. vós. este. vivans. a. gran. misere.  
le. II<sup>e</sup>. d'octobre. rendi. só. espiit. a.  
v. gran. Dieu. immortel. leql. la. repri.  
t. lan. v<sup>e</sup>. cinquante. nevf.  
son. cops. ft. mis. en. vn. sercvel. nevf.  
natif. e-toit. d'Amblegny. cett. ville.  
Mais. delaisans. sa. fame. et. sa. famille  
set. retiré. av. liev. déterminé.  
de. nostre. Dieu. leql. est. assigné  
av. bon. crestien. de. ce. monde. partá.  
et. sera. la. jvsqva. quelque. tant.  
qv. le. dovx. IHS. Christ. aparoltra. a. tos  
por. assoire. sa. sentence. svs. chacun. de. ns.  
or. priez. Dieu. avecqve. vn. dovx. pâr. (1er).  
qua. lvy. plesc. a. sa. destre. lapeller.

Anthoine CHAY

La belle cloche d'Amblegny, dont la voix forte et solennelle est chargée d'annoncer, jusque dans les ha-meaux les plus éloignés les pieuses et saintes convo-cations de l'église aux nombreux habitants de la paroisse, porte aussi une inscription qui atteste son origine :

L'an 1788, a été bénite par M. Robert François, curé de cette paroisse, et nommée Gervaise par Messieurs du Chapitre de l'église de Soissons, seigneurs de cette

paroisse, et par dame Anne-Louise Berthier, épouse de M. de la Bourdonnaye de Blossac, intendant en la généralité de Soissons, marraine.

Faite par les Antoine, frères ; M. Louis Demont, mar-guillier, M. Pierre Laplante, syndic.

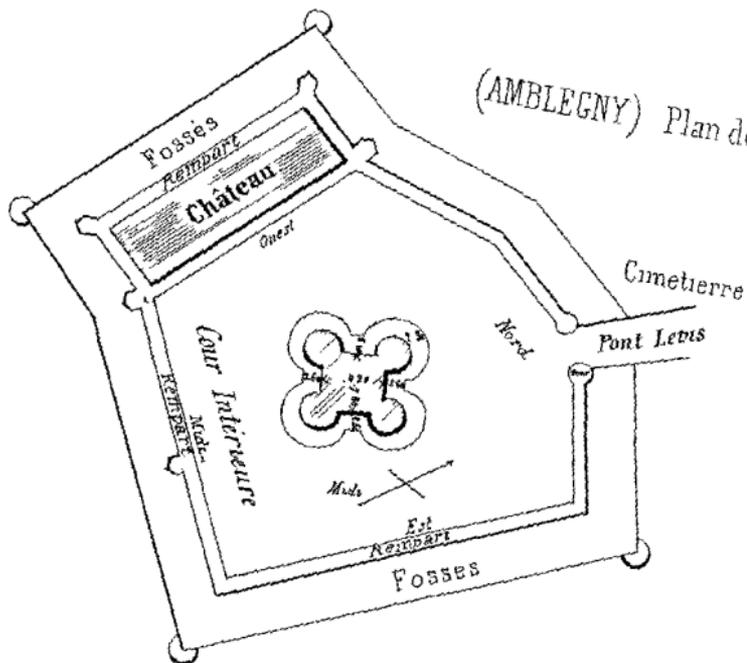
Cette belle cloche pèse 2,000 kilogrammes. La moyenne a été enlevée et n'a pas été remplacée depuis.

En sortant de cette église que la Société avait visitée avec un si vif intérêt, en compagnie de M. le maire et de M. le curé, un vœu a été émis : c'est de voir enlever, le plus tôt possible, les terres de l'ancien cimetière. Par ce déblaiement devenu indispensable, l'édifice acquerra une utilité salubrité et retrouvera un aspect plus avantageux. La Société a aussi exprimé le désir de voir repaver la nef et les transepts ; M. le maire a bien voulu lui donner l'assurance qu'il avait l'intention de s'occuper prochainement de ces travaux dont la commune avait reconnu depuis longtemps l'indispensable et urgente nécessité.

Non loin de l'église et à quelques mètres seulement de ses murs, on voit, à l'est, une maison du XVI<sup>e</sup> siècle, remarquable par son style, sa vaste cheminée, une tourelle octogonale, des fenêtres à meneaux prismatiques et des grandes lucarnes à frontons. Le pignon de cette habitation qu'on désigne sous le nom de mairie, et où l'on rendait la justice (1), est encore tout criblé de balles venant de la forteresse que nous allâmes visiter avec M. Liénard, propriétaire actuel. M. Liénard était venu de Soissons pour faire les honneurs de sa propriété et nous transmettre tous les renseignements qu'il possédait sur ce vieux donjon qu'il affectionne comme un ami d'enfance et un héritage de famille.

(1) Amblegny était une des onze mairies de la châtellenie de Pierrefonds.

(AMBLEGNY) Plan de la Forteresse



sur l'ouvrage de St Quentin 10 Paris

## FORTERESSE.

On éprouverait sans doute quelque difficulté pour reconstituer aujourd'hui la forteresse d'Amblegny telle qu'elle existait au XIII<sup>e</sup> siècle, puisque son enceinte murée et les tours qui l'accompagnaient ont disparu depuis longtemps. On reconnaît à peine, à l'ouest et au nord, quelques portions de remparts et l'emplacement d'un large fossé. Cependant, il nous a semblé qu'avec un peu de patience et à l'aide d'un examen attentif, on parviendrait encore à se faire une idée assez juste du plan de ce château-fort qui, d'après le système stratégique de l'époque, ne devait pas occuper une grande superficie de terrain. Si nous en jugeons, en effet, par des constructions analogues, nous verrons qu'on se contentait d'enfermer de murs de sept à huit mètres d'élévation une enceinte très-exigüe que l'on flanquait de tours de distance en distance et que l'on faisait toujours précéder d'un large fossé pour en défendre l'accès. Au centre ou à l'une des extrémités, était placée une maîtresse-tour plus forte, plus élevée que les autres, et que l'on qualifiait pour cela du titre de donjon (1), disposition que nous retrouvons à Coucy, à Vic-sur-Aisne et ailleurs. Or, c'est évidemment ce qui a eu lieu pour Amblegny : sa nature de forteresse du second ordre et de la dépendance de Pirefonds, les fragments de remparts qui

(1) Suivant Menage, le mot Donjon viendrait du latin barbare *Donnionus* qu'on trouve dans les anciens titres avec cette signification et qui aurait été faite par corruption de *Domnium*, domination : parce que le donjon était un signe d'autorité et de puissance, et qu'il dominait sur tout le territoire qui l'avoisinaut. On pouvait aussi lui donner ce nom parce que le donjon dominait toute la partie du château-fort, les remparts, et qu'il veillait aussi en maître à la défense et aux intérêts de tous.

subsistent au nord, les substructions qu'on a mises à jour à l'ouest, où se trouvait très-probablement le principal corps-de-logis, tout nous porte à admettre qu'il a dû en être nécessairement ainsi. D'après les renseignements de M. Liénard, le château se composait d'une grosse tour et de cinq tourelles; deux ont été détruites en 1793, une autre a été démolie par le propriétaire, ainsi que la porte flanquée de deux tourelles. Chacune de ces tours occupait l'angle des fortifications au sud et à l'est. La partie de l'ouest était défendue par le corps de logis, flanqué de contreforts triangulaires. Si l'on s'en rapporte au dessin conservé dans Tavernier, et que nous reproduisons ici, le donjon était terminé à la hauteur de l'entablement, à trente mètres environ du sol, par une plate-forme avec un parapet crénelé; quatre échaugettes s'élevaient en flèches circulaires très-aiguës et couronnaient les tourelles angulaires; le milieu était couvert par un pavillon qui avait pour bases les parties rectilignes des murs. L'entrée principale se trouvait à l'est vers l'église (1). Nous serions très-embarassés pour déterminer quels étaient les travaux de défense qui existaient au sud et au sud-est, si nous n'avions recours, pour recomposer ce vieux fort, aux murs crénelés garnis de vigoureux éperons, comme celui qui étaye encore l'angle du rempart nord-ouest. Ces constructions militaires, très-variées, revêtues quelquefois de bastions avancés, se rattachaient souvent à la chemise ou enveloppe extérieure du donjon. Un fossé ou canal de dix

(1) Il y a encore, dans cette partie occupée aujourd'hui par une auberge, des caves immenses, ogivales et en plein-cintre, qui s'étendent sous le cimetière et jusque sur la place publique. Ces larges caveaux ou souterrains ont pu servir à des magasins, au besoin à faire quelques sorties contre l'ennemi. M. Liénard nous a assuré qu'il existait un conduit souterrain qu'il a démolí, qui communiquait à l'église.

AMBLEGNY.



Intérieur du Donjon.



Tours.

Imp. Jacquem. p. de St Quentin, 10 Paris.

Dess. par Clouët.

Lith. par P. J. Delbarre.

mètres était creusé en avant des fortifications. C'est au centre de ce plateau retranché que fut bâti l'imposant donjon qui subsiste encore, grâce à sa solidité et au peu d'avantage qu'a présenté sa destruction à toutes les époques (1).

#### DONJON.

Pour vous faire une idée nette et précise du plan de cette tour, rappelez-vous l'antique donjon du château d'Étampes, à la station du chemin de fer de Paris à Orléans, vous trouverez beaucoup de ressemblance, une sorte d'affinité entre ces deux constructions. On peut même ajouter que celle-ci est bien préférable au point de vue de la régularité du plan et de sa belle conservation extérieure. Le donjon d'Amblugny, composé de la réunion de quatre tours cylindriques rapprochées, mais de manière à laisser cependant une portion de mur rectiligne entre chacune d'elles, forme une espèce de quadrilatère régulier, cantonné à ses angles d'une tour engagée et demi-sphérique. Cet agencement vous a paru,

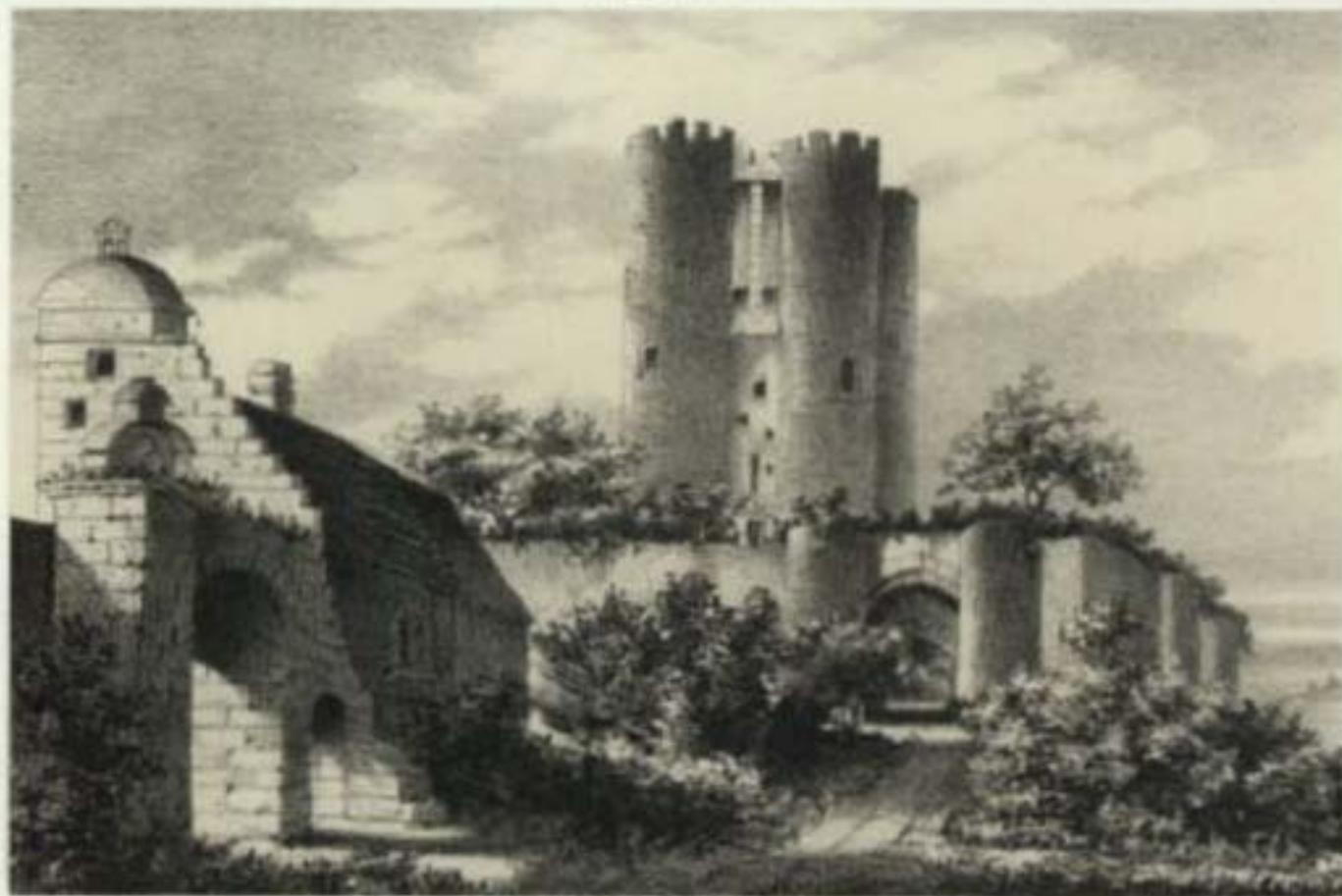
(1) Ce donjon, d'une conservation si parfaite, a failli cependant disparaître à la suite de la révolution de 1789. Il fut vendu en 1793 pour être démolí; mais les difficultés qu'on éprouva pour opérer cette démolition ayant constitué les acquéreurs dans des frais inutiles, on fut obligé de renoncer aux destructions projetées. Le monument ne fut pas sauvé pour cela. Une dénonciation faite au Comité de Salut Public faillit, dit-on, obliger l'acquéreur à consommer au plus vite cet acte d'un ignoble vandalisme. Obéissant; quoiqu'à regret, aux iniques prescriptions qui régissaient alors la France, le malheureux propriétaire dut, bon gré mal gré, mettre la main à l'œuvre et essayer de décapiter, le plus lentement possible, la tête altière de l'innocent donjon. Heureusement, cette sauvage injonction ne dura pas longtemps; on laissa alors les possesseurs de ruines tranquilles; et une foule d'édifices, précieux par leurs souvenirs, durent à cette circonstance inespérée et au peu d'avantage que présentait leur démolition, la prolongation de leur existence.

comme à moi, présenter une certaine analogie avec ces gros piliers d'églises flanqués de colonnes cylindriques, avec cette différence, toutefois, qu'ici le cantonnement a lieu aux angles, tandis qu'ailleurs il occupe le beau milieu de la ligne.

Il est aisé de voir quel aspect pittoresque offre une construction de ce genre; et quelle force de résistance elle doit opposer à l'ennemi, puisque ses lignes rectangulaires se trouvant abritées par la saillie des tours, sont en partie à couvert des attaques, tandis que de leurs étroits créneaux peuvent partir des engins meurtriers. Au reste, les ouvertures étaient peu multipliées dans ces donjons; à peine y avons-nous reconnu quelques fenêtres étroites, les embrasures plus larges ne se pratiquaient que dans la partie supérieure; encore celles que l'on voit dans le plein des murs, ne remontent-elles pas toutes à l'origine de la construction; ce ne sont que des modifications que le temps ou l'usage auquel elles étaient destinées a introduit dans la suite. Ces créneaux, dans la partie inférieure, n'étaient positivement que des fentes oblongues et sans évasement; et l'on n'accédait au cœur de la forteresse qu'au moyen d'un pont-levis volant établi au-dessus du rez-de-chaussée. On voit encore l'entrée de celui-ci à l'est vis-à-vis le portail de l'église.

Cette partie de l'édifice, étant la plus vulnérable, était tournée vers le côté le moins accessible, ce qui ne l'empêchait pas d'être chaudement attaquée par tous les moyens alors en usage. La mitraille n'a pas seulement laissé ici les traces de son passage, mais aussi l'incendie: on sait que dans le siège d'une forteresse, on avait quelquefois l'habitude, après avoir franchi le rempart, d'amasser contre les murs du donjon des monceaux de matières inflammables et d'y mettre le feu, dans l'espoir d'en calciner les pierres, de brûler le pont-levis et d'incendier l'intérieur de la tour. C'est ce qui paraît avoir

AMBLEGNY.



Cholet, del.

Imp. Jaussens & Co. 27, quai de la Seine.

F. J. Delbarre, Lith.

Forteresse et Donjon. (Ché du Nord)

eu lieu à Amblegny, quoique l'histoire locale soit muette à cet égard. On croit reconnaître à cette teinte rougeâtre, à cette coloration blafarde et noire empreinte sur les pierres rendues friables, les signes incontestables d'un fait omis par les chroniqueurs.

Cette tour, d'environ 45 mètres de circonférence et de 20 mètres d'élévation, ressemble aujourd'hui à une énorme colonne tronquée portant une base de 5 mètres, un fût d'environ 15 mètres; malheureusement, le couronnement de mâchicoulis ou l'entablement crénelé qui en étaient comme le chapiteau, sont tombés, ainsi que le toit conique et peut-être les fortins qui s'élevaient comme une guérite pour le chevalier du gué. Comme au donjon d'Etampes, l'entrée était placée au niveau du premier étage, entre la convexité des tours d'accompagnement; on y arrivait par un pont-levis qui s'abaissait sur le mur d'enceinte. Au-dessus de cette porte, on remarque aussi un couloir qui communiquait dans la tour voisine d'où l'on rejoignait un escalier qui est au-dessus.

Les désastres ont été bien plus considérables à l'intérieur: le donjon a perdu depuis longtemps ses voûtes, ses planchers et une partie de ses escaliers; on dirait, depuis deux siècles, une vaste et immense cuve, donnant au vent, à la tempête et à la pluie un libre passage. Sa distribution comportait quatre grands étages de 6 à 7 mètres chacun; des arcades en plein-cintre mettaient l'intérieur des tours angulaires en communication directe avec la partie centrale; chacune d'elles était éclairée par un créneau; elles étaient voûtées en pierres sans nervure; sans doute que de fortes poutres, s'appuyant sur un pilier central, soutenaient le plancher de la grande salle du premier étage. Au second étage, le plain des murs rectilignes s'évidait et procurait une position aux soldats qui recevaient le jour entre deux cintres superposés. Au troisième étage, deux des tourelles servant au dégagement

de l'escalier présentent des fenêtres carrées ou cintrées. Le sommet du donjon offre une vue délicieuse sur la vallée et embrasse un beau et riant paysage. Nous ne sommes pas surpris que ce panorama enchanteur ait séduit le propriétaire de ce pacifique donjon. On pense qu'il se propose de l'habiter, en lui donnant toutefois une destination à la fois utile et artistique; nous avons lieu d'espérer que M. Liénard, qui joint à un génie inventeur le goût des œuvres d'art, n'altérera en rien le caractère monumental de cet édifice qui se recommande suffisamment de lui-même, et qu'il aura à cœur de conserver aussi pur que possible ce souvenir de la grandeur et de l'importance de ce pays qu'il aime et chérit comme un pays natal.

Chose singulière ! Lorsqu'on se prend à étudier un vieux monument qui vous attache, ne fût-ce que par ses ruines, on voudrait connaître jusque dans les moindres détails sa généalogie, c'est-à-dire tous les faits historiques qui se lient à sa longue et orageuse existence. On trouve que ces faits, partout ailleurs insignifiants, conservent, en présence des muets débris qui les provoquent, un immense intérêt, un à-propos sans égal. Essayons donc de soulever ici le voile épais qui nous couvre l'origine incertaine de cette forteresse, nous grouperons ensuite les rares événements qui la concernent.

ORIGINE DE LA FORTERESSE;  
ÉVÈNEMENTS QUI S'Y RAPPORTENT.

Nous avons eu beau refeuilleter nos chroniques locales, consulter nos archives manuscrites, nous n'avons rien rencontré qui pût nous renseigner d'une manière satisfaisante sur les destinées d'Amblegny pendant toute la période Mérovingienne et Carlovingienne. Il faut arriver en plein Moyen-Âge, c'est-à-dire au XII<sup>e</sup> siècle, pour qu'il en soit seulement question.

On croit que, de temps immémorial, le chapitre de Soissons possédait le territoire d'Amblegny, dont il avait joui assez pacifiquement jusqu'au x<sup>e</sup> siècle; mais les choses n'avaient pas tardé à changer de face, et l'on sait que, dès le xi<sup>e</sup> siècle, les communautés religieuses, ne pouvant plus défendre leurs propriétés contre l'arbitraire des seigneurs et les envahissements de la féodalité (1), furent obligées de confier leurs intérêts temporels à de hauts et puissants barons. Cette concession donnait ordinairement lieu à la création de fiefs ou d'établissements militaires chargés de protéger la contrée contre les incursions et les attaques de l'ennemi, et cela au moyen d'une garnison qu'on entretenait dans quelque château-fort. Sous le rapport de la puissance, de la bravoure et de la probité politique, la maison de Pierrefonds jouissait alors d'une considération méritée dans le pays. Il est donc probable que l'avouerie d'Amblegny fut remise entre ses mains, sans qu'on sache cependant l'époque précise où se fit cet arrangement; on peut supposer, avec assez de raison, que ce fut à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, vers 1080, qu'eut lieu cette transaction, parce que dans le siècle suivant (1155) Drogon, seigneur de Pierrefonds, donne à l'abbaye de Valsery un lieu indiqué sous le nom de *Castellum* (2); et qu'en 1175, le successeur

(1) La donation que fit le comte Renaud lors de la fondation de Saint-Léger, en 1137, en abandonnant la dime du pain et du vin qu'il avait coutume de percevoir à Amblegny, serait-elle une restitution que ce comte aurait été obligé de faire à la suite de quelque spoliation injuste et anti-canonique? Rien ne l'indique dans la chartre de fondation; mais on pourrait admettre qu'elle le laisse supposer.

(2) Ce mot *Castellum* ne nous semble pas constater, comme le prétend l'historien du Valois, l'existence d'une première forteresse bâtie sur la fin du xi<sup>e</sup> siècle; mais simplement l'abandon de la propriété du chatet ou chatelet, *castellum*. C'est pour avoir ignoré ou négligé cette dénomination locale d'un lieu dit, près du

de Drogon possédait déjà une mairie à Amblegny et un fief qui furent achetés par le chapitre de Soissons. On employa à cette acquisition les soixante écus que l'évêque Hugues de Champfleury avait laissés aux chanoines par testament et dont on devait leur faire la distribution le jour anniversaire de sa mort. (1)

Cette donation et cette vente, bien qu'elles n'établissent pas dès lors, d'une manière incontestable, l'existence de cette transaction entre le chapitre et les seigneurs de Pierrefonds, paraissent au moins la supposer; et ce qui fortifie cette hypothèse déjà vraisemblable en elle-même, c'est la construction de la forteresse que l'on peut sans danger faire remonter à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Et, d'ailleurs, il faut bien qu'on admette cette date, puisque, dans l'énumération que l'on fit des forteresses du royaume en 1214, celle d'Amblegny, qui était en même temps un arrière-fief du donjon de Martimont, lieu si célèbre dans le Valois, est comprise, après celle de Pierrefonds, sous le nom de forteresse de Rondail ou de Fouace. Armentières et Maurepas, situés à Missy-au-Bois, étaient deux arrière-fiefs de cette tour.

Ce château appartenait, sous Philippe-Auguste, à Enguerrand d'Amblegny; il passa, dans le cours du XIII<sup>e</sup> siècle (1215), à Gervais de Tristan, dont la souche s'illustra à la célèbre bataille de Bouvines. Quelques années après (1218), Philippe-Auguste, sans doute pour récompenser les services militaires de cette honorable famille, lui fit un abandon des terres et des vignes qu'il avait achetées d'Agathe de Pierrefonds, à la condition expresse de ne pas bâtir sur ces nouveaux domaines. Mais cette propriété ne resta pas longtemps entre les mains de cette

hameau de Montaigu, que Carlier a été amené à admettre cette fausse supposition. (Voyez Hist. du Valois, t. 2, p. 37. Gall. Christ. t. 9, p. 467, 486, 562.)

(1) ROUSSEAU. Hist. mss, page 125. Cartul. fol. 69.

famille; un des descendants de Gervais vendit aux rois de France ceux de ses biens qu'il ne donna pas aux communautés religieuses (1257). Ce fut sans doute à cette occasion que saint Louis posséda à Amblegny une maison et une terre qu'il échangea bientôt pour la terre de Roupy, près de Saint-Quentin. Malgré cet échange, il paraît que ce prince conservait encore un domaine qui s'étendait jusqu'au château et qui fut dans la suite incorporé à l'apanage des comtes du Valois. C'est ce que nous apprend une lettre de 1296 (1).

Ce fut aussi vers le même temps que le chapitre de Soissons reutra en possession de la forteresse auquel Gentian Tristan l'avait cédé ou rendu en 1297 et qui, en 1314, obtenait du roi la permission de donner, aux chanoines de Saint Gervais, les biens qu'il possédait à Amblegny. De son côté, Pierre de Latilly, évêque de Châlons et auparavant chanoine de la cathédrale de Soissons, avait fait don, en 1325, à ses anciens confrères, de la terre d'Amblegny avec tous ses droits, à la charge d'une messe du Saint-Esprit pendant sa vie et, après sa mort, d'un anniversaire pour lui et pour le roi Charles si, pour le malheur de la France, il venait à mourir (2).

(1) Hist. du Valois... On dit que la maison des Tournelles, ancien domaine dont on vient de démolir la grange qui était flanquée de contre-forts, avait appartenu à saint Louis. Un peu plus bas et dans le quartier qui, du calvaire s'étend jusqu'au château, on remarque, près du logement des sœurs, une petite maison assez ancienne, éclairée d'une fenêtre à arcature trilobée et défendue, sur le devant, par un mur flanqué à ses extrémités par des tourillons dont il ne reste plus que l'encorbellement, qui pourrait revendiquer le même droit. La première de ces maisons ne serait-elle pas le heuf des Tristans donné au chapitre de Soissons, puisqu'il la possédait encore en 1789? Et le domaine de saint Louis, ne serait-ce pas la ferme du Pressoir qui s'étend jusqu'au Châtel ou Châtelet, et qui émit dans le dernier siècle la propriété d'un M. d'Homblières?

(2) Cette disposition si pieuse de l'ancien chancelier de l'Empire, nous donne une idée de sa reconnaissance et de son amour pour cette famille royale à laquelle il avait été si dévoué, et peut-être

Nicolas de Solange, doyen de la cathédrale, mourut la même année, laissant au chapitre une acquisition faite à Amblegny ; et 20 livres de rente sur une maison à Soissons, et à l'Hôtel-Dieu son lit et sa couverture de peaux d'écureuils.

Quant à la famille de Tristan qui ne se maintenait sans doute qu'avec beaucoup de difficulté dans son ancien rang, elle avait fini par porter le nom de Gentionnet ; elle avait même été obligée de vendre successivement les propriétés qui lui restaient encore.

Il est à noter cependant que cette aliénation des forteresses du royaume n'était pas au roi le droit qu'il avait, en temps de guerre ou de paix, de disposer des châteaux-forts pour y placer des garnisons et veiller à la sûreté du pays. Toutefois, en rentrant en possession de ce fort, le chapitre ne paraît pas s'être occupé de le remettre entre les mains du roi ; mais il en confia de nouveau la garde aux châtelains de Pierrefonds dont il connaissait la loyauté et la bravoure.

Cette forteresse, quoique formidable en apparence, ne paraît pas cependant avoir jamais joué un grand rôle dans l'histoire militaire de notre province. Nous savons seulement qu'en 1400, lors de la guerre des Bourguignons, elle fut durement attaquée ; mais Bosquiaux délogea les assaillants de leur position et les contraignit à lever le siège qu'ils en faisaient. Quelques années après, elle tomba au pouvoir des factieux ; mais, en 1412, le duc d'Orléans reentra en possession d'Amblegny ; et Bosquiaux recouvra encore le commandement en chef de Pierrefonds, Amblegny, Courtreux et Viviers. En 1414, selon le pouillé du diocèse, en 1429, d'après Rousseau,

aussi de la crainte bien fondée qu'il avait de voir mourir ce jeune prince, au couronnement duquel il avait assisté l'année précédente. Sa prévision ne fut que trop vraie : Charles Le Bel fut enlevé, comme ses deux frères, Louis et Philippe V, dans un âge peu avancé.

un camp se forma dans la vallée d'Amblegny ; mais on ne parle d'aucune entreprise sérieuse de la part de ces troupes contre le château. On pourrait penser que la ruine du donjon date de 1567, époque si funeste aux places fortes et aux établissements religieux du Valois ; à moins qu'on ne préfère lui assigner avec nous la même cause politique qui démantela La Ferté-Milon, pourfendit Pierrefonds et fit sauter Coucy, trois magnifiques forteresses qui durent leur destruction aux trois plus grands hommes qui aient gouverné la France de 1590 à 1650 : Henri IV, Richelieu et Mazarin. Le donjon d'Amblegny fut découronné, les voûtes effondrées et les tours de ceinture en partie démolies. Ce qui nous ferait opter pour ce sentiment, c'est qu'on voit, le 5 février 1595, de Moussy et d'autres capitaines royalistes, partant de Crépy chercher les ennemis par toutes les traverses de la forêt et jusqu'aux portes de Soissons et d'Amblegny, pour les provoquer au combat, preuve évidente que le château d'Amblegny avait encore une garnison pour la ligue : n'est-ce pas à cette circonstance ou à quelque autre de ce genre qu'il dut sa proscription ?

Ce château fut dès lors abandonné comme une ruine qui resta entre les mains du chapitre, qui en avait pris les bois pour la construction de sa grange des dîmes ; et lorsqu'éclata la révolution de 89, elle n'eut presque rien à faire que d'enlever deux des tours qui restaient encore, d'essayer la démolition du donjon, qu'on fut forcé d'abandonner après des essais infructueux.

Bien avant cette époque désastreuse, le chapitre soutenait avoir la seigneurie de tout le territoire d'Amblegny, avec le droit de censive, de rouage, d'affouage, vinage, terrage et voirie. Ce fut pour échapper aux nombreuses contestations qu'on lui suscitait contre l'exercice de ces droits, qu'il résolut à l'échanger contre les Moulins de Gonesse. Nonobstant cet échange, ratifié en 1525, le chapitre ne paraît pas en avoir moins con-

servé sa qualité de présentateur et de décimateur, voire même ses droits de seigneurie, à l'exception du fief de Montaigu qui appartenait, avec la justice entière, au seigneur de Cœuvres, d'une partie d'Amblegny, des hameaux de Courtanson, le Pressoir et le Soulier, en ce qui est de la paroisse, composant la prévôté et qui relevait de l'exemption de Pierrefonds. En 1663, de nouvelles difficultés s'élevèrent entre le chapitre et le vicomte de Soissons. François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, intenta procès au chapitre au sujet de l'église d'Amblegny, prétendant que, du chef de Catherine de Bourbon, son aieule, héritière de Jacques, bâtard de Vendôme, la seigneurie lui appartenait (1). Cette querelle n'eut aucune suite fâcheuse; elle fut pacifiée moyennant la cession d'une ferme située à Vierzy, dont le chapitre abandonna le revenu au marquis. La cure d'Amblegny était une des 89 cures séculières que les chanoines conféraient à tour de rôle en qualité de seigneur par indivis, ce qui n'en constituait pas moins, malgré l'importance de la population et l'étendue du territoire, une fort médiocre cure à portion congrue et un titre vicarial, aussi peu lucratif, attaché à la chapelle du fief de Montaigu.

Le bourg d'Amblegny a fourni peu d'hommes remarquables; on ne cite guères qu'Enguerrand qui assista à l'assemblée de Viviers en 1203; Gentian de Tristan, grand échanson de France, élevé à la dignité d'amiral, mort en 1528; Jean Gresillon, prévôt de Crespy en 1524; Perrot d'Amblegny, auquel l'évêque de Senlis, Vast, laissa vingt livres par testament.

#### CROIX DES PAS SAINT-MARTIN.

Il existe sur le territoire d'Amblegny, sur le versant d'un coteau, vers Cutry, une croix en pierre qui est un

(1) Rousseau, hist. mss., t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 18.

objet de vénération pour les habitants de la contrée. Cette croix est placée à mi-côte, sur le chemin de communication. On y arrive en gravissant quinze à vingt pas empreints sur le gazon. La tradition a un tel respect pour ces vestiges sacrés, qu'elle soutient qu'ils sont ineffaçables, et que les tentatives des mécréants, essayées à cet égard, ont toujours donné droit à la croyance populaire. Faudrait-il voir, dans l'érection de ce calvaire, une substitution à un monument payen et qui remonterait à saint Martin, patron du pays ? Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce point. Il nous suffit de constater l'existence de ces faits extrêmement curieux et dont une longue et persévérante tradition nous garantit l'authenticité.

Qu'il me soit permis d'espérer, Messieurs, en terminant cette esquisse historique où j'ai cherché à faire revivre vos impressions, que cette visite ne sera pas sans résultat pour le pays qui vous a vus faire cette démarche scientifique et vous livrer à cette longue étude. Les habitants ont pu comprendre par là toute l'importance que vous attachiez aux monuments que leur ont légués le patriotisme et la religion de leurs pères. Ils seront fiers et jaloux d'en assurer la conservation à leurs enfants, sachant bien que le culte du passé est la meilleure avant-garde de l'avenir, et l'héritage des ancêtres une succession sacrée qu'il faut conserver à tout prix.

Cette lecture terminée, la séance est levée.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET,

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

HUITIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Août 1855.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## OUVRAGES OFFERTS.

*Bulletin de la Société académique de Loon, 1<sup>er</sup> vol. in-8<sup>o</sup>,  
de 582 pages.*

*Panegyrique de Jeanne-d'Arc, in-8<sup>o</sup>.*

## COMMUNICATIONS.

M. le président informe la Société que M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder une somme de 300 francs à titre d'encouragement et de récompense pour ses travaux. De vifs remerciements seront adressés à M. le ministre. M. le président est prié d'en transmettre, le plus tôt possible, l'expression à Son Excellence.

M. Delbarre, en annonçant à la Société qu'il a fait une acquisition de manuscrits qui intéressent le départ-

tement de l'Aisne, lui propose de lui en faire la cession. Ces manuscrits comprennent des chartes relatives à l'histoire de Château-Thierry, de. . . 1211 à 1700  
de Villers-Cotterêts, de. . . . . 1392 à 1507  
de Laon, de . . . . . 1287 à 1726  
de Liesse, de . . . . . 1542 à 1674  
de La Ferté-Milon, de . . . . . 1592 à 1498

La Société regrette de ne pas avoir, en ce moment, de fonds à sa disposition pour acquérir les manuscrits que M. Delbarre lui offre et qu'elle serait heureuse de posséder.

M. l'abbé Poquet est prié de continuer la relation de l'excursion archéologique du 7 juin. Après avoir fait l'historique et la description de l'église et de la forteresse d'Amblegny, il fait aujourd'hui celles des églises de Laversine, de Cœuvres, de son château et de l'abbaye de Valsery :

#### LAVERSINE.

Nous étions à peine sortis d'Amblegny, dans la direction de Cœuvres, que nous aperçûmes à notre droite, dans une petite gorge étroite et sans profondeur, le vieux village d'Aethèse, aujourd'hui Saint-Bandry. Ce lieu est célèbre par l'ancienne légende de son glorieux patron, et son église offre quelques détails d'architecture romane qui mériteraient plus qu'une mention ordinaire ; mais il n'y avait pas lieu d'y penser ; notre véhicule entraîné avec la rapidité de l'éclair touchait déjà le hameau de Courtauson. C'est entre ce hameau et Laversine, *Versinia*, que l'Etat ecclésiastique du diocèse de Soissons place une église paroissiale qu'il suppose avoir été occupée par des templiers. Il ajoute que cette église aurait été dédiée à saint Laurent, dont le titre et le culte ont été transférés depuis dans celle de Laversine qui était origi-

nairement sous le vocable de saint Martin qu'on fête encore comme patron secondaire.

Nous ne savons sur quelle base repose cette assertion, et si l'église fortifiée dont nous allons parler n'aurait pas donné lieu à une opinion incertaine que le temps serait venu ensuite confirmer, comme cela est arrivé tant de fois et avec aussi peu de fondement. On fait jouer, dans notre pays, un rôle si considérable aux templiers, aux moines rouges et aux souterrains, qu'il faudra bien un jour chercher à éclairer ces mystérieuses traditions et à faire à chacun la part qui lui revient de son influence réelle ou imaginaire.

Quoiqu'il en soit de cette assertion, l'église de Laversine, ou plutôt son chevet carré, seule partie intéressante, n'en offre pas moins un type curieux à constater. Elle est bâtie sur le penchant du côté. L'abside ne présente, dans son chevet rectiligne, que d'étroites arcades lancéolées, sans autre ornementation qu'un tailloir et un oculus environné de plusieurs tores concentriques. Entre ces deux arcades aux angles existe une ouverture cintrée, flanquée de colonnettes et couronnée de tores. Aux angles, les contre forts s'évident en encorbellement, comme aux portes militaires du château d'Armentières, de l'abbaye de Saint-Médard, à la tour et au portail des églises de Fontenoy et de Crouy. Cette disposition architecturale, qui ne manque pas d'originalité, accuse la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou le commencement du XIII<sup>e</sup>. Le clocher s'élève au-dessus de la plate-forme de l'abside sur laquelle on a ménagé, à l'est, une galerie extérieure. La façade du clocher est percée de fenêtres ogivales et ornée d'une corniche à modillons; elle est terminée, dans sa partie supérieure, par un toit à double égoût. Les transepts et la nef ne nous semblent appartenir comme les autres églises de la vallée qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, malgré leur architecture flamboyante.

L'intérieur de l'église n'a de remarquable qu'un ange effrayant en plâtre, suspendu au plafond de la nef et dont la présence inquiétante menace continuellement les fidèles de sa chute. Il appartient probablement, comme les décors bariolés qui couvrent les parois des murs, à la restauration de 1848, ainsi que l'atteste un tableau attaché au mur de la nef et où nous avons lu : « L'an de Notre » Seigneur, 1848, cette église, tombant en ruine, a été » restaurée, entièrement plafonnée et ornée, sous l'active » et religieuse direction de M. Vrayet, maire de Laversine, qui, avec le Conseil municipal, a mérité la re- » connaissance des habitants de cette commune. MM. » Chrétien, curé, Lefèvre Oligand, marguillier, ont » voulu que cette inscription fût placée dans l'église » pour perpétuer le souvenir de ce bienfait. »

« *Dilexi decorem domus tuæ.* Ps. 25, v. 8. »

Nous ne regrettons qu'une chose : c'est que le zèle de M. le maire de Laversine, qui a bien mérité de ses concitoyens, n'ait eu personne pour le diriger dans ces travaux importants.

Quelques faits particuliers, assez insignifiants d'ailleurs, se rattachent à cette commune. L'historien du Valois rapporte qu'en l'an 1228, Renaud, curé de Laversine, ayant été choisi pour arbitre dans un accord touchant les religieux de Pierrefonds, comme l'usage exigeait que les sentences arbitrales fussent munies du sceau des arbitres, Renaud déclara que, comme il n'avait pas de sceau, il avait emprunté celui de l'archidiacre de Soissons.

« Les assises de Pierrefonds, tenues au mois de juin 1500, mentionnent un autre Renaud, qualifié du titre de franc-archer de Laversine et de Cutry, auquel le juge ordonne de restituer une arbalète qui avait été confisquée. On sait que cette milice, établie par Charles VII en 1448, formait un corps de 23,000 hommes d'élite, dont chaque

soldat avait dû être choisi parmi soixante jeunes gens. C'était une troupe franche, exempte de guet, de taille et de garde, tant en paix qu'en guerre. Elle était distribuée et entretenue dans les communes aux dépens des particuliers ; les habitants de Laversine et Cutry entretenaient donc un franc-archer à leurs frais (1). »

1359. Lors de la réforme des coutumes du Valois, l'évêque de Senlis se qualifiait du titre de seigneur de Laversinc. Cette seigneurie passa ensuite aux marquis de Cœuvres dont nous allons parler.

### CŒUVRES.

L'histoire, Messieurs, dont la haute mission consiste à enregistrer les faits contemporains, au profit des générations à venir, n'a pas toujours traité chaque localité selon son importance réelle ; elle n'a pas toujours laissé non plus après elle un silence désespérant, mais souvent des lacunes extrêmement regrettables. C'est ce que nous avons à déplorer ici, bien que le bourg de Cœuvres, d'autres disent *la ville*, ait été gratifié tour-à-tour du titre de vicomté, de marquisat et de duché-pairie. Si n'était l'illustre et puissante famille d'Estrées, à laquelle appartient le nom si populaire de la trop fameuse Gabrielle, nous aurions eu assurément bien peu de renseignements à vous donner sur cette ancienne bourgade.

Cœuvres (2), qu'on écrivait anciennement Cœuves,

(1) Hist. du Valois, t. 2, p. 48, 521. On voit, près de l'église, un vieux mur, soutenant une terrasse, qui paraît contemporain de ce curé de Laversine. Ce mur n'est-il pas une dépendance de la propriété curiale ?

(2) Cœuvres nous paraît venir de *Cauda*, Queue, Queues, d'où est venu Cœuves, et enfin Cœuvres, comme on l'écrit aujourd'hui. Sa position, à l'une des queues ou extrémités de la forêt de Retz, lui a très-probablement valu cette dénomination. On peut en dire autant de Saint-Pierre-Aigle : c'est Aigle qu'il faut dire. Les anciens

*Cova*, offre une assez jolie position. Cette pointe avancée qui s'allonge du flanc de la colline occidentale pour donner une assiette commode aux habitations en face de la vallée, les deux petits cours d'eau qui se réunissent à ses pieds pour alimenter le ru de Retz, son voisinage si rapproché d'une grande et riche forêt, ont toujours dû en faire un séjour assez agréable.

#### SEIGNEURIE DE CŒUVRES,

On ne sait rien de positif touchant l'importance et les premiers possesseurs de la terre de Cœuvres. Dormay, t. 2, p. 241, insinue qu'elle appartenait, dès le ix<sup>e</sup> siècle, aux seigneurs de Moreuil. D'autres, comme Ansel., t. 2, p. 501, prétendent qu'elle était la propriété des comtes de Grantpré, d'où elle passa à Raoul de Nesles, comte de Soissons, par son mariage avec Adée de Grantpré, dame de Ham. « Il est probable, dit Carlier, t. 3, p. 72, que la terre de » Cœuvres a été, dans l'origine, une portion de patri- » moine de la forêt de Retz, que cette terre a passé des » comtes de Vexin et de Valois aux princes de la branche » royale de Vermandois, héritiers de Simon, comte de » Crépy, et que le donjon du château fut acquis à titre » d'avouerie, par un échange ou comme présent, par » Yves de Nesles, comte de Soissons, pendant que ce » seigneur tenait sous sa tutelle le jeune Raoul V, » comte de Crépy. » Ce qu'il y a de certain, c'est que la seigneurie de Cœuvres fut démembrée en 1232 ou en 1252, comme le disent Dormay et Damien de Templeux,

titres ont mis *Hela*, Pierre-Ail, *Aile*, d'où on a fait *Aquila*, prenant la partie pour le tout. Villers-Cotterêts, *Villare ad Collum Resti*. On voit que cette espèce de personnification animale de la grande et célèbre forêt avait donné lieu à diverses dénominations pour quelques villages environnants qui nous paraissent aujourd'hui au moins singuliers.

en faveur du deuxième fils de Raoul de Nesles, comte de Soissons.

Cette vicomté, créée par le vieux Raoul, relevait de la tour des comtes de Soissons, tandis que la terre de Cœuvres dépendait de la châtellenie de Pierrefonds, ainsi que la ferme du Murget. Il est prouvé, en effet, par des actes et des édits du *xvi<sup>e</sup>* siècle, qu'il y avait à Cœuvres deux seigneuries : celle du château et celle du donjon (1). La vicomté commençait, d'un côté, à la porte Saint-Remy, passait par le Mont-Maquereul jusqu'à Chaudun et allait, en s'élargissant, joindre la vicomté de Buzancy, à la Croix de Fourches. De l'autre côté, elle s'avancait de la porte Saint-Christophe jusqu'aux environs de Vic-sur-Aisne, par le chemin de Compiègne; jusqu'à la Haie-l'Abbesse, par le chemin de Chelles. Pour prévenir toute querelle entre ses fils, à l'occasion de ce partage de sa succession, le comte de Soissons y ajouta plus tard le bois de Sec-Aunoy, des vignes hors des murs et divers droits sur la ville.

Raoul, le vicomte de Cœuvres, était un guerrier plein de courage. Enflammé au récit des malheurs d'Orient, il se croisa avec Saint-Louis en 1248 (2); et il faisait

(1) Bergeron, folio 25, observe, avec beaucoup de raison, que le donjon de Cœuvres a fait partie autrefois d'un partage de ceux de la maison de Soissons, dont le sieur est appelé vicomte. Ce partage, qui était un arrangement de famille, ajoute Cartier, n'a rien changé à l'ancienne constitution. Le lot de celui auquel on a donné le nom de vicomte de Cœuvres, à cause du donjon dont il était seigneur, ne comprenait qu'une partie du territoire. T. 5, p. 72.

(2) Muldrac, dans sa chronique de Longpont, rapporte une charte par laquelle Raoul de Cœuvres, devant partir pour Jérusalem, donna à Dieu et au monastère de Longpont, en pure et perpétuelle aumône, trois muids d'avoine à prendre chaque année sur ses revenus de Villers-Hélou. Mais c'est à tort que cette pièce est datée de 1239, à moins que Raoul de Cœuvres n'ait fait un premier voyage avant la croisade de 1248. Or, ce premier voyage,

partie de l'hôtel du roi pendant le voyage de la Terre-Sainte. Le jeune vicomte emmenait avec lui quatorze chevaliers qu'il s'engageait de défrayer, moyennant une somme de quatre mille livres tournois que lui payerait son seigneur. Raoul fut fait prisonnier à la funeste bataille de la Massoure et partagea la captivité du roi qui l'avait pris en amitié. Il ne repassa en France qu'en 1254 (1). Raoul se croisa une seconde fois, en 1267, avec Saint-Louis; et il vendit, en 1269, aux abbayes de Saint-Jean-des-Vignes et de Notre-Dame de Soissons, le bois de Sec-Aunoy, d'une étendue de 360 arpents, avec tous les droits, pour une somme de 4,000 livres tournois. Mais ce brave chevalier mourut l'année suivante, à Carthage, de la dysenterie.

Les historiens ne sont pas d'accord au sujet de Raoul : les uns supposent qu'il épousa en premières noces la reine de Chypre, qui mourut sans enfants ; les autres disent qu'il fut marié, à son retour de la Croisade, à la comtesse fille de Jean d'Hangest, dont il eut une fille unique, Iolande de Soissons, qui, par son mariage avec Bernard, devint la tige maternelle des Soissons-Morcuil. Cette riche union n'aurait pas empêché Raoul de vendre pièce à pièce ses biens et ses revenus pour subvenir aux dettes qu'il avait contractées dans la guerre sainte. Il paraîtrait cependant qu'il n'avait pas tout aliéné, puisque son neveu, le fils aîné du comte de Soissons, hérita une partie des biens de son oncle le vicomte.

Toutefois, la vicomté de Cœuvres ne rentra pas entièrement dans les apanages du comte de Soissons. Elle passa

que rien ne prouve d'ailleurs, *concorderait assez bien avec la tradition qui lui fait épouser, en premières noces, la reine de Chypre.* Melchior Régn., 125. Caillier, 75. *Mais cette hypothèse absurde est combattue par les raisons les plus fortes.* Hist. de Soiss. Henry Mart., t. 2, p. 140.

(1) Henry Martin, t. 2, p. 140.

avec Iolande, fille unique de Raoul, dans la famille de Moreuil, par son union avec Bernard V. De ce mariage sont issus plusieurs enfants; entre autres, Bernard VI, son second fils, seigneur de Moreuil et de Cœuvres, maréchal de France, marié à Mahaut de Nesles, dame d'Offemont, dont il eut Rogues, seigneur de Moreuil et de Mont-Notre-Dame. Ce dernier quitta, du consentement de Marguerite de Soissons qui n'avait pas d'enfant mâle, le surnom de Moreuil pour prendre celui de Soissons. Thibaud, fils de Rogues, chambellan du roi, capitaine et gouverneur de Soissons, mourut en 1434, laissant plusieurs enfants: Raoul de Soissons, né d'un premier mariage, et, de son second mariage avec Jeanne d'Hangest, une fille unique, Marguerite de Soissons, dame de Cœuvres, Arcy et Montigny, mariée à Jean de Villers, seigneur de Dommiers, avec lequel elle vendit à Jean d'Estrées, seigneur de Valieu, la vicomté de Cœuvres qu'elle lui avait apportée en dot (1).

Le domaine de Cœuvres passa donc, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, dans l'ancienne maison d'Estrées, originaire de Picardie et féconde en grands hommes. Cette noble et puissante famille reconnaissait comme chefs: Pierre d'Estrées, dit *Carbonel*, seigneur de Boulant, Hamel, Istres, qui avait eu pour fils Antoine I<sup>er</sup> d'Estrées, seigneur de Boulant et Valieu, qui épousa, en 1447, Jeanne d'Aiz; Antoine d'Estrées, dit *le Jeune*, son fils puîné, marié à Jeanne, dame de la Cauchée, est regardé comme la branche des seigneurs de Cœuvres, à cause

(1) Carlier, p. 75, dresse une généalogie bien plus fournie. Il dit que Bernard II fut le père de Gervais de Moreuil qui épousa Jeanne de Varennes. Gervais aurait eu deux fils: Rogues et Bouchard de Soissons. Rogues fut seigneur de Cœuvres en 1390. Son fils Thibaud, seigneur d'Arcy, aurait eu pour fils Raoul, seigneur de Cœuvres, marié à Jeanne d'Hangest. Deux filles sortirent de cette alliance: Marguerite et Jacqueline, mortes toutes deux au château de Cœuvres.

de Jean, son fils, qui fit l'acquisition de cette vicomté. Jean d'Estrées fut, sans contredit, un des seigneurs les plus considérables de cette époque. Il avait été élevé parmi les pages de la reine Anne de Bretagne. Il avait rendu les services les plus importants sous François I<sup>er</sup> et acquis la réputation d'un habile capitaine. Le roi Henri II lui donna, par lettres-patentes (1550), la charge de maître et capitaine d'artillerie. Il concourut à la prise de Calais en 1538, et mourut fort âgé en 1571. Voici ce que Brantôme dit de lui :

« Monsieur d'Estrées a été l'un des dignes hommes  
» de son Etat, depuis qu'il ait été possible jamais, sans  
» faire tort aux autres, et le plus assuré dans ses tran-  
» chées et batteries; car il y allait la tête levée, comme  
» si c'eût été dans les champs à la chasse; et la plupart  
» du tems il y allait à cheval monté sur une grande  
» haquenée alzande, qui avait plus de vingt ans, et qui  
» était aussi assurée que le maître. Car pour les canon-  
» nades et arquebusades qui se tiraient dans la tranchée,  
» ni l'un ni l'autre ne baissaient jamais la tête, et s'il se  
» montrait par-dessus la tranchée la moitié du corps,  
» car il étoit grand et elle aussi. C'étoit l'homme du  
» monde qui connoissoit le mieux les endroits pour faire  
» une batterie de place, et qui l'ordonnoit le mieux;  
» aussi étoit-ce un des confidens que Monsieur de Guise  
» souhaitait auprès de lui pour faire conquête et prendre  
» villes comme il fit à Calais. Ça étoit lui qui le premier  
» nous a donné ces belles fontes d'artillerie, dont nous  
» nous servons aujourd'hui, et même de nos canons,  
» qui ne craindront de tirer cent coups l'un après  
» l'autre, par manière de dire, sans rompre, ni sans  
» éclater, ni casser, comme il en donna la preuve d'un  
» au roi, quand le premier essai s'en fit; mais on ne  
» les veut pas gourmander tous de cette façon; car on  
» en ménage la bonté le plus qu'on peut. Avant cette

» fonte nos canons n'étaient du tout si bons, mais cent  
» fois plus fragiles, et sujets à être souvent rafraichis  
» de vinaigre, où il y avait plus de peine, et qui les  
» débouchait de la batterie. Celle qui fut faite devant  
» Ivoi ne donna pas tant de peine, comme j'ai ouï dire à  
» M. de Guise que ce fut la plus belle et la plus prompte  
» batterie qu'il avoit vu ni ouï dire; et on louait fort  
» M. d'Estrées, qu'il avoit ordinairement son fait et son  
» attirail si leste quand il marchoit, que jamais rien ne  
» manquoit, tant il était provident et bien expert en sa  
» charge. Surtout il avoit de très bons canoniers et bien  
» justes; et luy même les y dressoit et leur monstroit; et  
» il avoit aussi de très bons commissaires, dont entre  
» autres ont été Bassompierre qui étoit dans Sienne étant  
» assiégée, et La Foucaudie petit homme, mais qui  
» étoit tout spirituel, l'un des bons catholiques s'il en fut  
» oncques, et l'autre huguenot; et pour ce Monsieur  
» l'amiral l'aimoit fort, s'en trouva bien en ses guerres.  
» Tant d'autres bons a t'il eu que je ne nommerai point  
» et la plupart huguenots, qui avoient imité leur général  
» mondit sieur d'Estrées, qui l'étoit fort, si ne laissa-t'il  
» pas de bien servir son roi au siège de Rouen et aux  
» premières guerres que je vis. C'étoit un fort grand  
» homme, beau et vénérable vieillard, avec une barbe  
» qui lui descendait très bas, et sentoit bien son vieux  
» aventurier de guerre du temps passé, dont il avoit  
» fait profession où il avait appris d'être un peu cruel.  
» Feu mon père et lui avoient tous deux été nourris pages  
» de la reine Anne et tous deux alloient sur les mulets  
» de sa litière; lesquels à ce que j'ai ouï dire à mon père,  
» elle a bien fait fouetter, quand ils faisoient aller les  
» mulets d'autre façon qu'elle ne vouloit, ou qu'ils  
» eussent bronchi le moins du monde. Mon père alloit  
» sur le premier, et monsieur d'Estrées sur le second,

» et puis tous les deux sortants de page furent envoyés  
» delà les monts à la guerre. »

Ces détails si curieux de Brantôme, en nous révélant des faits particuliers de la vie du grand maître d'artillerie, nous apprennent aussi son abjuration et la faveur qu'il accordait au protestantisme. On dit qu'il fut le premier gentilhomme picard qui fit profession publique de la nouvelle religion. L'incendie de Valsery nous fournira bientôt les preuves non suspectes de son zèle et de sa nouvelle foi religieuse. Nous en trouverions, au besoin, d'autres indices dans les prédications que plusieurs ministres entachés de la nouvelle religion et les controverses hardies que les ministres Vasoris et Tristan ne craignirent pas de soulever à Cœuvres et dans les environs.

Jean d'Estrées avait épousé Catherine de Bourbon, fille aînée de Jacques de Bourbon, bâtard de Vendôme, et de Jeanne de Rubempré, en reconnaissance de ce qu'en une rencontre il avait sauvé la vie au sieur duc de Vendôme. Il eut de cette union plusieurs enfants : entre autres Antoine d'Estrées, qui obtint, en 1585, du roi Henri III, des lettres-patentes portant érection de sa terre de Cœuvres en titre de marquisat. Déjà revêtu des dignités de gouverneur, sénéchal et premier baron de Bolonois, vicomte de Soissons, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de La Fère, de Paris et de l'Ile-de-France, il fut pourvu, au camp de Pas-en-Artois, l'an 1597, de la charge de grand maître de l'artillerie de France, que son père avait possédée. « *Etant mort François* » d'Espinass, dit Brantôme, M. d'Estrées a succédé à sa » place comme le méritant bien, et comme l'ayant bien » appris de son brave père. Ainsi, qu'il tarde, le droit et » la vérité rencontrent leur tour; car on lui avoit fait » tort qu'il n'eut cette charge après la mort de son » père. Enfin, le droit et la vérité ont vaincu là pour lui. »

Antoine épousa, en 1559, Françoise Babou, fille du

seigneur de la Bourdoisière, maître d'artillerie, dont il eut François Louis, tué au siège de Laon en 1594, François Annibal, Diane, Marguerite, Angélique, abbesse de Maubuisson, Gabrielle, Julienne, Hyppolite et Françoise.

La plus célèbre de ces huit enfants c'est, sans contredit, Gabrielle d'Estrées, mariée à Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, gouverneur de Chauny, dont elle fut séparée. Cette femme avait reçu de la nature tous les dons qui peuvent enchaîner les cœurs. Henri IV, qui la vit pour la première fois sur la fin de 1590, au château de Cœuvres où elle demeurait avec son père, fut si touché de sa figure séduisante et des agréments de son esprit, qu'il résolut de se l'attacher. De ses relations criminelles avec ce prince, qui la fit marquise de Monceau, puis duchesse de Beaufort, elle eut César, duc de Vendôme, Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, et Henriette, qui épousa le duc d'Elbœuf. La mort funeste de Gabrielle, qu'on prétendit avoir été empoisonnée par le riche financier Zamet, arrivée en 1599, mit un terme à cette liaison scandaleuse et deshonorante pour tous deux. L'histoire flétrira un jour plus énergiquement ces turpitudes qu'on s'est plu à qualifier jusqu'ici de faiblesses pardonnables. Quant à Gabrielle, elle mourut, dit-on, dans des convulsions épouvantables. « La tête de cette femme, une des plus belles de son siècle, était toute tournée le lendemain de sa mort, et le visage si défiguré qu'elle n'était plus reconnoissable. Spectacle bien propre, ajoute un auteur, à guérir des passions insensées, si l'homme qui en a une fois subi le joug, pouvait être ramené par de telles leçons à une raison qui n'existe plus chez lui, et dont il travaille à éteindre ce qui lui reste peut-être encore de son importune lumière. »

Il existait, dans une des salles du château de Cœuvres, une statue en marbre blanc, représentant Gabrielle

d'Estrées étendue sur un lit de repos et dans le costume du temps. Nous ignorons quelle circonstance de sa vie elle rappelle ; mais , dans tous les cas , on n'y reconnaît pas cette gracieuse figure dont parle Feller. Cette statue est aujourd'hui dans une des salles de la mairie de Laon, où elle a été transportée récemment.

François Annibal, marquis de Cœuvres et frère de la duchesse de Beaufort, avait d'abord été destiné à l'église en sa jeunesse, et investi, par Henri IV, de l'évêché de Noyon. Mais, après la mort de son frère aîné, tué au siège de Laon, il renonça à sa première vocation pour prendre le parti des armes. Après s'être signalé en diverses occasions, on l'employa successivement en maintes affaires importantes et difficiles, d'où il sut se tirer avec une égale habileté et un rare bonheur. Diplomate et guerrier, *il soutint dans toutes les circonstances, avec beaucoup d'honneur et de prudence, la gloire et les intérêts de la couronne* (1). C'était même, d'après le Père le Moine, un écrivain d'une certaine valeur, et dont il parle en ces termes :

• M. le cardinal de Richelieu, qui songeoit à tracer  
• un plan pour l'histoire de son tems, le pria de lui  
• donner un sommaire des choses qui s'étoient passées  
• pendant la régence de la mère du feu roi, et le choisit  
• entre tous ceux de ce tems là, parce qu'il le crut le  
• mieux informé, et le plus capable et comme le plus  
• fidèle et le plus sincère. Il fut obéi ; et ce sommaire  
• composé en cinq ou six jours, avec plus de facilité  
• que d'étude, ne laissa pas de lui plaire.... Il ajoute  
• ensuite : Il y a dans le cabinet de ce grand homme beau-  
• coup d'autres pièces qui ne seroient pas moins utiles,

(1) Feller n'admet que la première partie de ce jugement. Il refuse au maréchal le don de la prudence ; il lui reproche les brusqueries et son humeur violente à l'égard du Pape Urbain VIII et de ses neveux.

» s'il avoit autant d'égard à l'utilité publique qu'à sa  
» modestie particulière : un seul volume de ses lettres  
» pourroit être une grande et perpétuelle école, pour  
» tous ceux qui ont à étudier les négociations et les  
» ambassades ; mais je crains fort que ce ne soit des  
» trésors, qui demeureront toujours dans l'obscurité....  
» C'est de là qu'on a tiré deux autres relations qui sont  
» ajoutées à ces mémoires. L'une de la guerre de Mantoue  
» et des intrigues qui l'ont précédée ; l'autre est ce con-  
» clave fameux, où Grégoire XV fut élevé au pontificat.  
» La première explique les particularités de beaucoup de  
» choses, dont on n'avoit pas encore été complètement  
» instruit ; et ce qui importe le plus à l'honneur de la  
» nation, elle justifie clairement la France et ses ministres  
» du malheur de Mantoue. On pourra apprendre de la  
» seconde, de quel usage est à la cour de Rome un  
» homme de cœur et de tête ; et quel intérêt a le roi, que  
» tout homme qui suit ses affaires en ce pays là, ait de  
» la fermeté pour les soutenir avec force et de la capacité  
» pour les conduire avec adresse. »

On étoit redevable à ce seigneur de l'établissement des Feuillants de Soissons, fondé en 1629, de concert avec Marie de Béthune son épouse. Dormay dit que le projet de cette création avait été dressé, quelques années auparavant, au château de Cœuvres. Le traité de fondation est, en effet, daté de cette résidence, deux ans avant l'installation des religieux. C'est en sa faveur que le marquisat de Cœuvres fut érigé en duché-pairie (1648), les lettres-patentes furent enregistrées en 1663. Trente-et-une paroisses ou grands-fiefs formaient l'arrondissement du nouveau duché. Le maréchal mourut en 1670, âgé de 102 ans. Son fils, François Annibal II du nom, fut gouverneur de l'He-de-France, de Soissons et de Laon, et ambassadeur à Rome, où il mourut en 1687, laissant François-Annibal d'Estrées III, pair de

France, comte de Nanteuil, gouverneur général de l'Île-de-France et Soissonnais, gouverneur particulier des villes de Laon, Noyon, Soissons, mort à 50 ans, en 1698. — Louis-Armand d'Estrées succéda à toutes les dignités de son père, et mourut sans postérité en 1723. Mais bien avant sa mort, et dès 1703, il avait permis à son cousin, Victor-Marie d'Estrées, de prendre le nom de maréchal de Cœuvres, précaution inutile puisque ce titre héréditaire fut également éteint par la mort de Victor d'Estrées, décédé en 1737, sans enfant de son alliance avec Lucie-Félicité de Noailles. Ses biens passèrent dans la maison de Louvois, par sa sœur Marie-Catherine d'Estrées, veuve de Michel-François Letteiller, marquis de Courtanvaux, morte en 1741. La seigneurie de Cœuvres échut alors à la famille de Villequier d'Aumont qui la possédait à l'époque de la révolution de 89.

#### CHATEAU DE COEUVRES.

Le château de Cœuvres a eu malheureusement le sort de la plupart des demeures féodales de la France. Il n'en reste plus aujourd'hui que des débris insignifiants et défigurés. A l'exception du pavillon sud-ouest, c'est à peine si l'on reconnaît, dans les constructions modernes, les trop rares fragments qui ont été incorporés. Il paraît que la grande façade où se trouvait une salle de spectacle était située à l'est, et qu'il régnait au midi une magnifique terrasse qui s'étendait jusqu'au pavillon dont nous venons de parler. Il y a quelques années nous entrâmes dans une chambre qu'on nous dit être celle de Gabrielle, et où le trop galant roi de Navarre aurait rencontré un de ses compétiteurs. Est-ce dans le but de fixer un fait malheureusement trop connu, ou de faire accepter comme locale, et au profit du manoir, une aventure fabrique qui avait pu se passer ailleurs, qu'on avait rappelé ce souvenir ? Il est permis de le croire,

En descendant quelques marches, en face de cette façade en partie ruinée, on pénètre dans un long couloir souterrain, sur lequel s'ouvrent de grandes arcades donnant accès dans de vastes salles voûtées, servant autrefois de cuisines, de pièces de décharge et de caveaux.

Le château n'était défendu que par une haute muraille et un large fossé projeté en avant, et sur lequel on avait jeté au nord un pont-levis qui se dressait au besoin contre la porte crénelée et surmontée d'un pavillon. On voit que par la nature de ces travaux on n'avait pas songé à bâtir une forteresse ; mais seulement à mettre le château à l'abri d'un coup de main et à protéger la maison et la vie du seigneur.

#### LES MAGASINS DE LA RECETTE, GRENIERS A SEL.

Au nord du château et en dehors des fossés, on s'arrête involontairement devant un immense bâtiment construit avec beaucoup de solidité et une certaine recherche. Dans la partie inférieure, de longs créneaux éclairent les appartements, la plupart voûtés ; et, dans la partie supérieure, ce sont des fenêtres à croisées ornées de moulures. Les ouvertures des greniers sont décorées de pilastres cannelés, avec chapiteaux à volutes. Sur les frontons sont sculptées des pièces de canons lachant leur bordée. Sur l'archivolte s'élève, de distance en distance, des petits vases surmontés de boulets. On voit, à ne pas s'y méprendre, que c'est la propriété d'un grand-maître de l'artillerie de France, puisque les emblèmes de ses fonctions et de ses titres sont disséminés partout avec profusion. Cela n'empêche pas le visiteur de se demander à quel usage ont dû servir ces vastes constructions. Il nous semble qu'il ne faut pas seulement voir dans ces bâtiments, aujourd'hui transformés en ferme rurale, les écuries, les communs d'un château, mais encore les greniers du domaine où l'on emmagasinait le

produit de la terre, le grenier à sel, le logement où habitait le receveur-général des belles fermes de la duché-pairie. Ce bâtiment qui a près de 66 mètres se relie à un autre bâtiment de cent et quelques pieds. Cette dernière construction désignée sous le nom de grenier à sel comprend neuf travées soutenues par une colonne carrée surmontée d'un simple tailloir ; elle comportait une double voûte, les travées du bas n'étaient éclairées que par deux fenêtres cintrées, tandis qu'il y en avait jusqu'à trois dans le haut. Mais elles étaient un peu plus étroites.

Mais à quelle époque précise faut-il rapporter cette grande construction : pour nous, elle serait contemporaine du château et l'œuvre de Jean d'Estrées. C'est, sans aucun doute, à ce puissant seigneur qu'on doit la réédification du manoir seigneurial. En achetant la propriété des vicomtes de Cœuvres, il a dû trouver leur résidence en ruines ou dans des conditions inhabitables. Du reste, les châteaux-forts et leurs donjons menaçants avaient perdu tout leur prestige. Jean, grand-maître d'artillerie, habitué à voir les remparts les plus solides s'écrouler sous ses yeux, ne devait attacher aucune importance à la possession d'une forteresse dominée de tous côtés. Son intention, en prenant possession de la terre de Cœuvres, aura donc été d'y bâtir une demeure digne de sa haute position, plus conforme aux exigences du siècle et par conséquent plus somptueuse. Au reste, nous avons été assez heureux pour voir se confirmer nos présomptions à cet égard. La bonne rencontre ou, comme on dirait en archéologie, *la bonne trouvaille* d'un fragment de pierre provenant de la démolition du château, et incrustée aujourd'hui comme moëllon dans le nouveau mur du potager, aurait fait cesser tous nos doutes. On peut encore lire cette inscription lapidaire :

CE. LOGIS. A. ESTÉ.....L. AN MIL CINQ CENT...

1565. — Mais ce qui est plus concluant encore, c'est que sur la tour carrée qui sert de colombier dans la basse-cour, on trouve la date de 1559.

#### ÉGLISE DE COEUVRES.

EXTÉRIEUR. — Après ce que nous avons dit des églises de la vallée d'Amblegny, il nous restera bien peu de choses à ajouter ici. L'architecture que nous avons sous les yeux a un tel caractère de conformité avec celui que nous venons de décrire, que nous n'aurions qu'à nous répéter. C'est toujours le roman, l'ogive et le flamboyant, c'est-à-dire le XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Cependant, une chose nous a plus particulièrement frappé ici : c'est la position même de l'édifice religieux, surtout celle du clocher absidal, placé sur la déclivité d'une pente rapide. La vue de cette tour élancée, de ces transepts groupés sous ses ailes, lui donnent un aspect tout à la fois curieux et imposant. Le clocher abrite, comme à Laversine, le sanctuaire; il peut se diviser en trois ordres : le premier, ou rez-de-chaussée, est percé de trois fenêtres romanes dont la médiane est plus large et plus élevée que les deux autres; le deuxième ordre est composé d'une arcade en retrait, soutenue par de simples pilastres, sans autre ornement qu'un tailloir en biseau; au troisième ordre, l'ornementation s'enrichit : les deux fenêtres ogivales s'encadrent de colonnettes et de voussures, et le pignon, avec son toit à double égout, vient le revêtir d'une corniche gracieuse.

Les masques et les crochets du transept méridional ainsi que les colonnettes à chapiteaux feuillagés du portail et les deux petites fenêtres cintrées qui l'accompagnent, annoncent la même époque.

La nef et les bas-côtés paraissent l'ouvrage de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ou du commencement du XVI<sup>e</sup>. Ces fenêtres à compartiments où sont inscrits des cœurs, des mitres,

des quatre-feuilles, ces corniches unies, ces contre-forts saillants, ces nervures prismatiques, ces moulures creuses et maigres, ces anses de paniers, ces bouquets de flammes, ces choux frisés sur les rampants du transept septentrional viendraient au besoin confirmer cette date.

INTERIEUR. — A l'intérieur, cette église laisse beaucoup à désirer aux amateurs de la belle architecture. La nef principale n'est séparée du seul bas-côté qui lui reste que par des colonnes incomplètes; ces chapelles latérales établies sur le plan du sanctuaire, ce chœur emprunté sur la nef, ce jour versé avec trop d'abondance par de larges fenêtres, ne lui donnent pas assurément cette physionomie religieuse et austère qui convient si bien à nos églises. Mais hâtons-nous de dire que malgré l'exiguité des ressources dont jouit la fabrique, bien des réparations ont été entreprises; d'autres, qui ne sont qu'en projet, se réaliseront sans doute un jour. N'y a-t-il pas là, près de l'église qu'elle affectionne, une famille généreuse, et à qui ses vertus feront une douce obligation de s'occuper de son embellissement, comme de tout ce qui peut enrichir, soulager et améliorer le pays? Une belle et magnifique maison, que nous avons sous les yeux en sortant de l'église, et dans laquelle viennent d'être installées de vertueuses et saintes filles destinées à l'éducation des enfants du peuple en est une garantie. Quand l'œuvre de consolidation pour l'église sera terminée, nous croyons qu'on pourrait s'occuper des fenêtres en y faisant mettre des vitraux de couleur. Ces brillantes verrières sont pour nos églises une des plus riches décorations et un des enseignements les plus ingénieux et les plus utiles. Elles remplacent avec succès les plus magnifiques tableaux presque toujours déplacés dans nos monuments dont ils brisent malheureusement les lignes architecturales, sans parvenir à donner à l'édifice qu'ils se proposent d'embellir la moindre valeur esthétique.

L'abside ou chevet carré offre dans les chapiteaux de ses colonnettes placées à chaque angle et ornées de feuilles rabattues et enroulées dans le tailloir en biseau, quelque réminiscence de l'ornementation du rond-point de la cathédrale de Soissons. Le côté gauche présente une déviation considérable sur la perpendiculaire. La voûte de ce sanctuaire est très-basse et traversée par deux tores et un bandeau en dos de carpe au milieu. Cette partie de voûte est très-ancienne; celle des chapelles latérales ne date que du XVI<sup>e</sup> siècle. La nef et les bas-côtés n'ont qu'un plafond moderne en plâtre, avec des poutres apparentes.

L'église de Cœuvres est, comme la plupart de celles de nos contrées, dépourvue de tout objet d'art; les tableaux en sont médiocres. Cependant, vous pourrez remarquer dans l'ancienne chapelle seigneuriale, comme l'indique encore le bandeau funèbre ou litre (1), un tableau du Rosaire qui peut avoir quelque intérêt historique. Outre les personnages usités dans les compositions, de ce genre, on y voit ici une personnification de saint Dominique assez curieuse; c'est la traduction d'un fait rapporté dans sa légende: la vision de sa mère qui vit l'enfant qu'elle portait dans son sein, sous la figure d'un jeune épagneul portant un falot embrasé, présage

(1) Le litre est un lé d'étoffe noire sur lequel on pose les écussons des armes des princes et autres personnages, lors de leurs obsèques. C'est aussi le nom que l'on donne à une bande noire en forme de lé, peinte sur les murs d'une église, en dehors et en dedans, sur laquelle on peignait autrefois les armes des patrons et des seigneurs après leurs décès. Quelques hellénistes, comme M. l'abbé Congnet, pensent que l'on doit écrire *lita*, du grec *LITĒ*, *supplication*, et non *litre*. Les latins veulent, au contraire, qu'on écrive *litre*, de *litura*, parce qu'on noircit la muraille de l'église. Dans cette distinction plus subtile que sérieuse, les premiers veulent rapporter l'origine de cet emblème funèbre au sentiment, au cœur qui a pu le provoquer, tandis que les seconds attribuent sa naissance à l'œuvre extérieure qui lui a imposé en conséquence son propre nom de baptême.

assuré de ce que ferait saint Dominique pour incendier le monde de son zèle. *Hujus mater gravida sibi visa est in quiete continere in alvo catulum ore preferentem facem, quâ editus in lucem, orbem terrarum incenderet.* Le donateur, les mains jointes, couvert du long manteau noir et du collet blanc rabattu, se prosterne aux pieds de la sainte Vierge et de l'enfant Jésus. Il serait bon de rechercher quel peut être ce personnage, seigneur ou simple receveur de la terre de Cœuvres.

PIERRES TOMBALES. — INSCRIPTIONS.

En examinant le pavage de l'église, nous y avons reconnu plusieurs pierres tombales de différentes dimensions. Quelques-unes sont très-grandes; elles ont environ 2 m. 50 sur 1 m. 50. Elles contiennent ordinairement plusieurs personnages. La plupart de ces tombes ne portent que des inscriptions frustes ou illisibles. Voici les fragments de légende que nous avons pu recueillir :

Sur une de ces tombes représentant un personnage revêtu d'un petit habit appelé justaucorps, du manteau court et du collet rabattu, l'épée au côté, on lit cette inscription :

« Cy gist, honorable personne ... l'artillerie de France  
» et receveur de Cœuvres, qui décéda le 20 novembre  
» 1604. Priez Dieu pour son âme. »

Sur une autre tombe figurant deux personnages : le mari avec la fraise et le petit manteau, le justaucorps, le col rabattu, les mains jointes, culottes et souliers à bouffes; sa femme, vêtue d'une robe à plis serrés, la camisole au collet rabattu, le frontal sur la tête, les mains jointes et le chapelet pendant, on y déchiffre cette légende incomplète :

« Cy gisent les corps de desfunts Jean Dupré .... natif  
» de la ville de Blois, en son vivant consierge du chatel  
» de Cœuvres. A le dit Dupré en son iunq (jeune)

- » age . . . du canon por. le Roy sous feu Mons<sup>r</sup> Destrées,
- » grand maître de l'artillerie, lequel dit Dupré décéda le
- » 10 janvier. »

Sur une troisième tombe, on lit :

- « Cy gist noble homme Jehn de Villers, vidame de
- » Soissons, la tour . . . en son vivant demoiselle dudit ....
- » Soissons demoiselle .... Priez Dieu pour leurs ames.
- » *Requiescant in pace.* »

Une quatrième pierre sépulcrale offre une croix avec des branches terminées en fleurs-de-lys, chargée d'une couronne d'épines. On y lit ces mots :

- « ... sa fême en leurs vivants laboureur dem<sup>t</sup> à la
- » ferme de la . . . lequel Desuoirs trepassa le 26 aoust
- » 1594 et la dite Marie Lislet le xx<sup>e</sup> de janvier 1606. Priez
- » Dieu pour leurs ames. »

Une autre petite pierre a conservé les caractères suivants :

- « Marie en son vivant fême de Leonard Feret, sergent. »

Une cinquième tombe venait d'être déplacée; nous pûmes lire :

- « Cy gisent Simon de Luise, Marie Tirlet sa fême, en
- » leur vivant laboureur à la ferme de la Louate, paroisse
- » de Rully, lequel de Luise ou Luynes trepassa le 26 aout
- » 1594 et la dite Marie Tirlet trepassa en 1596. Priez
- » Dieu. »

La cloche porte pour inscription :

- « L'an 1852, j'ai été béni par M. C.-F. Clouet, curé;
- » j'ai eu pour parrain M. le baron Charles Estaves, maire
- » de Cœuvres-et-Valsery, et pour marraine M<sup>me</sup> Hyacinthe
- » Boulroy. »

En sortant de l'église, notre attention se porta sur le cimetière qui lui est contigu où nous voyions des maçons occupés à placer une pierre tombale provenant de l'abbaye de Valsery. Curieux de connaître le personnage auquel elle avait été autrefois destinée, nous priâmes les ouvriers

de la retourner, afin de pouvoir lire l'inscription qui existait encore. Grâce à leur complaisance, nous découvrîmes bientôt que cette dalle avait recouvert la dépouille mortelle de Guiard de Launoy, enterré dans l'église de l'abbaye de Valsery. Nous obtînmes de la bienveillance de M. le baron Estaves que cette pierre serait placée honorablement dans l'église de Cœuvres.

On a découvert à Cœuvres, il y a un an environ, en creusant les fondations d'une maison bourgeoise bâtie en face du portail de l'église, des cercueils en pierre, dans lesquels on a trouvé de petits vases en terre d'un gris-noir, que le propriétaire, M. Hubert, tient à conserver.

#### ABBAYE DE VALSERY.

De Cœuvres, la Société se rendit à Valsery, ancienne abbaye de Prémontré, située dans un charmant vallon. M. le baron Estaves, membre du Conseil d'arrondissement et propriétaire actuel de ce beau domaine, que son père a su assainir et planter magnifiquement, et que lui saura certainement fertiliser et embellir, reçut la visite qui venait le surprendre dans sa douce solitude avec cette cordiale aménité qui lui est familière. En digne châtelain, il voulut faire lui-même les honneurs de sa maison avec un empressement dont nous devons lui savoir gré.

La Société avait sous les yeux une belle et charmante propriété, des pelouses verdoyantes, des canaux aux gracieux contours, des allées sinueuses, des bosquets touffus, de beaux arbres verts, un parc délicieux et des jardins productifs, des appartements riches et soignés; mais elle n'y a presque rien vu de ce qui atteste une ancienne abbaye. On y remarque bien une façade régulière flanquée d'un pavillon au toit élané, des constructions en retour d'équerre bâties avec une certaine

régularité, telles qu'on les faisait au dernier siècle; mais où est l'église? où sont les cloîtres? le préau des anciens religieux? On nous montra la place où ils furent; mais il n'en est pas resté pierre sur pierre. A peine reconnaît-on, sur les parois des murs, à l'est, les traces des arcades qui mettaient les cloîtres en communication avec une ancienne salle capitulaire qu'on a enfermée dans des constructions plus récentes. C'est là une partie du vieux couvent et la seule qui ait assisté et survécu à toutes ses vicissitudes. Mais il nous faut reprendre les choses de plus haut et faire en peu de mots l'histoire de ce monastère; rappelons d'abord son origine, ses vicissitudes, son illustration, nous redirons ensuite ce qui nous reste de cette intéressante abbaye :

#### ORIGINE DE L'ABBAYE DE VALSERY.

Le commencement du XII<sup>e</sup> siècle fut, vous le savez, l'époque de nombreuses fondations religieuses, surtout dans notre pays. Deux grandes figures apparaissent alors dans l'église de France : saint Bernard et saint Norbert. L'un réformateur austère d'un ordre dégénéré, et l'autre créateur d'une institution magnifique réclamée par le besoin des temps. Et si, d'un côté, Foigny, Vauclerc, Longpont, attestent à jamais les bienfaits de la réforme monastique coulant à pleins bords des riches coteaux de la Bourgogne; de l'autre côté, Saint-Martin de Laon, Cuissy, Thenaille, Bucilly, Braine, Chéry-Char treuve, Val-Chrétien, Valsecret et Valsery, n'en montrent pas moins combien furent utiles ces essaims de moines apostoliques qui s'échappèrent successivement des profondes solitudes de Prémontré.

Chose remarquable! Messieurs, et à laquelle on ne fait pas assez attention: Norbert était à peine installé dans son désert que déjà le bruit de sa sainteté, du zèle

évangélique de ses enfants, fit désirer de voir le nouvel institut se propager de tous côtés. Bientôt Lisiard de Crespy, jaloux de procurer à son diocèse ce renfort d'ouvriers missionnaires dont on lui vantait avec raison les vertus et les succès apostoliques, se rend à Premontré sous le prétexte d'y assister à une cérémonie religieuse : mais, dans le fond, pour y voir de près les disciples de Norbert et s'aboucher avec leur saint fondateur. Lisiard était un prélat distingué et instruit. Il réussit à persuader Norbert de fonder une maison dans son diocèse. Norbert, vaincu par les pressantes sollicitations de l'évêque, consentit à lui donner douze religieux, à la tête desquels il mit Henry, son fidèle coadjuteur.

Ce fut vers 1224 ou 1226 (1) que la nouvelle colonie

(1) En effet, les historiens ne sont pas d'accord entre eux sur l'année de cette fondation. Selon les uns, elle a eu lieu en 1121, comme le prouve la charte de donation par laquelle Hugues-le-Blanc, conjointement avec Helvide, son épouse, se dessaisit, entre les mains de Lisiard et à la prière de Norbert, de plusieurs héritages que ses prédécesseurs avaient usurpés sur l'église de Viviers et les restitue au chapitre et à l'église dudit lieu. D'autres écrivains, ne pouvant accepter une date qui est sinon antérieure au moins contemporaine de la fondation de Prémontré, s'appuyant d'ailleurs sur le titre d'abbé qu'Henry ne porta qu'après le voyage de Norbert à Rome, où les constitutions de l'ordre furent approuvées, sont tentés de reculer cette fondation jusqu'en l'année 1126. Le Plaige, voulant concilier ces deux opinions, propose l'an 1124. Il trouve que cette date est plus rapprochée de celle de l'approbation de l'ordre qu'il fixe aux calendes de juillet 1124, et de l'investiture abbatiale d'Henry, en 1125. D'ailleurs, la désignation de Viviers, après Saint-Martin de Laon, dans la bulle d'Honoré III, du mois de mars 1126, lui semble, avec raison, presupposer son existence. Rien n'empêcherait, en définitive, d'admettre l'acte de donation de 1121 et la prise de possession en 1122 ou en 1124, si l'auteur du duché de Valois, s'autorisant d'un titre que Duchesne a extrait dans son histoire de Châtillon, page 16, portant que sous l'épiscopat de Josleim, les chanoines séculiers qui desservaient les églises de Braine, de La Ferté-Milon, de Pierrefonds, de Viviers, ont été remplacés par des chanoines réguliers, ne venant le contester avec

vint s'installer à Viviers; bourg alors assez considérable et situé sur la lisière septentrionale de la forêt de Retz. Les écrivains ont été aussi embarrassés pour assigner le nom du fondateur de la nouvelle abbaye que pour fixer l'année de sa création. Les uns en ont rapporté l'honneur à Jean Leroux, seigneur de St-Pierre-Aigle (1); d'autres à un bourgeois de Soissons, nommé Ives, et Helvide (2) son épouse. L'annaliste de Prémontré hésite, bien qu'il laisse percer son désir de reconnaître pour fondateur avoué Hugues-le-Blanc, seigneur de La Ferté-Milon et châtelain de Viviers. Pour nous, nous croyons qu'il faut attribuer toute la gloire de cette fondation au pieux Lisiard qui, après avoir obtenu la restitution de l'église et de ce domaine usurpé, avait voulu en confier la desserte à des chanoines réguliers.

La position de Viviers ne paraît pas sans attrait aux yeux du chroniqueur de l'ordre; il y exagère à dessein la douceur du climat, la fertilité du sol, l'utilité des sources qui alimentent de vastes étangs, le voisinage de la forêt, avantages, selon lui, qui devaient engager les chanoines à y fixer pour toujours leurs demeures. Mais les moines ne raisonnaient pas de la même manière; ils préféraient, à toutes ces séductions physiques, le calme de la vie religieuse. Gênés sans doute aussi par le fracas des armes, offusqués par des tours et de hautes murailles qui les assujétissaient à une foule d'incommodités

la brutalité d'un chiffre et d'un fait : c'est l'élevation de Josleïn sur le siège épiscopal de Soissons en 1122 (Voyez *Gallia Christ.*, t. 9, p. 486. *Annales de Prémontré*. Carlier, t. 1. p. 417.)

(1) Cabaret. *Mémoires historiques*, t. 2.

(2) Rousseau. *Hist. manuscrite*. Cet historien suppose que ces personnes se sont données, elles et leurs enfants, à saint Norbert, dans la salle de l'évêché, en présence de Lisiard, pour vivre sous sa conduite. Ne serait-ce pas le fait mal interprété de la charte du comte Ives, ratifiant la donation faite par Raoul de Vermandois, qui aurait donné lieu à cette méprise de l'historien soissonnais ?

et de désagrémens, ils soupiraient après le silence de la solitude, le bonheur d'une retraite exempte des embarras, du tumulte et de la dissipation d'un château-fort où les puissants seigneurs venaient de temps en temps séjourner avec toute leur cour. N'est-ce pas là ce qu'avaient déjà fait leurs frères de Château-Thierry, en se retirant de l'habitation des princes de Champagne pour aller se cacher dans les landes incultes et marécageuses de Valscret ? (1)

Leur désir ne tarda pas à être exaucé. Dès l'année 1148, c'est-à-dire vingt-deux ans après leur arrivée à Viviers, les chanoines réguliers, grâce aux largesses de Jean Leroux, seigneur de Saint-Pierre-Aigle de *Hela*, se virent en possession d'une maison et d'un bien considérable qu'il avait dans un lieu nommé Valsery (2), à cause de sa situation au milieu d'un vallon où l'on respirait un air pur (3). Cette petite vallée, située entre Saint-Pierre-Aigle et Cœuvres, offrait en effet une situation d'autant

(1) Plusieurs auteurs ont assigné d'autres causes à une migration aussi subite : les uns ont supposé qu'elle avait été occasionnée par la résistance des religieux de Viviers aux volontés des comtes de Crespy ; les autres l'ont rapporté au différend élevé en 1174, alors que Philippe de Lorraine, comte de Flandres, qui, dans la vue de défendre ses domaines contre l'ennemi, avait élevé, sur l'emplacement de la métairie et des vergers du couvent, une tour qu'il environna de remparts, de manière à en faire une citadelle fortifiée. D'autres, enfin, ont prétendu que les Prémontrés abandonnèrent Viviers afin de céder à une émeute qui avait éclaté contre eux. Ces raisons ne sont d'aucune valeur, et l'historien Carlier les a réfutées, preuves en main. Voyez t. 1, p. 419.

(2) Cabaret prétend que ce furent les religieux qui désignèrent ce val sous le nom de *Vallis serena*, d'où, depuis, par corruption, s'est formé le nom de Valsery qu'il a toujours conservé depuis. Les Prémontrés auraient bien pu, en effet, lui donner ce nom, si déjà il ne l'avait. C'était, en effet, pour eux, un séjour de calme après le bruit de la tempête, le repos du désert après l'agitation du siècle, la paix après les troubles de la guerre.

(3) *Gallia Christ.* t. 9, p. 484.

plus agréable et commode qu'elle était environnée de bois, d'étangs, arrosée par un ruisseau limpide, et abritée par des collines aux pentes adoucies.

1153. Bien que la donation faite par Jean Leroux aux religieux Prémontrés remontât déjà à l'année 1148, l'abbaye ne fut cependant transférée à Valsery qu'en 1153; d'autres disent en 1155. Il nous reste une charte de Ives, comte de Soissons, confirmant au monastère de Valsery tous les biens jadis donnés par le comte Raoul de Vermandois à l'ancienne abbaye de Viviers. Après avoir établi que les biens accordés aux serviteurs de Dieu, par la munificence des princes, doivent rester à l'abri de toute perturbation et être possédés en pleine sécurité quand ils auront été placés sous leur sauvegarde, il déclare, au nom de son illustre suzerain, que telle était la volonté du comte Raoul en lui remettant entre les mains les droits de sa tour bâtie sur ses terres; et que lui, Ives, en la recevant en fief, il n'ignorait pas que l'église de Viviers et ses dépendances avaient toujours eu l'usage du bois de chauffage et de constructions, le libre pâturage pour les troupeaux et le droit du mort bois dans la forêt de Retz; que, voulant conserver les libertés dont jouit l'église, il veut qu'elle soit maintenue dans la possession de tous ses droits. Cette charte, signée par quinze témoins pris parmi la noblesse, le clergé et les serviteurs du prince, fut donnée deux ans après la mort de Raoul.

1154. L'année suivante, le pape Adrien IV approuve cette translation par un diplôme qu'on ne lira pas sans intérêt :

« Le pape Adrien à Etienne, abbé de Valsery, et à ses  
frères professant la vie régulière. L'unité de l'autorité  
et de la charité fraternelle nous font un devoir, à nous  
qui sommes assis sur le siège apostolique, de consentir  
aux justes désirs des religieux, et de leur octroyer avec  
bonté leurs légitimes demandes. C'est pourquoi, chers

» fils dans le seigneur, nous consentons volontiers à vos  
» justes prières. Nous prenons sous la protection du  
» bienheureux Pierre et la nôtre, l'église de la bienheu-  
» reuse mère de Dieu, toujours vierge, à laquelle vous  
» êtes attachés par de saintes fonctions. Nous confirmons  
» cette grâce par ce présent privilège, en statuant que  
» tous les biens que votre église possède maintenant  
» en justice et d'après le droit canonique, ou qu'elle  
» pourrait posséder dans la suite avec la grâce de Dieu,  
» par les concessions des pontifes, la largesse des rois  
» ou des princes, les dons des fidèles ou par tout autre  
» moyen légitime, vous soient garantis intégralement,  
» à vous et à vos successeurs. »

Le pontife ajoute qu'il a cru devoir donner ici le détail des biens que possède déjà l'abbaye: « Savoir la vallée de  
» Valsery avec le moulin de Soucy, l'usage du mort bois  
» tel que l'avait concédé Jean Leroux. L'église de  
» Viviers, libre de toute imposition, avec ses dépen-  
» dances; les deux Viviers; le moulin de Bechereu et de  
» Crèvecœur; les coutumes du pays telles qu'elles exis-  
» taient précédemment; les dîmes et le terrage, et le  
» droit d'affouage. L'église de Sainte-Marie de Javage (1)

(1) D'après les constitutions monastiques arrêtées par saint Norbert, les femmes pouvant les observer aussi bien que les hommes; il se forma plusieurs communautés de personnes du sexe qui demandèrent à faire profession de la nouvelle règle. L'une d'elles vint s'établir à Viviers, sous la direction de l'abbé Henry, qui les plaça dans un corps-de-logis séparé et attenant à l'église. Le nombre des professes étant venu à s'augmenter au point que l'emplacement ne pouvait plus suffire à les contenir, le pieux abbé pria le comte Raoul de lui donner un autre endroit où il put établir plus commodément cette communauté naissante. Le comte lui accorda toute la terre de Javage, avec la métairie qui existe en cet endroit. C'est ce que prouve une charte de 1148, insérée dans le *Gallia Christiana*. Il y est dit qu'il a cédé à l'abbé, son oncle, les lieux en question pour servir de retraite aux sœurs déjà établies dans son château de Viviers; afin que, déli-

» avec les moulins et les dépendances. La terre de Pont-  
» Robert, de Dampleux et d'Oigny, donnée par Pierre pour  
» ses filles. (1) La terre de St-Agnan, avec le moulin et  
» les dépendances. La dime de ce lieu telle que vous la  
» possédez des moines de Saint-Denis et de Gui de  
» Margival. La terre d'Eudes-le-Roux; la terre de Pig-  
» melles et ses dépendances; la terre *Terratorum*; la  
» terre du châtel avec ses dépendances; la terre de  
» Mathieu de Loistre; la dime de Bonneuil et celle que  
» vous possédez à Benenville. Certainement, ces noaves  
» que vous faites venir de vos propres mains ou à vos  
» frais, même pour les nourritures des animaux, que  
» personne ne prétende en exiger la dime.

» Nous arrêtons aussi qu'aucun religieux ne quitte  
» l'abbaye sans la permission de l'abbé et du chapitre, et  
» qu'il n'y soit reçu que sur la présentation de lettres  
» testimoniales. Nous déclarons aussi la sépulture de ce

vrées du tumulte et des embarras du siècle, elles puissent remplir  
en paix les devoirs de leur état et mener une vie plus commode.  
*Gall. Christ.*, t. 10, instr. p. 118.

(1) Nous possédons la charte de Henri, comte de Troyes, pour  
l'amortissement et la ratification de cette donation faite par Pierre  
d'Oigny, en faveur du couvent de Javage qui a reçu ses filles.  
Cette pièce est de 1169; elle est datée de Château-Thierry. On  
voit que Pierre d'Oigny donnait à l'église une partie de sa terre,  
environ sept muids, dans un endroit désigné entre *Fulcherotum*  
et les champs de Villers, et trois muids de terre que l'abbaye devait  
cultiver. Le donateur s'engage à fournir la moitié de la semence,  
à la condition de recevoir, dans un terrain séparé, la moitié de la  
récolte. Il concède de plus, en aumône à la même église, pour bâtir  
à *Oisné* une maison, un manoir, un fief et sa clôture, ainsi que  
les commodités du bois et de tout le quartier appelé *Aisance*,  
pour l'amour de Dieu. Il accorde à perpétuité et librement la nourri-  
ture de tous les animaux, à l'exception des juments qui vont au  
bois — L'usage du bois pour tous les besoins de l'abbaye ainsi  
que de tous les lieux qui en dépendent, à la condition qu'il ne sera  
pas permis aux religieux de le vendre ni de le donner. Sa femme  
Hélisende et ses fils donnent leur consentement.

» lieu libre , afin que personne ne s'oppose à la dévotion  
» et à la volonté de celui qui aura voulu y être enterré ,  
» à moins qu'il ne soit excommunié ou interdit , sauf  
» toutefois les droits canoniques des églises d'où ils  
» viennent.

» Nous décrétons donc qu'il n'est permis à personne  
» de troubler cette église , d'enlever ses possessions , de  
» les retenir après les avoir usurpées , de les amoindrir ,  
» de les fatiguer de quelques vexations que ce soit ; mais  
» que ces possessions soient conservées intactes et entières  
» pour la nourriture et le soutien de ceux à qui elles  
» ont été données , pour leur service et leur besoin ,  
» sauf l'autorité du siège apostolique , les droits cano-  
» niques de l'évêque diocésain.

» Que si quelqu'un , soit ecclésiastique , soit laïque , ose  
» à l'avenir sciemment et témérairement s'insurger contre  
» cette page de notre constitution , nous voulons qu'a-  
» près un second ou un troisième avertissement , à moins  
» qu'il ne renonce à ses prétentions en donnant une  
» satisfaction suffisante , il soit privé de ses dignités et  
» honneurs , et soumis à la vengeance divine . Nous voulons  
» qu'il sache qu'à cause de son iniquité il est exclu de  
» la réception du très-saint corps et du sang de Jésus-  
» Christ , notre Dieu et Seigneur ; et qu'il est sous le coup  
» de la vengeance réservée au jugement dernier . A tous  
» ceux qui conserveront les droits de ce lieu saint la paix  
» de Notre Seigneur . Qu'ils goûtent ici bas le fruit de leurs  
» bonnes actions et qu'ils retrouvent auprès du juge sévère  
» les récompenses de la paix éternelle ! »

Cette charte est signée de plusieurs prêtres et diacones-  
cardinaux , et de l'évêque d'Ostie.

Cette charte prouve que , dès sa naissance , cette abbaye  
fut richement dotée par les libéralités des plus grands  
seigneurs de la province . Hugues-le-Blanc , seigneur de  
La Ferté-Milon , Ives , comte de Soissons , Raoul de

Vermandois, Jean Leroux, Eudes, comte de Clastres et Bernard d'Audrival (1), Roger de Fransières, Pierre d'Oigny, Mathieu de Loistres (2), Drogon (3) châtelain de Pierrefonds, Mathilde, abbesse de Notre-Dame de Soissons (4), Gérard de Compiègne, Pierre de Hela (5)

(1) Dès 1148, ces deux seigneurs avaient donné tout ce qu'ils possédaient en terre, en eaux et en bois, à saint Aignan. Eudes, comte de Clastres, avait de plus concédé la terre de Pigmelles. Dès l'année 1141, l'évêque Josleïn leur avait donné l'autel de saint Aignan, c'est-à-dire les dîmes; et, quatre ans après (1145) il leur avait fait l'abandon d'une montagne.

(2) Ce bienfaiteur avait fait don de tout le territoire situé entre Javages (Juagas) et Vouties (Wultis).

(3) Drogon avait donné, en 1135, la propriété de Châtet, *Castellum*, et le droit de pâturage à Amblegny.

(4) Cette abbesse avait concédé un marais près de Javage, et l'abbé Gérard la terre de *Canli*.

(5) Pierre de Hela avait confirmé, en 1157, en ces termes la charte de son père : Comme c'est un devoir de charité de donner des aumônes aux églises, le même sentiment de charité nous avertit aussi de conserver inviolables les biens concédés. C'est pourquoi moi, Ancoul, évêque de Soissons par la grâce de Dieu, je confie à jamais au souvenir de l'écriture, que Pierre de Hela approuve et ratifie ce que son père, Jean Leroux, a concédé au monastère de Valsery, savoir : le lieu (sedem la demeure) avec ses dépendances où, depuis, l'abbaye a été fondée; le vivier, à la condition que si l'élévation de la chaussée qui le ferme cause quelque dommage au moulin du seigneur Pierre, ou à la terre, ou aux prés, l'église lui payera l'indemnité fixée par les experts voisins, ainsi que pour tous ce qui est compris entre ces quatre bornes, savoir : entre le pont de Sessent (St-Denis), et ledit vivier, et le moulin de Soucy, et la terre de Eudes de Clermont. Pierre a encore donné à la même église un essein de terre situé dans le voisinage; il accorde de plus l'usage du bois mort, et même dans tous ses bois, depuis Mont-Gobert, à l'imité *Montis Gunderti*, et la vallée de Juigny *Juyni*, jusqu'au Chaufour, *Callidum furnum*, toutes les branches d'arbres. De plus, il donna à perpétuité, pour l'âme de son fils, trois sols de rente qu'il avait l'habitude de recevoir chaque année des habitants de *Cuisse*. C'est du consentement de sa femme Eueline, de ses enfants Pierre, Wibalde, Guy, Henry, Elisende, qu'il fait ces donations, et en présence de plusieurs dignitaires du

s'étaient montrés généreux à l'envi en faveur du nouvel institut. Le comte de Flandre lui-même, Philippe d'Alsace, repentant sans doute de l'injure qu'il avait faite à l'église de Viviers en violant ses droits, répara son injustice en assignant une rente annuelle de soixante sols sur son domaine de Crépy.

Les évêques de Soissons avaient, de leur côté, enrichi de faveurs spirituelles la naissante abbaye. Outre le droit de paternité (1) sur le monastère de Javage qui ne cessa que quand cette maison fut réduite en cendres, les chanoines possédaient de plus quatre cures régulières : Les priurés de Viviers, *Vivaria*, d'Oigny, *Oignacum*, Silly, *Silbacum*, l'ancienne fille de l'église d'Oigny; Dampleu, *Domnus lupus*, autrefois succursale d'Oigny.

Au reste, jamais largesses n'étaient tombées sur une communauté plus digne de les recevoir. La piété de ces hommes de Dieu, la régularité de leurs mœurs, leur zèle apostolique, l'austérité de leur vie en avaient fait plus que des hommes. On s'apercevait facilement qu'ils

clergé soissonnais, d'Andefrid, prêtre de *Heta*, Ancoul, chevalier d'Amblegny. Anathème à quiconque osera porter atteinte à toutes ces donations.

(1) L'histoire ecclésiastique fournit un grand nombre d'exemples de communautés religieuses affiliées et soumises à une abbaye ou à un prieuré considérable d'où elles tirent leur origine. Cette dépendance, plus nominale que réelle, s'appelait filiation; mais on ne voit pas dans l'histoire quels rapports ou quels droits immédiats et nécessaires ont engendrés cette procréation ou paternité spirituelle. Quant au prieuré de Viviers, il y a ici une chose remarquable, et peut-être très-rare dans les archives monastiques : c'est de voir une abbaye donner naissance à une nouvelle communauté à laquelle elle devient soumise peu de temps après avoir été le principe de son existence. C'est ce qui arriva entre les communautés de Valsery et de Viviers. Ces deux maisons paraissent avoir subsisté jusque sous le règne de saint Louis, époque où se fit, selon Muldrac, la translation du chef de sainte Clotilde à Valsery. On ne laissa à Viviers qu'un petit nombre de religieux pour desservir l'église. Dès lors Viviers ne fut plus qu'un simple prieuré.

avaient eu heureusement à leur tête un religieux du premier mérite et d'une vertu consommée. L'abbé Henry, leur premier supérieur, joignait en effet à une rare candeur, à une admirable simplicité d'innocence le savoir et les ressources d'un habile administrateur. On dit que sa profonde connaissance des mystères les plus obscurs, la manière nette dont il en parlait, surtout sa grande réputation de sainteté, n'avaient pas peu contribué à provoquer ces généreuses donations.

Les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles furent donc, pour le couvent de Valsery, une époque de splendeur; et l'abbé Etienne, homme remarquable par sa piété et sa profonde doctrine, avait la consolation en mourant (1167), de laisser *cette nouvelle plantation* dans les conditions les plus heureuses. Durant cette longue période de bonheur, l'âge d'or pour les établissements monastiques, cette plantation s'accrut et se développa avec une étonnante facilité. Bientôt on vit s'élever, dans ces gorges étroites et solitaires, et sur le versant de ces collines oubliées, de belles constructions ogivales. La grande architecture catholique venait d'y terminer la grande église, cette dernière expression et la plus haute des sentiments religieux d'un peuple. Jacques de Bazoches, en consacrant solennellement cet édifice, en présence de saint Louis, de Blanche, sa pieuse mère, des évêques et des grands de la cour, allait renouveler la magnifique cérémonie qui venait d'avoir lieu à Longpont.

#### RUINES ET DÉSASTRES DE VALSERY.

Mais, dans la vie des sociétés comme dans la vie de l'homme, la fortune a ses temps d'arrêt. A la prospérité enivrante succèdent souvent les calamités les plus tristes. Cette remarque, qui nous échappe ordinairement quand nous étudions à distance l'histoire des vicis-

situdes d'un peuple, nous frappe bien plus vivement quand nous en trouvons dans l'histoire particulière des exemples plus rapprochés de nous. C'est ce qui arrive ici :

1556. Un peu après le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, les Anglais et les soldats de Navarre s'étant mis à parcourir le nord de la France, y causèrent des maux excessifs sur leur route. Les ennemis, dans leurs courses, s'attaquaient principalement aux monastères, dans l'opinion que chaque maison religieuse, renfermant des trésors précieux, leur offrirait une proie facile. Cet espoir venait-il à être trompé, ils s'emparaient des religieux et les soumettaient à la torture dans la vue de leur arracher un aveu compromettant. Quand leur cupidité n'était pas satisfaite, ils s'en vengeaient par le pillage et l'incendie.

C'est ainsi que l'armée du roi Edouard, à son retour de Reims, tomba sur l'abbaye de Valsery. Les religieux, prévenus à temps de cette désastreuse visite, avaient pu mettre en sûreté leurs personnes et leurs meilleurs effets dans le château de Viviers. Furieux d'avoir été déçus dans leur attente, les soldats, après avoir saccagé la maison, mis en fuite les religieux et renversé les murs, finirent par mettre le feu aux bâtiments.

Depuis plus de cinquante ans, les étrangers ruinaient la France. Aujourd'hui, c'étaient les dissensions de ses propres enfants qui lui déchiraient le sein. Les Bourguignons, résolus de défendre à outrance la ville de Soissons contre le roi Charles VI qui s'avançait de Compiègne, songèrent à augmenter les provisions de la place. Ils envoyèrent, à cet effet, des détachements dans l'intérieur du Valois. L'un d'eux alla se présenter à l'improviste devant l'abbaye de Valsery. Le chef de la troupe somma les religieux effrayés de lui remettre tous les vivres et les effets de leur couvent; puis, sans leur laisser l'embarras de la besogne, il les fit enfermer dans un lieu sûr, sous

bonne garde, et donna ordre aux soldats de faire eux-mêmes toutes les perquisitions nécessaires. Mais ces recherches minutieuses et vexatoires n'ayant amené aucun résultat, un terrible soupçon traversa l'esprit de cette bande aveugle. On s'imagina que les religieux avaient caché, par précaution, les vivres et les objets précieux qu'on espérait trouver. On tira alors les moines de leur prison en leur enjoignant, sous peine de la vie, de découvrir où ils avaient enfoui leurs richesses. Quelles richesses pouvaient posséder de pauvres religieux dont le monastère avait été ruiné de fond en comble dans le siècle dernier? Aussi, les maraudeurs ne pouvant tirer aucun aveu conforme à leurs coupables espérances, s'en vengèrent en maltraitant les moines de toutes les façons, brisant les membres aux uns, mutilant les autres. Leur sauvage cruauté ne s'arrêta pas à ces excès : « Ils firent expirer sous leurs coups quelques malheureux » serviteurs qu'ils supposaient avoir eu part à l'enlèvement du mobilier. Après cette lâche exécution, on » vit ces défenseurs d'une cause injuste et perdue par » tous les méfaits, s'éloigner en emportant le peu de » butin qu'ils avaient fait tant à l'abbaye de Valsery que » dans les lieux circonvoisins. (1) »

Un abîme invoque un autre abîme, dit la sainte écriture ; et un malheur marche rarement seul, dit le proverbe. L'abbaye commençait à peine à se relever de ses ruines (2) lorsqu'arriva la catastrophe de 1567. « Les » religieux de Valsery, dit Carlier, moins prudents » que ceux de Bourg-Fontaine, se laissèrent surprendre. » Quelques-uns furent assommés ; on fit mourir les

(1) Hist. du Valois, t. 2, p. 424.

(2) La restauration complète des bâtiments venait d'être terminée, et l'abbé Bonnard, après en avoir achevé les réparations, avait obtenu d'Henri II (1556) la confirmation des privilèges de son monastère. (Blanchard, p. 1031. Carlier, t. 2, p. 625.

» autres en les suspendant la tête en bas ; on enferma  
» le reste dans une cabane couverte de chaume , à  
» laquelle on mit le feu ; de manière que ces infortunés  
» furent brûlés vifs, comme des criminels coupables des  
» derniers forfaits. »

Ils avaient, non loin de leur abbaye, un homme qui aurait pu les protéger efficacement. Cet homme puissant c'était Jean d'Estrées, seigneur de Cœuvres, grand-maitre de l'artillerie. Mais ce gentilhomme picard avait renoncé au catholicisme romain pour se faire, comme on disait alors, *huguenot*. Il était naturel qu'il se montrât l'ennemi de l'église et de ses institutions. Aussi, on ne soupçonna pas seulement Jean d'avoir vu avec plaisir le ravage des terres de l'abbaye, le pillage et la destruction du monastère ; mais on l'accusa d'avoir laissé mettre à mort les religieux qui s'étaient retirés dans les carrières voisines avec les ornements, les reliques et les vases sacrés. C'est même une tradition, ajoute Cabaret, qu'il fit mettre le feu lui-même à l'abbaye pour en divertir les principaux officiers de l'armée calviniste un jour qu'il les régalaient en son château de Cœuvres. Il est certain, au moins, que des appartements du château et au milieu d'une table somptueusement servie, on pouvait contempler en riant cette scène lugubre qui dévorait les habitations du monastère et se donner, comme Néron, le barbare plaisir d'une cité en feu. Il ne manquait plus au tableau que s'accompagner de la lyre et d'y chanter les malheurs de Troyes. Mais à quoi bon chanter, puisqu'on y riait d'un rire sardonique et impie....

Dans tous les cas, c'était une bien triste inauguration pour le château de Cœuvres bâti il y avait deux ans à peine, et une triste prise de possession. Ne soyons donc pas surpris de voir à son tour l'édifice de ce seigneur, assis dans ses ruines, pleurant les jours de sa grandeur passée. N'avait-il pas à expier, lui aussi, la coupable

conduite de Jean d'Estrées, son maître, et les criminelles faiblesses de sa petite-fille la duchesse de Beaufort?

Le pillage avait duré trois jours et l'abbaye n'était plus qu'un monceau de cendres. Ce ne fut qu'en 1585, sous Louis de Lametz, que recommença la réédification totale du couvent. 1645. M. de Lorry, son successeur, poursuivit l'ouvrage commencé. On lui doit plus particulièrement le rétablissement des fermes, le grand corps-de-logis et la clôture des murailles. « Mais on fut redevable aux » épargnes et à la vigilance de M. de Mainevillette, de la » reconstruction et de l'ornementation des cloîtres, de » l'abbatiale et de l'église, à l'exception du sanctuaire » qui avait échappé aux flammes. Les prieurs achevèrent » et ornèrent tous les ouvrages commencés. M. Dureau, » prieur en 1750, fit élever le grand bâtiment servant aux » religieux; et M. Cabaret, prieur en 1764, acheva et » perfectionna l'appartement des prieurs, sous-prieurs, » et la bibliothèque, en sorte qu'il fallut plus de deux » siècles pour rétablir ce que les flammes avaient dévoré » en un quart d'heure. » (1)

Là ne devaient pas se borner les désastres de la malheureuse abbaye. Depuis 92, cette maison a vu disparaître successivement son église, ses cloîtres et un pavillon qui terminait la façade du nord. Il ne reste plus aujourd'hui que les habitations des religieux, à l'est, et les appartements des prieurs. On voit combien il serait difficile, avec ces constructions, de recomposer aujourd'hui l'abbaye du XII<sup>e</sup> siècle. Il n'existe plus, du monastère primitif, qu'une salle voûtée dont nous avons déjà dit un mot.

#### ANCIENNE SALLE CAPITULAIRE.

Cette pièce, comme celle de Saint-Médard, qui a été

(1) Cabaret, t. 2, p. 401. Cette maison était bien moins nombreuse depuis qu'elle avait été mise en commande.

mutilée, de Saint-Léger de Soissons, qui est complète, de Prémontré, qui bientôt n'existera plus, forme un parallélogramme rectangle de 14 mètres carrés, partagé en trois nefs ou compartiments. Deux colonnes centrales supportent les voûtes à ogives dont les nervures, arrondies en dos de carpes ou creusées d'une moulure, viennent retomber sur des culs-de-lampe très-développés. Ces colonnes, dont les bases sont engagées dans le sol, ont perdu, par cet enfouissement, la proportion qui en fait la beauté; leur fût est svelte et même grêle comme au réfectoire de Saint-Jean-des-Vignes. Les chapiteaux offrent un tailloir carré très-épais, creusé d'une cymaise d'un caractère très-prononcé. Sur la corbeille du chapiteau s'enroulent des feuilles grasses de différentes formes, imitant des langues unies ou déchirées de nervures semées de perles. Tout semblerait annoncer que les chapiteaux sont d'une époque antérieure à la reconstruction des voûtes.

Les culs-de-lampe ont tous le galbe du chapiteau très-allongé et figurent des pendentifs saillants d'un développement extraordinaire. Les ornements y sont cependant d'une grande simplicité : ce sont des feuilles enroulées, séparées par des cordons unis qui descendent en s'effaçant pour se terminer par une rosace ou fleuron.

L'usage auquel a été employé ce bâtiment qui, depuis longtemps, sert de pressoir, ne lui a pas été aussi funeste qu'on aurait pu le craindre. Sauf quelques entailles qui ont endommagé les nervures et les chapiteaux, et dont quelques-uns, compris dans des pleins de murs, ont disparu entièrement lors des constructions du dernier siècle, on n'aurait presque rien à regretter. Les voûtes sont les parties les moins compromises; elles n'ont rien perdu, surtout les nervures, de leur vivacité et de leur forme; ces doubles tores, séparés par une partie creuse et se confondant à leur point de jonction dans une

petite rosace, ont conservé un grand caractère de légèreté, et l'on peut dire que cet ensemble d'arcs qui sillonnent la voûte en se croisant dans les grandes arcades produit un bon effet. Rien de plus riche et de plus simple que ces voûtes. Il nous semble que si l'on devait faire un jour une chapelle dans le château, comme on en a le projet, la place serait toute trouvée, bien choisie. Rien ne conviendrait mieux que cette ancienne salle capitulaire appliquée à cet usage. Mais il faudrait, pour cela, arracher les plantations qui l'ombragent à l'ouest, déterrer les murs que l'humidité de la terre pénètre, ouvrir les arcades du cloître et placer des verrières dans ses grandes arches pratiquées à l'est. A ces conditions, on aura une délicieuse chapelle que l'air, la lumière et la chaleur viendront assainir et rendre habitable. On rendra au château un aspect qu'il a perdu, et, loin de nuire à sa physionomie pittoresque, on ne fera que le dégager de ces massifs dont on s'est plu, depuis cinquante ans, à orner ou à deshonorer, c'est au choix, la plupart de nos belles habitations. Car, après tout, si la régularité dans les constructions et dans les jardins est un défaut, c'est un défaut qui a bien ses avantages et ses beautés.

En quittant cette salle dans laquelle on pénètre aujourd'hui par une vaste pièce à voûte plate en anse de panier, d'un travail assez hardi, nous remarquons, sur la façade d'un bâtiment à l'est, un écusson sculpté sur pierre et enclavé dans le mur : ce sont les armes de l'abbaye. Elles sont d'azur à une fleur-de-lys d'or à dextre et une rose à sénestre tigée et feuillée de même. Du côté opposé à la basse-cour on aperçoit, dans un massif d'arbres verts, une petite construction qui ne manque pas d'élégance. Au-dessus du rez-de-chaussée règne une frise chargée de triglyphes et de métopes ; une corniche, ornée d'un double rang de modillons carrés, sert d'entablement. Il n'est pas jusqu'aux fenêtres qui n'aient reçu de nom-

breuses moulures qu'encadrent des pilastres cannelés. Une gracieuse tourelle comme suspendue au bâtiment, à l'un des angles de la maçonnerie dont elle emprunte les motifs d'ornementation, complète agréablement cette construction. A l'intérieur, il n'y a de remarquable qu'une cheminée dont le chambranle repose sur des colonnes surmontées d'un dressoir simulé à cinq arcades décorées de médaillons à sujets et de croissants entrelacés. Des colonnettes geminées supportent une archivolte ornée de perles, d'oves et de denticulations. Des figures d'angelots occupent l'espace laissé vide entre l'entrecolonnement et les arcatures cintrées. Cette habitation porte encore le nom de procure; elle servait de logement à l'intendant ecclésiastique ou économe chargé de l'administration temporelle du couvent.

#### MONUMENTS, INSCRIPTIONS ET RELIQUES.

Il y avait autrefois, dans l'église du monastère, quelques monuments tumulaires; plusieurs d'entre eux furent détruits dans les guerres ou tellement altérés par le temps, qu'on n'a pu sauver qu'un certain nombre d'inscriptions. Voici ce qui est parvenu jusqu'à nous :

On voyait, dans le sanctuaire, la pierre tombale de Béatrix, fille du seigneur Raoul; cette jeune femme y était représentée avec cette légende : (1)

• *Hic iacet corpus Beatrix, filia domni Radulfi  
suesstonensis et Joannæ d'Augest.* •

(1) D'après les annales de Prémontré, Béatrix aurait été fille de Raoul, vicomte de Cœuvres, marié d'abord à la reine de Chypre, Agnès, puis à Jeanne d'Augest, dont il aurait eu beaucoup d'enfants. L'histoire ne donne à Raoul, l'époux de Jeanne, qu'une seule fille, du nom d'Iolande, mariée à Bernard V, de Moreul. Il faudrait supposer qu'elle serait morte dans un âge très-peu avancé et que les historiens ne se seront pas occupés d'elle.

Il paraît que Jeanne d'Hangest y fut elle-même inhumée, mais la date de 1378 ne paraît pas acceptable ; il faudrait celle de 1278 :

« Cy gist défunte, noble dame Jeanne d'Hangest, jadis  
» femme de noble homme, Raoul de Soissons, seigneur  
» de Mareuil et de Cœuvres, qui trépassa le 29<sup>e</sup> jour de  
» janvier 1378. Priez pour l'âme d'elle. »

On y voyait aussi la tombe de Catherine de Valois, fille de Charles de Valois, marié, en 1290, à Marguerite de Sicile :

« *Hic jacet Catharina Valesia junior, filia Caroli à  
» Francia comitis Valesia et Marguarete à Sicilia.* »

Nous avons dit qu'en passant à Cœuvres nous avons prié M. le baron Estaves de conserver une pierre tumulaire qui provenait de Valsery et qui porte :

« Cy gist Guiard de Lavnoy, escviers, fils de jadis  
» Monseigneur de Juvincourt, chevalier, et de Madame  
» Marie de Maucreux, qui trépassa l'an de grâce  
» M.CCLXXXVIII (1298). »

Les religieux avaient élevé, dans le collatéral gauche de l'église, un monument à un de leurs abbés, Athiote Bonnard, mort dans une grande vieillesse en 1387. Ils y avaient mis ce quatrain :

- Sous ce tombeau poudreux sont reposant les os
- D'un qui fut soixante ans profès en ce saint lieu,
- Fut abbé, puis prieur, dévôt à servir Dieu.
- Prions donc qu'il lui soit donné un éternel repos. »

« Cy gist Guillaume de Bruiettes, qui a son temps fu  
» regis.....res de la Courtal, archidiaque de Soissons  
» de dans s. Fiacre qui trespasa l'an M.CCCXXV, veille  
» s. Laurent était amy de céans.... qu'en bon repos soit  
» l'âme. »

Les reliques sont souvent le plus riche trésor des

communautés religieuses. L'abbaye de Valsery ne paraît pas en avoir possédé un grand nombre, mais elles sont d'une valeur incontestable : 1° La tête et les bras de sainte Clotilde, reine de France, patronne de l'église de Viviers, qui lui avait été originellement consacrée (1). 2° Le bras de saint Barthélemy, apôtre. 3° Une partie du cilice de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry.

Nous allons donner, en finissant, la liste des abbés, et dire un mot des religieux qui se sont rendus célèbres par leurs vertus ou leurs talents :

CATALOGUE DES ABBÉS DE VALSERY.

- 1124. Henri, disciple de saint Norbert.
- 1155. Etienne.
- 1167. Dodon. Cet abbé est retranché dans le *Gallia*.
- 1169. Herbert I.
- 1189. Thiéri d'Oigny.
- 1200. Robert.
- 1214. Eustache de Lens.
- 1220. Herbert II.
- 1255. Gillebert.
- 1259. Vermond.
- 1240. Hockembald ou Harembald.

(1) Les reliques de sainte Clotilde furent levées de terre et transférées hors de Paris à cause de la crainte des Normands, vers le milieu du ix<sup>e</sup> siècle (845), et déposées dans l'église du château de Viviers. Les clercs qui accompagnaient la châsse furent logés dans ce château. La crainte des Normands une fois dissipée, on réclama le précieux dépôt ; mais le chapitre, fondé à cette occasion, d'accord avec le seigneur, crut avoir le droit de refuser cette demande. Cependant on en vint à un accommodement fraternel. On partagea les reliques. Les clercs de Viviers conservèrent le chef et le bras de la sainte, et le reste de ses ossements fut remis aux députés pour être déposé dans l'église de Paris, d'où ils avaient été transférés en même temps que les reliques de sainte Geneviève à Marisy.

1255. Drogon.  
1274. Robert II, de Cœuvres.  
1206. Robert III, de Faverolles.  
1311. Thierry de Micy, *de Minciavo*.  
1356. Jean du Parvis, *de Parvo*.  
1414. Gobert, de Laon.  
1421. Jean II, de Marle, *de Marta*.  
1469. Jean III, *Ledru*.  
1489. Jean IV, Gaudechaux, prieur d'Oigny.  
1494. Guillaume I, *Tachet*.  
1505. Guillaume II, *Cordier*.  
1507. Nicolas de *Maucrois*.  
1543. Athiote *Bonnard*.  
1558. Jean V, *Bonnard*.  
1559. Guillaume III, *Marie*.  
1577. Gabriel *Cimerel*.  
1583. Louis de Lametz.  
1643. Honoré Gouffier, fils de Renaud, seigneur  
d'Espagne.  
1653. Denis de *Lorry*.  
1672. Claude d'*Hannivel de Maineville*.  
1715. Joseph Languet de Gergy, évêque de Soissons.  
1731. Charles-François Lefèvre de Laubrière.  
1758. François de Fitz-James.  
1764. Henri-Claude de Bourdeilles.  
1778. De Montalon, conseiller au Parlement.

#### RELIGIEUX CÉLÈBRES.

L'abbaye de Valsery a produit beaucoup d'hommes distingués. Le premier est Henry, né dans le pays de Reims, élevé à Saint-Thierry et célèbre disciple de saint Norbert. Formé à l'école de ce grand maître, il avait puisé comme à la source cet esprit apostolique, le germe de ces belles qualités qui ont fait de lui un religieux

illustre par ses talents administratifs, par ses grandes vertus et par des actions surnaturelles qu'on met au rang des miracles. Ce qui prouve bien mieux que tous les éloges sa valeur personnelle, c'est le choix qu'en fit l'ordre de Prémontré, en l'envoyant à Rome, en 1145, pour y complimenter en son nom le pape Eugène III, sur sa promotion au souverain pontificat. L'année suivante, il accompagna le seigneur Hugues au Plaid de Vezelai pour le rachat de la Terre-Sainte. On croit que, nouveau conducteur du peuple de Dieu, après avoir longtemps soupiré comme Moïse après le repos de la Terre-Promise, il n'eut pas la joie d'y entrer. Dieu l'avait rappelé à lui avant que la translation de Viviers à Valsery fût accomplie. Ce saint personnage avait toujours regardé en effet Viviers, pour sa communauté, comme une vie de trouble, et un lieu de tentation, et Valsery comme le repos des fatigues du monde et la sainte patrie. Dussausoy a inséré dans son martyrologe gallican, au 50 août, cet homme surtout recommandable par son amour pour les pauvres.

Eustache de Lens composa, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, divers ouvrages de piété qui sont restés manuscrits entre autres : une cosmographie de Moïse en trois livres; un dictionnaire de la Bible; un commentaire de la règle de saint Augustin; un traité des Mystères; un livre des figures de la Bible; un opuscule sur le canon de la Messe; un recueil de lettres sur divers sujets moraux; un commentaire sur les hymnes de l'ordre de Prémontré; un traité inachevé sur le mystère de la Sainte-Trinité. On dit que la plus grande partie de ses ouvrages fut incendiée, par l'armée calviniste, en 1567. C'est une perte très-regrettable assurément, car qui de nous ne serait intéressé aujourd'hui de connaître, comme archéologue par exemple, le livre des figures de la Bible? comme liturgiste, l'explication du canon de la

Messe, le commentaire sur les hymnes de Prémontré? comme théologien, ses lettres, ses traités des mystères? comme géologue, géographe, sa cosmographie? Enfin, on voit que les hommes du XIII<sup>e</sup> siècle n'étaient pas seulement des religieux, des moines abrutis par des devoirs ennuyeux, comme on l'a tant de fois répété, mais des encyclopédistes embrassant, à la manière de Vincent de Beauvais, tous les règnes de la nature, toutes les sciences connues, toutes les théories acceptables et rationnelles au point de vue de la foi.

Les abbés ne sont pas les seules personnes qui se soient immortalisées dans cette maison par leurs ouvrages; nous avons, dans un rang inférieur de la hiérarchie, d'autres écrivains qui ont laissé une brillante réputation derrière eux. Nous pouvons citer, parmi ces derniers, Charles Droinet, prieur, profès de cette maison, qui publia, en 1675, un catéchisme intitulé : *Morale chrétienne sur le symbole des Apôtres*; le prieur Durcau, savant théologien et prédicateur distingué. On regrette qu'une indisposition continuelle l'ait empêché de continuer son ministère et de mettre au jour les magnifiques sermons qu'il avait prêchés (1736), avec applaudissements, tant dans la capitale que dans les autres villes du royaume. On ajoute qu'il avait professé, dans sa jeunesse, avec tant d'éclat et de distinction la philosophie et la théologie, dans les premières maisons de son ordre, qu'il mérita d'être nommé prieur de Valsery à l'âge de vingt-sept ans, et ce choix était fait par M. Lucas, général et annaliste de l'ordre.

Thomas de Tilly, chanoine profès de cette maison, après y avoir aussi enseigné avec distinction la philosophie et la théologie, fit paraître : 1<sup>o</sup> Une théologie latine qu'il dédia à l'Empereur en 1740. On dit que cet ouvrage eut un très-grand succès en Allemagne. 2<sup>o</sup> Une dissertation théologique, en français, *sur le faux du Lutheranisme*

*et du Calvinisme.* Cette publication lui fit beaucoup d'honneur par les nombreuses conversions qu'elle opéra tant dans le Soissonnais que dans l'Amiénois. Louis XV, pour récompenser l'auteur de cet ouvrage, lui donna l'abbaye d'Abbécourt en 1760, à la recommandation de M. de Lamotte, évêque d'Amiens, auquel il avait rendu les plus grands services, et secondé le zèle par ses travaux apostoliques. Mais, au-dessus de toutes ces illustrations, il en est une qui plane, comme celle de l'aigle, de toute la puissance de son vol : c'est celle d'un écrivain qui est en quelque sorte devenu classique et dont vous avez souvent admiré l'imagination brillante, l'élégance et la pureté du style, et, par dessus tout, la lecture attachante; c'est l'abbé de Vertot. Beaucoup d'entre nous peuvent ignorer que René de Vertot, qui avait fait profession, à l'âge de seize ans, dans l'ordre des Capucins, le quitta plus tard pour entrer dans celui de Prémontré. Le jeune aspirant, destiné plus tard à une grande célébrité littéraire, avait choisi pour résidence l'abbaye de Valsery, où il fit profession sous M. de Menneville, dernier abbé régulier. C'est dans cette solitude, Messieurs, et peut-être dans une des chambres qui existent encore, qu'il composa ses principaux ouvrages, c'est-à-dire *l'histoire des Révolutions de Suède et de Portugal, les Révolutions romaines*, ouvrages immortels, Messieurs, et qui vivront, comme Racine et Boileau, autant que la langue française dont ils feront l'éternel honneur, et, pour nous, le sujet d'une incessante admiration.

Me sera-t-il permis, Messieurs, après toutes ces célébrités littéraires, d'évoquer le souvenir d'un autre abbé, à la mémoire duquel s'est attaché, dans les archives de l'ordre, une sorte de célébrité ridicule, il est vrai, mais qui a aussi son espèce d'immortalité; ce personnage s'appelait de Maîneville. C'était, d'après les chroniqueurs, un homme recommandable sous plusieurs rap-

ports et un religieux d'une régularité exemplaire, qui avait été plusieurs fois revêtu de la dignité de vicaire-général de l'Ordre, et qui, en sa qualité d'abbé, avait su maintenir et faire respecter la sainte discipline.

Mais, dans ce religieux, doué de qualités si précieuses et ami des saintes règles, il est à regretter, dit l'annaliste Lucas, qu'au lieu d'avoir laissé à la reconnaissance de la postérité le soin de sa gloire, il ait eu la faiblesse de s'occuper lui-même de sa propre réputation en faisant élever, au milieu du sanctuaire, un mausolée orgueilleux (*superbientis*). Ces paroles de blâme, sorties de la plume de l'écrivain de Prémontré, font allusion à un fait assez original et trop important pour que nous puissions le passer sous silence.

On dit que M. de Sillery, évêque de Soissons, désirant augmenter sa manse épiscopale, qui ne valait alors que 10,000 à 11,000 livres, poursuivit, de l'agrément du Roi, la réunion de la manse abbatiale de Valsery à l'évêché. L'abbé de Mainevillette, séduit par la promesse qu'on lui fit de l'évêché de Laon, aurait prêté les mains à ce projet. (1) Mais le consentement de l'abbé seul ne suffisait pas pour satisfaire au décret de réunion, il fallait celui des religieux profès, et tous le refusèrent à l'unanimité (2).

Malgré l'opposition de ses religieux, l'abbé de Mainevillette n'avait pas moins traité de son abbaye avec M. de

(1) On affirme ce fait d'après une lettre du père de la Chaise, confesseur du Roi, et insérée aux archives de Valsery. Cabaret, t. 2, p. 401.

(2) Il paraît que cette opposition des religieux subsista jusqu'en 1778, en sorte que les évêques ne purent en prendre possession canonique ni jouir des revenus que par arrêt du Conseil. M. de Bourdeilles ayant reçu du Roi l'abbaye de Saint-Jean, remit celle-ci entre les mains de Sa Majesté, qui la donna en commande à M. de Montalon, conseiller au Parlement.

Sillery, moyennant une pension de 40,000 livres et la jouissance de l'abbatiale située à La Ferté-Milon (1). Mais il ne fut pas longtemps sans s'en repentir. Frustré de l'évêché promis et réduit à une pension peu honorable, il en conçut un tel chagrin qu'il se retira en son château de La Ferté-Milon, dont il avait fait une maison de plaisance aussi agréable que commode. On rapporte que, pour se venger des religieux qui ne voulaient plus le reconnaître en qualité d'abbé, et pour perpétuer la mémoire de sa dignité méconnue, il fit construire un mausolée des plus somptueux, qu'il fit placer au milieu du sanctuaire de l'église de Valsery. « L'abbé de Mainevillette » y était, ajoute le chroniqueur, représenté au naturel, » en habits pontificaux et entouré de quatre anges pleurant sa démission et son regret. Mais les religieux, » peu sensibles à leurs larmes, ne les imitèrent point ; » et, pour ne pas laisser à la postérité un monument de » la plus sotte vanité, ainsi que s'en explique l'auteur » de cet ordre, ils le firent enlever en 1771. »

Dévoré d'ennui et de chagrin, l'abbé de Mennevillette mourut, à La Ferté-Milon, en 1775. Il paraît cependant qu'en présence du trépas qui détruit tant de choses, et même les susceptibilités religieuses, les moines se montrèrent plus traitables, et qu'il fut inhumé sous ce riche mausolée qu'on dit avoir coûté 16,000 livres.

Ce tombeau a disparu ainsi que les anges qui l'accompagnaient. Il paraît que c'était un très-beau travail de sculpture, mais qui avait beaucoup souffert. Les mains avaient été enlevées, ainsi que le bas de la crosse ; les

(1) Cette abbatale est ce qu'on appelle aujourd'hui la Forte-Maison, située au nord de La Ferté-Milon, sur la paroisse Saint-Nicolas. Ce château fut bâti, en 1363, par Renaud de la Beaume, évêque de Mende. Il fut échangé, dans la suite, par Monsieur, frère du Roi, avec les religieux de Valsery. Il faisait partie de la manse abbatiale.

anges, qui rappelaient la manière de Boucher, avaient aussi été fort mutilés. Nous avons été assez heureux pour pouvoir nous procurer un dessin de cette statue trois fois proscrite dans l'espace d'un siècle. Ce dessin représente l'abbé de Maineville, revêtu de ses habits pontificaux. Malheureusement, nous n'avons pu faire reproduire les quatre anges, aussi en marbre blanc, qui étaient placés aux angles du mausolée. Puisque les arts n'ont pas craint d'éterniser la ridicule vanité de ce pauvre moine en nous laissant une production qui n'était pas d'ailleurs sans mérite, pourquoi hésiterions-nous à conserver, même d'une façon incomplète, un souvenir historique qui intéresse un de nos établissements religieux importants.

En voyant disparaître ce dernier abbé régulier, en qui allait finir cette longue chaîne de titulaires revêtus de la même dignité, depuis plusieurs siècles, le célèbre annaliste de Prémontré se prenait encore à espérer que, de ses cendres, renaîtrait un héritier légitime qui viendrait recueillir le patrimoine de Norbert. Hélas ! comme il s'abusait. Ces héritiers sans titre qui devaient jouir à l'avenir de ce noble héritage, ce n'étaient pas seulement, comme il le pensait, les abbés commendataires, mais bien la Révolution de 89, et, avec elle, le Vandalisme ignorant et impie qui détruit les monuments et anéantit jusqu'aux souvenirs les plus sacrés.

Lors de 93, l'abbaye de Valsery (1) eut le sort de tant

(1) On m'a assuré que l'abbaye de Valsery avait servi de prison d'Etat au comte d'Egmont Tignatelli, seigneur de Braine. Je n'ai rien qui me prouve ce fait. Mais, si cette détention a eu lieu, ce ne peut être qu'après 93 et avant son départ pour l'exil où il mourut ; et, dans tous les cas, il n'aurait pu être confié aux religieux qui étaient supprimés, mais à des gardiens laïcs et salariés par le gouvernement ombrageux et despotique de cette sanglante et terrible époque.

d'autres établissements religieux. Vendue comme bien de la nation, elle tomba entre les mains d'acquéreurs avides qui s'empressèrent de démolir. L'église et les cloîtres furent jetés bas; les dépouilles du couvent, celles dont la conservation pouvait être compromettante ou dont on ne pouvait tirer qu'un mince avantage, comme les autels, le lutrin, les boiseries, furent donnés à vil prix et allèrent chercher un asile plus sûr dans les églises du voisinage. Déjà les richesses du culte, les calices, les croix d'argent, les reliquaires dorés, les châsses, étaient passés par le creuset de la monnaie. Il est à regretter que M. Estaves ne soit devenu le propriétaire de Valsery qu'en 1804, et après que cette maison était déjà passée en plusieurs mains qui, toutes, avaient détruit successivement quelques parties du couvent; nos pertes seraient sans doute moins considérables, et l'œil de l'archéologue pourrait se reposer sur quelques fragments des âges passés. Mais, rien n'est stable sous le soleil; il faut donc savoir prendre son parti au milieu de ces destructions humaines; d'autant plus qu'ici les changements survenus sous le point de vue matériel n'ont pas été sans quelques compensations. Car, au lieu d'une habitation assez triste, enfermée de murs, au lieu d'un sol marécageux couvert d'eaux stagnantes, nous voyons aujourd'hui des prairies émaillées de fleurs, des cours d'eau magnifiques, des arbres verts d'une rare beauté, des promenades délicieuses, en un mot, une demeure des plus attrayantes, des plus calmes et des plus seigneures. C'est donc toujours le *Vallis serena* d'autrefois; et dans la maison seigneuriale, les mêmes vertus hospitalières et bienfaites, moins la rigueur et l'austérité du cloître dont on respire pourtant, sans s'en douter, quelque chose de ce parfum antique qui, jadis, a embaumé cette solitude, et dont il est resté, malgré les

tempêtes horribles du dernier siècle, comme une exhalaison pénétrante et mystérieuse.

*Quò semel est imbuta recens servabit odorem  
Testa diu.*

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

NEUVIÈME SÉANCE.

Lundi 1<sup>er</sup> Octobre 1855.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## OUVRAGES OFFERTS & DONs.

*Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, in-8°.

*La Picardie, revue littéraire et scientifique*, N° 10,  
(octobre), in-8°.

*Rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*,  
in-4°.

*Bulletin d'émulation de la Société de l'Allier, sciences,  
arts et belles-lettres*, in-8°. (Avril.)

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, N° 2.

*Annales agricoles, scientifiques et industrielles du dé-  
partement de l'Aisne, 1853-1854.*

Offre de deux hachettes en silex gris, trouvées à  
Missy-au-Bois.

M. Paul Carpette fait don au Musée de la ville d'une  
monnaie trouvée à Soissons, frappée au nom de Robert  
de Sarrebruche, comte de Braine, avec son écusson.

portant un lion lampassé sur le revers, et les armes de Marie d'Amboise sa femme, palées de six pièces.

On présente une autre monnaie de Charles-le-Chauve, portant un château avec cette légende : *Civitas Vesoic*. Sur le revers une croix et *Gratia Dei Rex*.

Une autre : Caroline, *Karolus gratia Dei Ludvni Clavati*.

### COMMUNICATIONS.

M. le curé de Missy-sur-Aisne envoie un rapport sur le portail latéral de son église où est sculptée la légende de sainte Radegonde. Ce village est plein de souvenirs de la sainte. On voit encore, sur la montagne, une fontaine célèbre où les malades vont en pèlerinage et où les curieux cherchent à découvrir l'empreinte des pas de la mule de sainte Radegonde, lors de sa fuite.

#### ÉGLISE DE MISSY-SUR-AISNE.

##### PORTAIL DE SAINTE RADEGONDE. (Portail du Sud.)

Ce portail a environ sept mètres de hauteur sur cinq de largeur. Il est chargé, depuis la base jusqu'au faite, de tous les ornements les plus riches du gothique fleuri : cisclures, festons, guirlandes, feuillages, couronnes, dais, aiguilles, pinacles, chapiteaux, culs-de-lampe en consoles, panneaux trilobés, niches, statuettes, etc.

Ce petit monument n'est pas seulement un petit chef-d'œuvre d'architecture gothique, c'est une magnifique page d'histoire. Les principales époques de la vie de sainte Radegonde, reine de Soissons et fondatrice du monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, y sont représentées par des sculptures d'un rare mérite. Cette composition historique, qui décore la partie supérieure et la plus saillante de la voussure du portail, retrace huit circonstances de la vie de la sainte : les quatre premières,

que le spectateur contemple à sa gauche, nous montrent ce qui s'est passé à l'occasion de son mariage avec le roi Clotaire ; les autres nous racontent quelques circonstances de sa vie en religion.

Ce portail a été exécuté vraisemblablement dans le cours du *xvi<sup>e</sup>* siècle ; suivant l'usage de cette époque, les habiles artistes, qui ont déployé là tant de patience et de talent dans la sculpture, ne paraissent pas s'être beaucoup occupés d'archéologie, car, tous les costumes et tous les monuments, au lieu d'avoir la forme usitée dans le *vi<sup>e</sup>* siècle, sont une copie très-exacte des costumes et des édifices du *xvi<sup>e</sup>*.

Chaque sujet est abrité sous un dais très-élégant, formé de festons trilobes, encadrés dans des lobes terminés en angles aigus et accompagnés d'aiguilles ornées de crochets, etc.

Voici quelles sont les circonstances de l'histoire de la sainte reine de Soissons, que la sculpture nous a transmises, et dont l'histoire écrite nous donne une plus ample connaissance :

#### PREMIER SUJET.

*Sainte Radegonde au château royal d'Athies sur la Somme, en Picardie.*

Une échelle est appuyée contre les murailles extérieures du château, ces murailles sont percées de meurtrières. Au pied de l'échelle à droite, deux hommes armés font sentinelle, un troisième fait le guet sur le haut de la muraille ; à cette hauteur, on aperçoit le toit du château à droite, et à gauche un petit oratoire ouvert où sainte Radegonde est vue agenouillée et les mains jointes. Radegonde, fille du roi de la Thuringe et captive de Clotaire, est élevée chrétiennement à Athies, où, pendant six années, elle mène une vie angélique.

Elle a dix-huit ans, c'est en 538, le roi de Soissons veut l'épouser; on est venu lui fixer le jour du départ pour la ville où doit s'accomplir le mariage; mais la sainte a résolu de rester vierge, elle va s'enfuir pendant la nuit, et, en attendant le moment favorable, elle reste dans son oratoire et se met sous la garde de Dieu.

DEUXIÈME SUJET.

*Sainte Radegonde voit avec indifférence les trésors  
du Roi à Braine.*

On voit, au fond, un château-fort flanqué de tours crénelées, et, en avant, une table sur laquelle est une petite cassette portant le cimier du roi; deux hommes déposent, chacun sur cette table, un objet de forme différente. Nous apercevons au milieu de la table, entre ces deux hommes, un personnage mutilé que nous croyons être sainte Radegonde; un homme est par derrière et une sentinelle à chaque extrémité du groupe.

Sainte Radegonde, découverte dans sa fuite, est amenée à Missy-sur-Aisne où elle doit rester jusqu'à ce qu'elle consente à épouser le Roi. Elle est enfermée dans un fort qui dépend du château royal de Chivres, appelé aujourd'hui la prévôté. Les souterrains qui les unissaient existent encore; et nous appelons l'emplacement qui précède notre portail : le Fort. Saint Médard, évêque de Noyon, vient à Missy et persuade la sainte de ne pas résister davantage à la volonté de Clotaire. Elle y consent par obéissance. Le lendemain de la solennité du mariage, le Roi conduit sa jeune épouse à Braine, son domaine favori; là, il lui montre une quantité de grands coffres à fortes serrures qu'il ouvre en sa présence : ils contiennent d'immenses richesses en or monnayé, en vases et en bijoux précieux; mais la pieuse reine n'en est point éblouie. Les biens de la terre ne sont rien pour une âme éprise de ceux du ciel.

TROISIÈME SUJET.

*Mariage de sainte Radegonde avec le roi Clotaire.*

On célébra les noces à Soissons, avec une solennité extraordinaire. Le prince franc, épousant une vierge de race royale, voulut que de très-grands honneurs lui fus-sent rendus.

On aperçoit, au fond, l'image de la Très-Ste-Vierge ; au centre est l'évêque saint Médard, mitre en tête, avec deux assistants. Le Roi et la Reine sont devant l'évêque et se donnent la main. Le groupe est complété par deux témoins : un homme à l'extrémité droite et une femme à gauche.

QUATRIÈME SUJET.

*Sainte Radegonde cachée sous une roche à Missy.*

(Légende populaire.)

Sainte Radegonde est prosternée et a devant elle un livre ouvert. Elle se trouve sous une vaste roche sur laquelle on voit un cheval ou une mule, le cavalier est à côté ; on aperçoit un homme assis un peu plus loin à gauche ; une fontaine fermée par un grillage et un arbre touffu, apparaissent au-dessous de la roche, à gauche. (Ce sujet devrait suivre immédiatement le premier.)

LÉGENDE. Sainte Radegonde a pris la fuite pour ne pas épouser le Roi de Soissons ; elle se réfugie sous une grotte dont l'ouverture est presque imperceptible ; un cavalier, qui est à sa poursuite, veut traverser la large pierre qui abrite la sainte ; mais sa monture s'arrête tout à coup et enfonce ses pieds dans la pierre dure à une grande profondeur (1).

(1) On voit encore, à environ 4 kilomètre 1/2 nord-est de Missy,

CINQUIÈME SUJET.

*Sainte Radegonde consacrée diaconesse à Noyon.*

Elle porte l'habit religieux, elle est à genoux, les mains jointes, l'Évêque la bénit. On voit deux hommes à la droite de l'Évêque : l'un porte un bénitier et le goupillon, l'autre tient un livre ouvert; il y a encore un autre personnage à la droite de la sainte.

L'épouse de Clotaire a obtenu du Roi la permission de quitter la cour et de se consacrer à Dieu; elle va trouver l'illustre évêque de Noyon, alors âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. En entrant dans l'église, elle voit saint Médard à l'autel, elle court lui demander le voile religieux; mais les nombreux assistants, qui ne connaissent pas les intentions de leur souveraine, sont consternés en apprenant sa résolution et en pensant qu'ils vont être privés de leur reine chérie; ils font un grand tumulte dans l'église, veulent empêcher la sainte d'ac-

la pierre avec ses pas de mule et la grotte où, chaque année, jour de Pâques, à midi, tous les fidèles de la paroisse vont en pèlerinage et déposent religieusement chacun une petite croix, après avoir puisé dans leurs mains un peu d'eau de la fontaine. Le grillage de la fontaine a été enlevé il y a près de quarante ans. On invoque sainte Radegonde pour obtenir par son intercession la guérison des maladies contagieuses de la peau.

L'homme assis à quelque distance du cavalier est probablement le moissonneur qui coupe son orge semé trois jours auparavant. La sainte, avant de s'enfoncer dans la grotte dont nous venons de parler, avait rencontré un paysan occupé à semer de l'orge. « Mon bon frère, lui dit-elle, lorsque quelqu'un vous interrogera » et voudra savoir de vous si une jeune étrangère a passé par ce » chemin, vous répondrez conformément à la vérité : *Personne n'a passé depuis que j'ai semé.* » Le paysan promit d'obéir, et aussitôt l'orge se mit à croître avec une telle rapidité que le colon dut la couper trois jours après, et l'envoyé de Clotaire venant alors à passer là et le questionnant, il reçut la réponse dictée par Radegonde. (Légende locale.)

complir son projet et intimident l'Evêque par des menaces et des violences. Radegonde se précipite dans la sacristie, se couvre la tête d'un voile, jette rapidement un costume de récluse sur ses vêtements royaux, retourne au sanctuaire, s'avance majestueusement vers l'autel, fait taire la foule et commande à saint Médard de consacrer à Dieu une âme qui lui appartient. L'Evêque n'hésite plus et la consacre diaconesse malgré sa jeunesse, elle n'a que vingt-quatre ans.

#### SIXIÈME SUJET.

##### *Monastère de sainte Radegonde à Poitiers.*

On voit, au fond, une grande muraille en construction et, en avant, un échafaudage sur lequel monte, à droite, un maçon portant sur ses épaules un baquet de mortier. Au-dessous, à gauche, deux religieuses regardent le travail de deux hommes dont l'un tient un compas à la main et l'autre taille une pierre sur deux autres superposées.

#### SEPTIÈME SUJET.

##### *Pouvoir miraculeux de sainte Radegonde; elle guérit un possédé.*

Au fond, on aperçoit un autel dans un abside précédé de croisées (style flamboyant). Un personnage est à genoux; un autre le présente à sainte Radegonde qui est accompagnée de deux personnes dont l'une tient un livre ouvert.

Elle suspendait les lois de la nature, dit un historien, elle guérissait les malades, apaisait les tempêtes et ressuscitait les morts; les mauvais esprits quittaient les corps des possédés lorsqu'elle le leur ordonnait au nom de Jésus-Christ. Une personne, en qui habitait une légion

de démons, était dans un état effrayant ; elle vomissait des blasphèmes et des imprécations lorsqu'on la traina, malgré de vives résistances, aux pieds de sainte Radegonde ; celle-ci, lui posant le pied sur la tête, enjoignit aux démons de s'éloigner, et elle fit le signe de la croix. Les esprits infernaux disparurent en poussant d'affreux rugissements ; la personne ainsi miraculeusement guérie s'agenouilla pour rendre grâces à Dieu.

#### HUITIÈME SUJET.

##### *Mort de sainte Radegonde.*

Elle est couchée sur un lit, les mains jointes. Au-dessus de sa tête on voit deux anges qui emportent son âme. (Son âme est représentée, suivant l'usage, par un petit corps nu, voilé sous une longue chevelure.) La sainte est entourée de cinq ou six religieuses, les unes debout et les autres assises. Quelques-unes tiennent à la main un livre ouvert.

Après de longues souffrances, endurées avec une joie ineffable, sainte Radegonde comprend que l'heure de sa délivrance est arrivée ; elle donne à ses bien aimées sœurs sa bénédiction et ses derniers avis. Elle s'écrie : « Que Dieu vous bénisse toutes, que Marie vous protège, » je quitte l'exil pour la patrie. Voici les anges qui » viennent me convier aux noccs de l'agneau sans tache. » Gloire à Dieu, au plus haut des cieux. » Après ce cri de triomphe, sa tête s'incline doucement et son âme pure prend son essor vers les régions de l'éternelle joie. C'était le mercredi 13 août 587.

Des tailleurs de pierres, qui travaillaient sur une montagne voisine, entendirent alors des anges qui parlaient dans les airs. L'un d'eux disait aux autres : « Que faites- » vous?... laissez encore cette âme, car les voix gémissantes de ses sœurs ont retenti aux oreilles du sei-

» gneur. » Les anges qui l'emportaient répondirent :  
« C'est fini, elle est déjà associée à notre gloire; qu'y  
» pouvons-nous faire?... » Nous devons ces détails à une  
religieuse qui vivait avec la sainte.

Ces précieuses sculptures, hélas ! ne sont pas intactes ; la Révolution de 1793 a laissé, là aussi, des traces hideuses de son impiété : plusieurs statuettes ont été mutilées dans les groupes dont nous venons de parler. Cinq grandes statues, dont trois décoraient le milieu du portail et les deux autres les extrémités, ont été sacrilègement brisées, et leurs débris ont servi de jouets aux enfants. Quand nous sera-t-il donné de remplir les cinq niches qui, depuis cette malheureuse époque, restent vides?...

Les autres décorations du portail ne sont pas indignes de ces riches sculptures : Au-dessous de la galerie historique de sainte Radegonde, une branche de chêne, avec ses feuilles et ses fruits, court le long de la voussure à gauche et rencontre, au milieu, un sarment de vigne avec ses pampres et ses raisins que l'on croirait légèrement fixés sur la pierre ; ces branches, ces feuilles et ces fruits sont d'une délicatesse et d'une perfection admirables. A côté de ces branches si bien traitées, des festons trilobés, découpés, évidés avec soin et terminés par de jolis choux frisés, sont élégamment suspendus autour du portail.

Le fond du petit monument n'a pas été négligé : trois niches, dans lesquelles on admirait autrefois, comme nous l'avons dit, de grandes statues, décorent le milieu. Ces statues reposaient : l'une sur un piédestal de forme sémi-circulaire, orné dans son pourtour de petits panneaux trilobés, et d'une couronne de feuilles à son sommet ; ce piédestal couvre la séparation des deux portes. Les deux autres statues reposaient chacune sur un cul-de-lampe garni de feuillages bien conservés. Il y

a aussi, de chaque côté du portail, un piédestal semblable à celui qui sépare les deux portes. Au-dessus des cinq niches (qui sont toutes concaves, excepté celle du centre) sont appendus et s'avancent gracieusement des dais fouillés dans toutes leurs faces de ciselures élégantes. Le dais du milieu est surmonté d'un pinnacule de forme pyramidale très-joli. De chaque côté des trois niches centrales, la muraille est ornée de deux panneaux trilobés, séparés l'un de l'autre par une ligne verticale saillante ; quelques feuilles artistement frisées embellissent les panneaux du milieu. Des pilastres, décorés avec non moins de magnificence, supportent, de chaque côté du monument, un fronton avec crosses végétales et autres ornements qui viennent couronner dignement et abriter toutes les sculptures. Bientôt, nous l'espérons, la vieille charpente qui fait ombre à notre portail sera mise de côté, et il nous sera donné de prouver notre dévouement pour sainte Radegonde et notre estime pour tout ce qui nous parle d'elle.

En 1428, par la générosité de Jean II de Berry et par les soins de l'Archevêque de Reims, la paroisse de Missy reçut une relique précieuse de sainte Radegonde (un os du métacarpe de la main gauche). Ce fut alors que l'on commença à reconstruire l'église et à lui donner la forme qu'elle a maintenant. Une partie de l'ancienne nef, dont l'architecture annonce une époque beaucoup plus reculée, a été conservée. L'ancienne église avait saint Jean-Baptiste pour patron, la nouvelle fut dédiée à sainte Radegonde.

Elle a la forme d'une croix latine ; elle est composée de six travées et d'un abside. Le transept et l'abside sont voûtés ; la nef a un plafond en plâtre récent et les bas-côtés un quart de voûte en bois qu'il faudrait renouveler. Quatre énormes piliers, grossièrement arrondis, obstruent le chœur et soutiennent la tour carrée qui

forment le clocher. Il y avait autrefois sur cette tour une flèche très-élevée que le chapitre de Saint-Gervais de Soissons, qui exerçait dans la paroisse, avant la Révolution, les premiers droits seigneuriaux, fit descendre, il y a environ un siècle, et qu'il remplaça par un clocheton qui ne dura pas cinquante ans. On mit alors cette espèce d'entonnoir renversé, de forme quadrangulaire, qui abrite actuellement nos trois petites cloches. La clef de voûte du sanctuaire, qui est à sept mètres au-dessus du sol, est ornée d'un écusson précédé de personnages qui nous portent à croire qu'un des principaux fondateurs de l'église a voulu témoigner à Dieu sa reconnaissance pour une naissance regardée par lui comme un grand bienfait du Ciel.

M. Suin donne un aperçu de ses intéressantes recherches sur les mœurs soissonnaises au temps de la ligue.

M. l'abbé Poquet donne quelques détails sur un curieux tabernacle qui existe dans une petite église du canton de Crépy-en-Valois, et qui appartenait autrefois au diocèse de Soissons.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

DIXIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Novembre 1855.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## OUVRAGES OFFERTS.

*Notice biographique de M. Neel de Breauté, in-8,  
Bulletin des Antiquaires de Picardie.*

## COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Poquet donne à la Société quelques détails historiques sur une lame de couteau provenant de l'abbaye de Longpont :

Messieurs, il existe à quelque distance de Villers-Cotterêts une abbaye qui a eu pour fondateur saint Bernard, qui est venu y fixer, disent les chroniques du temps, une colonie d'*Anges terrestres*; abbaye qui a eu pour bienfaiteurs les plus illustres Evêques de Soissons, es puissantes familles de Cherisy, de Vermandois et de Pierrefonds, qui avaient voulu reposer après leur mort

dans cette sainte maison ; abbaye qui a servi d'asile aux Grégoire de Plaisance , aux Jean de Montmirel , aux Pierre le Chantre ; abbaye tombée, il est vrai, mais nous offrant encore, dans ses ruines pittoresques et mélancoliques, un des souvenirs les plus puissants de la majesté, de la solitude et de la grandeur de l'Etat monastique; abbaye qui, au milieu de ses pertes immenses en tout genre, a conservé une foule d'objets d'arts que de riches cathédrales lui envieraient encore aujourd'hui.

De ce vaste et opulent monastère, il ne reste plus que quelques bâtiments conventuels et les débris de la grande église. Cette église, en style sévère et grandiose, on en faisait la dédicace le 27 octobre 1227, en présence de saint-Louis, de la reine Blanche, sa mère, et des premiers seigneurs de la cour. Là se trouvaient aussi Jacques de Bazoche, qui venait de sacrer le jeune prince, les Evêques de Beauvais, de Chartres et de Mytilène.

« Après la consécration, le Roi, ajoutent les annales » du couvent, fut conduit à un repas somptueux dont Raoul » de Soissons avait été nommé l'ordonnateur. Ce fut lui » qui dépêça et coupa les viandes avec deux grands » couteaux d'une figure extraordinaire dont les manches » étaient couverts de lames d'or ciselées, et les lames » surdorées en plusieurs endroits. Ces lames, longues » de onze pouces et larges de dix-huit lignes, sont » terminées en forme de croissant. L'acier en est parfait. » On a conservé ces deux couteaux jusqu'à la Révolution de 1789 ; mais les ornements des manches avaient été enlevés, pendant ces temps de calamité, pour être vendus.

De ces deux couteaux, Messieurs, l'un est devant vous. Il appartient à M. Massot, propriétaire à Villers-Cotterêts ; il est dans cette famille depuis une vingtaine d'années. M. Demolombe, beau-père de M. Massot, l'avait



*Couteau de Louppont.*

*Lib. J. Dreyfus, Sarre*

racheté d'un menuisier nommé Veister, moyennant une somme de cinq francs. Sa provenance vous explique sa forme actuelle. Le croissant a disparu ; un manche en os, avec des cannelures en spirale, a remplacé le poignet antique. Quelques lettres ont eu à souffrir de cette transformation, ainsi que certains ornements qu'avait remarqués Carlier.

Cet historien a figuré ainsi l'inscription qui se trouvait en relief sur la lame de ces couteaux :

† Guisnic hamof : goïd : vurt : hine † ·  
 vuile : be : Givennet : : sivilatie ,

Il pense que cette inscription est anglo-saxonne. Après avoir consulté, sur le sens de cette légende, plusieurs personnes habiles dont il a trouvé les sentiments partagés, en réunissant les diverses interprétations qui lui ont été communiquées, il croit pouvoir expliquer ainsi cette inscription :

« *Couteaux précieux, ornés de dorures, dont l'abbé Guillaume a fait présent.*

Selon lui, ces couteaux seraient d'origine anglaise et un présent d'un abbé de la Grande-Bretagne, nommé Guillaume. Il suppose, d'après l'historien Regnault et Muldrac, qu'ils avaient sans doute été la propriété du comte Raoul qui les avait laissés au monastère comme un souvenir précieux de cette grande et imposante cérémonie.

Après avoir examiné le couteau qui porte, en effet, une inscription sur chaque côté de la lame attestant, comme le dit Muldrac, *cultellos decoratos litteris aureis exornatos*, nous avons été tenté de vérifier l'exactitude avec laquelle on l'avait rendu, nous avons bientôt reconnu, malgré les détériorations qu'avait souffert ce couteau, qu'il y avait de nombreuses fautes dans la transcription ci-dessus; nous avons donc cherché à la

corriger, et voici ce que nous avons cru y trouver :

Knif : hic : hau : of : gold : vut...  
vule : be : given : re : borg : si.....

J'ai cru devoir soumettre l'exactitude de cette nouvelle transcription et le *fac simile* de cette lame de couteau aux lumières et à la compétence du Comité archéologique établi auprès du Ministère de l'Instruction publique, afin d'être fixé sur le sens de cette intéressante légende. M. Mérimée, à qui la section avait renvoyé cette communication, exposa l'impossibilité de lire complètement l'inscription gravée sur la lame à l'aide du seul *fac-simile*. Il est aisé, ajoute-t-il, de reconnaître que cette inscription est en vieil anglais; mais quelques mots sont tellement effacés qu'on n'en saurait hasarder une interprétation sans examiner l'objet lui-même.

Espérons qu'on pourra procurer un jour au Comité la communication de ce couteau et qu'il pourra enfin, grâce à cette communication qu'il réclame sans doute à bon droit, fixer nos incertitudes.

M. Suin, qui a souvent appelé l'attention de la Société sur les archives des communes, lit l'introduction d'un important travail qu'il a entrepris depuis longtemps sur les vieux titres conservés dans les études de notaires de Soissons. Un pareil dépouillement, des minutes anciennes, utile partout, était devenu indispensable dans une ville dont les archives ont disparu en 1814, au milieu de l'incendie de son hôtel communal. Ces renseignements, pour l'histoire de Soissons et des Soissonnais pendant la Ligue et les règnes de Henry IV et de Louis XIII, ne peuvent manquer de jeter un vif intérêt sur le point le plus obscur, celui des mœurs locales.

INTRODUCTION.

Vous savez, Messieurs, que, de notre temps, des attaques très-vives ont été dirigées contre les historiens français. On a battu en brèche, à grands coups de plume, les compilations indigestes de ces auteurs d'histoire-bataille, de ces guerriers-diplomates qui ne voyaient, dans les annales des peuples, que des combats et des traités de paix. On n'a pas épargné les railleries à ces inventeurs de discours par des généraux à leurs troupes, par des ambassadeurs à des rois, véritables amplifications de collège, à ces tacticiens improvisés blâmant les plans et la conduite des chefs d'armées et faisant la leçon aux plus grands capitaines, à ce troupeau d'écrivains trop dociles qui, suivant tous le même patron et d'après un système bien arrêté, donnaient la même physionomie à toutes les époques et à tous les règnes, et parlaient de la France de Clovis ou de Charlemagne comme ils parlaient de la France de François I<sup>er</sup> ou de Louis XIV.

Dans les premières années de la Restauration, une nouvelle école s'est montrée qui chercha dans les monuments du passé ce que les historiens antérieurs à 1789 n'y avaient point cherché : la situation des classes bourgeoises et populaires, les changements dans les mœurs, le mouvement des idées, les usages, les lois. Sous l'influence des principes de la Révolution, l'on voulut autre chose que les aventures d'un petit nombre de personnages privilégiés qui seuls occupaient la scène historique; l'on voulut l'histoire des sujets à côté de celle des rois, l'histoire des citoyens, l'histoire de la civilisation.

Plusieurs essais très-remarquables ont été tentés dans ce sens ; mais il reste encore beaucoup à faire. La carrière à parcourir est immense. La meilleure partie de nos annales, dit M. Aug. Thierry, la plus instructive, la plus

sympathique res e à écrire. « Nos âmes s'attacheraient à la destinée des masses d'hommes qui ont vécu et senti comme nous, bien mieux qu'à la fortune des grands et des princes, la seule qu'on nous raconte et la seule où il n'y ait point de leçons à notre usage; le progrès des masses populaires vers la liberté et le bien-être nous semblerait plus important que la marche des faiseurs de conquêtes, et leurs misères plus touchantes que celles des rois dépossédés. Dans cette histoire vraiment nationale, s'il se trouvait une plume digne de l'écrire, la France figurerait avec ses cités et ses populations diverses, qui se présenteraient à nous comme autant d'êtres collectifs doués de volonté et d'action. Nous y apprendrions que nos villes ont à s'enorgueillir d'autre chose que du séjour de tel grand seigneur ou du passage de tel souverain, et qu'il n'est pas vrai que, durant des siècles entiers, toute leur vie politique ait consisté à fournir des recrues pour les compagnies de francs-archers et à payer la taille deux fois l'an. »

La nouvelle école dont je viens de parler ne s'est pas seulement occupée des annales de la nation, mais aussi des chroniques locales, faisant à peine allusion aux grands événements de chaque siècle et cependant du plus vif intérêt pour la connaissance des mœurs communes, de l'état social des classes inférieures.

Après avoir lu et relu les ouvrages de MM. Guizot, Thierry, Monteil, je me suis demandé si l'on ne pourrait pas essayer d'appliquer le nouveau système à quelque partie de l'histoire de Soissons; si l'on ne pourrait trouver des renseignements dignes de foi pour éclaircir une époque intéressante de l'histoire des Soissonnais. Toutes nos archives communales ont été détruites dans le fatal incendie de l'Hôtel-de-Ville, mais j'ai pensé qu'on pourrait découvrir, dans les minutes anciennes conservées par les notaires, des documents précieux.

Depuis la célèbre ordonnance de Villers-Cotterêts, du mois d'août 1539, les notaires ont été obligés de conserver les originaux de leurs actes. Pourtant ce n'est, en général, que dans les minutes datées des dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle qu'on commence à trouver des actes un peu lisibles, assez bien conservés et présentant quelque intérêt.

Pour les personnes qui n'ont pas étudié les souvenirs de notre vieille cité, il semble que l'histoire générale n'ait à s'occuper de Soissons qu'aux temps de Jules César et de Clovis, et que tout soit dit pour notre ville après la fameuse anecdote du vase de Soissons. C'est une grave erreur, et, non-seulement dans le Moyen-Age, mais même du temps de la Ligue et sous le règne de Louis XIII, la ville de Soissons a joué dans l'histoire un rôle important. Elle a été la capitale de la Ligue et la place d'armes des seigneurs révoltés contre le pouvoir exercé, sous le nom de Louis XIII, par Concini le maréchal d'Ancre.

J'ai donc pensé, Messieurs, que faire un dépouillement des minutes des notaires de Soissons, de 1580 à 1620, en extraire les faits principaux qu'elles mentionnent, ce serait entreprendre un travail dont me saurait gré notre Société archéologique, et même apporter utilement une pierre pour le grand monument que veulent élever nos érudits modernes : l'histoire du tiers état, l'histoire du peuple. On trouvera peut-être, dans mon œuvre modeste, plus d'un détail dont l'histoire générale pourra profiter. Comme on l'a dit à propos de la chronique d'Ardres, ce n'est que par les histoires locales qu'on peut parvenir à une appréciation impartiale du caractère et du mérite d'une époque, surtout au Moyen-Age.

Mais, si cela est vrai pour le Moyen-Age, cela est également vrai pour la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le commencement du siècle suivant. C'est une époque où n'apparaît encore aucun centre, où la vie nationale, coupée en

quelque sorte en tronçons séparés, s'agite de toutes parts convulsivement et cherche, par des mouvements spon- tanés, à se réunir.

Le travail que j'ai commencé sera divisé en deux parties : la première comprendra le résumé des faits purement historiques, qui concernent Soissons seulement, pendant la période que j'ai étudiée, de 1580 à 1620. J'avoue que je suis loin de dédaigner l'histoire des guerres et des traités, celle des Rois et des cours. L'histoire des Français et celle des Rois de France sont inséparables, elles doivent marcher ensemble et se prêter un appui mutuel. Le résumé historique que je compte vous lire fera mieux comprendre la seconde partie de mon travail qui contiendra les principaux renseignements que j'aurai trouvés, dans les anciennes minutes, sur le Soissons de la fin du xvi<sup>e</sup> et du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle; sur ses habitants, leurs mœurs, leurs usages; sur ses Evêques et ses nombreux couvents; sur ses monuments, ses rues, ses carrefours qu'on appelait alors des estaples, ses faubourgs dont quelques-uns n'existent plus, ses établissements, son commerce, ses moulins à drap depuis longtemps disparus, ses moyens de communication et d'échange de produits avec Paris et les villes voisines, ses impôts, ses revenus, son mode d'administration, enfin sur tout ce qui peut indiquer quelle était la physionomie de notre ville à l'époque dont je viens de parler.

Sous un certain point de vue, ce travail est peut-être original. Je n'ai jamais entendu dire qu'on ait fait, dans un but historique, le dépouillement des actes anciens conservés par les notaires, même à Paris où les élèves de l'École des Chartres déchiffrent tant de vieux parchemins. Cependant ils auraient trouvé, chez nos confrères de la capitale, des documents dignes d'intérêt pour l'histoire des Français depuis 1539. J'espère, Messieurs, que le travail que j'entreprends sera imité non-seulement à Paris,

mais aussi en province. Que de trésors à recueillir dans cet inventaire du passé, dans ce commerce intellectuel avec toutes les traditions du pays !...

A Paris, il ne manquera pas, en dehors du notariat, de gens amateurs de la science qui pourront s'imposer la tâche assez pénible que je me suis donnée; mais, en province, il n'y a guère que les notaires eux-mêmes qui puissent mener à bien une analyse d'actes extrêmement nombreux. J'aime à croire que, dans le département de l'Aisne, plusieurs de mes collègues voudront bien entreprendre aussi, dans l'intérêt de notre histoire locale et au profit de notre Société archéologique, l'examen de leurs vieilles minutes. Ils le peuvent très-facilement sans nuire en rien à la bonne et prompte expédition des affaires dont ils sont chargés. C'est une besogne dont on peut aisément s'occuper chaque matin, de cinq à huit heures, pendant les plus beaux mois de l'été, époque où nos clients songent bien plus à leurs moissons qu'à des ventes ou à des partages. Depuis deux ans, j'ai passé d'assez nombreuses matinées d'été à prendre des notes pour la deuxième partie du travail que je vous destine; je continuerai ainsi quelques années encore. Il n'est pas de notaire, si nombreuse que soit sa clientèle, qui ne puisse, avec un peu de bonne volonté, faire un pareil emploi de quelques matinées, sans négliger en rien sa profession, sans sacrifier le moins du monde les vivants aux morts.

Le minutier d'un notaire ne doit plus être ce petit grenier solitaire, encombré de paperasses jetées çà et là, chargées de poussière, abandonnées aux souris qui en mangent à discrétion. Le minutier doit avoir dans nos maisons une place honorable; il doit être tenu avec soin, avec respect, comme le dépôt des archives de nos ancêtres, comme nous rappelant tant de générations qui n'ont laissé que dans ces archives des traces de leur passage sur la terre, comme nous donnant la preuve évidente

des progrès, du bien-être et de l'égalité que préparaient pour nous, en acquerrant, à la sueur de leurs fronts, et la terre et la richesse, ces bourgeois, ces paysans économes et laborieux dont nous sommes les descendants. Faire le dépouillement des anciennes minutes, c'est ajouter quelques pages à l'histoire du tiers-état, c'est faire ressortir les droits de nos aïeux à notre vénération, à notre reconnaissance. Ce travail sera donc considéré, par tous ceux qui croient à une solidarité généreuse entre le présent et le passé, comme un devoir d'affection accompli par des fils pieux qui recherchent avidement les moindres traces des souvenirs laissés par leurs pères, comme un hommage à nos devanciers, à cette grande institution du notariat, qui a su d'abord rédiger tous ces titres, et puis les conserver jusqu'à nos jours pour l'instruction de ceux qui savent et les lire et les comprendre.

Je veux parler ici, Messieurs, d'un travail d'ensemble, fait par des personnes plus patientes, plus habiles et plus capables que moi, et non pas des faibles essais que je dois vous lire. Il me suffit d'avoir montré la voie, d'avoir indiqué la source abondante où l'on pourra puiser. N'attendez de moi rien de complet, mais seulement quelques détails intéressants. Peut-être serai-je forcé de me borner à l'examen des minutes que je possède. Ce sera déjà une besogne considérable; les actes sont peu lisibles, écrits avec une encre jaunâtre qui fatigue bien vite les yeux. Je suis dépositaire d'un nombre infini d'actes datés de l'une des années comprises dans la période dont je m'occupe (de 1580 à 1620). Il me faudra consacrer plusieurs étés à l'analyse des minutes d'un seul de mes prédécesseurs, M<sup>e</sup> Bouillye, qui était à la fois le notaire de l'Evêque, de saint Jean-des-Vignes et du cardinal de Gondi, son abbé, des marchands Delaporte et de Montigny, mandataires du Cardinal, du fameux financier Zamet, dont je possède un autographe, des

deux couvents de Saint-Crépin, de beaucoup de communautés et de riches habitants de la ville, entre autres du boulanger Pierre Hornet, dont la signature apparaît à chaque instant au bas des actes. Il demeurait au carrefour de la Grosse-Tête, à l'enseigne du Poing-d'Or et Main-d'Argent, ingénieux symbole choisi sans doute par ce patricien du commerce soissonnais à cause de sa fortune qui devait être très-importante.

Parmi les clients du notaire Bouilly, nous en trouverons, dont les noms sont encore aujourd'hui ceux de quelques-uns de nos concitoyens. Mais, c'est surtout dans nos campagnes que les mêmes familles se sont succédé, car les noms des habitants des villages qui entourent Soissons étaient, en 1580, les mêmes à peu près qu'ils sont encore en 1855. Il semble que la situation des villageois n'ait pas été bien malheureuse au temps de la Ligue; il semble qu'ils n'aient pas, non plus que nos bourgeois et marchands, beaucoup souffert de tous les troubles qui ont si fort agité la France à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Faut-il admettre comme vrai ce que dit M. Nisard, dans son beau livre sur les poètes latins de la Décadence, qu'il n'y a de grands malheurs dans ce monde que pour la postérité qui les voit de loin ?

Le travail destiné à votre bulletin sera nécessairement de peu d'étendue; mais les renseignements que je ne pourrai pas y insérer n'auront pas été recueillis inutilement. Je réunirai toutes les feuilles qui contiennent mes notes, prises année par année, puis ensuite je ferai, d'après ces notes, une table alphabétique que pourront consulter tous ceux qui s'occuperont de notre histoire locale. Cette table indiquera la source exacte de chaque renseignement. On pourra vérifier et compléter en se reportant aux minutes.

Je compte déposer à la Bibliothèque de Soissons, dont je suis administrateur, mes notes et la table alphabétique

qui les résumera, et j'espère qu'un jour, de cette accumulation de documents que je vais mettre à sa disposition ou lui indiquer, la science saura déduire les éclaircissements historiques.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

ONZIÈME SÉANCE

Lundi 3 Décembre 1855

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## NOMINATION.

M. Clerget, maître de dessin à l'école d'Etat-major, à Paris, est nommé membre correspondant.

## OUVRAGES OFFERTS.

*Les Annales du Bien*, in-8°.

*La Picardie, Revue littéraire et scientifique*, n° 44. Novembre 1855.

*Notice biographique sur M. de Caulaincourt, duc de Vicence*, in 8°.

## COMMUNICATIONS.

M. Suin informe la Société de la nécessité qu'il y aurait de tenter une nouvelle démarche auprès du Conseil municipal pour l'établissement du Musée. Il pense qu'en

se bornant à demander quelques pièces au premier et le déplacement des plâtres qui rendent inabordable à une foule de personnes l'entrée de la bibliothèque publique, on obtiendrait une réponse favorable. M. le président est chargé de s'entendre à ce sujet avec M. le Maire de la ville.

---

## RECHERCHES

*Dans les sables tertiaires inférieures du bassin de Paris, principalement aux environs de Soissons.*

---

*Synonymie.* Parmi tous les noms donnés aux terrains compris entre la craie et le calcaire grossier, dont nous faisons une étude spéciale, il en est quelques-uns qui rappellent tout un système.

Ainsi, pour M. Alcide d'Orbigny, c'est le 24<sup>e</sup> de ses 27 étages, qui ne contient, suivant cet auteur, aucun fossile analogue à ceux des terrains qui le recouvrent ou qui l'ont précédé. Le nom d'ocène imposé par M. Lyel à un système de couches dont celui qui nous occupe fait partie, indique que ce terrain ne renferme qu'une faible proportion des coquilles ayant leurs analogues dans les mers actuelles.

Les autres noms ne sont basés que sur des considérations minéralogiques ou n'indiquent que la position relative de ces terrains.

*Etat de la science.* Les savants ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord relativement à ces masses si considérables de sables. M. Alcide d'Orbigny les sépare complètement du calcaire pour en faire son terrain

Suessonien ; d'autres le rattachent au calcaire grossier et en font une dépendance. Les dissentiments sont nombreux relativement aux espèces analogues à celles du calcaire grossier, et les horizons fossilifères laissent encore des doutes chez la plus grande partie des naturalistes. Nous pensons que ces dissentiments proviennent de ce que les recherches n'ont été que superficielles et opérées sur un nombre trop restreint de localités.

Celles de Retheuil et de Cuise-Lamothe ont été pour ainsi dire épuisées, mais elles ne présentent qu'un point et qu'un horizon, et toutes les localités ne sont pas identiques. Outre les espèces différentes qu'on rencontre dans d'autres circonscriptions, on peut constater des différences considérables de stratification qui méritent qu'on en tienne compte. A Laon, par exemple, plusieurs bancs fossilifères ont été signalés par M. Melville dans la partie comprise entre les lignites et le calcaire. Cependant M. Graves, dans sa topographie géognostique du département de l'Oise, ne reconnaît qu'un horizon ; M. d'Archiac n'en mentionne explicitement qu'un aussi. Laon forme t-il donc une exception, ou bien ces bancs à fossiles se retrouvent-ils sur plusieurs points du département de l'Aisne ? La solution de cette question nous paraît mériter quelque attention. Aucun fait ne doit être dédaigné dans les sciences d'observation, quelque peu important qu'il paraisse d'abord.

*Utilité de nouvelles observations.* L'étude des fossiles dans les localités de Laon et des environs de Soissons a donné à la science une centaine d'espèces nouvelles. C'est un résultat important, et cependant ces nouvelles découvertes sont dues à deux observations seulement ; si nos environs étaient exploités comme le sont les alentours de Paris, on pourrait espérer de très-utiles résultats, et on pourrait bientôt résoudre les principales questions qui divisent en ce moment les savants. Mais tant qu'on trou-

vera dans une grande proportion de nouveaux fossiles, il conviendra de surseoir à tout jugement définitif, et le mieux sera d'attendre que tous les éléments de la science soient connus.

Etablir la nomenclature des fossiles qu'on observe dans les différentes couches; comparer la liste des localités; faire une étude rigoureuse des différents bancs de cet étage; enfin décrire minutieusement les différences que présentent les fossiles avec ceux des terrains plus anciens ou plus modernes, tels sont, ce nous semble, les moyens de parvenir à une unité de vue sur cette difficile partie de la science. Nous avons donné un essai de liste des fossiles qu'on a jusqu'à ce jour observés dans les environs de Laon et de Soissons ainsi qu'à Guise-Lamothe et Rethenil. Tout le reste du travail est encore à faire.

De nouvelles observations élargiront de notre catalogue un certain nombre de fossiles, mais il faudra nécessairement y joindre un supplément, car de nouvelles découvertes se font tous les jours dans nos environs.

Les fouilles dans la belle localité d'Aizy apporteront des modifications assez importantes à notre catalogue; car cette inépuisable mine offre de nombreux fossiles nouveaux et d'une importance véritable. M. Deshayes nous écrivait au sujet de la découverte de la *rostellaria Geoffroyi*, dont nous donnons plus loin la description, ces phrases remarquables: « Elle est la première de ce groupe des macroptères qui offre des tubercules sur la spire; elle est une magnifique acquisition scientifique pour le bassin de Paris et particulièrement pour les sables du Soissonnais.... Continuez vos fouilles, vous trouverez probablement d'autres exemplaires et peut-être d'autres choses non moins nouvelles et non moins inattendues. »

*But de cette notice.* Nous nous proposons dans cette notice de coordonner les observations faites relativement à la succession des différents bancs fossilifères, de com-

parer les diverses coupes qui ont été données sur ces terrains et d'en établir la concordance; nous démontrons, nous l'espérons, l'existence de deux horizons fossilifères au moins entre les lignites et le calcaire grossier; enfin, nous ajouterons la description de quelques coquilles signalées par nous dans ce deuxième horizon que nous proposons de désigner sous le nom d'horizon d'Aizy.

Voici les coupes données par M. d'Archiac dans sa description géologique du département de l'Aisne :

*1. Coupe de l'ancienne voie romaine, derrière Pasly.*

De haut en bas.

- |   |                  |
|---|------------------|
| 1. Calcaire grossier avec cerithium giganteum.  | 2 <sup>m</sup> » |
| 2. Calcaire grossier avec dentalium strangulatum, orbitolites complanata, etc . . . . .   | » »              |
| 3. Banc de nummulina lævigata. . . . .  | » »              |
| 4. Glauconie grossière, peu épaisse . . . . .   | » »              |
| 5. Glaise et niveau d'eau. . . . .  | » »              |
| 6. Sables glauconieux . . . . .   | » »              |
| 7. Banc coquillier avec rognons endurcis. . . .   | 1 50             |
| 8. Grès friables jaunâtres. . . . .   | 6 »              |
| 9. Bancs solides et arénacés avec de nombreuses veines de quartz renfermant des empreintes de nummulina planulata. . . . .            | 2 »              |
| 10. Sables glauconieux. . . . .   | 1 »              |
| 11. Sables inférieurs jaunâtres micacés, avec de petites veines de quartz concrétionné coupant la masse dans différents sens. . . . . | » »              |

*2. Coupe dans le chemin de Clamecy à Bray.*

- |  |     |
|--|-----|
| 1. Calcaire grossier supérieur fossile . . . . .                             | 2 » |
| 2. Calcaire grossier moyen avec cerithium giganteum. . . . .                 | 2 » |
| 3. Calcaire grossier avec dentalium strangulatum, ostrea flabellula. . . . . | 2 » |

4. Banc de nummulina lævigata. . . . .	1	»
5. Glauconie grossière . . . . .	2	»
6. Glaises grises impures. . . . .	2	»
7. Sable glauconieux quelquefois panaché de rouge et faiblement agrégé par places. . .	6	»
8. Lits coquilliers . . . . .	4	»
9. Sables inférieurs glauconieux et ferrugineux jusqu'au pied de la colline. . . . .	»	»

*3. Coupe entre Mercin et le faubourg St-Christophe.*

1. Banc de nummulina lævigata. . . . .	1	»
2. Glauconie grossière, composée de plusieurs bancs alternativement solides et friables. .	3	»
3. Banc de sable; la glaise manque. . . . .	5	»
4. Lit de sable très-glauconieux . . . . .	20	»
5 Lit formé de nummulina planulata avec des moules de fossiles silicifiés. . . . .	20	»
6. Glauconie très-verte. . . . .	6	»
7. Sable coquillier avec turrیتella imbricata, Ver. B. Neritina conoidea, etc. . . . .	4	»
8. Sables inférieurs reposant sur les lignites. .	11	»

La coupe 2<sup>e</sup> est fort remarquable en ce qu'elle indique deux lits qui renferment des fossiles et séparés par 10 mètres de sable; ce sont les n<sup>os</sup> 4 et 8.

La 1<sup>re</sup> coupe cite un fait semblable et donne 6 mètres d'intervalle; ils portent les n<sup>os</sup> 7 et 9. La 3<sup>e</sup> n'en cite qu'un, mais elle n'est pas complète, puisque, au-dessous du lit coquillier portant le n<sup>o</sup> 8, le reste n'est pas détaillé.

On doit aussi remarquer que l'épaisseur des lits coquilliers ne se présente pas toujours la même; elle varie entre 0<sup>m</sup> 20<sup>c</sup> et 4<sup>m</sup>.

*Coupe donnée par M. Melleville pour la montagne de Laon dans son mémoire sur les sables tertiaires inférieurs du bassin de Paris.*

M. Melleville divise les sables inférieurs en trois étages ainsi qu'il suit, de bas en haut :

**1<sup>er</sup> ÉTAGE.**

Cet étage a de 50 à 55 mètres de puissance et ne renferme de fossiles que dans quelques localités : ce sont les sables dits de Bracheux.

**2<sup>e</sup> ÉTAGE.**

Il se divise en plusieurs bancs.

Banc n° 1. Sable violet micacé sans fossile . . .	» 40
Banc n° 2. Argile sableuse sans fossile . . . . .	2 65
Banc n° 3. Sables blancs ou jaunes avec des nids de coquilles. . . . .	6 »
Banc n° 4. Marnes grises sans fossile. . . . .	0 35
Banc n° 5. Sables micacés, veines nombreuses de sables verts, nids de coquilles mécon- naissables. . . . .	5 »
Banc n° 6. Sables blancs micacés avec banc d'huitres ( <i>ostrea rarilamella</i> . Mell) avec quelques autres coquilles . . . . .	7 »
Banc n° 7. Sable fin micacé argileux renfermant l' <i>ostrea flabellula</i> . . . . .	6 35
Banc n° 8. Sable blanc micacé renfermant dans le haut quelques fossiles. . . . .	2 »
Banc n° 9. Sables blancs et verdâtres un peu argileux, contenant un assez grand nombre de fossiles. . . . .	2 50
Banc n° 10. Sables verts glauconieux sans fos- sile, environ . . . . .	2 »

Banc n° 41. Ce banc se montre sur des points  
forts éloignés et contient de nombreux  
fossiles . . . . . 6 »

3° ÉTAGE.

D'une puissance de 15 ou 18 mètres ; non fossilifère.

En examinant avec attention cette liste de bancs, on remarque un fait auquel on n'a pas ajouté assez d'importance. c'est que les sables de la montagne de Laon renferment plusieurs horizons fossilifères. Ce sont notamment les bancs nos 6, 9 et 11. Aucun auteur ne paraît en avoir tenu compte. M. d'Archiac ne donne qu'une seule liste de fossiles sans rappeler qu'ils peuvent venir de plusieurs horizons différents. M. Graves n'en signale qu'un ; en effet, pour lui la glauconie inférieure commence à la craie pour finir au banc d'*ostrea bellovacina* ; la glauconie moyenne continue la série et a pour limite le banc fossilifère de Cuise-Lamothe ; enfin vient au-dessus la glauconie supérieure qui se confond au contact avec le calcaire grossier.

Nous admettons les bancs fossilifères nos 9 et 11 de M. Melleville. Quant à celui qui porte le n° 6, il est nécessaire d'en faire une nouvelle étude pour savoir exactement à quel horizon du Soissonnais on doit le rapporter.

*Comparaison des Coupes.*

En comparant attentivement les coupes, on trouve les résultats suivants :

1° M. Melleville compte pour son troisième étage environ 15 ou 18 mètres. Nous avons toujours trouvé comme M. d'Archiac 10 ou 12 mètres de la base du calcaire au niveau supérieur du banc de Mercin.

Les horizons nous portent donc à considérer le banc n° 11 de M. Melleville comme identique à celui de Mercin ; la liste de fossiles ne nous paraît pas différer considéra-

blement, et les espèces en plus ou en moins qu'on y remarque tiennent à la différence de localité.

2° Du niveau supérieur du banc n° 11 au même niveau du banc n° 9, M. Melleville compte 8 mètres. En évaluant de la même manière, on trouve 6 mètres dans sa coupe 1 et 10 mètres dans la coupe 2 de M. d'Archiac. Nos mesures nous ont donné à peu près la même chose à Aizy et en d'autres lieux. En concluant de même, le banc inférieur d'Aizy correspond au banc n° 9 de M. Melleville et au 2° banc signalé dans les coupes de M. d'Archiac.

3° Les mesures prises de la même manière porteraient à cette conclusion que le banc n° 7 de M. Melleville qui contient en si grande abondance l'espèce remarquable d'huitre (*ostrea raritamella*), remplace le banc à *ostrea bellovacina* ; nous réservons cependant cette question, car plusieurs observations semblent la compliquer singulièrement.

*Etablissement d'un deuxième horizon fossilifère dans les sables inférieurs du Soissonnais.* L'existence du deuxième horizon fossilifère est manifeste.

Déjà il a été constaté implicitement par M. d'Archiac, puisqu'il signale dans les *sables inférieurs proprement*, « près de Monampteuil, au-dessus de Mailly, de Bruyères, » un lit coquillier où abonde particulièrement le *pectunculus depressus*, Var. » qu'il rapporte cependant avec doute à cette espèce ; sa position est certainement inférieure au premier lit coquillier dont cet auteur a donné la liste de fossile.

M. d'Archiac assimile ce banc à celui qu'on rencontre à Laon avec l'*ostrea raritamella* ; on peut douter de la justesse du rapprochement parce que l'horizon d'Aizy contient aussi en abondance le *pectunculus* dont il est parlé.

Cependant on peut donner la preuve directe de l'existence du deuxième horizon ; la localité d'Aizy que nous

décirons plus loin montre en effet deux lits de coquilles superposés et séparés par une épaisseur assez considérable de sable qui n'offre aucun débris organique. Les observations de M. Melleville à Laon, et le fait indiqué par M. d'Archiac, prouvent que ce n'est pas un fait isolé.

Il est fort remarquable que, dans le banc d'Aizy, on retrouve toutes les belles espèces que M. Melleville a signalées dans son banc n° 9. L'identité de ces deux bancs repose donc sur les mesures de hauteurs qui sont identiques et sur la similitude des espèces qu'on n'a point encore signalées dans les bancs supérieurs et qui peuvent être considérées comme caractéristiques.

Voilà un fragment de liste des fossiles qu'on rencontre dans ce banc.

*Dentalium*, nov. sp. Cette espèce non encore signalée et assez commune, est petite, courbée assez fortement, et renflée vers le milieu.

*Umbrella laudunensis*. Mell. Cette espèce n'est pas absolument rare à Aizy; souvent elle est dédoublée, alors l'impression musculaire est à peine indiquée à l'intérieur. Nous pensons que l'échantillon qu'a fait figurer M. Melleville, était dans ce cas. Nous en possédons de beaux individus et bien complets.

*Scalaria monilifer*. Mell. Assez rare.

*Natica*.... Cette grosse espèce qui n'a pas moins de 55 millimètres de hauteur et de largeur, se rapproche de la *natica patula*; cependant elle en diffère par la callosité, l'ombilic et le bord droit qui ne s'épaissit jamais et quelques autres bons caractères. Elle formera probablement une espèce distincte.

*Phasianella* nov. sp. Cette belle espèce assez commune est élégamment striée transversalement.

*Turritella imbricata*. Var. Elle est extrêmement commune et la variété unique qu'on rencontre n'est pas identique à celle du banc supérieur.

*Turritella perforata*. Assez commune; elle atteint une dimension double de celle qui lui est assignée dans les individus provenant du calcaire grossier.

*Turritella*. Autre espèce qui paraît nouvelle; les tours assez globuleux sont couverts de stries granuleuses.

*Turritella abbreviata*. Cette espèce se rencontre par myriades à Aizy. Elle nous paraît différer de celle du calcaire grossier par sa taille qui est toujours plus petite, par sa suture plus profonde et par les tours inférieurs qui paraissent toujours lisses. Elle se montre aussi dans le banc supérieur, mais elle y est rare.

*Cerithium gibbosulum*. Mell. Les individus innombrables qu'on observe forment une partie notable de la masse sableuse.

*Pleurotoma*. Un grand nombre d'espèces dont plusieurs inédites sont particulières à cet horizon.

*Cancellaria angusta*. Nobis. Assez commune et dans un bel état de conservation. Nous avons fait dessiner cette espèce sur un échantillon silicifié et brisé, qui alors était unique.

*Rostellaria lævigata*. Mell. Assez commune. Les individus que nous possédons nous permettent de rectifier par la description, la figure de M. Melleville qui ne possède que des échantillons incomplets. La différence consiste dans l'existence du sinus caractéristique assez profond qu'on remarque auprès du bec court et fin qui termine inférieurement cette belle coquille.

*Rostellaria Deshayesi*. Nobis. Cette charmante espèce non encore figurée, très-commune à Aizy est très-fragile. Cette coquille est fort étroite, allongée, turriculée et terminée à sa base par un bec long et fin comme une aiguille qui forme plus du tiers de la longueur de la coquille. Ces caractères la font distinguer immédiatement de ses congénères. La surface est couverte de petites côtes un peu aigües, régulières et interrompues par des

varices peu fortes, excepté sur le dernier tour où elle est beaucoup plus considérable. Des stries transverses, nombreuses, fines et régulières couvrent toute la surface de cette coquille et s'entrecroisent sur le dernier tour avec des stries longitudinales qui y remplacent les côtes.

L'aile très-peu étendue est subquadrilatère; le bord gauche forme une saillie sur sa columelle qui est à peine arquée; le bord droit est épaissi et se renverse légèrement. L'ouverture est médiocrement grande et se continue inférieurement en un canal étroit jusqu'à la pointe du bec.

*Rostellaria Geoffroyi*, Nobis. Planches 1 et 2. Nous avons dédié cette magnifique espèce à l'éminent naturaliste M. I. Geoffroy St-Hilaire comme témoignage de notre reconnaissance particulière; cette grande coquille qui rivalise pour sa taille avec la *R. macroptera*, est assez variable dans quelques détails de sa forme et est composée supérieurement d'une spire assez élevée, et inférieurement d'une partie conique terminée par un bec fort long, grêle et muni d'un canal superficiel. Le sommet, quand il est visible, comme dans quelques-uns de nos échantillons, est pointu, mais le plus souvent il est engagé dans une callosité assez extraordinaire, qui forme comme une dépendance de l'aile très-ample dont cette curieuse coquille est munie. On compte sur la surface dorsale de la spire sept ou huit tours couverts de côtes nombreuses et assez saillantes, souvent à peine visibles, parce qu'elles sont empâtées par un vernis qui couvre toute la surface et dissimule la suture qui n'est visible que dans les jeunes individus. Cette suture simple sépare des tours à peine convexes, dont le dernier présente à son origine trois gros tubercules quelquefois arrondis et mousses, mais souvent plus saillants et coniques. Le reste est lisse et ne laisse apercevoir que de faibles stries d'accroissement. La partie ventrale de la spire et le dernier tour sont

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

Historique et scientifique

DE NANTES

ÉDITEUR : BENOÎT DE BOUÉ

PL. 1.



*Eustellaria Geoffroyi* Muls.

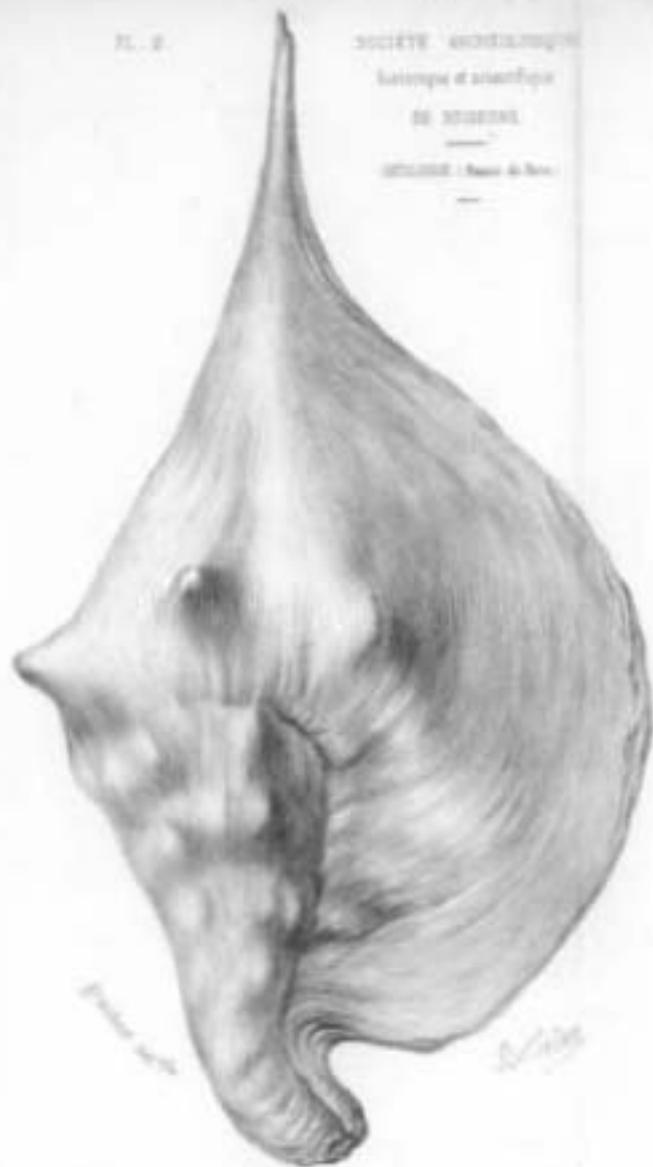
PL. 2.

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

Historique et scientifique

DE NANTES

ÉDITEUR : BENOÎT DE BOUÉ



*Eustellaria Geoffroyi* Muls.

lisses aussi et ne montrent ni côtes ni tubercules. L'ouverture, relativement assez petite, déprimée et oblique, se termine supérieurement par un canal qui se prolonge jusqu'au sommet et sépare l'appendice calleux de la partie adhérente à l'aile. La columelle est presque droite et on remarque vers la gauche et en dehors une très-forte callosité qui rend cette coquille un peu bossue. Souvent l'aile ne remonte pas aussi haut, alors la callosité du sommet est plus allongée et il se forme un bourrelet qui borde le canal supérieur. — Quelques individus atteignent les dimensions de la figure.

Les conchifères fournissent aussi un assez bon nombre d'espèces remarquables et inédites, parmi lesquelles nous citerons les suivantes :

*Solen* ; probablement deux espèces, dont l'une a 130 millimètres de longueur sur 20, et l'autre de dimensions moindres.

*Panopea*, belle espèce de 120 à 135 millimètres de largeur, à laquelle M. Deshayes a attaché notre nom.

*Crassatella propinqua*. Nobis. Elle est très-commune à Aizy et dans d'autres localités du même horizon.

*Lucina*. Plusieurs espèces assez grandes qui paraissent jusqu'à présent inédites.

*Naxra Wateleti* Desh. Charmante petite espèce encore inédite.

*Cytherea suessionensis*. Nobis. Espèce non moins commune que quelques autres citées plus haut.

*Cardium* ; une espèce voisine du *semi granulorum*, et qui atteint avec une grande ténuité de test 70 millimètres de long et de large. Cette espèce se retrouve, mais rarement et de dimension moindre, dans l'horizon supérieur.

*Pectunculus ovatus*. Nobis. C'est aussi par bancs qu'on trouve les pétoncles. Cette espèce varie dans ses formes d'une manière fort remarquable. En considérant les extrêmes séparément, on serait tenté de faire de nom-

breuses coupes génériques ; mais on trouve des inter-médiaires. Nous ne serions pas étonné cependant que nonobstant les nôtres, une ou deux nouvelles ne soient par la suite reconnues nécessaires.

*Pectunculus tenuis*. Nobis. Cette espèce reste constamment différente et n'offre pas de passage. La charnière très-étroite est d'ailleurs fort différente ; la coquille est moins profonde et le test beaucoup plus mince. L'échantillon que nous avons fait figurer est jeune ; ce pédoncle atteint des dimensions triples au moins.

*Arca*. Une espèce qui paraît nouvelle ; assez peu commune.

*Modiola tenuistriata*. Mell. ; assez rare.

*Avicula fragilis*. Cette espèce commune nous semble différente de l'espèce du calcaire grossier. La charnière droite porte une série de petits enfoncements régulièrement espacés. La surface extérieure non nacrée présente, lorsque les individus sont bien conservés, ce qui est rare, des côtes saillantes granuleuses coupées par des stries, et qui forment un treillis fort élégant.

Probablement que cette *avicule* constituera une espèce distincte.

*Pecten squamula*. Espèce assez commune dans le banc d'Aizy.

On trouve aussi une espèce d'échinoderme, probablement un *Eupatagus*, dont le test est dans toute son épaisseur combiné avec un sable très fin. Les ambulacres sont à peine visibles à cause de cette circonstance insolite.

Une grande quantité d'autres espèces se rencontre dans les bancs de cet horizon, mais sont aussi communes au banc de Cuise-Lamothe, Mercin, etc.

Cette liste, dans notre opinion, caractérise suffisamment un horizon nouveau et peu exploité. M. Melleville l'a vu à Laon et nous à Aizy et dans quelques autres localités. M. Deshayes les a cependant visitées avec nous.

Nous sommes persuadé qu'il reste encore beaucoup à découvrir. De nombreux fragments d'espèces qui nous sont inconnues dans les sables inférieurs témoignent assez des richesses que des recherches persévérantes mettront au jour.

*Description de la localité d'Aizy.* — Entre les deux villages d'Aizy et de Jouy, sur le bord gauche de la route conduisant de Vailly à l'Ange-Gardien, on voit un talus où les personnes les plus indifférentes aux faits géologiques remarquent avec étonnement un lit de coquilles de deux à trois décimètres d'épaisseur, qui se continue pendant 50 mètres au moins. Ce fait nous ayant été rapporté par des personnes étrangères à la science, nous nous y sommes transporté, et nous avons trouvé la plus riche localité du Soissonnais où les fossiles sont pour ainsi dire stratifiés dans un certain ordre.

Au niveau de la route est un riche dépôt de coquilles ; on y rencontre une centaine d'espèces différentes, et en moins de deux heures on peut en rassembler les  $\frac{4}{5}$  de ce nombre.

Au-dessus, on rencontre un lit de pétoncles d'espèces diverses et fort variables. Dans la couche supérieure, le sable est rempli d'une quantité prodigieuse de turritella hybrida de grande taille, mais assez fragiles. Enfin au-dessus est le lit de Venericardia, qui sont serrées les unes contre les autres et presque sans mélange d'aucune autre espèce. C'est ce lit qui attire les regards.

Ce magnifique banc fossilifère a au moins 5 mètres de puissance, encore le bas n'est-il pas accessible puisqu'il s'enfonce au-dessous du niveau de la route, ce qui fait que son épaisseur entière n'a pas été déterminée. Il est, ainsi que nous l'avons dit, recouvert d'un banc de sable sans fossiles d'une puissance assez considérable, qui le sépare d'un lit de fossiles analogues en tout point à ceux de Mercin. C'est dans un petit bois qui domine la route

qu'on trouve cet affleurement supérieur au banc d'Aizy.

*Bancs de Sermoise et de Vauxbuin.* — Nous connaissons depuis longtemps une partie des fossiles qu'on trouve à Aizy ; les localités de Sermoise et de Vauxbuin nous les avaient déjà offerts ; mais ces deux localités sont ou en plaine ou éloignées des points de comparaison. Il nous avait donc été impossible d'établir comme positive l'existence d'un deuxième horizon fossilifère que nous soupçonnions depuis quelques années. La découverte de la localité d'Aizy a mis ce fait en lumière. L'identité des fossiles de Sermoise, de Vauxbuin et d'Aizy, localités assez éloignées les unes des autres, est incontestable. Cependant les circonstances locales sont différentes. Dans les deux premières les fossiles sont toujours silicifiés.

*Banc de Cœuvres.* — Nous avons visité à Cœuvres, sur les indications de M. Deshayes, un gisement qui renferme en grande abondance l'*ostrea rarilamella* Mell. et quelques autres coquilles qu'on voit aussi dans le banc d'Aizy. On y remarque le *Rostellaria lævigata*, qui atteint dans cette localité une très-grande taille ; un des échantillons que nous possédons devait avoir 80 millimètres de longueur sur 50 centimètres de largeur. Cependant les pétoncles forment avec l'huître la plus grande partie des fossiles et varient d'une manière plus extraordinaire encore qu'à Aizy, où les formes sont cependant très-nombreuses. Il nous semble qu'ils ne pourront pas rentrer tous dans l'une des trois espèces que nous avons proposées et qui sont propres à l'horizon d'Aizy. — Le banc de Cœuvres, quoique nous ne l'ayons observé qu'en plaine, est très-certainement inférieur et de beaucoup à l'horizon de Mercin et Cuise-Lamothe. La comparaison est facile, parce que, à Laversine, on trouve un beau gisement analogue à Mercin, et le banc de Cœuvres se poursuit jusqu'au pied de la montagne de Laversine. Doit-on assimiler Cœuvres à Aizy, ou bien faut-il le considérer comme

formant avec Laon un troisième horizon, ou bien encore ce banc est-il le remplaçant de celui qui contient l'*Ostrea bellovacina*. Rien encore ne peut décider cette question ; de nouvelles observations sont indispensables. Il faut noter que les Nummulites se montrent à Laon avec l'*Ostrea rarilamella*, tandis qu'à Cœuvres on ne peut en constater la présence ; elles font défaut. Quoi qu'il en soit, l'*Ostrea rarilamella* est à Cœuvres et à Laon d'une fragilité qui nous a étonné, parce que cette grande coquille est fort épaisse. A Cœuvres, sa fragilité est telle que nous n'avons pu qu'à grande peine nous procurer qu'un seul échantillon complet, quoique nous en ayons vu au moins cinquante. Cela tient à une contexture particulière à cette espèce. Le test de cette coquille est formé par des lames fort minces, très-écartées les unes des autres et au nombre de cinq ou six ; l'espace compris entre ces lames est rempli par un tissu formé de cellules confusément hexagonales et dont les parois perpendiculaires aux lames sont d'une ténuité telle que sa coquille n'a aucune solidité et qu'elle se brise dans les mains par son propre poids lorsqu'on la tient par un bout.

Il nous resterait à parler du banc de Sinceny décrit par MM. Hébert et Lambert. Est-ce un banc distinct, comme le pense M. Deshayes ; faut-il le considérer comme formé par le mélange de fossiles de plusieurs bancs ?

Nous le répétons, les observations d'ensemble sont encore à faire. Laon a été étudié par MM. d'Archiac et Melleville ; Cuise-Lamothe par plusieurs géologues et particulièrement par M. Lévêque ; le Soissonnais n'a presque pas été vu. Cependant il occupe une position géographique intermédiaire entre Cuise-Lamothe et Laon, et son étude peut jeter un grand jour sur l'ensemble des couches des sables inférieurs.

Ce qui jusqu'à présent nous paraît certain, c'est l'exis-

tence d'un horizon parfaitement caractérisé tant par les fossiles que par sa position, et que nous avons désigné sous le nom d'horizon d'Aizy.

---

M. le Ministre de l'instruction publique adresse une circulaire afin d'obtenir des renseignements précis sur l'existence et l'organisation des sociétés savantes de la France, comme aussi sur les ouvrages qu'elles auraient publiés.

M. Williot, vice-président, veut bien se charger de faire une réponse détaillée à toutes les questions posées par M. le Ministre. Ce travail sera remis à M. le Secrétaire de la Mairie de Soissons, qui est chargé de le faire parvenir à sa destination.

M. l'abbé Poquet annonce qu'il se propose de lire dans la prochaine séance, l'introduction et les notes qu'il a rédigées pour le Cérémonial dont l'impression est sur le point d'être terminée.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.

# LISTE

DÈS MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES

ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

---

1855.

## Bureau.

- MM. LECLERCQ DE LAFRAIRIE ✱, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président*.
- WILLIOT, ancien principal du collège de Soissons, *Vice-Président*.
- POQUET, l'abbé, ancien directeur de l'institut des sourds-muets de St-Médard, membre des comités historiques, *Secrétaire*.
- DECAMP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-Archiviste*.
- SUIN, notaire, *Trésorier*.

## Membres Titulaires.

- MM. AUGER, avoué à Soissons.
- BALDY, principal du collège de Soissons.
- BARBEY, maire de Braine.
- BETBÉDER, peintre à Soissons.
- BILLAudeau, docteur en médecine à Soissons.
- BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.
- CLOUET, propriétaire au château de Vic-sur-Aisne.
- De COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne. à Pinon.
- DARAS, l'abbé, chapelain-économe de Saint-Médard.

- MM. DESTREZ ✻, docteur en médecine à Vailly.  
DILLY, professeur de physique au collège.  
DUCROCQ, l'abbé, chanoine honoraire à Soissons.  
DUPONT, architecte de l'arrondissement de Soissons.  
FOSSE-DARCOSSE ✻, imprimeur à Soissons.  
GUYOT, curé de Crouy.  
LAURENDEAU, professeur de dessin à Soissons.  
LEBEAU, receveur des contributions indirectes à Soissons.  
LECLERC, chef d'institution à Soissons.  
LECOMTE, curé à Cuffies.  
LEFÈVRE, l'abbé, directeur de la maîtrise de Soissons.  
LEGRIS, avocat à Soissons.  
LEMAIRE, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.  
MARTIN, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.  
MOREAU, propriétaire à Fère-en-Tardenois.  
PARIZOT, curé de Saint-Waast.  
PÉCHEUR, curé de Fontenoy  
PÉRIN, Charles, juge suppléant à Soissons.  
RIGAUD, notaire à Soissons.  
USSON, curé-archiprêtre à Château-Thierry.  
De VILLERMONT, propriétaire au château de Nesle.  
WATELET, professeur au collège.  
De VUILLEPROY ✻, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, à Soissons.

### **Membres Correspondants.**

- MM. ADAM, médecin à Montcornet.  
BALTHASAR, curé de Maisoncelle-Tuileries (Oise)  
De BERTRAND, à Dunkerque.  
BRYOIS, principal clerc de notaire à Paris.  
BOUVENNE, peintre, rue de la Victoire, n° 82, à Paris.  
CHÉRAIRE, Émile, à Paris.  
CLERGET, maître de dessin à l'école d'état-major, à Paris.  
COUTANT, Lucien, président de la société de sphragistique, aux Riceys (Aube).  
DELAHÈGUE, instituteur à Nouvion-le-Vineux.  
DELBARRE, artiste peintre à Paris.  
DELSART, l'abbé, curé de Chery-lès-Pouilly.  
DUCHESSNE, propriétaire à Vervins.

- MM. DUCHÈNE, membre de l'académie de Reims.  
DUQUESNELLE, pharmacien, membre de l'académie de Reims.  
FABRE, percepteur à Vermand  
FLEURY ✻, Edouard, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*.  
FOURNAISE, instituteur à Roucy.  
GAILLOUZEAU DE VILLEPIN, artiste à Paris.  
GOMART, Charles, à Saint-Quentin.  
LAMBERT, vicaire à Chauny.  
LEROUX, docteur en médecine à Chauny.  
LORIN, Théodore, membre de la société philotechnique et de celle des antiquaires de France, à Vauxbuin.  
LUCAS, notaire, membre de l'académie de Reims.  
MANABLE, curé d'Arcy-Sainte-Restitue.  
MATTON, archiviste a Laon.  
NOURRIT, artiste peintre à Paris.  
PEIGNÉ-DELA COURT, manufacturier à Ourscamp et à Paris, rue d'Arcy, n° 45.  
PETIT, Viator, correspondant du comité des arts et monuments, à Paris.  
DE PISTOYE ✻, chef de bureau au ministère des travaux publics, à Paris.  
PRIOUX, Stanislas, quai des Augustins, n° 46, à Paris.  
SOULIAC, correspondant du comité historique des arts et monuments, à Château-Thierry.  
TAUXIER, graveur à Paris.  
TÉTART, notaire à Genlis.  
THÉNOT, artiste peintre à Paris.  
DE TUCNY, propriétaire à Beaurieux.

#### **Membres Honoraires.**

- MM. BOITTELLE ✻, préfet du département.  
COMARMOND, conservateur du musée de Lyon.  
DIDRON ✻, directeur des annales archéologiques.  
LHERBETTE, ancien représentant du peuple.  
QUINETTE ✻, ancien ambassadeur en Belgique.



# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE NEUVIÈME VOLUME  
DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1855.

## PREMIÈRE SÉANCE.

*Pages.*

Compte rendu par M. de Laprairie, président de la Société, des travaux de l'année 1854 . . . . .	7
Note sur une inscription Gallo-Romaine . . . . .	9
Dissertation sur l'orientation des Eglises, par M. l'abbé Lecomte . . . . .	11

## DEUXIÈME SÉANCE.

Catalogue des fossiles observés dans les couches de sable comprises entre les fausses glaises et le calcaire grossier dans le département de l'Aisne, par M. Watelet. . . . .	41
---	----

## TROISIÈME SÉANCE.

Observations sur le cartulaire de St-Michel acquis par la Société. . . . .	71
Note sur les terrains d'argiles à lignites du département de l'Aisne, par M. l'abbé Lambert . . . . .	74

## QUATRIÈME SÉANCE.

Détails biographiques sur le père de Ste-Marthe, par M. Suin. . . . .	101
Les inscriptions du Soissonnais, par M. l'abbé Darras . . . . .	104

## CINQUIÈME SÉANCE.

Discours de M. Guérin, membre de l'ancienne académie de Soissons à l'académie française, et réponse de M. de Ségrais (envois de M. Fleury). . . . .	119
Quelques mots sur l'étymologie du mot Surchette, nom d'une rue de Soissons, par M. Laurendeau. . . . .	125
Lettre de M. G.-G. Cahier, avocat général à la cour de cassa- tion, sur la prison dite de Louis-le-Débonnaire à St-Médard. . . . .	131



# TABLE ALPHABÉTIQUE

DU NEUVIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE SOISSONS.



## A

Allocation du Ministère, 191.  
Amblegny (notice sur), 158.

## B

Bernard de Soissons, 147.  
Bureau (nomination du), 3.

## C

Cartulaire de St-Michel (achat par la Société du), 71.  
Chartes anciennes, 100.  
Château d'Amblegny (description du), 177.  
Cœuvres (notice sur), 193.  
Coffret en bois sculpté, 123, 147.  
Compte rendu des travaux de l'année, 6.

## D

Discours de M. Guérin à l'académie française et réponse de Ségrais, 122.

## E

Eglise d'Amblegny (description de l'), 164, de Cœuvres, 209.  
Estrées (maison d'), 199.  
Excursion archéologique, 156.

**G**

Géologie. Catalogue des fossiles du Soissonnais et du département de l'Aisne, 41, terrains à lignites, 74, recherches dans les sables tertiaires, 271.

**H**

Inscription romaine d'un Soissonnais à Lyon, 10, du 16<sup>e</sup> siècle, 173, travail sur les inscriptions du 11<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle, 104, 174, 212, 232.

**L**

Laversine (notice sur), 192.  
Lettre de M. le Préfet, 6.  
Litres (note sur les), 21.  
Livres à acheter par la bibliothèque, 211.

**M**

Manuscrits (vente de) 100 concernant le pays, 192.  
Marthe (Sainte) notice sur, 101, 129.  
Médailles d'Ecosse, 99, de Braine, 243.  
Médard (Saint) prison de Louis-le-Débonnaire, 131.  
Minutes des notaires (travail sur les), 261.  
Missy sur-Aisne (descriptions du portail de), 246.

**N**

Nomination du bureau, 3, de membres, 101, 133, 167.  
Noms (changement de) pour les rues, 129, de famille, 267.

**O**

Orientation des églises, 11, avant J.-C., 13, chrétienne, 17.  
Ouvrages offerts, 6, 39, 71, 99, 117, 149, 153, 191, 243, 257, 269.

**P**

Poutre sculptée de Belleu, 40.

**R**

Radegonde (Sainte) légende sculptée de, 246.

Remparts de Reims, 156.

**S**

Séances de la société, 3, 39, 71, 99, 117, 145, 153, 191, 245,  
257, 269.

Surchette (étymologie du mot), 126.

**V**

Valsery (notice sur l'abbaye de), 214.

Verlot (l'abbé de), religieux de Valsery, 236.

Viviers, 217.

